



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**



STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ 2025-2030 DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Valoriser, restaurer, conserver et utiliser durablement la biodiversité congolaise, un patrimoine vital pour la RDC et la planète.



NOVEMBRE 2025



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ 2025-2030 DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Valoriser, restaurer, conserver et utiliser durablement la biodiversité congolaise,
un patrimoine vital pour la RDC et la planète.

avec l'appui de :



Citation recommandée :

Ministère de l'Environnement, Développement durable et Nouvelle Économie du Climat (2025).
Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2025-2030 de la République Démocratique du Congo.
Kinshasa, République Démocratique du Congo. **258** pages.

Crédits éditoriaux :

Coordination de la rédaction et de la mise en page : KALEMANI Joseph MULONGOY

Éditeurs : Nicky Kingunia Ineet et Daniel Mukubi, MEDDNEC

Infographie et design graphique : Fabrice Mambwe Culu (FB Imagine) et Reddy Ngoma (Pinso)

Avec l'assistance et les contributions de Martijn ter Heegde, Nicky Kingunia Ineet, Charly Lamba, Synthia Mukobo Mbaba, Daniel Mukubi, Kalemani Jo Mulongoy et Alliance Nabintu Shamamba.

Dessins : Reddy Ngoma (Pinso)

Photos de couverture :

Photo centrale : Forêts du bassin du Congo traversées par le fleuve Congo © Frank Ribas / GIZ. La RDC concentre plus de 60 % des forêts du bassin du Congo, le deuxième plus grand massif forestier tropical du monde. Ces forêts régulent le climat, assurent la subsistance de millions de personnes et contribuent à l'économie nationale.

Photo 2 : Marché de légumes © africacoeurnews.com. La biodiversité congolaise assure la sécurité et la souveraineté alimentaire. De nombreux aliments traditionnels, à la fois nutritifs et dotés de propriétés médicinales, font partie d'un patrimoine culinaire qui mérite d'être mieux valorisé et promu.

Photo 3 : Pêcheurs aux chutes de Wagenia, Province de la Tshopo © Frank Ribas / GIZ. Les pêcheurs Wagenia perpétuent une technique ancestrale de capture de poissons unique au monde. Cette pratique illustre l'ingéniosité des communautés locales dans la valorisation durable de la biodiversité, tout en contribuant à leur sécurité alimentaire et en faisant des chutes de Wagenia un site d'intérêt culturel et touristique.

Photo 4 : Okapi © Julie Larsen Maher/WCS. L'okapi (*Okapia johnstoni*), espèce endémique et symbole national, illustre l'originalité et la richesse unique de la biodiversité congolaise. Menacé par le braconnage et la chasse non contrôlée, il doit faire l'objet d'efforts renforcés de conservation, au bénéfice du patrimoine naturel et culturel de la RDC ainsi que du tourisme.



Notre pays, la République démocratique du Congo, est une terre de méga biodiversité, un sanctuaire de richesses naturelles inestimables. Ces ressources essentielles pour le développement durable de notre nation nous engagent à une gestion rigoureuse, responsable et équitable, au service de la planète, de l'humanité et des générations à venir.

C'est dans cette vision que s'inscrivent les réformes majeures que nous avons engagées, avec l'envie de renforcer la conservation de la biodiversité et d'améliorer les conditions de vie des communautés locales.

Nous sommes résolument engagés à conjuguer de manière harmonieuse et durable la protection de la nature, la lutte contre la pauvreté et l'épanouissement des populations riveraines, notamment les peuples autochtones, car il ne saurait y avoir de préservation environnementale véritable sans justice sociale, ni de développement inclusif sans respect des écosystèmes.

*Discours de Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,
Président de la République Démocratique du Congo, lors du lancement de la table ronde sur
« le Crédit Biodiversité/Bonobo en RDC : Un mécanisme de financement innovant pour la conservation et la valorisation de la
biodiversité au bénéfice des communautés locales et des peuples autochtones »,
le 5 juillet 2025.*



TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES	IX	DOCUMENT PRINCIPAL	
LISTE DES ENCADRÉS, FIGURES, TABLEAUX ET ANNEXES	XI	INTRODUCTION GÉNÉRALE	27
PRÉFACE	XIII	La biodiversité, un atout majeur pour le développement de la RDC	29
AVANT-PROPOS	XIV	Un capital naturel en danger	29
RESUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS		LES SPANB, OUTILS STRATÉGIQUES FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIOÉCONOMIQUES	30
INTRODUCTION : UN ENGAGEMENT VITAL POUR LE PEUPLE CONGOLAIS ET LA PLANÈTE		Des cadres essentiels pour orienter l'action	30
Une biodiversité riche mais en déclin	3	Retour d'expérience sur les SPANB précédentes	30
Leçons des stratégies et plans d'action nationaux (SPANB) précédents	5	Une nouvelle SPANB alignée sur les engagements mondiaux (COP 15 et COP 16)	31
L'approche pangouvernementale et pan sociétale pour la SPANB 2025-2030	6	CHAPITRE I : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA MISE À JOUR DE LA SPANB	32
VISION ET OBJECTIFS DE LA SPANB 2025-2030	7	1.1. Bref aperçu des processus utilisés pour les stratégies et plans d'action précédents et leçons apprises	34
Axe stratégique 1 : Conservation de la biodiversité pour le présent et les générations futures	9	1.2. Processus suivi pour la SPANB 2025-2030	35
Axe stratégique 2 : Restauration des écosystèmes dégradés	10	CHAPITRE II : IDENTIFICATION DES ENJEUX A LA LUMIERE DU CMBKM	39
Axe stratégique 3 : Utilisation durable et partage équitable des avantages issus de la biodiversité	11	2.1. Importance et singularité de la biodiversité en RDC dans le contexte mondial	40
Axe stratégique 4 : Valorisation économique et ajout de valeur aux ressources biologiques	12	2.2. État et tendances actuelles de la biodiversité et des services écosystémiques	42
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités, gouvernance inclusive et financements durables	13	2.3. État et tendances des principaux facteurs de perte de biodiversité et menaces émergentes en RDC	43
DE LA VISION A L'ACTION : LES LEVIERS DE RÉUSSITE DE LA SPANB	14	2.4. Leçons tirées de l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des SPANB précédentes	46
1. Principaux défis pour la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030	14	CHAPITRE III : STRATEGIE ET PLAN D'ACTION	49
2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel	16	3.1 Vision, mission et principes directeurs de la SPANB 2025-2030	50
3. Déploiement territorial et gouvernance locale	17	3.2. Objectifs nationaux pour la biodiversité : cadre stratégique pour 2025-2030	52
4. Structuration stratégique et montée en charge	18	3.3. Plan d'Action et indicateurs pour 2025-2030	62
5. Capacités et changement de paradigme	20	CHAPITRE IV : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS DE SUCCES	149
6. Mobilisation des ressources financières	21	4.1 Principaux défis pour la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030	150
7. Sensibilisation et communication stratégique	21	4.2 Cadre politique, juridique et institutionnel	152
8. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi	22	4.3 Mise en œuvre décentralisée et locale	155
		4.4 Optimisation de la mise en œuvre d'une SPANB aux multiples objectifs et actions	157
		4.5 Renforcement des capacités humaines et techniques	159
		4.6 Mobilisation des ressources financières	161
		4.7 Stratégie de communication et de sensibilisation	162
		4.8 Mécanismes de mise en œuvre et de suivi	164
		ANNEXES	169



ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ABSAP	African Union Biodiversity Strategy and Action Plan (Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité de l'Union Africaine)	CMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices
ACE	Agence Congolaise de l'Environnement	CNULCD ou CNULD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
AFD	Agence Française de Développement	COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique centrale
AMECZ¹	Autres Mesures Efficaces de Conservation par Zone	COP	Conférence des Parties
ANAPAC	Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire	COPEMECO	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises
ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements	COSPAB	Cadre de Concertation des Organisations de la Société Civile et des Peuples Autochtones sur la Biodiversité
ANR	Agence nationale de renseignements	DDD	Direction de Développement Durable
AP	Aire Protégée	DGDA	Direction générale des Douanes et Assises
APA	Accès et Partage des Avantages	DGM	Direction générale de Migration
AT	Aménagement du territoire	DSI	Données de Séquençage d'Information
AWF	African Wildlife Foundation	EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
BAD	Banque Africaine de Développement	EES	Évaluation Environnementale Stratégique
BIOFIN	Biodiversity Finance Initiative (Initiative pour le Financement de la Biodiversité)	EIE	Évaluation d'Impact Environnemental
CAFI	Central African Forest Initiative (Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale)	EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	ESE	Évaluation socio-économique
CDB	Convention sur la diversité biologique	ETD	Entités territoriales décentralisées
CDN	Contributions Déterminées au niveau National	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
CEBioS	Capacities for Biodiversity and Sustainable Development (programme belge sur les Capacités pour la Biodiversité et le Développement Durable)	FCPF	Forest Carbon Partnership Facility (Mécanisme pour les Partenariats de Carbone Forestier)
CFCL	Concessions Forestières des Communautés Locales	FEC	Fédération des Entreprises du Congo
CHM	Centre d'échange d'informations (Clearing-House Mechanism)	FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
CIFOR	Center for International Forestry Research (Centre de Recherche Forestière Internationale)	FFN	Fonds Forestier National
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	FOCON	Fonds Congolais pour la Conservation de la Nature
CL	Communautés locales	FONAREDD	Fonds National REDD+
CLD	Comité Local de Développement	FVC	Fonds Vert pour le Climat
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable	GBIF	Global Biodiversity Information Facility
CMBKM	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	GES	Gaz à Effet de Serre
		GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)
		GPS	Global Positioning System
		ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
		IITA	International Institute of Tropical Agriculture

¹ Dans ce document, le terme « autres mesures efficaces de conservation par zone » (AMECZ) est utilisé conformément à la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (Décision CBD/COP/15/4). Il correspond au terme « autres mesures de conservation efficaces par zone » (AMCEZ), défini dans la Décision CBD/COP/14/8 et repris dans plusieurs décisions ultérieures, bien qu'il ne soit pas employé dans la décision adoptant le Cadre mondial.

INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique	SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité
ITPGRFA	International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture)	UE	Union Européenne
MEDD²	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Min.	Ministère	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
OCC	Office Congolais de Contrôle	UNIKIN	Université de Kinshasa
ODD	Objectifs de développement durable	USD	Dollar des États-Unis (United States Dollar)
OGM	Organisme génétiquement modifié	WCS	Wildlife Conservation Society
OMS	Organisation mondiale de la santé	WDPA	World Database on Protected Areas
ON	Objectif National	WHC	World Heritage Convention (Convention du Patrimoine Mondial)
ONG	Organisation Non Gouvernementale	WRI	World Resources Institute
ONU	Organisation des Nations unies	WWF	World Wide Fund for Nature
OSCI	Organisation pour le développement industriel		
OSFAC	Organisation de la Société Civile		
OSS	Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale		
PAP	Observatoire du Sahara et du Sahel		
PDL	Peuples Autochtones pygmées		
PFNL	Programme de Développement Local		
PIB	Produits Forestiers Non Ligneux		
PIREDD	Produit Intérieur Brut		
PME	Programme Intégré REDD		
PNAT	Petites et Moyennes Entreprises		
PNLCC	Plan National d'Aménagement du Territoire		
PNUD	Programme National de Lutte contre le Changement Climatique		
PNUE	Programme des Nations Unies pour le Développement		
PPB	Programme des Nations Unies pour l'Environnement		
PSE	Plan Provincial pour la Biodiversité		
PTF	Paielement pour Services Écosystémiques		
RDC	Partenaires Techniques et Financiers		
REDD+	République Démocratique du Congo		
REFADD	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts, y compris les fonctions de conservation et de gestion durable		
REPALEF	Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable		
SCEE	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la RDC		
SFN	Système de Comptabilité Environnementale Économique		
SIG	Solutions Fondées sur la Nature		
	Système d'Information Géographique		

² Dans le présent document, l'abréviation MEDD renvoie au Ministère de l'Environnement et Développement Durable tel qu'il existait au moment de la validation de la SPANB en juillet 2025. À la suite de l'ordonnance présidentielle d'août 2025, le ministère a été renommé Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC). Ainsi, toute référence à MEDD dans ce document doit être comprise comme désignant le MEDD-NEC.

LISTE DES ENCADRÉS, FIGURES, TABLEAUX ET ANNEXES

Encadrés

Encadré 2.0	Perte croissante de la couverture forestière en RDC attribuée aux incendies (2001-2024)	45
Encadré 2.1	Les cinq leçons prioritaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la SPANB 2025-2030	47
Encadré 3.0	Les Principes directeurs de la SPANB 2025-2030	51
Encadré 3.1	Les 25 objectifs nationaux de la SPANB 2025-2030	54
Encadré 3.2	Note méthodologique sur les estimations budgétaires	64
Encadré 3.3	Contenu de la stratégie nationale 30x30 de la RDC	75
Encadré 3.4	Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa, une aire protégée à vocation communautaire	76
Encadré 3.5	Les EIE et ESE, outils indispensables pour un développement responsable	88
Encadré 3.6	Pollution, biodiversité et santé publique	89
Encadré 3.7	L'éducation à la biodiversité comme levier de transformation durable	114
Encadré 3.8	Vers une mobilisation proactive et souveraine des ressources financières pour la biodiversité en RDC	132
Encadré 3.9	Moderniser le Centre d'Échange d'Informations (CHM) - Un outil structurant pour	137
Encadré 4.1	Exemples concrets de structuration et de priorisation pour la RDC	159
Encadré 4.2	Priorités pour le renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la SPANB	161

Figures

Figure 0.1	Les cinq axes stratégiques de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030	7
Figure 0.2	Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa. Il traverse neuf provinces et plusieurs territoires	18
Figure 0.3	Le mandat de l'organe national de pilotage et de coordination de la SPANB	22
Figure 2.1	Pression sur la biodiversité congolaise et réponses apportées	43
Figure 4.1	Corridor Vert, Kivu-Kinshasa	156

Tableaux

Tableau 0.1	Objectifs nationaux de la SPANB 2025-2030 (formulations officielles abrégées)	8
Tableau 3.1	Objectifs nationaux de la SPANB 2025-2030 (formulations abrégées)	53
Tableau 3.2	Répartition des objectifs selon les axes stratégiques et les piliers de l'ABSAP	58
Tableau 4.1	Objectifs nationaux de la SPANB et mesures juridiques, politiques et administratives associées	153
Tableau 4.2	Classement des objectifs nationaux sous les axes stratégiques, y compris les objectifs à portée transversale	158

Annexes

Annexe 1.1	Membres de la Task Force et participants aux consultations tenues à travers le pays, en présentiel et en ligne, dans le cadre du processus d'élaboration de la SPANB	171
Annexe 2.1	État de mise en œuvre des objectifs nationaux de la SPANB 2016-2020 et tendances associées (2014-2024)	172
Annexe 2.2	Facteurs spécifiques de pression sur la biodiversité en RDC non explicitement mentionnés dans le CMBKM	175
Annexe 3.0	Alignement de la SPANB 2025-2030 avec le Cadre Mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), la SPANB 2016-2020, les ODD, l'Agenda 2063 et autres cadres pertinents	177
Annexes 3.1 à 3.23	présentent, pour chaque objectif de la SPANB 2025-2030, l'ensemble des actions identifiées lors du processus participatif de mise à jour (de la Page 180 à la Page 233)	
Annexe 4.1	Orientations pour la mise en œuvre subnationale et sectorielle de la SPANB	236
Annexe 4.2	Fonctions détaillées de l'organe de pilotage et de coordination	237
Annexe 4.3	Éléments pour une note conceptuelle	238



PRÉFACE



Classée parmi les dix pays les plus riches en biodiversité, la République Démocratique du Congo abrite un capital naturel exceptionnel qui constitue à la fois une richesse nationale et une contribution essentielle à l'avenir de l'humanité. Le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, l'a rappelé à maintes reprises, notamment à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies : la biodiversité est un enjeu planétaire et que chaque pays y attache une très grande importance. Sa préservation est considérée comme un des enjeux essentiels du développement durable.

Dans cette vision, la RDC a annoncé la création du Couloir Vert Kivu-Kinshasa, la plus grande aire protégée communautaire au monde, englobant plus de 100 000 km² de forêts primaires et 60 000 km² de tourbières. Ce projet, qui couvre au total 550 000 km², va bien au-delà de la conservation : il s'inscrit dans une dynamique de développement durable, visant à relier nos régions, renforcer la sécurité alimentaire, promouvoir l'éco-tourisme, et stimuler la croissance économique à travers des investissements dans les énergies renouvelables, l'agriculture et la logistique.

L'erreur serait de croire que la biodiversité relève uniquement du Ministère de l'Environnement et Développement Durable. En réalité, tous les ministères sont directement ou indirectement liés à la biodiversité et aux services qu'elle procure. L'agriculture et la pêche dépendent de la fertilité des sols et de la gestion durable de l'eau. La santé publique repose sur la qualité de notre environnement. Le développement des énergies renouvelables s'appuie sur nos ressources naturelles. Le commerce extérieur, pour sa part, bénéficie de la valorisation durable de nos produits forestiers, halieutiques et fauniques.

La Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 est bien plus qu'un document technique de conservation. C'est un document de souveraineté nationale, une feuille de route ambitieuse, traduisant une analyse rigoureuse des défis environnementaux et proposant des solutions adaptées à notre contexte. Elle est le fruit d'une approche pangouvernementale et pansociétale, mobilisant les ministères sectoriels, les autorités locales, le secteur privé, la société civile, les Peuples Autochtones et communautés locales, ainsi que nos partenaires internationaux.

L'un des enjeux majeurs de cette stratégie est d'intégrer pleinement la biodiversité dans nos politiques publiques et programmes de développement, en particulier dans le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T). Ce programme doit devenir un vecteur d'une gestion durable des ressources naturelles, garantissant un développement équilibré, équitable et résilient pour nos populations.

Si nous voulons préserver notre avenir face aux changements climatiques, nous devons reconnaître que la biodiversité est à la fois une solution d'atténuation et un socle essentiel pour notre adaptation. Des écosystèmes en bonne santé, en particulier nos forêts, nous permettent de séquestrer du carbone, de réguler le climat, de protéger les sols et d'assurer la disponibilité de l'eau. Parallèlement, nos stratégies d'adaptation reposent de plus en plus sur des solutions fondées sur la nature, renforçant notre résilience collective et assurant notre survie à long terme.

Dans un contexte sécuritaire difficile, notamment dans l'Est du pays, les conflits armés détournent ressources et attention de nos objectifs de développement durable. Pourtant, notre engagement reste ferme et inébranlable. La RDC est et demeure un «pays-solution», un acteur clé de la stabilité régionale, un pilier de la régulation climatique mondiale et un trésor vivant pour la planète.

Il nous appartient désormais de transformer cette richesse naturelle en un moteur de prospérité nationale. La biodiversité doit être reconnue comme un atout économique stratégique. Sa gestion durable doit nous permettre non seulement de préserver les ressources, mais aussi de créer de la valeur ajoutée nationale en développant des filières de transformation de nos produits bruts. Cette approche, pleinement cohérente avec les orientations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, vise à stimuler une croissance inclusive, à promouvoir l'éco-tourisme, à valoriser durablement les services écosystémiques, et à faire émerger une bioéconomie verte capable de générer des emplois et d'accroître nos revenus intérieurs.

J'invite nos partenaires techniques et financiers à considérer la SPANB comme notre feuille de route commune pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques. C'est en valorisant nos ressources, en renforçant notre capacité de transformation locale, et en bâtissant une économie fondée sur la biodiversité que nous pourrions assurer un avenir prospère, souverain et durable pour les générations présentes et futures.

S.E. Judith Suminwa Tuluka
Première Ministre
République Démocratique du Congo

AVANT-PROPOS



La République Démocratique du Congo (RDC) est une nation dotée d'une richesse naturelle exceptionnelle, abritant l'une des plus grandes forêts tropicales au monde, des écosystèmes uniques et une biodiversité remarquable. Ces trésors naturels font de notre pays une véritable «solution mondiale» face aux défis environnementaux et climatiques planétaires.

Le gouvernement de la RDC, sous le leadership éclairé de Son Excellence Monsieur le Président de la République, a toujours affirmé sa volonté de jouer un rôle central dans la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la promotion d'un développement durable inclusif. En tant que «pays solution», nous nous engageons à mettre nos ressources naturelles au service non seulement de notre peuple, mais également du monde entier, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée.

La mise à jour de notre Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) pour la période 2025-2030 reflète cette ambition et s'inscrit dans une approche participative inédite. Ce processus a mobilisé un large éventail d'acteurs : ministères sectoriels, institutions scientifiques, populations autochtones et locales, femmes, jeunes, secteur privé, et partenaires au développement. Ensemble, nous avons conçu une stratégie qui dépasse le cadre strictement environnemental pour devenir un véritable document de politique pangouvernemental et pan sociétal.

Cette SPANB actualisée traduit notre engagement à aligner nos actions avec le Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) adopté à la 15e réunion de la Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique, tout en répondant aux aspirations de notre population. Elle intègre des solutions novatrices pour la conservation et l'utilisation durable de nos écosystèmes, tout en favorisant une croissance économique durable qui profite à toutes les générations.

Cette démarche collaborative témoigne de notre conviction que les solutions aux défis liés à la biodiversité nécessitent l'implication de tous. En impliquant chaque acteur de la société congolaise, cette SPANB devient un outil fédérateur et inclusif, capable de mobiliser des énergies et des ressources pour atteindre les objectifs nationaux et contribuer aux objectifs globaux.

Je tiens à souligner que cette SPANB révisée est à la fois une opportunité et une responsabilité : opportunité de mobiliser nos atouts naturels pour attirer des financements, créer des emplois, répondre aux besoins vitaux de nos populations et renforcer notre résilience écologique et économique ; responsabilité de garantir que nos ressources naturelles soient préservées pour les générations futures, dans le respect des droits de tous et en harmonie avec les besoins de la planète.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document stratégique. Votre engagement et vos efforts témoignent de notre capacité collective à construire un avenir où biodiversité et développement coexistent en harmonie. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude à S.E. Madame Ève Bazaiba, ancienne Ministre de l'Environnement et Développement Durable, dont le leadership a permis de conduire à bien le processus d'élaboration et de validation de la présente Stratégie avant sa transmission à notre ministère.

Ensemble, faisons de cette SPANB un outil puissant pour le développement socioéconomique de nos populations et renforcer le rôle de la RDC en tant que «pays solution» au service de l'humanité et de la planète.

S.E. Professeure Marie Nyange Ndambo
Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement,
Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat
République Démocratique du Congo

AVANT-PROPOS

Depuis des siècles, les Peuples Autochtones Pygmées et les Communautés Locales (PAP et CL) sont les gardiens de la biodiversité en République Démocratique du Congo. Leur savoir traditionnel, leur relation étroite avec la nature, et leurs pratiques de gestion durable sont indispensables à la conservation de nos écosystèmes et au maintien des services écosystémiques essentiels à la vie.

La mise à jour de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 reconnaît pleinement le rôle central des PAP et CL et intègre de nombreux objectifs visant à garantir leur participation active, notamment en matière de gouvernance, de conservation communautaire, de valorisation des savoirs traditionnels, et de partage équitable des avantages issus de la biodiversité.

En cohérence avec les décisions 16/4 et 16/5 adoptées lors de la COP 16 de la Convention sur la Diversité Biologique, la SPANB 2025-2030 s'inscrit dans une dynamique qui :

- ◆ Renforce la reconnaissance des droits des PAP et CL, y compris leurs droits fonciers, culturels et leur consentement libre, informé et préalable (CLIP) dans tous les projets de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles.
- ◆ Encourage la création et la gestion d'aires protégées et de territoires de conservation gouvernés par les communautés, en valorisant leurs savoirs et pratiques traditionnelles, tout en assurant leur participation entière et effective aux processus de décision.
- ◆ Soutient l'identification, la sécurisation et la valorisation des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles, en garantissant un cadre de protection conforme aux engagements internationaux et aux législations nationales.

Le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières se réjouit que la SPANB 2025-2030 accorde une attention renforcée aux PAP et CL, conformément aux attentes exprimées par les communautés elles-mêmes et aux engagements internationaux pris par la RDC. À travers cette SPANB, il s'agit désormais :

- ◆ D'assurer la pleine reconnaissance des territoires coutumiers et des droits des PAP et CL sur leurs terres, ressources et savoirs ;
- ◆ De promouvoir des mécanismes de gouvernance communautaire efficaces et inclusifs, pour une gestion durable des aires protégées, autres territoires de conservation, et ressources naturelles ;
- ◆ De garantir un partage équitable des bénéfices issus de la biodiversité, notamment par l'accès aux ressources, la participation aux revenus, et l'implication dans les mécanismes de financement durable ;
- ◆ De renforcer les capacités des PAP et CL à participer à la gestion, à la surveillance, à la recherche et à la valorisation économique de la biodiversité, dans le respect de leurs droits.

La SPANB 2025-2030 constitue ainsi une opportunité historique pour mettre en œuvre une approche de conservation basée sur le respect des droits, la justice sociale et le dialogue interculturel, tout en mobilisant les connaissances traditionnelles pour répondre aux défis environnementaux, climatiques et de développement durable.

J'invite l'ensemble des acteurs – ministères sectoriels, autorités locales, partenaires techniques et financiers, secteur privé, société civile, chercheurs et gestionnaires – à travailler en partenariat avec les PAP et CL pour faire de cette stratégie un outil concret de conservation équitable, efficace et durable de la biodiversité en RDC.

S.E. Jacquemain Shabani Lukoo Bihango
Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur,
Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières
République Démocratique du Congo



AVANT-PROPOS



La République Démocratique du Congo, reconnue mondialement pour sa biodiversité exceptionnelle, se doit de bâtir sa stratégie de conservation et de développement durable sur une base scientifique solide. La recherche scientifique, les universités et les institutions de formation sont et doivent rester des piliers essentiels de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030.

Depuis les premières versions de la SPANB, la recherche et la production de connaissances figurent parmi les axes majeurs de notre engagement national. La SPANB 2025-2030 renouvelle et renforce cet engagement, en réaffirmant la nécessité de développer et orienter la recherche pour répondre aux priorités nationales, en cohérence avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

La recherche sur la biodiversité concerne toutes les disciplines : biologie, écologie, sciences sociales, économiques, juridiques, agricoles, forestières, halieutiques, médicales, pharmaceutiques, cosmétiques, et ingénierie, notamment pour développer des technologies vertes. Nos universités, centres spécialisés et chercheurs produisent déjà des données essentielles sur la biodiversité de la RDC, ses écosystèmes, ainsi que sur les menaces qui les affectent. Ces recherches apportent aussi des solutions concrètes pour la conservation, l'utilisation durable, la restauration et la valorisation économique de la biodiversité. Mais il est aujourd'hui crucial de mieux orienter et valoriser ces résultats pour répondre aux besoins réels du pays.

Le Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique se réjouit que la SPANB consacre une place centrale à la recherche. En effet, l'Objectif 20 de la SPANB 2025-2030 prévoit de renforcer les capacités de recherche, d'innovation, de suivi et d'ajout de valeur, soutenues par des coopérations techniques et scientifiques, Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaires, et des mécanismes adaptés d'accès aux technologies.

En s'alignant sur la SPANB, le monde académique orientera la recherche vers les besoins du pays pour une gestion durable de la biodiversité, y compris pour l'agriculture, la santé, l'énergie et le développement économique. Les opportunités de financement de la recherche s'en verront accrues et les résultats scientifiques deviendront plus accessibles aux décideurs, gestionnaires et communautés locales, notamment via le Centre d'échange d'informations (CHM) et la Plateforme nationale Biodiversité et Services Écosystémiques (BioSE - RDC).

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa, récemment annoncé comme la plus grande aire protégée communautaire au monde, illustre parfaitement les initiatives qui nécessitent un appui scientifique fort, notamment pour cartographier les espèces et habitats, définir les zones fonctionnelles, identifier les usages, documenter les pressions et conflits d'usages, et élaborer des modèles socio-économiques fondés sur la biodiversité.

J'invite l'ensemble des universités, chercheurs et partenaires scientifiques à s'approprier cette stratégie, à y contribuer activement, et à en faire un cadre de référence pour la recherche, la formation et l'innovation en faveur de la biodiversité et du développement durable.

S.E Marie-Thérèse SOMBO

Ministre de l'Enseignement Supérieur,
Universitaire, de la Recherche Scientifique et
Technologique
République Démocratique du Congo

REMERCIEMENTS

La République Démocratique du Congo, à travers le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), exprime sa profonde gratitude à toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030.

Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux au **Professeur KALEMANI Joseph MULONGOY, consultant international**, pour son travail exceptionnel. Par son engagement infatigable, interactions avec les membres de la Task Force et autres parties prenantes, sa rigueur et sa capacité à intégrer les multiples dimensions écologiques, socioéconomiques et culturelles de la biodiversité, il nous a permis de mettre à jour ce document stratégique en un temps record. Nous remercions également le Chef de Division Biodiversité et Point focal national au titre de la Convention sur la Diversité Biologique, Monsieur **Nicky KINGUNIA INEET** pour la supervision de ce processus et les Consultants nationaux, Messieurs **Félix LILAKAKO MALIKUKA, Daniel MUKUBI KIKUNI, Bienvenu MUPENDA KITENGE** et **Guillaume TSHIMPANGA MUTOMBO** pour la qualité des documents de travail qu'ils ont produits et pour les consultations qu'ils ont organisées à travers le pays, contribuant ainsi de manière substantielle aux analyses préparatoires de cette stratégie.



Nos sincères remerciements vont aux membres de la Task Force (Annexe 1.1 Membres de la Task Force et participants aux consultations tenues à travers le pays, en présentiel et en ligne), composés des représentants des organisations et ministères suivants : Ministère du Plan, Ministère des Finances, Ministère de l'Agriculture, Ministère du Tourisme, Ministère de l'Economie Nationale, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Coopération Internationale, Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Hydrocarbures, Ministère du Transport, Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation de la Modernité, Ministère des Infrastructures Travaux Publics et Reconstruction, Ministère des Mines, Ministère du Budget, Ministère de la Pêche et Elevage, Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, Ministère du Genre, Enfant et Famille, Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, Ministère du Commerce Extérieur, Ministère de l'Environnement et Développement Durable, Institut Congolais pour la Conservation de la Nature - ICCN, Université de Kinshasa - UNIKIN, Institut National d'Etudes et Recherches Agronomiques - INERA, Autres institutions, CEFDHAC, REFADD, COPEMECO, REPALF, ANAPAC, organisations et réseaux spécialisés.

Le MEDD remercie tout particulièrement les représentants des parties prenantes venus du secteur public, du secteur privé, des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PAP et CL), des organisations de femmes, des organisations de jeunes, de la société civile environnementale, ainsi que du milieu universitaire et de la recherche présents à Kinshasa ou dans les provinces. Votre engagement actif dans les ateliers de consultation et vos précieuses contributions ont fortement enrichi cette stratégie.

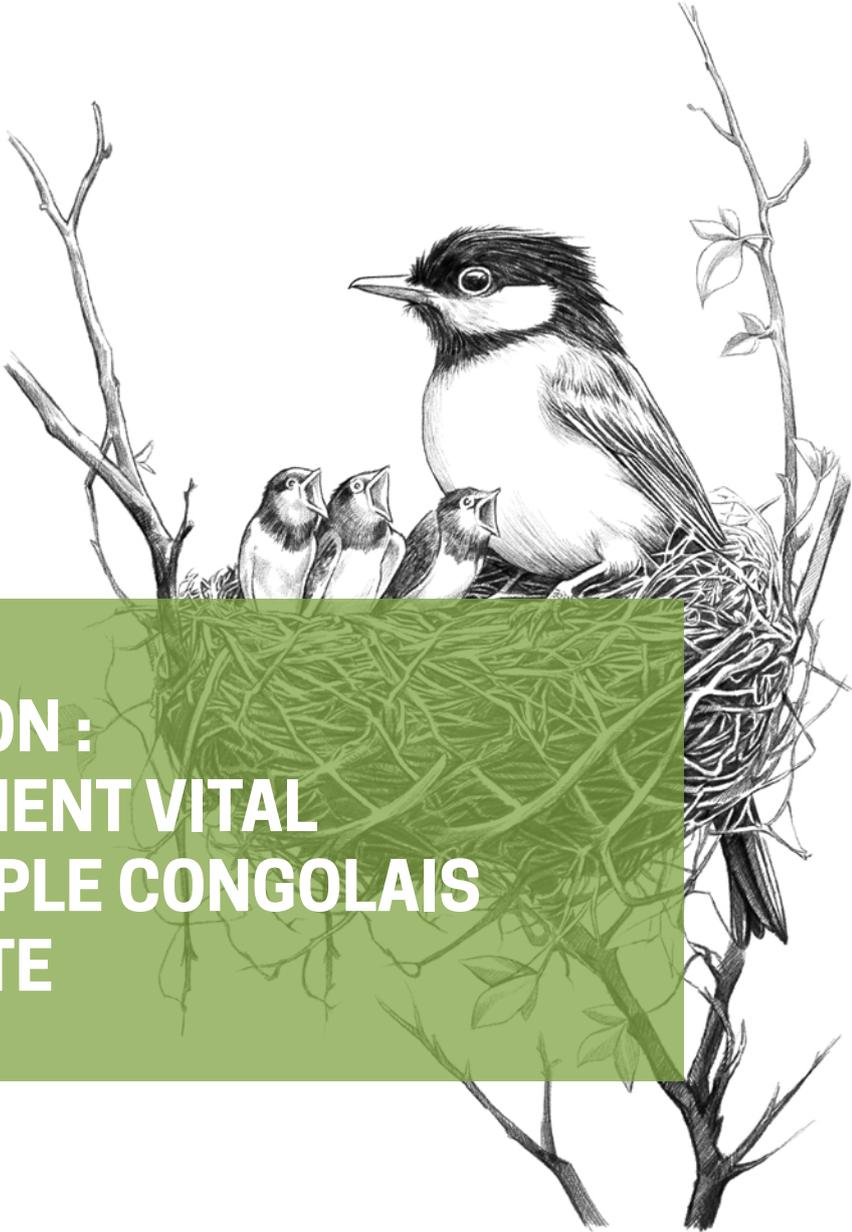
Le Ministère exprime sa profonde reconnaissance aux Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Coopération Technique Allemande (GIZ) pour leur appui financier et logistique déterminant, qui a permis d'organiser de nombreuses consultations à l'échelle nationale, y compris pendant les phases cruciales de rédaction et de validation de la SPANB, et surtout la rédaction du document de la SPANB.

Enfin, nous remercions l'ensemble de nos partenaires financiers et techniques, tels que (WWF), (WCS) et CEBioS qui nous ont accompagnée d'une façon d'une autre dans la mise à jour de la SPANB et continueront d'accompagner la RDC dans la mise en œuvre de ses engagements en faveur de la biodiversité.

Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA
Le Secrétaire Général à l'Environnement et
Développement Durable
République Démocratique du Congo

**RESUMÉ
À L'INTENTION DES
DÉCIDEURS**





**INTRODUCTION :
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR LE PEUPLE CONGOLAIS
ET LA PLANÈTE**

INTRODUCTION : UN ENGAGEMENT VITAL POUR LE PEUPLE CONGOLAIS ET LA PLANÈTE

UNE BIODIVERSITÉ RICHE MAIS EN DÉCLIN

La biodiversité congolaise est donc un pilier essentiel du bien-être national et un levier de stabilité écologique, socio-culturelle et économique pour l'Afrique et le monde. Abrutant la majorité des forêts du Bassin du Congo, des milliers d'espèces emblématiques et une mosaïque d'écosystèmes uniques, la République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays les plus riches en diversité biologique sur la planète. Ce patrimoine naturel soutient la vie quotidienne de millions de Congolais. Il fournit de l'alimentation, de l'eau potable, du bois, des plantes médicinales, des matériaux de construction, mais aussi des repères culturels, spirituels et identitaires. Il joue aussi un rôle de régulation climatique à l'échelle continentale et planétaire.



Pourtant, cette biodiversité irremplaçable est aujourd'hui en déclin. Les pressions exercées sur elle et les services qu'elle fournit s'intensifient, combinant des causes internes et externes qui appellent des réponses différenciées. Certaines de ces pressions relèvent de facteurs internes que le pays peut et doit maîtriser : expansion agricole non planifiée, extraction minière artisanale, exploitation illégale du bois, pollution, feux de brousse, urbanisation anarchique, disparition des savoirs traditionnels. D'autres, plus systémiques ou transnationaux, dépassent les capacités de réponse immédiates de l'État congolais : conflits armés, présence de groupes armés dans les aires protégées, les catastrophes naturelles, braconnage à grande échelle organisé par des réseaux internationaux, extraction minière ou forestière industrielle sans évaluation environnementale crédible, effets des marchés mondiaux sur la pression foncière ou la demande en ressources naturelles. Une partie de la réponse doit ainsi venir d'une solidarité internationale cohérente, équitable et respectueuse des priorités nationales.

L'impact humain fragilise les écosystèmes et met en péril les moyens de subsistance



▲ Exploitation minière, Kolwezi, Lualaba © Frank Ribas / GIZ



▲ Déforestation dans le Haut-Katanga © congodurable.net



▲ Feu de brousse dans le Parc National des Koundelungu (PNKI), Haut-Katanga © Frank Ribas / GIZ

LEÇONS DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX (SPANB) PRÉCÉDENTS

Les stratégies précédentes n'ont pas permis d'enrayer efficacement l'érosion de la biodiversité, en raison de plusieurs obstacles structurels. Depuis l'adoption de la première SPANB en 1998, puis de celles couvrant les périodes 2002-2010 et 2016-2020, des avancées ont été réalisées, notamment en matière de sensibilisation, de création d'aires protégées et d'intégration institutionnelle. Toutefois, ces efforts sont restés fragmentés et insuffisants. Plusieurs facteurs ont limité leur impact : faiblesse du pilotage institutionnel, manque de coordination intersectorielle, absence de mécanisme de suivi-évaluation fonctionnel, dépendance excessive aux financements extérieurs non alignés, faible appropriation locale et engagement de Peuples Autochtones pygmées et communautés locales, et déconnexion entre planification et budgétisation. La présente SPANB tire les leçons de ces expériences passées pour proposer une approche plus intégrée, plus ancrée dans les réalités nationales et mieux articulée avec les instruments de développement.

La SPANB 2025–2030 est la réponse stratégique et structurante de la RDC pour inverser la tendance et valoriser la biodiversité dans toutes ses dimensions. Elle est alignée sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Elle décline ses objectifs en engagements concrets adaptés au contexte congolais. Mais elle va au-delà de l'alignement international en affirmant que la biodiversité n'est pas un secteur parmi d'autres, mais un enjeu transversal, fondamental pour la sécurité alimentaire, la santé publique, la stabilité sociale, la souveraineté économique et culturelle, et la construction d'un avenir prospère. Elle engage le pays dans un projet de société durable, enraciné dans ses territoires et dans ses cultures. Elle s'inscrit dans le cadre plus large du Plan national stratégique de développement (PNSD) 2024-2028, dont elle constitue un instrument opérationnel pour la mise en œuvre des engagements environnementaux et de développement durable de la RDC.

L'APPROCHE PANGOUVERNEMENTALE ET PAN SOCIÉTALE POUR LA SPANB 2025-2030

La stratégie a été préparée à travers une série de consultations nationales et provinciales réunissant les institutions étatiques, les ministères sectoriels, les gouvernements provinciaux, les chercheurs, les parlementaires, les organisations non-gouvernementales (ONG), les opérateurs privés, les jeunes et les femmes, ainsi que les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PAP et CL). L'élaboration de la SPANB a donc reposé sur une dynamique pangouvernementale et pan sociétale, articulée autour d'un processus inclusif et participatif. Le processus a bénéficié de l'**appui technique et financier du PNUE et de la GIZ** dans le cadre de son programme d'appui à la mise en œuvre du CMBKM, ainsi que de contributions ponctuelles d'autres partenaires.



▲ Atelier national de validation technique de la SPANB 2025–2030, tenu à Kinshasa le 28 juillet 2025, rassemblant les Secrétaires généraux de plusieurs ministères, les membres de la Task Force, des représentants des Peuples Autochtones pygmées, des réseaux de femmes et de jeunes, de la société civile, du secteur privé, ainsi que des partenaires techniques et financiers. © GIZ

VISION ET OBJECTIFS DE LA SPANB 2025-2030

La SPANB 2025-2030 repose sur une vision claire et ambitieuse à long terme, fondée sur les engagements internationaux et les aspirations nationales. Inspirée du CMBKM et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la vision de la SPANB 2025-2030 est la suivante

“ D’ici à 2050, la biodiversité en RDC est valorisée, conservée, restaurée et utilisée et gérée de manière durable, afin de préserver les services écosystémiques, renforcer la résilience écologique et garantir les bénéfices essentiels pour le bien-être des populations, tout en soutenant la santé de la planète. ”

Cette vision reflète la volonté de faire de la biodiversité un levier pour le développement durable du pays, tout en assurant la résilience face aux crises écologiques, sanitaires, socio-culturelles, économiques et climatiques. Elle est alignée sur le Plan national stratégique de développement (PNSD 2024-2028), dont elle appuie les axes relatifs à la durabilité environnementale, à la gouvernance, à la croissance verte et à la transformation structurelle de l'économie.

En tant que pays-solution pour la biodiversité et le climat, la RDC a pleinement adopté les 23 cibles du CMBKM puisqu'elles sont pertinentes à l'état et tendance de la biodiversité dans le pays. Elle y a ajouté deux objectifs nationaux supplémentaires, définis à partir d'une analyse rigoureuse des pressions sur sa biodiversité, se rapportant à des facteurs absents ou sous-représentés dans le texte du CMBKM.

Cette approche reflète une volonté de contextualisation stratégique, fondée sur les réalités écologiques, socio-culturelles et économiques du pays.

Les 25 objectifs de la SPANB articulés autour de la vision 2050 sont listés au Tableau 1. Ils sont structurés en cinq axes stratégiques interdépendants (Figure 0.1).

Figure 0.1 :
Les cinq axes stratégiques
de la Stratégie et Plan
d'Action Nationaux pour
la Biodiversité (SPANB)
2025-2030



Tableau 1 : Objectifs nationaux de la SPANB 2025–2030 (formulations officielles abrégées)

Réduction des pressions sur la biodiversité et restauration des écosystèmes	
1	D'ici 2030, appliquer une planification spatiale intégrée, participative et respectueuse de la biodiversité sur toutes les zones prioritaires.
2	D'ici 2030, des mesures efficaces de restauration sont mises en œuvre sur au moins 30 % des zones d'écosystèmes dégradés.
3	D'ici 2030, étendre à au moins 30 % du territoire national les zones conservées efficacement et gérées durablement.
4	D'ici 2030, des mesures urgentes de gestion sont mises en œuvre pour réduire le taux d'extinction des espèces menacées et favoriser le rétablissement et le maintien de leurs populations à des niveaux viables.
5	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour garantir une utilisation durable et légale des espèces sauvages, respectueuse des pratiques traditionnelles et minimisant les incidences négatives sur la biodiversité et la santé.
6	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir et contrôler les espèces exotiques envahissantes, en réduisant d'au moins 50 % les taux d'introduction et de propagation.
7	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir et réduire la pollution provenant de toutes les sources afin de protéger la biodiversité, les écosystèmes et la santé humaine.
8	D'ici 2030, des mesures fondées sur la nature et les écosystèmes sont mises en œuvre pour atténuer les effets du changement climatique et renforcer la résilience de la biodiversité.
Utilisation durable, valorisation économique et partage équitable des bénéfices issus de la biodiversité	
9	D'ici 2030, la gestion et l'utilisation durables des espèces sauvages procurent des avantages aux communautés et contribuent à la conservation de la biodiversité.
10	D'ici 2030, les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières sont gérées durablement grâce à des pratiques respectueuses de la biodiversité.
11	D'ici 2030, des actions s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature sont mises en œuvre pour restaurer, préserver et valoriser les services fournis par la nature.
12	D'ici 2030, les espaces verts et bleus en milieu urbain et périurbain sont étendus, connectés et gérés pour favoriser la biodiversité et garantir un accès équitable aux bénéfices.
13.1	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour garantir un partage juste et équitable des avantages issus de l'accès et de l'utilisation durable des ressources génétiques.
13.2	D'ici 2030, la biodiversité est valorisée à travers des transformations locales durables créant une valeur ajoutée pour les populations, en particulier les communautés locales.
Intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et amélioration de la gouvernance	
14.1	D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans les politiques, réglementations, processus de planification et comptabilité nationale.
14.2	D'ici 2030, les pressions spécifiques affectant la biodiversité sont réduites grâce à des politiques de prévention, d'atténuation et de restauration écologique.
15	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour inciter les entreprises à réduire leurs impacts négatifs, augmenter leurs contributions positives à la biodiversité et adopter des pratiques durables.
16	D'ici 2030, les populations adoptent des choix de consommation durables grâce à l'accès à des connaissances, cadres et moyens appropriés.
17	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir les risques biotechnologiques et garantir une gestion responsable des biotechnologies.
Mobilisation de ressources financières suffisantes et création de mécanismes incitatifs pour la biodiversité	
18	D'ici 2027, les incitations sont recensées et évaluées ; d'ici 2030, elles sont réformées pour éliminer les plus néfastes et renforcer celles favorables à la biodiversité.
19	D'ici 2030, les ressources financières provenant de toutes les sources sont augmentées et des facilités d'accès sont mises en place pour la mise en œuvre de la SPANB.
Renforcement des capacités, équité et inclusion pour une mise en œuvre efficace	
20	D'ici 2030, les capacités scientifiques, techniques et d'innovation ainsi que les savoirs traditionnels sont renforcés pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
21	D'ici 2030, un mécanisme national garantit à tous un accès équitable aux données et savoirs pour une gouvernance et une gestion efficaces de la biodiversité.
22	D'ici 2030, la participation pleine et effective des Peuples Autochtones Pygmées et des communautés locales aux décisions sur la biodiversité est garantie.
23	D'ici 2030, l'égalité des genres garantit aux femmes et aux filles un accès équitable aux ressources et à une participation pleine et éclairée dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Les textes officiels complets des objectifs se trouvent dans l'encadré 3.1 dans la partie du document principal de cette SPANB.

AXE STRATÉGIQUE 1

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE PRÉSENT ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La conservation de la biodiversité vise à maintenir les espèces, les habitats et les écosystèmes à des niveaux viables afin d'assurer leur fonctionnement, leur évolution et les services qu'ils rendent aux populations humaines. Elle est donc un socle de stabilité écologique, socio-culturelle et économique, ainsi que de bien-être collectif.

Elle s'appuie sur une approche intégrée qui combine la protection stricte des espèces et des habitats menacés avec une gestion rationnelle des ressources naturelles. Elle vise à préserver la diversité biologique aux niveaux génétique, spécifique et écosystémique, dans une logique de durabilité, de résilience face au changement climatique et d'équité entre générations.

L'Axe stratégique 1 de la SPANB regroupe les objectifs relatifs à la planification de l'espace, à l'expansion des zones conservées efficacement, à la protection des espèces menacées, à la lutte contre les espèces envahissantes, à la réduction de la pollution, à la gestion durable de la faune et à l'adaptation au changement climatique. Il reflète la volonté de la RDC de préserver activement son patrimoine naturel, tout en reconnaissant les droits et le rôle des communautés locales dans les efforts de conservation.

La planification de l'usage des terres, des eaux et des ressources est essentielle pour anticiper les conflits d'usage, préserver les écosystèmes clés et assurer une cohabitation durable entre conservation et développement (Objectif national 1). Des outils de planification intégrés, participative et respectueuse de la biodiversité seront adoptés et utilisés à l'échelle nationale et provinciale en cohérence avec les outils de l'aménagement du territoire. La planification spatiale constitue un point de départ essentiel pour la restauration écologique (Objectif 2), l'extension du réseau d'aires protégées et conservées (Objectif 3), la gestion durable des ressources biologiques (Objectifs 5 à 11), et la réduction des menaces directes et indirectes sur la biodiversité. Les principaux résultats attendus incluent l'élaboration de cartes thématiques des zones prioritaires, de plans territoriaux et sectoriels, et le renforcement des cadres juridiques pour la protection des espaces naturels sensibles.

La stratégie « 30x30 » guidera l'expansion des aires protégées et des zones conservées efficacement pour atteindre au moins 30 % du territoire national d'ici 2030, contre 14,94 % des terres et eaux intérieures et 0,5 % des zones marines et côtières aujourd'hui (Objectif 3). Cette expansion inclura les aires protégées formelles et surtout les initiatives communautaires reconnues, avec pour finalité la conservation et la restauration de la biodiversité, tout en assurant des retombées socioculturelles et économiques tangibles. Créé en janvier 2025, le Couloir Vert Kivu-Kinshasa constitue une opportunité stratégique d'intégrer connectivité écologique, conservation et bénéfices pour les populations et pour la planète. La réussite de cette ambition dépendra de la reconnaissance juridique des autres mesures efficaces de conservation par zones (AMECZ), notamment des territoires conservés par les PAP et CL, et de la mobilisation de financements climatiques, incluant les forêts et tourbières.

Des mesures ciblées seront déployées pour réduire le taux d'extinction des **espèces menacées** et maintenir leurs populations à des niveaux viables (Objectif 4), tout en promouvant l'utilisation durable et légale des **espèces sauvages** dans le respect des pratiques traditionnelles (Objectif 5) et en prévenant la prolifération des **espèces exotiques envahissantes** (Objectif 6). Ces efforts reposeront sur la collaboration avec les centres de recherche, les PAP et CL et les OSC, et incluront la gestion participative, la chasse durable encadrée, la valorisation des filières non destructrices, la transmission des savoirs traditionnels, ainsi que des systèmes de surveillance, d'alerte et d'éradication pour protéger les écosystèmes fragiles.

La **pollution** de l'air, de l'eau, des sols et des écosystèmes représente une menace croissante pour la santé humaine, la biodiversité et les services écosystémiques en RDC (Objectif 7). Ses impacts incluent la mortalité de la faune aquatique, l'augmentation des maladies telles que le choléra, la typhoïde ou les affections respiratoires, ainsi que des inondations aggravées par l'obstruction des canaux naturels. La SPANB appelle à réduire les polluants plastiques,

chimiques et organiques à la source, à renforcer les contrôles environnementaux, à promouvoir une gestion rationnelle des déchets, et à intégrer les risques de pollution dans les politiques sectorielles clés (mines, agriculture, industrie, urbanisme). Un accent particulier est mis sur l'application rigoureuse des évaluations d'impact environnemental et social (EIES) et des évaluations environnementales stratégiques (EES), ainsi que sur la transformation des mentalités, grâce à **une meilleure coordination entre les ministères de la santé, de l'agriculture, des mines, des hydrocarbures et de l'enseignement.**

Le changement climatique perturbe profondément les cycles biologiques, les aires de répartition et la résilience des espèces, tout en amplifiant d'autres pressions sur la biodiversité, telles que la sécheresse, les inondations ou la prolifération des espèces exotiques envahissantes. La SPANB (Objectif 8) recommande la mise en œuvre de **solutions fondées** sur la nature pour renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés humaines face aux impacts climatiques. Elle appelle à une intégration effective de la biodiversité dans les stratégies nationales d'adaptation, en particulier dans le secteur agricole. Un accent est mis sur la promotion de l'agroforesterie, la gestion durable des forêts – notamment à travers le programme REDD+ – et le développement de projets de stockage de carbone dans les écosystèmes naturels, tels que les **tourbières** et les mangroves, qui contribuent à la fois à l'atténuation des changements climatiques et à la conservation de la biodiversité.



▲ Tourbières de la Cuvette centrale : écosystème unique stockant 30 milliards de tonnes de carbone, au cœur du rôle stratégique de la RDC dans la résilience climatique mondiale.
© Simon Lewis et © Bart Czeze

AXE STRATÉGIQUE 2

RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES DÉGRADÉS

La restauration écologique vise à réparer les écosystèmes dégradés, à restaurer les fonctions des sols, de l'eau, des forêts et des savanes, à reconstituer les populations d'espèces menacées, et à garantir aux communautés les bénéfices d'une biodiversité fonctionnelle.

En RDC, des millions d'hectares de forêts, de terres agricoles, de savanes et de zones humides ont été altérés par des pratiques agricoles non durables (notamment l'agriculture itinérante sur brûlis), des incendies incontrôlés, l'exploitation minière et forestière non encadrée, la pollution, des infrastructures construites sans planification environnementale, la surexploitation des ressources, ou encore l'installation anarchique des populations fuyant les conflits armés. Cette dégradation fragilise les services écosystémiques, aggrave la pauvreté, compromet la sécurité alimentaire et entraîne des déplacements humains.

La SPANB fait de **la restauration** (Objectif 2) une priorité nationale, avec pour ambition de restaurer au moins 8 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030. Cet engagement, déjà pris

en 2014, représente un potentiel de séquestration de 0,76 gigatonne de CO₂, soit l'équivalent de 2,5 milliards de dollars d'avantages économiques. Il s'inscrit également dans les engagements internationaux de la RDC relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres.

Deux approches complémentaires seront mises en œuvre :

une restauration passive, fondée sur la régénération naturelle, notamment au sein des **aires protégées** (Objectif 3), et une restauration active, incluant le reboisement, la régénération naturelle assistée et d'autres techniques adaptées aux contextes locaux. Ces actions seront définies avec les communautés, en tenant compte des spécificités écologiques et sociales des territoires.

La restauration sera également soutenue par **l'intégration de pratiques de gestion durable dans les systèmes agricoles, forestiers, halieutiques et aquacoles** (Objectif 10), afin de renforcer la résilience, conserver la biodiversité utile, et reconstituer les habitats des espèces menacées. En parallèle, **des approches fondées sur la nature** seront mobilisées pour renforcer les services écosystémiques rendus aux populations – tels que la régulation du climat, de l'eau, la fertilité des sols, la pollinisation ou la prévention des risques (Objectif 11).

Ces efforts contribueront à réconcilier les objectifs environnementaux et sociaux à l'échelle des paysages, en générant des emplois verts, en sécurisant les moyens d'existence ruraux, et en renforçant la résilience des communautés et des écosystèmes.



▲ Aperçu du déboisement dans la province du Sud-Kivu, illustrant les pressions humaines sur les écosystèmes naturels © Frank Ribas / GIZ



◀ Au Sud-Kivu, les femmes s'engagent activement dans le reboisement contribuant à restaurer les écosystèmes et à renforcer la résilience des communautés. © Frank Ribas / GIZ

AXE STRATÉGIQUE 3

UTILISATION DURABLE ET PARTAGE ÉQUITABLE DES AVANTAGES ISSUS DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité peut contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durables et la justice sociale, à condition d'être utilisée de manière rationnelle, équitable et respectueuse des savoirs traditionnels et de partager équitablement les avantages issus de son utilisation.

La surexploitation des espèces sauvages, la dégradation des habitats, la pollution, la perte des savoirs traditionnels, et l'absence de mécanismes de régulation et de partage des bénéfices menacent directement la biodiversité utile aux populations. Les ressources biologiques – qu'il s'agisse d'animaux sauvages, de plantes médicinales, de poissons, de champignons ou de bois – sont souvent exploitées sans plan de gestion durable, dans des conditions qui compromettent la pérennité des usages. Dans les secteurs agricoles, forestiers et halieutiques, la pression croissante sur les ressources entraîne la disparition de variétés locales, et la dépendance à des intrants extérieurs coûteux et non durables.

L'Axe 3 vise à assurer une utilisation durable et équitable de la biodiversité dans tous les secteurs productifs. Il s'agit de valoriser les espèces sauvages de manière durable (Objectif 9), de promouvoir dans l'agriculture, la foresterie, la pêche et l'aquaculture des pratiques rationnelles et respectueuses de la biodiversité (Objectif 10) fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques afin d'assurer de façon continue la restauration, la préservation et la valorisation des services fournis par la nature (Objectif 11).

Cela implique aussi de développer des espaces verts et bleus urbains pour reconnecter la population – en particulier les jeunes – à la nature, notamment à travers des programmes de nettoyage et gestion durable des cours d'eau urbains et la mise en place d'aménagements écologiques pour la réduction des inondations urbaines (Objectif 12). Les espaces verts et bleus amélioreront le bien-être et renforceront la résilience des villes face aux effets du changement climatique.

La valorisation des ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation sont également des priorités (Objectif 13.1). La SPANB soutient la mise

en place de mécanismes conformes aux instruments internationaux (tels que le Protocole de Nagoya) et enracinés dans les droits des communautés et des détenteurs de savoirs traditionnels. Elle prévoit notamment la documentation des connaissances traditionnelles associées à la biodiversité en vue d'éviter toute appropriation illégitime ainsi que l'intégration des informations de séquençage numérique (DSI) dans les lois relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages (APA)

En parallèle, la transformation locale durable des ressources biologiques (Objectif 13.2) permettra d'ajouter de la valeur au niveau national et local, de créer des emplois, de renforcer l'économie circulaire et de réduire la dépendance aux exportations brutes. La promotion des filières agroécologiques, pharmaceutiques, cosmétiques, artisanales ou industrielles basées sur la biodiversité est encouragée.

Les entreprises et institutions financières sont appelées à intégrer la biodiversité dans leurs politiques, stratégies et investissements (Objectif 15). Cette évolution facilitera la réduction de l'empreinte écologique des chaînes de valeur, la mise en place de standards durables, ainsi que le soutien à des modèles économiques régénératifs, créateurs de valeur à long terme.

Le changement des modes de consommation constitue également un levier déterminant. La SPANB encourage une consommation responsable, la réduction du gaspillage alimentaire – notamment en s'attaquant aux pertes liées à l'absence de solutions de conservation à long terme –, la diminution de l'usage d'emballages plastiques polluants, et une meilleure sensibilisation des consommateurs urbains et ruraux (Objectif 16).

Pour accompagner cette transformation, il est indispensable de réformer les mesures d'incitation qui nuisent à la biodiversité, et de promouvoir des

incitations positives en faveur de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable (Objectif 18). Cela inclut le soutien aux alternatives économiques durables, l'introduction d'incitations fiscales vertes, et la valorisation des efforts communautaires – notamment à travers des paiements pour services écosystémiques.

La mobilisation des ressources financières demeure une condition transversale essentielle (Objectif 19). Elle nécessite une meilleure intégration de la biodiversité dans les budgets publics, la création de mécanismes de financement innovants et équitables, le renforcement de la transparence dans l'utilisation des fonds, ainsi que l'élaboration et la soumission de projets bancables alignés sur les priorités de la SPANB.

Enfin, la réussite de cet axe dépend fortement du renforcement des capacités scientifiques, techniques et traditionnelles (Objectif 20), à travers la formation des acteurs, le soutien à la recherche appliquée, la reconnaissance des savoirs endogènes, et l'ancrage local des solutions.

▼ *L'agroforesterie revitalise les sols pour la production agricole, sécurise l'approvisionnement en bois énergie et contribue à la protection des écosystèmes forestiers. Les projets agroforestiers de la Fondation Hanns Seidel à Mampu, Gungu et Ntsio, dans la région de Kinshasa, illustrent avec succès cette approche intégrée de développement durable. © Fondation Hanns Seidel*



AXE STRATÉGIQUE 4

VALORISATION ÉCONOMIQUE ET AJOUT DE VALEUR AUX RESSOURCES BIOLOGIQUES

La biodiversité peut devenir un véritable moteur de développement durable pour la RDC, à condition de stimuler des filières économiques équitables, inclusives et écologiquement responsables.

Aujourd'hui, de nombreuses ressources biologiques - plantes médicinales, produits forestiers non-ligneux, semences traditionnelles, ressources aquatiques - sont exploitées à l'état brut, sans transformation locale, ni juste retour aux communautés. Cela freine l'émergence d'une bioéconomie nationale, prive l'État de recettes potentielles et expose le pays à une dépendance croissante vis-à-vis des importations.

La transformation locale durable des ressources biologiques est au cœur de la stratégie de valorisation (Objectif 13.2). Elle vise à créer de la valeur ajoutée sur place, grâce à des investissements dans des unités de transformation, des filières cosmétiques, pharmaceutiques, artisanales ou alimentaires durables, et des initiatives portées par les communautés. Cette transformation sera encadrée par des mécanismes de qualité, des normes écologiques, et le respect des savoirs traditionnels et de la propriété intellectuelle communautaire.

L'intégration de la biodiversité dans les politiques économiques, fiscales et comptables nationales constitue un

autre levier fondamental (Objectif 14.1). Cela inclut l'élaboration de comptes de patrimoine naturel, le développement d'indicateurs économiques de durabilité, et l'utilisation de ces outils pour orienter les politiques budgétaires et de développement. Cette approche permettra de reconnaître la valeur économique réelle des écosystèmes et des services qu'ils rendent, tout en alertant sur les coûts économiques de leur dégradation.

Les conflits armés, les incendies, les sécheresses, les inondations, les ravageurs et les maladies zoonotiques sont des pressions importantes affectant la biodiversité en RDC mais qui n'avaient pas été prises en compte dans le CMBKM. Pour leur réduction, la SPANB (Objectif 14.2) recommande de les évaluer et de les intégrer dans les politiques, plans de gestion et stratégies de développement. La mise en place de systèmes de prévention et d'alerte, l'approche « One-Health » qui considère les liens étroits entre santé humaine, animale et environnementale, les solutions fondées sur la nature pour prévenir ou atténuer les impacts des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses,

incendies), tout en renforçant la résilience des écosystèmes ainsi que l'agriculture climato-intelligente sont parmi les stratégies proposées dans la SPANB.

Le secteur privé sera mobilisé à travers des incitations économiques, des formations, des partenariats public-privé durables et l'accès à des mécanismes de financement vert. Par son objectif 15, la SPANB recommande la mise en œuvre des mesures juridiques, administratives et politiques pour **réorienter les modèles économiques** vers des pratiques compatibles avec la conservation et la régénération de la biodiversité, par exemple en promouvant l'écotourisme et l'économie verte.

Enfin, la transformation des systèmes économiques dépend aussi des **changements dans les modes de consommation** (Objectif 16), qui seront encouragés à travers des politiques publiques, des campagnes de sensibilisation, et la promotion de marchés de produits durables accessibles et compétitifs.

En RDC, la valorisation de la biodiversité repose encore largement sur des pratiques artisanales.



▲ Apiculture. © Frank Ribas / GIZ



▲ Production d'huile de palme. © Frank Ribas / GIZ



▲ Séchage de poisson. © Frank Ribas / GIZ

AXE STRATÉGIQUE 5

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, GOUVERNANCE INCLUSIVE ET FINANCEMENTS DURABLES

La faiblesse des dispositifs institutionnels et techniques, le manque de ressources humaines qualifiées, la fragmentation des systèmes d'information, et la dépendance aux financements extérieurs non alignés sur les priorités nationales compromettent la durabilité des actions et la souveraineté des choix stratégiques

La mise en œuvre efficace de la SPANB dépend d'une gouvernance cohérente, de capacités humaines et institutionnelles renforcées, et d'un financement durable, coordonné et guidé par l'agenda national.

La biosécurité et la gestion responsable des biotechnologies sont renforcées dans une optique de précaution et de contrôle des risques émergents (Objectif 17). Cela inclut l'élaboration de cadres réglementaires adaptés, la surveillance des organismes issus de la biotechnologie moderne, et la formation des institutions concernées, dans un contexte de plus en plus sensible aux questions de sécurité sanitaire et environnementale.

La réforme **des incitations** constitue une priorité pour réorienter les flux financiers vers des pratiques favorables à la biodiversité (Objectif 18). L'axe 5 appuie la suppression progressive des subventions nuisibles, la mise en place de mécanismes d'incitation positive (fiscale, économique, communautaire), et la valorisation des efforts locaux, notamment à travers les paiements pour services écosystémiques.

La mobilisation et l'accès aux ressources financières pour la mise en œuvre de la SPANB seront renforcés à travers la création d'un fonds national dédié à la biodiversité, la coordination des bailleurs, le développement de mécanismes de financement innovants (fonds carbone, finance verte, etc.), et l'intégration de la biodiversité dans les budgets publics (Objectif 19). La transparence et l'efficacité seront des critères clés dans la sélection et la mise en œuvre des projets.

Le renforcement des **capacités scientifiques, techniques et traditionnelles** est au cœur de cet axe (Objectif 20). Il s'agit de former les agents publics, les chercheurs, les collectivités et les organisations de la société civile (OSC), avec un appui particulier aux universités congolaises, à la production de données, et à la valorisation des savoirs autochtones, afin de créer un socle de compétences nationales pérennes.

Le développement d'un mécanisme national de partage des connaissances, notamment à travers l'amélioration de la performance du **Centre d'échange d'informations** (CHM), est également

prioritaire (Objectif 21). Ce dispositif assurera l'accessibilité des données, le suivi des indicateurs, et la diffusion d'informations stratégiques vers tous les acteurs, y compris les décideurs, les communautés et les journalistes.

La participation effective des **Peuples Autochtones et communautés locales** (PAP et CL) à la mise en œuvre de la SPANB est promue comme un principe fondamental (Objectif 22). Cela passe par la reconnaissance de leurs droits, leur représentation dans les instances de gouvernance, et le soutien aux initiatives de conservation et de restauration menées localement.

Enfin, l'égalité des genres est intégrée dans toutes les politiques et programmes liés à la biodiversité (Objectif 23). Des actions spécifiques viseront à renforcer la place des femmes dans les filières vertes, à lever les obstacles structurels à leur participation et leur leadership le cas échéant, et à valoriser leurs savoirs et compétences dans la gestion durable des ressources biologiques.

“ Avec ses 25 objectifs alignés sur le CMBKM et structurés en cinq axes stratégiques interdépendants, la SPANB 2025-2030 offre à la RDC une opportunité historique de sauvegarder et d'utiliser rationnellement son capital naturel, tout en stimulant de manière inclusive le bien-être des populations et en accélérant son développement socioéconomique — dans la perspective affirmée de son rôle de pays-solution pour la planète. ”

DE LA VISION A L'ACTION : LES LEVIERS DE RÉUSSITE DE LA SPANB

Pour que la SPANB 2025-2030 produise des résultats tangibles, les ambitions portées par les objectifs nationaux doivent être traduites en actions concrètes, coordonnées et suivies dans la durée. Cela requiert un engagement politique fort, des ressources adaptées, une gouvernance cohérente, et un ancrage opérationnel à tous les niveaux, du national jusqu'aux territoires.

Sept facteurs clés de réussite sont présentés dans les sections suivantes : le renforcement du cadre juridique et institutionnel, la territorialisation de la mise en œuvre, la priorisation stratégique des actions, le développement des capacités, la mobilisation de financements durables, la communication et la sensibilisation, ainsi que le suivi et la gestion des données et des connaissances.

1. PRINCIPAUX DÉFIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB 2025-2030

La mise en œuvre de la SPANB 2025-2030 est essentielle pour permettre à la République Démocratique du Congo (RDC) de concrétiser son ambition de devenir un «pays solution» aux crises climatiques et environnementales mondiales, tout en assurant le bien-être des populations et un développement durable. Toutefois, plusieurs défis structurels, institutionnels, financiers et logistiques risquent de compromettre l'efficacité de la mise en œuvre si des solutions adaptées ne sont pas mises en place.

1.1. Complexité et envergure de la SPANB 2025-2030

La SPANB comprend 25 objectifs nationaux. Une ambition aussi vaste, bien que nécessaire, soulève un risque de dispersion des efforts et des ressources, rendant la mise en œuvre plus difficile. Une priorisation stratégique des objectifs est indispensable.

La stratégie repose également sur un nombre élevé d'actions et d'indicateurs, dont plusieurs nécessitent des expertises techniques avancées et des méthodes de suivi spécifiques. Cependant, pour bon nombre d'entre eux, les ressources sont limitées et les données de référence inexistantes ou difficilement accessibles, ce qui complique l'évaluation rigoureuse des progrès réalisés.

La mise à niveau du Centre d'échange d'informations (CHM) et le renforcement des dispositifs nationaux de suivi-évaluation permettront de combler progressivement les lacunes en données.

1.2. Lacunes en capacités techniques et humaines

La mise en œuvre de la SPANB requiert des compétences variées dans des domaines tels que la taxonomie, le suivi écologique, la valorisation de la biodiversité, la gestion des aires protégées et l'application des réglementations environnementales. Ces besoins sont d'autant plus critiques que la RDC est un pays vaste, aux écosystèmes répartis sur de grandes distances, souvent dans des zones difficilement accessibles en raison de l'insuffisance des infrastructures de transport et de communication. Le déficit de personnel qualifié dans plusieurs provinces, ainsi que les faibles moyens logistiques, freinent l'opérationnalisation des actions sur le terrain.

En outre, les infrastructures scientifiques et de formation dédiées à la biodiversité sont encore sous-développées, limitant la production et l'utilisation de connaissances pour orienter les décisions. La formation des parties prenantes, appuyée par des échanges régionaux et internationaux, est donc essentielle pour combler ces lacunes.

1.3. Contraintes logistiques et accès difficile à plusieurs zones prioritaires

Certaines zones stratégiques pour la conservation des espèces animales ou végétales et la mise en œuvre d'autres actions identifiées dans la SPANB sont difficiles d'accès en raison de contraintes géographiques, logistiques ou sécuritaires. L'enclavement de plusieurs parcs nationaux, tels que la Salonga, Maïko ou encore certaines réserves forestières reculées, le manque d'infrastructures de transport et l'insécurité persistante, notamment dans l'Est du pays, limitent les interventions de terrain. Cette situation entrave la collecte des données et nuit à l'efficacité des actions de conservation.

Des partenariats logistiques, le recours à des technologies de suivi à distance et le soutien aux équipes locales de terrain permettront de surmonter partiellement ces contraintes.

Dans plusieurs aires protégées en RDC, les équipes doivent parcourir de longues distances, très souvent : (i) à pied, (ii) en pirogue ou à moto, (iii) en traversant des ponts de fortune, parfois improbables, pour atteindre les zones d'intervention.



▲ Patrouille à pied. © Frank Ribas / GIZ



▲ Traversée en pirogue avec moto. © Frank Ribas / GIZ



▲ Passage sur un pont de fortune. © Frank Ribas / GIZ

1.4. Faible adhésion et engagement des parties prenantes

Dans plusieurs communautés, la biodiversité est perçue comme une préoccupation secondaire face aux besoins économiques immédiats. Le manque d'incitations économiques concrètes réduit l'implication des acteurs locaux dans les actions de conservation. Par ailleurs, au sein du gouvernement, la biodiversité n'est pas encore considérée comme une priorité transversale par tous les ministères, ce qui freine son intégration dans les politiques sectorielles et son appropriation interinstitutionnelle.

Des actions de sensibilisation, d'incitation économique et de gouvernance inclusive seront essentielles pour renforcer l'engagement durable des parties prenantes.

1.5. Absence d'un organe de pilotage dédié et faiblesse de la coordination interinstitutionnelle

L'absence d'une structure dédiée, dotée d'un mandat clair pour piloter la mise en œuvre et le suivi de la SPANB, constitue un obstacle majeur. Cette lacune affecte la cohérence des actions et la mobilisation des acteurs concernés. Elle reflète également la faiblesse structurelle de la coordination entre les institutions concernées par la biodiversité, qui se traduit par une fragmentation des responsabilités, des doublons inutiles ou des zones grises dans la mise en œuvre.

1.6. Défi de la mobilisation durable des ressources financières

Les besoins financiers pour mettre en œuvre la SPANB sont considérables, notamment pour la gestion des aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, le suivi des indicateurs, la formation des acteurs et la sensibilisation des populations. Les ressources disponibles restent insuffisantes et fortement dépendantes de l'aide internationale.

La RDC doit impérativement diversifier ses sources de financement, en mobilisant davantage de ressources nationales et en développant des mécanismes innovants et durables. Faute d'une stratégie claire de financement de la biodiversité, la mise en œuvre de la SPANB risque d'être fragmentaire, compromettant l'efficacité des efforts de conservation et aggravant les impacts de la perte de biodiversité sur les populations et la planète.

Les sections suivantes présentent en détail les mécanismes et conditions à réunir pour assurer une mise en œuvre efficace, inclusive et durable de la SPANB 2025-2030.

2. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Un cadre juridique, politique et institutionnel renforcé est indispensable pour garantir l'effectivité et l'efficacité de la SPANB 2025–2030.

Au fil des deux dernières décennies, la République Démocratique du Congo a adopté plusieurs textes importants pour encadrer la conservation de la biodiversité, notamment la Loi sur l'environnement, la Loi sur la conservation de la nature, et, plus récemment, le décret créant le Couloir Vert Kivu-Kinshasa à vocation de réserve communautaire. Cependant, l'application effective de ces lois demeure entravée par l'absence de mesures d'application dans plusieurs secteurs (forêts, agriculture, mines, aménagement du territoire), un manque de coordination intersectorielle, et la faiblesse des mécanismes de contrôle, de sanction et de redevabilité.

La SPANB 2025-2030 insiste sur la nécessité d'adopter rapidement les textes d'application manquants, de renforcer les capacités des administrations sectorielles et du système judiciaire, et d'harmoniser progressivement les lois nationales avec les engagements internationaux. Elle recommande en particulier de garantir le respect du consentement libre, informé et préalable des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PAP et CL), et de reconnaître légalement leurs droits fonciers et d'usage, notamment dans leurs zones de conservation et de restauration.

Plusieurs objectifs nationaux nécessitent la mise en place de mesures juridiques et administratives spécifiques, notamment :

- 1 des textes pour encadrer la planification territoriale participative (**Objectif 1**) ;
- 2 la reconnaissance des autres mesures de conservation efficaces par zone (**Objectif 3**) ;
- 3 la régulation de l'exploitation des espèces sauvages (**Objectif 5**) ;
- 4 la gestion des espèces exotiques envahissantes (**Objectif 6**) ;
- 5 la lutte contre la pollution (**Objectif 7**) ;
- l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (**Objectif 13.1**) ;
- 7 l'encadrement du secteur privé pour des pratiques respectueuses de la biodiversité dans la production et les investissements (**Objectifs 15 et 16**) ;
- 8 la biosécurité (**Objectif 17**) ;
- 9 les incitations fiscales et économiques pour la conservation (**Objectif 18**) ; et
- 10 la valorisation des savoirs traditionnels et la participation des PACL (**Objectifs 20 et 22**).

L'intégration effective de la biodiversité dans les politiques sectorielles reste insuffisante et doit être accélérée. Bien que la biodiversité soit reconnue comme un pilier du développement durable, elle demeure marginale dans plusieurs documents de planification. La Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) et la réglementation sur les évaluations d'impact environnemental (EIE), par exemple, ne prennent pas encore suffisamment en compte les impératifs de conservation et utilisation durable de la biodiversité.

La SPANB appelle à :

- ❶ intégrer explicitement les objectifs de conservation et utilisation durable de la biodiversité et des services qu'elle fournit dans le PNAT, les plans sectoriels et les stratégies de développement **(Objectifs 1 et 14.1) ;**
- ❷ renforcer les obligations d'évaluation environnementale et sociale pour les projets extractifs, agricoles et d'infrastructure **(Objectif 14.1) ;**
- ❸ instaurer des mécanismes incitatifs pour amener les entreprises à adopter des pratiques favorables à la biodiversité **(Objectif 15).**

La cohérence des politiques et la coordination intersectorielle sont essentielles pour éviter les conflits et optimiser les ressources.

La SPANB identifie plusieurs sources de fragmentation entre engagements internationaux et cadres nationaux. Elle propose de renforcer la cohérence entre les engagements de la RDC dans le cadre du CMBKM ; des Objectifs de développement durable (ODD) ; des programmes sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, tout en promouvant la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier (REDD+) ; de la Neutralité en matière de dégradation des terres (Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification), de la Convention de Ramsar et des stratégies continentales comme l'ABSAP 2023-2030. Une attention particulière est portée sur la synergie entre les politiques de restauration (Objectif 2), de conservation (Objectif 3), et de gouvernance inclusive (Objectifs 22 et 23).

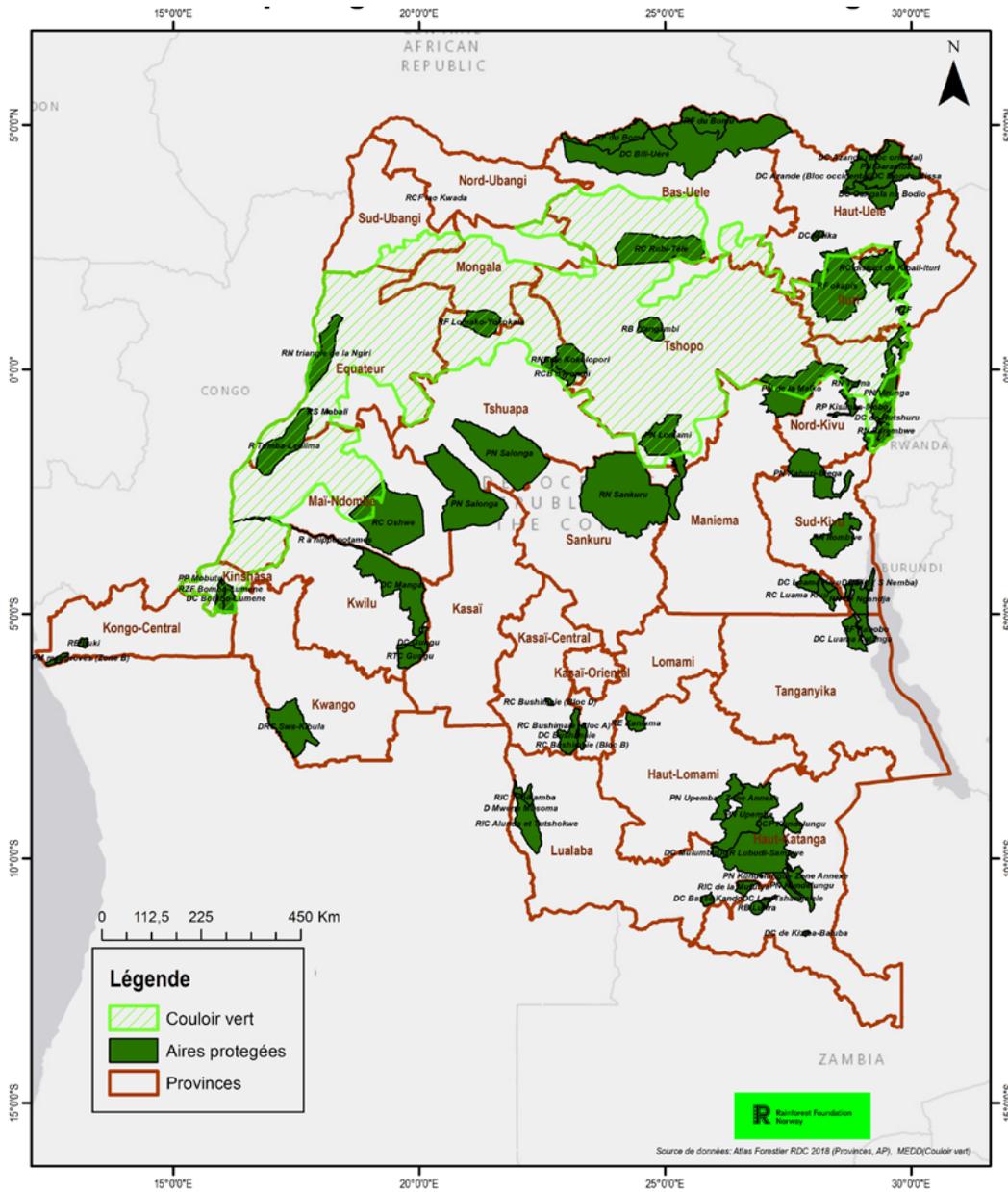
3. DÉPLOIEMENT TERRITORIAL ET GOUVERNANCE LOCALE

La territorialisation de la SPANB est une condition de réussite : elle permet une mise en œuvre concrète, inclusive et adaptée aux réalités locales..

La SPANB 2025-2030 repose sur un principe fondamental : les actions de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité doivent être conçues et menées au plus près du terrain. Or, les SPANB précédentes ont échoué à se déployer de manière effective au niveau des provinces, territoires et collectivités locales. Cette défaillance tient notamment à un manque de coordination, de capacités et de ressources à l'échelle subnationale, ainsi qu'à la non-effectivité de la décentralisation environnementale pourtant inscrite dans les textes de loi.

Pour rompre avec cette situation, la SPANB 2025-2030 prévoit (i) un mécanisme clair de mise en œuvre territorialisée, fondé sur les principes de subsidiarité, de gouvernance partagée et de responsabilisation locale ; (ii) des plans provinciaux pour la biodiversité intégrés aux politiques locales de développement, alignés sur la SPANB, avec des cibles chiffrées, des indicateurs de suivi et des budgets. Ces plans seront appuyés par les universités et centres de recherche provinciaux, ainsi que par les collectivités locales ; (iii) une mobilisation des secteurs productifs (agriculture, foresterie, pêche, mines, infrastructures, tourisme, santé, etc.) en encourageant les pratiques productives durables (agroécologie, foresterie communautaire, pêche durable, écotourisme) ; (iv) l'accès facilité aux financements nationaux et internationaux pour les initiatives locales (fonds fiduciaires, projets bilatéraux, REDD+, financement climatique, etc.) ; la création de guichets provinciaux ou de mécanismes de financement décentralisé ; et la mise en place de mécanismes de partage équitable des avantages, notamment issus de l'écotourisme, des ressources forestières et des savoirs traditionnels ; et (v) des systèmes de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes adaptés aux contextes locaux, et impliquant les autorités territoriales, les communautés locales et les structures coutumières.

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa qui traverse neuf provinces et plusieurs territoires (Figure 0.2) constitue une opportunité stratégique pour réaliser la vision territoriale de la SPANB. Ce couloir écologique et socioéconomique constitue une initiative majeure de connectivité verte, appuyée par les provinces et les communautés. Il incarne une approche multi-acteurs et multi-échelles, combinant conservation, développement local, droits fonciers communautaires, solutions fondées sur la nature, et résilience climatique. Il bénéficiera de gouvernance partagée entre autorités provinciales, communautés et secteur privé ainsi que de mécanismes de financement territoriaux pour les actions de conservation et de développement.



◀ Figure 0.2 : Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa. Il traverse neuf provinces et plusieurs territoires.

4. STRUCTURATION STRATÉGIQUE ET MONTÉE EN CHARGE

Avec ses 25 objectifs nationaux et plus d'une centaine d'actions prioritaires assorties d'indicateurs de suivi répartis sur tout le territoire national, la SPANB 2025–2030 constitue une stratégie ambitieuse, multisectorielle et de grande envergure. Sa mise en œuvre exige une approche structurée et progressive. La priorisation, le phasage et l'optimisation des efforts sont des conditions essentielles pour garantir son efficacité et sa faisabilité dans le contexte du pays.

4.1. Focalisation sur des initiatives stratégiques

Face aux limites en ressources humaines, techniques et financières, il est utile de concentrer les efforts initiaux sur un noyau d'objectifs à fort impact écologique, socio-culturel et économique, et de prévoir une montée en charge progressive. Cette approche permet de mieux structurer les interventions, éviter la dispersion ou les duplications inutiles, faciliter la mobilisation des financements, et renforcer la visibilité des résultats et la cohérence du suivi.

Parmi les initiatives phares identifiées pour guider les investissements et démontrer l'impact, figurent notamment :

- ◆ la gestion durable des forêts et des tourbières du Bassin du Congo, essentielles pour la régulation du climat mondial ;
- ◆ le Couloir vert Kivu-Kinshasa, opportunité stratégique dans le cadre de la stratégie 30x30 pour la connectivité écologique, l'implication communautaire et le développement d'une économie verte autour de la biodiversité ;
- ◆ la création de valeur ajoutée locale dans les filières biologiques (santé, nutrition, écotourisme, médecine traditionnelle) ;
- ◆ le déploiement de mécanismes de financement innovants, tels que les crédits carbone, les guichets provinciaux ou un fonds national pour la biodiversité ;
- ◆ la mise en place d'un système de suivi écologique participatif, mobilisant universités, communautés, gestionnaires d'aires protégées et autres parties prenantes impliquées sur le terrain.

4.2. Mise en œuvre progressive par phases

Afin d'assurer une mise en œuvre maîtrisée, la SPANB prévoit un déploiement en deux phases sur la période 2025-2030 :

2025-2027

Concentration des efforts sur les objectifs dits « structurants », répondant à l'urgence écologique, à la faisabilité technique et à l'impact socioéconomique attendu ;

2028-2030

Elargissement aux autres objectifs sur la base des leçons apprises et des ressources mobilisées.

Certains objectifs bénéficieront également d'un phasage interne dans la mise en œuvre de leurs actions prioritaires.

La stratégie adopte par ailleurs une logique d'adaptation continue, appuyée par des rapports annuels de mise en œuvre alignés sur les cycles budgétaires. Ces rapports, produits avec la participation des niveaux national, provincial et local, ainsi que des communautés, chercheurs, ONG et partenaires techniques et financiers, permettront de réorienter les efforts et d'ajuster les priorités sur la base des apprentissages.

4.3. Objectifs structurants et catalyseurs

Certains objectifs, qualifiés de « parapluies », jouent un rôle central dans l'architecture de la SPANB. Ils en assurent la cohérence et la transversalité. Ce sont notamment l'Objectif 1 (planification spatiale) : cadre structurant de toutes les interventions territoriales ; l'Objectif 3 (aires protégées et AMECZ) : pilier pour la conservation, la restauration et la gouvernance locale ; l'Objectif 14.1 (intégration dans les politiques) : garant de la transversalité intersectorielle ; l'Objectif 19 (financement) : condition de faisabilité de l'ensemble de la stratégie ; l'Objectif 21 (partage des connaissances) : socle pour des décisions fondées sur les données ; les Objectifs 22 et 23 (participation des PAP et CL et égalité des genres) : garants de l'appropriation locale, de la légitimité sociale et de la justice environnementale.

4.4. Organisation thématique et transversalité

Pour faciliter la coordination, la redevabilité et les synergies, les 25 objectifs ont été regroupés en cinq axes stratégiques. Cette organisation permet de renforcer la cohérence d'ensemble et les synergies, d'éviter les chevauchements inutiles, d'optimiser les efforts techniques et financiers, et de favoriser la coordination entre ministères, agences, provinces, secteurs et communautés.

Plusieurs objectifs transversaux sont présents dans plusieurs axes en raison de leur rôle structurant pour l'ensemble de la stratégie, notamment ceux liés au financement, à la gouvernance, à la participation sociale et à l'intégration sectorielle.

5. CAPACITÉS ET CHANGEMENT DE PARADIGME

Le renforcement des capacités est un pilier fondamental de la SPANB 2025–2030 : il vise à former, équiper et responsabiliser l'ensemble des acteurs, tout en transformant les mentalités.

Les limites de mise en œuvre des précédentes stratégies nationales pour la biodiversité ont révélé un déficit généralisé en capacités humaines, techniques et institutionnelles. En réponse, la SPANB 2025–2030 propose une approche intégrée et ambitieuse du renforcement des capacités, reposant sur cinq priorités clés : (1) le développement des compétences, (2) la transformation des mentalités, (3) le renforcement des infrastructures de recherche et de suivi, (4) l'intégration et la protection des savoirs traditionnels, et (5) la mise en place de mécanismes rigoureux de suivi-évaluation.

Les cinq priorités de renforcement des capacités de la SPANB :

1 FORMER ET OUTILLER POUR L'ACTION SUR LE TERRAIN, À TOUS LES NIVEAUX.

Les limites de mise en œuvre des précédentes stratégies nationales pour la biodiversité ont révélé un déficit généralisé en capacités humaines, techniques et institutionnelles. En réponse, la SPANB 2025–2030 propose une approche intégrée et ambitieuse du renforcement des capacités, reposant sur cinq priorités clés : (1) le développement des compétences, (2) la transformation des mentalités, (3) le renforcement des infrastructures de recherche et de suivi, (4) l'intégration et la protection des savoirs traditionnels, et (5) la mise en place de mécanismes rigoureux de suivi-évaluation.

2 TRANSFORMER LES MENTALITÉS ET RENFORCER LA CULTURE DE LA BIODIVERSITÉ.

La SPANB entend contribuer à un véritable changement de paradigme, en instaurant une culture de responsabilité collective vis-à-vis du vivant. Cela passe essentiellement par l'intégration dans les curricula scolaires/universitaires et programmes nationaux de formation des objectifs de la SPANB et leurs justifications ainsi que les connaissances traditionnelles associées.

3 RENFORCER LES INFRASTRUCTURES SCIENTIFIQUES, DE FORMATION ET DE SUIVI.

Pour produire les données, innovations et diagnostics nécessaires à la mise en œuvre de la SPANB, le pays devra notamment consolider les centres existants (Centre de Surveillance de la Biodiversité, CHM, etc.) ; créer des stations de surveillance écologique dans les zones prioritaires; développer des laboratoires spécialisés (suivi des écosystèmes, analyses génétiques, séquences numériques, etc.) ; et renforcer les partenariats entre universités congolaises et avec les centres de recherche africains et internationaux.

4 RECONNAÎTRE, PROTÉGER ET VALORISER LES SAVOIRS TRADITIONNELS.

Le respect et l'intégration des savoirs traditionnels constituent une obligation légale et une ressource stratégique. La SPANB propose la documentation participative des savoirs avec les communautés concernées ; la mise en place de mécanismes juridiques pour prévenir leur appropriation illicite ; et leur intégration dans les politiques, formations, programmes de recherche et plans de développement, en ligne avec les décisions 16/4 et 16/5 de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

5 SUIVRE, ÉVALUER ET AJUSTER LES EFFORTS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.

Un dispositif national de suivi-évaluation spécifique au renforcement des capacités est nécessaire. Il mesurera l'impact des formations sur les pratiques concrètes de gestion et de gouvernance ; les capacités institutionnelles aux niveaux humain, matériel et financier ; la participation effective des PAP et CL, des femmes et des jeunes aux actions de la SPANB ; et les progrès à travers des rapports réguliers, intégrés aux communications officielles de la RDC à la CDB et autres Accords multilatéraux sur l'environnement, ou sur les ODD.

6. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Mobiliser des ressources financières suffisantes, diversifiées et durables est un impératif pour la réussite de la SPANB 2025–2030.

La mise en œuvre des 25 objectifs nationaux de la SPANB nécessitera des investissements substantiels. Les coûts estimés des actions prioritaires atteignent 379,5 million USD, sans compter les investissements de long terme dans les réformes institutionnelles, les infrastructures, ou la transformation des pratiques productives.

Historiquement, la RDC a fortement dépendu de l'aide extérieure pour ses efforts de conservation : coopération bilatérale et multilatérale, ONG internationales, mécanismes REDD+ et fonds climat. Si cette coopération reste essentielle, elle doit désormais être complétée par (i) une mobilisation accrue des ressources nationales (budgets sectoriels, fiscalité verte) ; (ii) une diversification des sources ; et (iii) la mise en place de mécanismes financiers pérennes et mieux coordonnés.

Une diversification des sources de financement est nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins, combinant mécanismes publics, privés, incitatifs et innovants. Les redevances environnementales – comme les taxes sur les permis, les prélèvements forestiers, ou les compensations pour dommages environnementaux – constituent des ressources publiques mobilisables à l'échelle nationale et provinciale. Les crédits biodiversité, notamment les « crédits Bonobo », représentent un outil innovant et prometteur pour canaliser des financements privés et soutenir la conservation et la valorisation des espèces et des écosystèmes. En complément, des mécanismes incitatifs non fiscaux, tels que les paiements pour services écosystémiques (PSE), offrent la possibilité de rémunérer les communautés ou les acteurs économiques qui protègent ou restaurent les espèces menacées ou des fonctions écologiques essentielles (filtration de l'eau, stockage du carbone, engrais verts, etc.). Ces dispositifs, souvent portés par des ONG ou des partenaires techniques, sont des leviers pour encourager des engagements volontaires. Les mécanismes internationaux comme REDD+ représentent une source de financement climatique stratégique pour la RDC, en particulier pour la gestion des forêts et des paysages.

En parallèle, la capacité à concevoir et soumettre des projets bancables de haute qualité est un facteur déterminant pour l'accès effectif aux financements, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux. Les institutions de recherche, universités, ONG, structures communautaires et collectivités territoriales devront être accompagnées et formées à l'élaboration de projets techniquement solides, réalistes, financièrement viables et bien alignés sur les priorités de la SPANB. La transparence, l'efficacité et l'efficacité dans la gestion des ressources seront également des critères déterminants pour inspirer la confiance des partenaires. À ce titre, l'organe de pilotage et de coordination de la SPANB aura pour mission de promouvoir et d'appuyer l'émergence de projets portés par des acteurs congolais – tant au niveau national que local – et de faciliter leur accès à des guichets de financement publics et internationaux.

La création d'un fonds national pour la biodiversité est fortement recommandée à l'instar du Fonds national REDD+ (FONAREDD) ou des mécanismes mis en place dans d'autres pays africains. Ce fonds permettrait d'assurer la continuité des financements au-delà des cycles de projets ; d'attirer des cofinancements privés et internationaux; et de soutenir des guichets provinciaux pour les initiatives locales. Toutefois, la mise en place d'un tel fonds devra tirer les leçons de l'expérience d'autres fonds comme le Fonds Congolais pour la Nature (FOCON), dont les ambitions de mobilisation (50 millions USD) sont restées en grande partie non atteintes (moins de 15 millions USD en 2018).

La stratégie nationale de financement de la biodiversité en cours (BIOFIN) doit servir de levier. L'Initiative BIOFIN examinera les besoins financiers pour la biodiversité, les ressources disponibles, les lacunes financières et élaborera un plan de mobilisation des ressources. La SPANB recommande que les financements soient inscrits dans un budget global pluriannuel aligné sur les cycles nationaux.

7. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION STRATÉGIQUE

Faire de la biodiversité une cause nationale partagée : une communication ciblée, continue et inclusive est essentielle pour réussir la SPANB 2025–2030 en faisant émerger une conscience collective ainsi qu'un attachement émotionnel et rationnel à la biodiversité congolaise.

La communication et la sensibilisation ne sont pas accessoires : elles sont un levier fondamental de la mise en œuvre de la SPANB. Sans une compréhension partagée des enjeux, des responsabilités et des bénéfices liés à la biodiversité, les engagements stratégiques resteront lettre morte. Cette stratégie vise donc à transformer la perception collective, à mobiliser l'ensemble des acteurs, et à rendre visibles les progrès à travers des indicateurs compréhensibles par tous.

En s'appuyant sur les leçons tirées des expériences passées, la SPANB 2025-2030 fait de la communication un axe transversal et une fonction systémique de la stratégie. Elle prévoit des campagnes ciblées à l'intention des décideurs politiques et économiques, des Peuples Autochtones et communautés locales (PAP et CL), du secteur privé, des femmes, de la société civile dans son ensemble, ainsi que des jeunes, notamment à travers tous les cycles de l'enseignement – primaire, secondaire et universitaire.

La SPANB prévoit l'intégration formelle de la biodiversité dans les curriculums scolaires et universitaires, la création de projets pédagogiques concrets (jardins, restauration, recyclage), et l'institutionnalisation de journées d'action et de réflexion (ex. Journée nationale de la biodiversité), des projets de recherche universitaires alignés sur les objectifs de la SPANB. Ces actions visent une transformation durable des comportements à travers l'apprentissage, l'émotion et l'engagement dès le plus jeune âge.

En s'appuyant sur la plateforme Biodiversité et services écosystémiques de la RDC (BioSE-RDC) et le Centre d'échange d'informations (CHM), la SPANB 2025-2030 mobilisera les médias et plateformes numériques pour une sensibilisation plus large avec des messages adaptés aux réalités locales, diffusés en langues nationales et locales. Elle prévoit des ateliers de formation pour les journalistes sur les objectifs nationaux, les enjeux sectoriels, et les données disponibles ; et la création d'un réseau d'influenceurs environnementaux, notamment sur les réseaux sociaux.

Les objectifs et indicateurs de la SPANB deviennent des outils de communication grand public, et de mobilisation. Les indicateurs en particulier permettront de visualiser les progrès, de valoriser les efforts locaux, de corriger les écarts, et de renforcer la responsabilisation collective.

8. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Renforcer la gouvernance, les données et l'accès à l'information : trois leviers pour garantir les résultats.

L'une des principales faiblesses des précédentes SPANB a été l'absence d'un mécanisme robuste de mise en œuvre et de suivi. La SPANB 2025-2030 y répond de manière structurelle à travers trois leviers indissociables :

- ◆ la création d'un organe national de pilotage et de coordination,
- ◆ le renforcement des systèmes de collecte et d'analyse des données,
- ◆ la transformation du Centre d'Échange d'Informations (CHM) en plateforme dynamique, transparente et accessible.

8.1. Un organe de pilotage et de coordination structurant

L'absence d'un organe dédié a été identifiée comme l'un des principaux freins à la mise en œuvre effective des stratégies précédentes. La SPANB recommande la mise en place ou la désignation d'un mécanisme permanent, inclusif, et techniquement compétent, cumulant deux fonctions complémentaires : (i) une fonction de coordination opérationnelle (concertation intersectorielle, animation multi-acteurs, cohérence des projets, remontée d'informations), et (ii) une fonction de pilotage stratégique (définition des priorités, élaboration de feuilles de route, proposition d'initiatives structurantes). Son mandat recouvre cinq missions centrales (Figure 0.3).



◀ Figure 0.3 : Le mandat de l'organe national de pilotage et de coordination de la SPANB

Plusieurs options institutionnelles sont envisageables, y compris (i) un ancrage à la Primature ou au Ministère du Plan pour assurer une légitimité politique de haut niveau ; (ii) une articulation technique étroite avec le MEDD, en tant que ministère de tutelle ; (iii) une implication opérationnelle du niveau provincial et de structures comme l'ICCN.

L'opérationnalisation rapide de cet organe est une priorité urgente pour enclencher une mise en œuvre cohérente dès 2025.

8.2. Des systèmes de données renforcés pour piloter la stratégie

La planification, le suivi et le rapportage reposent sur des données de référence précises et disponibles. Or, pour la plupart des indicateurs identifiés dans la SPANB, les données sont absentes, obsolètes ou difficilement mobilisables. Les capacités nationales en matière de collecte et de traitement sont encore très limitées.

Face à cette situation, une intervention d'urgence est requise dans les 12 mois à venir afin d'établir les données de base et structurer une base interopérable connectée au CHM. La SPANB prévoit :

- ◆ la création d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à la production de données de base, avec une présence à Kinshasa et dans les provinces ;
- ◆ la mise en place d'outils méthodologiques normalisés (protocoles, équipements, guides, formats interopérables) ;
- ◆ un mécanisme incitatif à la collecte et au partage des données impliquant les universités, ONG, projets, PAP et CL et OSC ;
- ◆ une formation continue des contributeurs, y compris en SIG, suivi communautaire, digitalisation des savoirs locaux, etc.

8.3. Un CHM rénové pour l'ouverture et la transparence

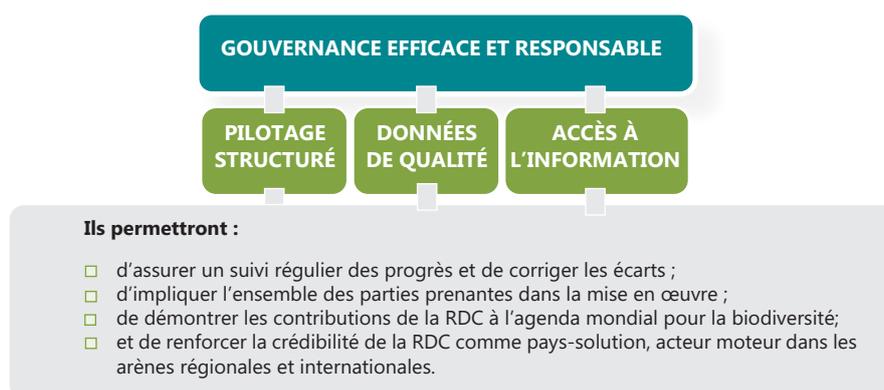
Le Centre d'Échange d'Informations (CHM), bien qu'institutionnalisé par la Convention sur la diversité biologique, reste aujourd'hui sous-utilisé et peu représentatif de la richesse des données, projets et savoirs disponibles en RDC.

La SPANB propose de le transformer en un véritable outil stratégique de gouvernance, qui servira à la fois de vitrine nationale de la biodiversité congolaise ; base de données interconnectée et alimentée en continu ; tableau de bord public de suivi des objectifs et indicateurs ; et de plateforme de partage de connaissances pour les décideurs, chercheurs, journalistes, entreprises, et PAP et CL.

Cette transformation nécessitera :

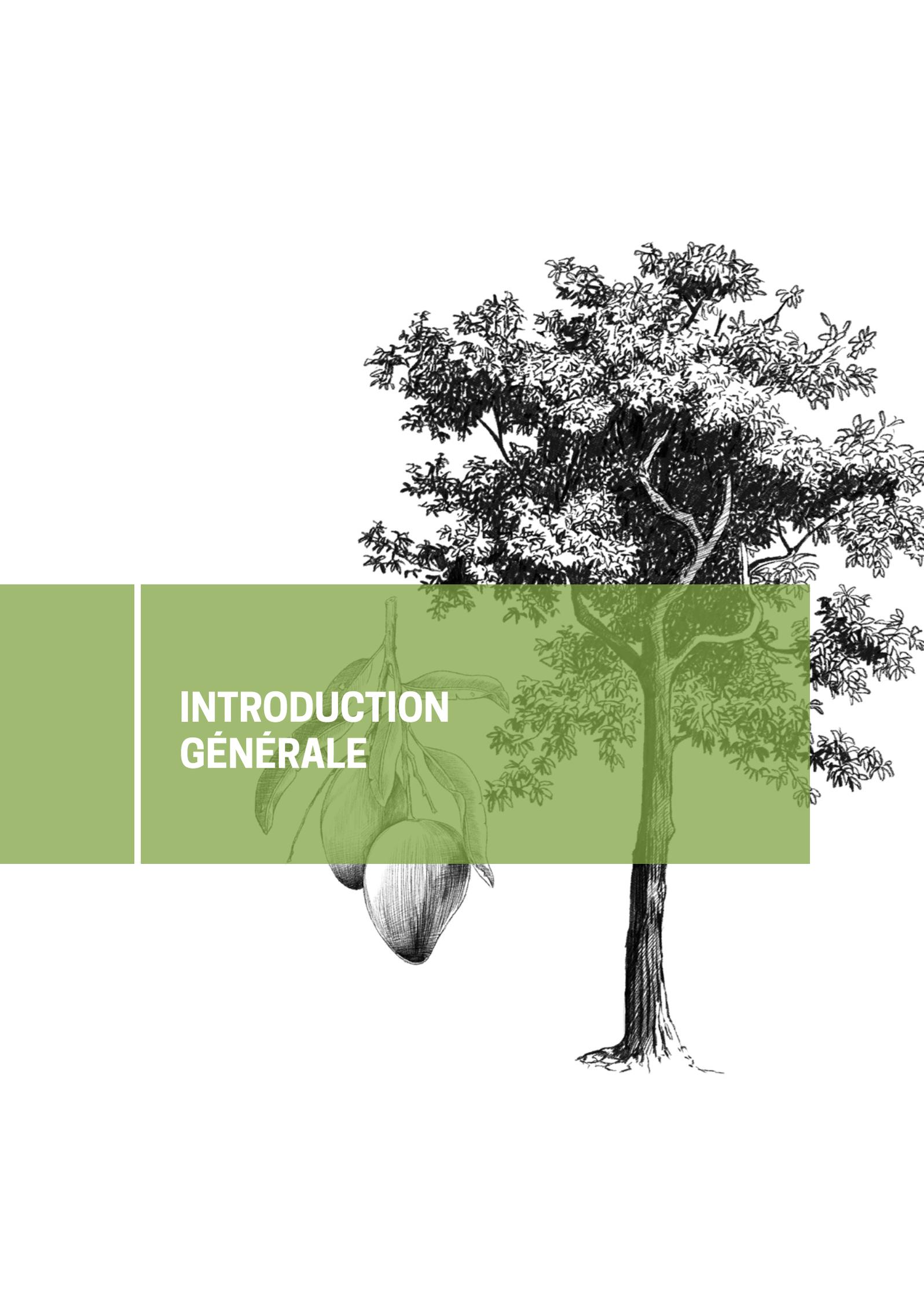
- ◆ la mise en place d'une équipe dédiée (coordinateur, administrateur, développeur, communicant, points focaux) ;
- ◆ l'intégration du CHM dans les budgets nationaux et les projets soutenus par les partenaires ;
- ◆ le développement d'un site ergonomique, multilingue et interactif, incluant des outils de visualisation des données ;
- ◆ des partenariats techniques avec des institutions telles que l'UICN, la FAO, le GBIF, le UN Biodiversity Lab, WWF, WRI, Global Forest Watch, etc.

8.4. Une triple fondation pour une mise en œuvre crédible



DOCUMENT PRINCIPAL





INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LA BIODIVERSITÉ, UN ATOUT MAJEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde. Son immense capital naturel – qui comprend 60 % des forêts du Bassin du Congo, des milliers d'espèces endémiques et une grande diversité d'écosystèmes – lui confère un rôle central dans la stabilité écologique mondiale. Bien plus qu'un héritage biologique, cette biodiversité constitue un levier fondamental pour le développement socioéconomique du pays et une ressource vitale pour ses populations.

Les services écosystémiques fournis par cette biodiversité sont indispensables à la vie quotidienne et aux moyens de subsistance de millions de Congolais. L'agriculture, la pêche, la foresterie, la médecine traditionnelle, l'approvisionnement en eau potable et la résilience face aux changements climatiques dépendent directement de la bonne santé des écosystèmes. Les forêts du pays jouent un rôle clé dans la régulation du climat mondial en absorbant de grandes quantités de dioxyde de carbone, tandis que les zones humides assurent la régulation des eaux et la préservation de la biodiversité aquatique.

Mais ces écosystèmes sont aujourd'hui gravement menacés. Leur dégradation compromet non seulement l'équilibre environnemental, mais aussi le développement durable du pays.

UN CAPITAL NATUREL EN DANGER

Au fil des années, la RDC a vu une part importante de son patrimoine naturel se dégrader, en raison de la surexploitation des ressources, de la déforestation, de l'urbanisation non planifiée, des effets du changement climatique, des conflits armés et d'autres pressions croissantes. Cette perte de biodiversité n'est pas qu'un enjeu écologique : elle fragilise la sécurité alimentaire, la santé publique, la résilience des communautés et la croissance économique.

L'appauvrissement de la biodiversité agricole limite les capacités d'adaptation face aux variations climatiques et accroît la vulnérabilité des populations rurales. L'effondrement de certains stocks halieutiques compromet la sécurité alimentaire de millions de personnes dépendantes de la pêche. La déforestation rapide affecte la capacité de stockage de carbone des écosystèmes, accentuant les effets du changement climatique.

La pression croissante sur les terres et les ressources naturelles alimente également des tensions sociales, exacerbant les conflits liés à l'accès et à la gestion de ces ressources. Sans une intervention stratégique, cohérente et rapide, ces tendances risquent de compromettre durablement la capacité du pays à atteindre ses objectifs de développement durable, tout en privant les générations futures des bénéfices économiques et culturels liés à la biodiversité.

De nombreuses pressions issues de nos propres activités compromettent la biodiversité de notre pays. Menées pour des gains immédiats et de courte durée, ces pratiques risquent d'entraîner la perte à jamais de notre patrimoine naturel.



▲ Un écosystème boisé du Parc national de l'Upemba ravagé par un feu de brousse : un exemple des menaces directes pesant sur nos écosystèmes © Frank Ribas / GIZ



▲ Exploitation artisanale du cobalt à Rubaya, dans le Nord-Kivu : l'extraction minière non durable dégrade les écosystèmes naturels © MONUSCO/Sylvain Liechti

LES SPANB, OUTILS STRATÉGIQUES FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIOÉCONOMIQUES

DES CADRES ESSENTIELS POUR ORIENTER L'ACTION

Au fil des années, la RDC a vu une part importante de son patrimoine naturel se dégrader, en raison de la surexploitation des ressources, de la déforestation, de l'urbanisation non planifiée, des effets du changement climatique, des conflits armés et d'autres pressions croissantes. Cette perte de biodiversité n'est pas qu'un enjeu écologique : elle fragilise la sécurité alimentaire, la santé publique, la résilience des communautés et la croissance économique.

L'appauvrissement de la biodiversité agricole limite les capacités d'adaptation face aux variations climatiques et accroît la vulnérabilité des populations rurales. L'effondrement de certains stocks halieutiques compromet la sécurité alimentaire de millions de personnes dépendantes de la pêche. La déforestation rapide affecte la capacité de stockage de carbone des écosystèmes, accentuant les effets du changement climatique.

La pression croissante sur les terres et les ressources naturelles alimente également des tensions sociales, exacerbant les conflits liés à l'accès et à la gestion de ces ressources. Sans une intervention stratégique, cohérente et rapide, ces tendances risquent de compromettre durablement la capacité du pays à atteindre ses objectifs de développement durable, tout en privant les générations futures des bénéfices économiques et culturels liés à la biodiversité. Dans ce contexte, elle constitue un levier essentiel de mise en œuvre des objectifs du Plan national stratégique de développement (PNSD) 2024–2028, notamment en matière d'économie verte, de résilience des territoires, et de développement inclusif fondé sur les ressources naturelles..

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES SPANB PRÉCÉDENTES

La RDC a adopté trois SPANB : en 1998, 2002 et 2016. Ces stratégies ont contribué à améliorer la coordination institutionnelle et à mobiliser des ressources, mais elles n'ont pas suffi à enrayer la perte de biodiversité, ni à l'échelle nationale ni au niveau mondial.



Plusieurs défis ont freiné leur mise en œuvre effective :

- ◆ un manque de coordination intersectorielle, limitant l'intégration de la biodiversité dans les politiques de développement ;
- ◆ des financements publics limités et peu prévisibles, compromettant les actions à long terme ;
- ◆ une exploitation non durable des ressources naturelles (agriculture extensive, exploitation forestière et minière, pêche) ;
- ◆ des capacités institutionnelles et techniques souvent insuffisantes.

Ces difficultés appellent une approche renouvelée, plus ambitieuse et plus pragmatique, fondée sur les leçons du passé et dotée de mécanismes plus efficaces pour garantir des résultats tangibles.

UNE NOUVELLE SPANB ALIGNÉE SUR LES ENGAGEMENTS MONDIAUX (COP 15 ET COP 16)

L'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) lors de la COP 15 (Montréal, 2022), puis son renforcement lors de la COP 16 (Cali et Rome, 2025), marque un tournant décisif dans la gouvernance internationale de la biodiversité. Ces engagements imposent aux pays, dont la RDC, de réviser en profondeur leurs stratégies nationales et d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes pour inverser la perte de biodiversité.

La nouvelle SPANB pour la période 2025-2030 s'inscrit dans cet élan mondial. Elle adopte une approche intégrée, basée sur :

- ◆ la mobilisation accrue des ressources financières et techniques ;
- ◆ le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux ; et
- ◆ l'amélioration du suivi et de la redevabilité des engagements.

Elle tient compte des spécificités écologiques, socioéconomiques et institutionnelles de la RDC, tout en contribuant à la réponse collective à la crise mondiale de la biodiversité. Elle s'inscrit dans le cadre plus large du Plan national stratégique de développement (PNSD) 2024-2028, dont elle constitue un instrument opérationnel pour la mise en œuvre des engagements environnementaux et de développement durable de la RDC.

L'élaboration de la SPANB 2025-2030 s'appuie sur plusieurs stratégies et plans nationaux et régionaux existants, assurant une cohérence et une complémentarité avec les engagements en cours. En voici quelques exemples.





BA

FAIM

CHAPITRE I APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA MISE À JOUR DE LA SPANB



CHAPITRE I

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA MISE À JOUR DE LA SPANB

1.1. BREF APERÇU DES PROCESSUS UTILISÉS POUR LES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION PRÉCÉDENTS ET LEÇONS APPRISSES

Depuis l'adhésion de la République Démocratique du Congo (RDC) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en 1994, le pays a élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Ces processus ont permis de développer des cadres d'orientation pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, tout en intégrant progressivement les considérations socio-économiques et les enjeux de gouvernance.

La première SPANB (1998), élaborée dans un contexte de forte pression anthropique sur les ressources naturelles, s'est appuyée sur une approche participative innovante pour l'époque, mobilisant experts nationaux, ONG, représentants des communautés, chercheurs et secteur privé à travers des ateliers provinciaux. Elle a défini 21 thèmes prioritaires, mettant l'accent sur la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages, avec un cadre d'action aligné sur les trois objectifs de la CDB. Toutefois, sa mise en œuvre a souffert d'un déficit chronique de financement et de capacités institutionnelles limitées, ce qui a affecté l'atteinte des résultats escomptés.

La seconde SPANB (2002-2010) a cherché à approfondir les thématiques, en intégrant des questions transversales telles que la biosécurité, les espèces invasives, et la coopération internationale. Le plan d'action proposait une articulation plus claire entre les priorités nationales et les projets spécifiques, avec un ensemble de 18 projets pilotes programmés pour la première phase de mise en œuvre. Néanmoins, la faiblesse des mécanismes de coordination et le manque d'harmonisation intersectorielle ont limité l'impact global du plan, malgré quelques réussites ponctuelles, notamment en matière de gestion d'aires protégées et d'éducation à l'environnement.

La troisième SPANB (2016-2020) a marqué un tournant important, notamment par l'effort d'alignement sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Pour la première fois, la stratégie s'est articulée autour de 12 objectifs nationaux directement inspirés des Objectifs d'Aichi, assortis d'indicateurs spécifiques. Le processus de mise à jour a impliqué des consultations multipartites, mais les rapports nationaux (4^e, 5^e et 6^e rapports à la CDB) ont révélé que, malgré ces avancées formelles, la mise en œuvre a souffert de nombreuses limites, notamment :

- ◆ Manque de coordination efficace entre les ministères et secteurs concernés, ce qui a freiné l'intégration effective de la biodiversité dans les politiques publiques ;
- ◆ Faiblesse du financement national et dépendance quasi-totale aux appuis extérieurs, limitant la durabilité des actions engagées ;
- ◆ Capacités techniques et humaines insuffisantes, notamment pour le suivi des indicateurs et l'évaluation des progrès ;
- ◆ Faible appropriation des objectifs de la SPANB par les collectivités territoriales, les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL), et d'autres acteurs essentiels pour la mise en œuvre ; et
- ◆ Insuffisance de données scientifiques actualisées, alors même que de nombreux enjeux, tels que les espèces envahissantes, la résilience au changement climatique, ou la restauration écologique, nécessitent une base de connaissances solides.

Ainsi, les processus antérieurs ont jeté les bases d'une planification nationale pour la biodiversité, mais ils ont également mis en lumière les défis structurels majeurs à surmonter. La SPANB 2025-2030 s'appuie sur ces leçons pour construire une approche plus intégrée, pragmatique et alignée sur les engagements internationaux, en tenant compte des réalités sociales, économiques, et sécuritaires de la RDC.

1.2. PROCESSUS SUIVI POUR LA SPANB 2025-2030

1.2.1 Processus coordonné par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD³)

La mise à jour de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 a été coordonnée par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), avec le soutien des points focaux thématiques de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), notamment ceux chargés des aires protégées, de l'APA, des espèces envahissantes, du changement climatique et des ressources génétiques.

Afin de garantir un processus inclusif, transparent et fondé sur une expertise diversifiée, le MEDD a mis en place une Task Force nationale, réunissant les représentants des ministères sectoriels, agences nationales, secteur privé, société civile, Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL), monde académique et partenaires techniques et financiers.

Le recrutement de consultants nationaux a permis de soutenir les premières étapes du processus, notamment pour réviser les objectifs existants, analyser les priorités nationales en s'appuyant sur les données du 6^e Rapport National sur la Diversité Biologique, et formuler des propositions d'objectifs alignés sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

Le processus a également bénéficié de l'appui technique et financier de plusieurs partenaires internationaux, notamment l'Union européenne à travers le programme NATURA Africa, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), CAFI, la GIZ, le PNUD, ainsi que du soutien méthodologique du Secrétariat de la CDB via le Partenariat Accélérateur des SPANB.

Cependant, l'analyse des travaux réalisés a révélé que plusieurs activités étaient en cours sans qu'un document consolidé et cohérent n'ait encore été produit. Pour répondre à ce besoin essentiel, un Consultant international a été recruté avec le mandat suivant : (i) analyser l'ensemble des travaux engagés, y compris ceux des consultants nationaux, les contributions sectorielles et les résultats des consultations ; (ii) évaluer la pertinence et la suffisance des éléments disponibles, en identifiant les lacunes à combler, notamment concernant la formulation des objectifs, les actions, les indicateurs et les mécanismes de mise en œuvre ; (iii) proposer la révision et le renforcement des formulations des objectifs nationaux, afin qu'ils soient pleinement alignés avec les exigences du CMBKM et adaptés aux réalités spécifiques de la RDC ; (iv) compléter les actions et indicateurs nécessaires pour une mise en œuvre efficace des objectifs ; et (v) rédiger un document consolidé et cohérent, servant de base aux consultations finales et à la validation politique.

Les consultations nationales ont été structurées en plusieurs étapes clés :

- ◆ Lancement officiel du processus par le MEDD en mai 2023 à Kinshasa, en présence des partenaires techniques et financiers ;
- ◆ Consultations techniques ciblées menées entre juin et septembre 2023, mobilisant experts sectoriels, chercheurs, ONG et agences gouvernementales, sur la base de l'analyse du 6^e Rapport National sur la Diversité Biologique ;
- ◆ Atelier national d'alignement des objectifs (Kinshasa, 5-6 octobre 2023), destiné à examiner les propositions d'objectifs nationaux et leur cohérence avec le CMBKM ;
- ◆ Consultations régionales tenues à Lubumbashi (novembre 2023), Goma (décembre 2023) et Mbandaka (janvier 2024), pour assurer l'inclusion des acteurs locaux, autorités provinciales et PACL ;
- ◆ Réunion nationale de consolidation et de validation technique (Kinshasa, 22-23 février 2024), ayant permis d'obtenir un consensus technique sur les objectifs et les actions prioritaires ;
- ◆ Consultations complémentaires avec les parties prenantes, organisées en présentiel à Kinshasa et en ligne entre janvier et février 2025, pour recueillir les contributions finales et s'assurer de la prise en compte des enjeux transversaux et sectoriels dans la version consolidée de la stratégie ;
- ◆ Consultation finale de la Task Force nationale, tenue fin mars 2025, pour examiner le projet final de la SPANB 2025-2030 et formuler des recommandations ou ajustements avant la validation politique.
- ◆ Un atelier national de validation technique a eu lieu à Kinshasa le 28 juillet 2025, rassemblant toutes les parties prenantes. Cet événement a permis de finaliser l'infographie en vue d'une adoption politique.

Ce processus a ainsi permis de mobiliser l'ensemble des acteurs clés, d'assurer un examen approfondi des enjeux nationaux, et de garantir un large consensus autour des priorités pour la biodiversité en RDC. Les consultations et les travaux techniques ont permis d'identifier et d'adopter pour la SPANB 2025-2030 25 objectifs nationaux alignés sur les 23 cibles du CMBKM et intégrant certaines priorités spécifiques, notamment la valorisation économique de la biodiversité et certaines pressions importantes en RDC mais non explicitement abordées dans le CMBKM.

³ Dans le présent document, l'abréviation MEDD renvoie au Ministère de l'Environnement et Développement Durable tel qu'il existait au moment de la validation de la SPANB en juillet 2025. À la suite de l'ordonnance présidentielle d'août 2025, le ministère a été renommé Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC). Ainsi, toute référence à MEDD dans ce document doit être comprise comme désignant le MEDD-NEC aujourd'hui.



▲ Consultation finale de la Task Force nationale, mars 2025 : recommandations pour la finalisation du projet de la SPANB 2025–2030 avant validation. © GIZ

1.2.2. Un processus aligné aux recommandations internationales et aux leçons apprises

Le processus suivi pour la SPANB 2025-2030 répond aux normes méthodologiques recommandées par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et tient compte des leçons tirées des SPANB précédentes, telles que reflétées dans les rapports nationaux et les travaux des consultants nationaux sur l’alignement des objectifs.

Premièrement, le processus a reposé sur un diagnostic rigoureux, fondé principalement sur le 6^e Rapport National sur la Diversité Biologique, qui a permis d’identifier les progrès, les défis persistants, ainsi que les lacunes en matière de conservation, d’utilisation durable et de partage des avantages issus de la biodiversité (Photo 18). Cette approche analytique a été cruciale pour définir des objectifs réalistes, mesurables et pertinents.

Deuxièmement, conformément aux recommandations internationales et aux décisions récentes de la COP 16 (notamment décisions 16/4 et 16/5), la participation active des Peuples Autochtones et communautés locales (PACL) a été une priorité, reflétant l’engagement du pays à intégrer les droits, savoirs traditionnels et pratiques coutumières dans la gestion durable de la biodiversité.

Troisièmement, la démarche a veillé à promouvoir la cohérence intersectorielle, afin d’éviter les erreurs du passé où la SPANB était perçue comme un document réservé au secteur environnemental. En mobilisant plusieurs ministères (agriculture, mines, pêche, aménagement du territoire, santé, énergie, etc.), la nouvelle SPANB adopte une approche pangouvernementale et de toute la société, promue par la CDB.

Quatrièmement, l’accent a été mis sur l’intégration de mécanismes solides de suivi-évaluation, pour garantir que les progrès soient mesurés à l’aide d’indicateurs précis, en lien avec les indicateurs mondiaux du CMBKM. Ce point répond directement aux faiblesses identifiées dans les SPANB précédentes, où le suivi et l’évaluation étaient limités.

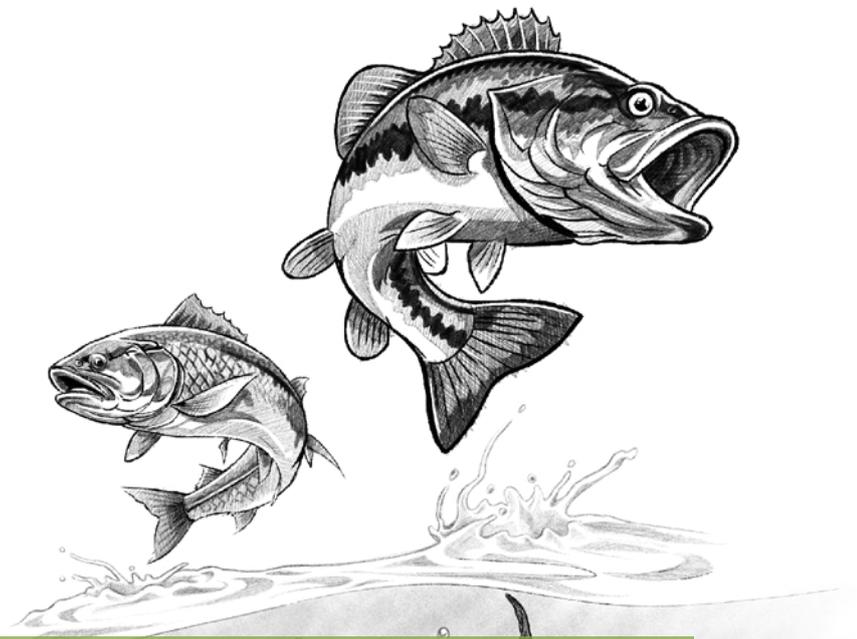
Enfin, sur la base des recommandations des consultations nationales, la SPANB 2025-2030 a été conçue pour :

- ◆ Aligner systématiquement les objectifs nationaux aux cibles du CMBKM, en les contextualisant selon les réalités de la RDC ;
- ◆ Assurer l’intégration des mécanismes de suivi et de rapportage appuyés par la recherche scientifique et les réseaux comme BioSE – RDC et le Centre d’échange d’informations (CHM) ; Renforcer la gouvernance multipartite, avec une place effective pour les PACL et les acteurs non étatiques ; et
- ◆ Articuler la SPANB avec les autres stratégies nationales (REDD+, CDN, stratégies sectorielles ainsi que l’Agenda 2063 et la Stratégie de l’Union Africaine et Plan d’Action pour la Biodiversité (ABSAP)) pour maximiser les synergies et éviter les chevauchements.

Ainsi, le processus suivi pour la SPANB 2025-2030 représente une avancée méthodologique majeure, qui tire les leçons des expériences passées et respecte les standards internationaux, afin de doter la RDC d’une stratégie crédible, ambitieuse et opérationnelle pour la période 2025-2030.







CHAPITRE II IDENTIFICATION DES ENJEUX A LA LUMIERE DU CMBKM



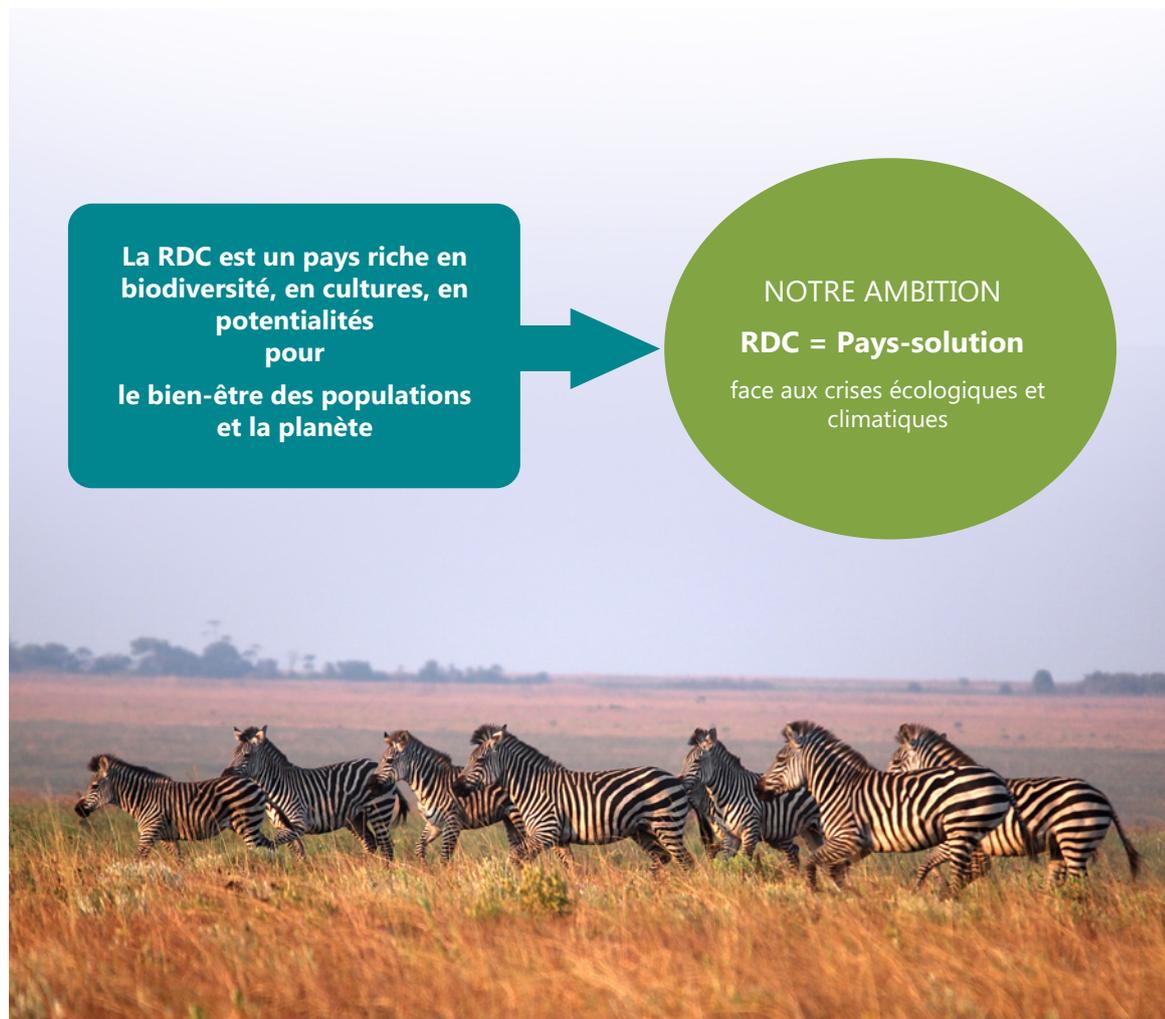
CHAPITRE II

IDENTIFICATION DES ENJEUX A LA LUMIERE DU CMBKM

2.1. IMPORTANCE ET SINGULARITÉ DE LA BIODIVERSITÉ EN RDC DANS LE CONTEXTE MONDIAL

La République Démocratique du Congo (RDC) est l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde. Ses forêts tropicales parmi les plus vastes, ses écosystèmes aquatiques uniques, et une diversité exceptionnelle de faune et de flore lui confèrent un rôle central dans l'équilibre écologique planétaire. La biodiversité de la RDC influence également les dynamiques environnementales régionales et mondiales, notamment en matière de régulation du climat et de stockage du carbone.

En tant que **pays-solution**, la RDC dispose d'atouts écologiques uniques dont la conservation et la valorisation sont cruciales, non seulement pour son développement, mais aussi pour contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la biodiversité et du climat.



▲ Les zèbres du Parc National de l'Upemba, les dernières population sauvages connues en RDC. © Frank Ribas/GIZ

2.1.1. Une des plus grandes réserves de biodiversité mondiale

Classée parmi les pays dits « mégadivers », la RDC abrite une part significative de la diversité biologique mondiale. Elle possède environ 105 millions d'hectares de forêts tropicales, soit plus de 60 % du Bassin du Congo et près de 10 % des forêts tropicales de la planète. Cette immense étendue forestière, combinée à des écosystèmes aquatiques variés, accueille une faune et une flore remarquables, avec environ 450 espèces de mammifères, 1 150 espèces d'oiseaux, 300 espèces de reptiles, 200 espèces d'amphibiens et plus de 15 000 espèces végétales, dont plusieurs sont endémiques. La RDC constitue également l'unique habitat naturel d'espèces emblématiques comme l'okapi, le paon congolais ou le bonobo. Cette richesse biologique représente un réservoir génétique essentiel pour l'évolution des espèces et leur adaptation aux changements environnementaux.

2.1.2. Un rôle clé dans la régulation du climat et des ressources en eau

Les forêts congolaises jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat. Elles constituent le plus grand puits de carbone tropical au monde, stockant des milliards de tonnes de carbone et contribuant à atténuer les effets du changement climatique. La RDC concentre également 52 % des réserves d'eau douce de surface de l'Afrique et 23 % des ressources hydriques renouvelables du continent. Ces ressources assurent une régulation hydrologique cruciale, alimentant notamment les régimes de précipitations qui soutiennent l'agriculture dans plusieurs pays voisins, y compris ceux du Sahel et de l'Afrique de l'Est.

2.1.3. Services écosystémiques et contributions économiques

Les écosystèmes de la RDC fournissent des services essentiels au bien-être des populations et au développement économique. Ils assurent la production de nourriture, de médicaments issus de la pharmacopée traditionnelle, de matériaux de construction et de sources d'énergie. Les forêts contribuent à la régulation du cycle de l'eau, à la fertilité des sols et à la modération du climat local et régional. La biodiversité représente aussi une opportunité économique majeure, notamment par le développement potentiel d'un écotourisme durable, générateur d'emplois et de revenus pour les communautés locales.

2.1.4. Une biodiversité sous pression

Malgré son importance mondiale, la biodiversité congolaise subit des pressions multiples. La RDC connaît l'un des taux de déforestation les plus élevés, en grande partie dus à l'exploitation minière et forestière illégale, à l'expansion agricole, et à l'urbanisation non planifiée. Les conflits armés persistants, en particulier dans l'Est du pays, accentuent ces pressions et compliquent les efforts de conservation. À cela s'ajoutent les effets du changement climatique, qui se manifestent par des sécheresses, des inondations et la multiplication des feux de brousse et dégradent davantage les écosystèmes fragiles.

2.1.5. Un acteur central dans les engagements internationaux

Consciente de ces enjeux, la RDC est un acteur engagé sur la scène internationale pour la protection de la biodiversité. Elle est partie prenante du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), s'est investie dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+, et a lancé des initiatives innovantes comme le Couloir Vert Kivu-Kinshasa, actuellement la plus grande aire protégée communautaire au monde. Elle intègre également la biodiversité dans ses politiques de développement, à travers des programmes comme le PDL-145T, qui vise à promouvoir un développement économique et social respectueux de l'environnement.

2.1.6. Un impératif de conservation pour un avenir durable

Face à ces enjeux, il est impératif que la RDC renforce ses stratégies de conservation et d'utilisation durable. L'adoption de la SPANB 2025-2030 constitue une réponse structurée pour faire de la biodiversité un levier central de développement durable, de lutte contre la pauvreté, et de résilience face aux changements globaux. Ce cadre stratégique vise à valoriser la biodiversité comme moteur de croissance, de sécurité alimentaire et de bien-être social pour les générations présentes et futures.

2.2. ÉTAT ET TENDANCES ACTUELLES DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

La République Démocratique du Congo (RDC), grâce à sa biodiversité exceptionnelle, a adopté depuis 1998 des Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB), dont la dernière couvrait la période 2016-2020. La présente section dresse le bilan de la mise en œuvre de ces objectifs, en s'appuyant principalement sur les informations du 6^e Rapport national sur la biodiversité (période 2014-2018), complétées par une analyse des évolutions majeures survenues entre 2019 et 2024.

Les 14 objectifs nationaux de la SPANB 2016-2020 couvraient l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques, la conservation des écosystèmes et espèces, la gestion durable des ressources, la valorisation des services écosystémiques et des connaissances traditionnelles, ainsi que la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre.

L'annexe 2.1 présente une synthèse détaillée de l'état d'avancement de chacun de ces objectifs, en précisant les résultats obtenus jusqu'en 2018, la situation actuelle, et les leçons principales pour orienter la SPANB 2025-2030.

2.2.1. Synthèse générale sur l'état et les tendances (2014–2024)

L'analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SPANB 2016-2020 montre que la République Démocratique du Congo (RDC) reste un pays de biodiversité exceptionnelle, mais que cette biodiversité continue de subir de fortes pressions, avec des avancées inégales selon les domaines.

Les progrès accomplis révèlent une dynamique positive mais encore insuffisante pour enrayer la perte de biodiversité. Parmi les avancées notables, on relève l'extension du réseau d'aires protégées, des projets de reboisement, la mise en œuvre partielle de la REDD+, et le développement de cadres juridiques tels que l'APA (Accès et Partage des Avantages).

Cependant, ces efforts ont été freinés par plusieurs défis majeurs : faiblesse des financements durables, capacités techniques limitées, persistance de pressions anthropiques, lacunes institutionnelles, et absence de mécanismes efficaces pour valoriser les services écosystémiques. La participation des communautés locales et peuples autochtones reste à renforcer de manière plus systématique.

Par ailleurs, les connaissances scientifiques sur la biodiversité se sont améliorées grâce à des initiatives ponctuelles, mais leur diffusion et leur intégration dans les politiques publiques restent limitées. Les approches communautaires ont montré leur pertinence mais demeurent sous-financées.

2.2.2. Recommandations pour la SPANB 2025–2030

Pour répondre aux défis identifiés et s'aligner sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), la SPANB 2025-2030 devra :

- ◆ Renforcer la gouvernance et l'intégration intersectorielle de la biodiversité, notamment à travers l'aménagement du territoire et les politiques sectorielles (agriculture, mines, énergie, infrastructures);
- ◆ Améliorer les mécanismes de financement durable, y compris par la création d'un fonds national pour la biodiversité, des mécanismes incitatifs, et la mobilisation de ressources domestiques et internationales ;
- ◆ Soutenir la gestion durable et communautaire des ressources biologiques, en garantissant les droits des peuples autochtones et communautés locales, et en promouvant des modèles de cogestion ;
- ◆ Renforcer les capacités scientifiques et techniques, notamment en matière de recherche appliquée, de suivi-évaluation, de biosécurité, et de gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- ◆ Développer et mettre en œuvre des cadres réglementaires et incitatifs adaptés, pour encadrer les secteurs économiques et réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité ;
- ◆ Valoriser les services écosystémiques et les connaissances traditionnelles, à travers des mécanismes comme les paiements pour services environnementaux, l'APA, et la promotion des pratiques agroécologiques ;
- ◆ Renforcer les synergies avec les autres conventions internationales, en alignant les objectifs nationaux de biodiversité avec les CDN, la NDT, la Convention Ramsar, CITES, CMS et autres instruments ; et

- ◆ Mettre en place un suivi transparent et accessible, notamment à travers un Centre d'échange d'informations (CHM) renforcé, en lien avec la plateforme BioSE-RDC.

Cette analyse appelle à une approche transformée, coordonnée et multisectorielle pour que la biodiversité devienne un véritable pilier de développement durable en RDC, contribuant à la résilience des écosystèmes et au bien-être des populations.

2.3. ÉTAT ET TENDANCES DES PRINCIPAUX FACTEURS DE PERTE DE BIODIVERSITÉ ET MENACES ÉMERGENTES EN RDC

La biodiversité exceptionnelle de la République Démocratique du Congo (RDC), pilier des écosystèmes du bassin du Congo, est confrontée à des pressions croissantes qui affectent non seulement les espèces, mais aussi les services écosystémiques essentiels au bien-être humain et à la stabilité régionale. Ces menaces, identifiées dans le Sixième rapport de la République démocratique du Congo à la Convention sur la diversité biologique (2019) et confirmées par des évolutions plus récentes (2019–2024), incluent à la fois des facteurs directs de perte de biodiversité et des facteurs sous-jacents, souvent d'origine institutionnelle ou socio-économique (figure 2.1). Cette section examine ces pressions en profondeur, en analysant leur évolution récente et leurs impacts projetés.

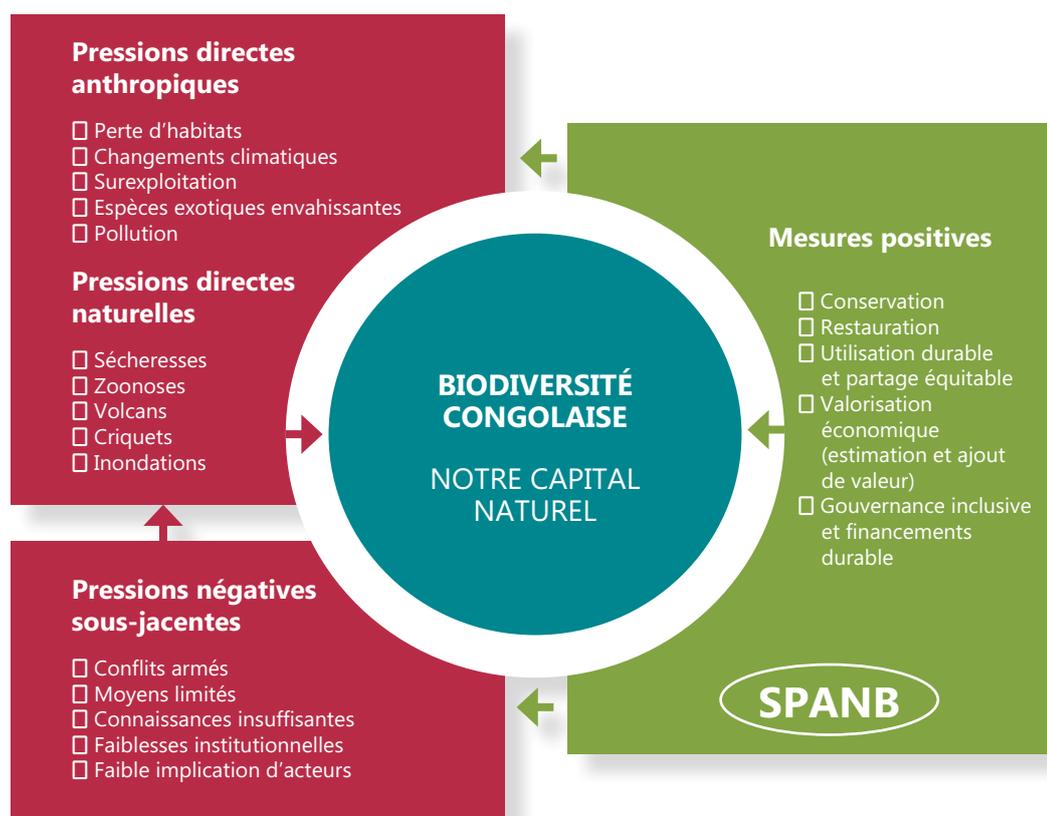


Figure 2.1 : Pression sur la biodiversité congolaise et réponses apportées.

2.3.1. Fragmentation, dégradation et perte des habitats naturels : une tendance accélérée

La fragmentation des écosystèmes et la conversion des terres pour l'agriculture, l'exploitation minière et l'urbanisation non planifiée restent les principales causes de perte de biodiversité en RDC. La déforestation, estimée à 500 000 hectares par an, est largement alimentée par l'agriculture itinérante sur brûlis, qui représente près de 70 % des terres cultivées. Le développement minier, légal ou illégal, contribue également à la destruction des forêts et à la contamination des sols et cours d'eau.

Les feux de brousse, utilisés pour le renouvellement des pâturages ou la préparation des champs, ainsi que l'expansion de l'agriculture commerciale, accentuent la fragmentation des habitats. Ces dynamiques sont particulièrement prononcées dans les provinces du Kasaï, du Kwilu, de l'Équateur et de l'Ituri. Des incendies ont récemment été signalés jusque dans des aires protégées, notamment le parc national de la Salonga et celui de Kundelungu, souvent allumés à des fins agricoles ou cynégétiques. Les forêts marécageuses et les zones humides – essentielles pour le stockage du carbone et la régulation du cycle de l'eau – sont elles aussi fortement dégradées. Si cette tendance se poursuit, d'ici 2030, de vastes territoires aujourd'hui riches en biodiversité risquent de perdre leur valeur écologique, avec des conséquences majeures pour les espèces endémiques comme pour les communautés locales qui en dépendent.

Un cas particulier de pression émergente concerne les transhumances transfrontalières de troupeaux, notamment ceux appartenant à des éleveurs Mbororo dans la province du Bas-Uele. Le passage de cheptels de plusieurs milliers d'animaux provoque une dégradation des ressources naturelles, notamment des points d'eau, des pâturages et des habitats fauniques, avec des conséquences écologiques et sociales importantes.

2.3.2. Changements climatiques : des impacts de plus en plus visibles et préoccupants

Les effets du changement climatique deviennent tangibles. Les températures moyennes ont augmenté d'environ 1,1°C depuis 1960 et pourraient atteindre 3°C d'ici 2050. Les régimes de précipitations évoluent, entraînant sécheresses prolongées et inondations destructrices, notamment dans les régions du Mai-Ndombe et du Bas-Congo.

Ces changements menacent les écosystèmes forestiers, notamment les forêts de l'Est, habitat du gorille de Grauer et du bonobo. Les ressources agricoles et halieutiques sont également affectées, compromettant la sécurité alimentaire. À terme, la régulation de l'eau, la fertilité des sols et d'autres services écosystémiques pourraient être gravement dégradés, aggravant les crises sociales.

2.3.3. Surexploitation des ressources naturelles : une pression persistante et généralisée

La surexploitation touche la faune, la flore, les ressources halieutiques et forestières. Le braconnage, intensifié par les conflits, affecte gravement les éléphants, gorilles et okapis. Près de 60 % des éléphants ont disparu en 30 ans. La pêche illégale réduit dangereusement les stocks dans le fleuve Congo, le lac Tanganyika et le lac Albert.

La dépendance au bois-énergie, représentant 90 % de la consommation énergétique des ménages, entretient la déforestation. À ce rythme, la pression sur les ressources naturelles deviendra insoutenable avant 2030.

2.3.4. Espèces exotiques envahissantes et pathogènes : une menace en expansion

Des espèces comme *Chromolaena odorata* et la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) prolifèrent, bloquant les voies navigables et affectant les écosystèmes. Des pathogènes comme le virus Ebola et l'anthrax menacent également les humains et la faune. La déforestation et le braconnage accroissent les contacts entre espèces sauvages et populations humaines, augmentant les risques sanitaires.

2.3.5. Pollution : une dégradation difficilement réversible des écosystèmes

Les pollutions issues des effluents miniers (métaux lourds), des plastiques, et de l'agriculture (pesticides) contaminent les sols, les eaux et les chaînes alimentaires, notamment dans le Haut-Katanga, le Kasai et le Lualaba. Elles affectent la santé humaine et compromettent les efforts de conservation.

2.3.6. Conflits armés : un obstacle majeur et durable

Les conflits armés à l'Est facilitent l'exploitation illégale des ressources, détruisent les infrastructures de conservation et encouragent le braconnage. Les déplacements de populations vers les zones naturelles accentuent la déforestation et l'épuisement des ressources. Sans paix, les efforts de conservation resteront fragiles.

2.3.7. Facteurs sous-jacents : une faiblesse institutionnelle généralisée

Des failles institutionnelles freinent les progrès : mise en œuvre limitée des lois environnementales, insuffisance de moyens humains, techniques et financiers, faible coordination intersectorielle, insécurité foncière, et implication limitée des communautés locales.

2.3.8. Une intensification prévisible de ces pressions à l'horizon 2030

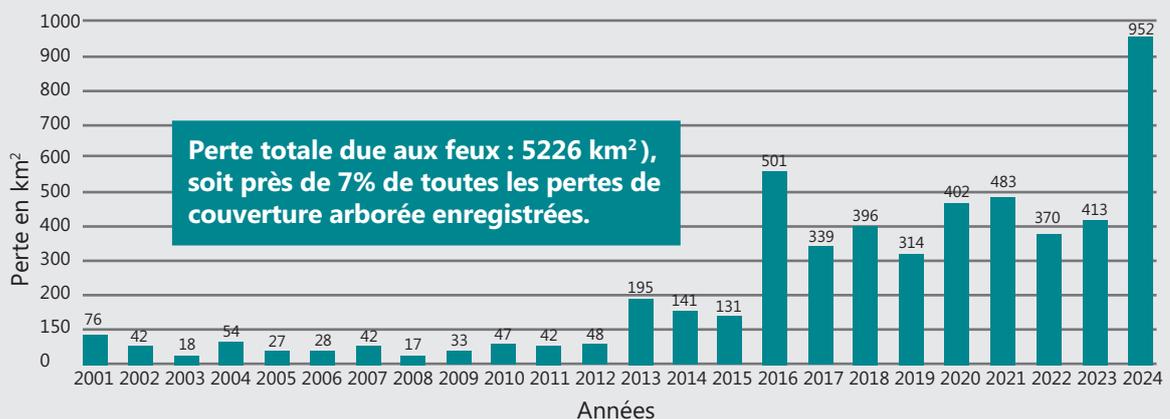
Si les tendances actuelles persistent, la RDC risque de perdre une part importante de ses forêts intactes (Figure 2.1), de voir disparaître des espèces endémiques, et de subir une dégradation irréversible de ses rivières. Les conflits liés à la rareté des ressources pourraient s'accroître, et les services écosystémiques clés (eau, nourriture, régulation climatique) se détériorer.

Certains facteurs spécifiques de pression sur la biodiversité – conflits armés, incendies incontrôlés, sécheresses, inondations, maladies zoonotiques – ne sont pas explicitement mentionnés dans le CMBKM, mais sont déterminants pour la survie des écosystèmes congolais. Ils sont détaillés dans l'annexe 2.2.

Face à ces menaces, la SPANB 2025-2030 doit adopter une approche proactive, incluant une planification spatiale rigoureuse pour protéger les habitats, des mécanismes financiers innovants, la sécurisation foncière des communautés, et l'intégration systématique des risques dans la gestion de la biodiversité.

Encadré 2.0 : Perte croissante de la couverture forestière en RDC attribuée aux incendies (2001–2024)

La tendance des pertes dues aux incendies est en croissance, reflétant l'usage accru du feu pour l'expansion agricole et les effets du changement climatique. Source des données: Global Forest Watch, 2024 (<https://gfw.global/4gSkiaG>).



2.4. LEÇONS TIRÉES DE L'ÉLABORATION, LA MISE À JOUR ET LA MISE EN ŒUVRE DES SPANB PRÉCÉDENTES

2.4.1. Leçons tirées de l'élaboration et de la mise à jour des SPANB

Depuis 1998, la République Démocratique du Congo a élaboré trois générations de Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB), reflétant son engagement à respecter les obligations de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Si ces documents ont permis d'établir un cadre stratégique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, leur processus d'élaboration et de mise à jour a révélé plusieurs défis majeurs offrant des leçons essentielles pour la SPANB 2025-2030.

La pertinence des mises à jour successives est reconnue, notamment pour l'alignement avec les Objectifs d'Aichi puis aujourd'hui le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Toutefois, ces révisions ont parfois manqué de mécanismes pour intégrer rapidement les évolutions des pressions et des priorités nationales. La SPANB 2025-2030 devra être conçue comme un document évolutif, appuyé par un mécanisme rigoureux de suivi et d'ajustement.

L'élaboration antérieure a souffert d'une analyse insuffisamment approfondie de l'état de la biodiversité, en raison notamment de l'absence d'une base de données nationale complète et actualisée via le Centre d'échange d'informations (CHM). De plus, les savoirs traditionnels des communautés locales n'ont pas toujours été valorisés. Un diagnostic combinant données scientifiques robustes et connaissances locales est impératif pour la SPANB 2025-2030.

La faible approche pangouvernementale constitue un autre point critique. Malgré l'implication souhaitée de plusieurs secteurs, les processus ont été principalement portés par le MEDD, avec une participation limitée des ministères clés. Il est urgent de formaliser un mécanisme intersectoriel de coordination.

La participation des parties prenantes – notamment PAP et CL, société civile, secteur privé – a souvent été consultative, sans impact fort sur la planification. La SPANB 2025-2030 devra garantir une participation active et inclusive dès la phase de conception.

La mobilisation des ressources est restée dépendante des partenaires extérieurs, avec une sous-utilisation de l'expertise nationale. Le financement domestique et le renforcement des capacités devront être des priorités.

Enfin, les objectifs définis ont parfois été trop nombreux, génériques et sans indicateurs mesurables. La prochaine SPANB devra s'appuyer sur des objectifs spécifiques, réalistes et assortis d'un système de suivi-évaluation robuste.

2.4.2. Leçons tirées de la mise en œuvre des SPANB

L'analyse de la mise en œuvre des SPANB 2002-2010 et 2016-2020 révèle une concrétisation inégale sur le terrain (voir l'encadré 2.0). Le caractère pangouvernemental proclamé n'a pas abouti à une réelle coordination intersectorielle, en l'absence d'une instance nationale multisectorielle fonctionnelle. Pour réussir, il est indispensable d'instituer une telle instance avec un mandat clair.

La participation effective des PAP et CL à la cogestion des ressources demeure marginale. La future SPANB doit intégrer des mécanismes de partage équitable des avantages et de soutien aux initiatives communautaires.

En matière de financement, l'alignement entre SPANB et projets financés par les bailleurs est resté faible, aggravé par des capacités techniques limitées. Le renforcement des capacités en formulation de projets compétitifs est indispensable.

Sur le plan budgétaire, les SPANB n'ont pas proposé d'estimations réalistes ni détaillé les sources et mécanismes de financement. La SPANB 2025-2030 devra prévoir un budget détaillé et envisager la création d'un Fonds national pour la biodiversité.

Concernant le suivi-évaluation, les indicateurs définis n'ont pas été pleinement utilisés. La mise en place d'un tableau de bord national actualisé sera essentielle. Enfin, l'absence de hiérarchisation claire des actions a entraîné une dispersion des efforts. Structurer la stratégie autour d'un nombre limité d'objectifs prioritaires et financés est une nécessité.

Encadré 2.1 : Les cinq leçons prioritaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la SPANB 2025–2030

- 1 Instaurer une gouvernance multisectorielle forte et coordonnée, avec un mécanisme national de pilotage.
- 2 Garantir la participation active et équitable des PAP et CL, femmes et jeunes, via cogestion et partage des avantages.
- 3 Renforcer le financement national, en créant un Fonds national pour la biodiversité et en innovant (PSE, obligations vertes).
- 4 Définir des objectifs réalistes et mesurables, assortis d'un tableau de bord de suivi-évaluation.
- 5 Développer les capacités scientifiques, techniques et institutionnelles, avec un système transparent de reporting.

2.4.3. Conclusion

Ces différentes leçons montrent que la SPANB 2025-2030 devra marquer un tournant décisif en se dotant d'un cadre réaliste, aligné sur les capacités nationales, et soutenu par un mécanisme solide de coordination, de financement et de suivi. L'enjeu n'est plus uniquement de produire une stratégie, mais de garantir son exécution effective pour inverser la perte de biodiversité et renforcer la résilience socioécologique du pays.

Ces enseignements guideront directement la structuration du dispositif de mise en œuvre détaillé au chapitre 5.







**CHAPITRE III
STRATEGIE ET PLAN D'ACTION**

CHAPITRE III

STRATEGIE ET PLAN D'ACTION

Avec l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) en décembre 2022, et conformément aux recommandations de la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la République Démocratique du Congo a entrepris la mise à jour de sa Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la biodiversité (SPANB) 2016-2020. Cette révision vise à répondre aux nouveaux défis mondiaux tout en prenant en compte les pressions persistantes documentées dans le 6^e rapport national sur la biodiversité (2019).

En tant que **pays-solution**, la RDC entend jouer un rôle moteur dans les efforts mondiaux pour relever les défis environnementaux et climatiques, tout en mobilisant les moyens nécessaires pour que son capital naturel soutienne durablement son développement socioéconomique.

3.1 VISION, MISSION ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SPANB 2025-2030

3.1.1. Vision 2050 : un engagement pour la biodiversité et le bien-être durable

La République Démocratique du Congo se dote, à travers la SPANB 2025-2030, d'une vision à long terme inspirée du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine :

“ D'ici à 2050, la biodiversité en RDC est valorisée, conservée, restaurée et utilisée et gérée de manière durable, afin de préserver les services écosystémiques, renforcer la résilience écologique et garantir les bénéfices essentiels pour le bien-être des populations, tout en soutenant la santé de la planète. ”

Cette vision reflète la volonté de faire de la biodiversité un levier pour le développement durable du pays, tout en assurant la résilience face aux crises écologiques et climatiques en ligne avec le Plan national stratégique de développement (PNSD 2024-2028), dont elle appuie les axes relatifs à la durabilité environnementale, à la gouvernance, à la croissance verte et à la transformation structurelle de l'économie..

Elle réaffirme également l'engagement de la RDC à assumer son rôle de pays-solution sur la scène internationale.

3.1.2. Mission 2030 : Mobiliser la nation pour agir

À l'horizon 2030, la mission de la SPANB est la suivante :

Mettre en œuvre à tous les niveaux des actions coordonnées, inclusives et efficaces pour inverser la perte de biodiversité, restaurer les écosystèmes dégradés, promouvoir une gestion durable et équitable des ressources naturelles, et renforcer les bénéfices de la biodiversité pour les populations et la planète.

Cette mission appelle une mobilisation collective fondée sur les capacités nationales, les savoirs locaux, la solidarité internationale, le respect des droits des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PAP et CL), et une exigence de justice sociale.

3.1.3. Principes directeurs de la SPANB 2025–2030

Encadré 3.0 : Les Principes directeurs de la SPANB 2025–2030

La mise en œuvre de la stratégie repose sur les principes suivants :

1 APPROCHE INTÉGRÉE, PARTICIPATIVE ET INTERSECTORIELLE

La conservation de la biodiversité est une responsabilité partagée entre tous les secteurs (environnement, agriculture, mines, énergie, infrastructures, etc.) et à tous les niveaux de gouvernance (national, provincial, local).

2 INCLUSION ET RESPECT DES DROITS

Les Peuples Autochtones Pygmées, les communautés locales, les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables doivent participer pleinement à toutes les étapes, depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et au suivi, dans le respect de leurs droits culturels, fonciers et économiques.

3 PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET SOUVERAINETÉ NATIONALE

En cas de risque de dommages graves ou irréversibles à la biodiversité, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas retarder la prise de mesures effectives pour prévenir la dégradation. La RDC affirme son droit souverain à définir ses priorités tout en assumant ses responsabilités globales.

4 GESTION DURABLE ET PARTAGE ÉQUITABLE FONDÉS SUR LES RÉSULTATS

Les ressources biologiques doivent être utilisées de manière durable et équitable, au bénéfice des générations actuelles et futures, avec une attention à l'efficacité des actions.

5 VALORISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité doit être reconnue comme un actif économique stratégique. Sa valorisation passe par le développement de filières durables, créatrices d'emplois et de revenus, notamment au bénéfice des Peuples Autochtones Pygmées et communautés locales, ainsi qu'au travers de l'évaluation économique des services écosystémiques.

6 RESPONSABILITÉ COMMUNE MAIS DIFFÉRENCIÉE ET SOLIDARITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Tous les acteurs ont une responsabilité commune dans la conservation de la biodiversité, mais les efforts doivent être ajustés selon les capacités et les vulnérabilités des acteurs, avec un appui renforcé de la communauté internationale.

7 ALIGNEMENT AVEC LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

La SPANB s'inscrit dans la continuité des engagements de la RDC au titre des conventions et autres traités internationaux et régionaux ratifiés en lien avec la diversité biologique, y compris le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), de l'ABSAP de l'Union Africaine, de l'Agenda 2063, et des Objectifs de Développement Durable (ODD), et le Traité de la COMIFAC.

8 FONDEMENT SCIENTIFIQUE, SAVOIRS TRADITIONNELS ET INNOVATION

Les actions doivent s'appuyer sur les meilleures connaissances disponibles, incluant les recherches scientifiques, les connaissances traditionnelles et les innovations locales. La combinaison de ces savoirs renforce la pertinence et l'efficacité des solutions

9 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, ET PRÉVENTION

Les acteurs publics et privés doivent évaluer, prévenir et réparer les impacts négatifs sur la biodiversité et les populations.

10 BONNE GOUVERNANCE, TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ

La mise en œuvre repose sur des processus transparents, une information fiable et accessible, et une redevabilité claire envers les citoyens.

11 SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE

La biodiversité doit être préservée pour les générations futures. Les écosystèmes doivent pouvoir résister et s'adapter aux crises climatiques, sanitaires et environnementales.

12 TRANSVERSALITÉ ET COHÉRENCE DES OBJECTIFS

La conservation de la biodiversité est une responsabilité partagée entre tous les secteurs. Les objectifs de la SPANB sont interdépendants et doivent être mis en œuvre de manière intégrée, en les considérant de façon transversale lors de la réalisation des autres objectifs, afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et la durabilité des résultats.

En conjuguant vision partagée, mission ambitieuse et principes fondateurs clairs, la SPANB 2025-2030 fournit un cadre stratégique cohérent et inclusif pour répondre aux défis majeurs de la biodiversité en RDC. Ces fondements guident la définition des objectifs nationaux, des actions prioritaires, et des mécanismes de mise en œuvre détaillés dans les sections suivantes.

3.2. OBJECTIFS NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITÉ : CADRE STRATÉGIQUE POUR 2025-2030

3.2.1. Vingt-cinq objectifs nationaux pour la biodiversité

En tant que pays-solution pour la biodiversité et le climat, la République Démocratique du Congo a pleinement adopté les 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), jugées pertinentes au regard de ses réalités écologiques, économiques et sociales.

Conformément aux décisions 15/6 et 16/1 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et à la suite d'une analyse rigoureuse des pressions spécifiques sur la biodiversité nationale, la RDC a également formulé deux objectifs additionnels portant sur des enjeux absents ou insuffisamment représentés dans le texte du CMBKM :

Objectif 13.2 : Valorisation économique de la biodiversité

à travers le développement de filières locales durables au bénéfice des communautés.

Objectif 14.2 : Gestion intégrée des risques liés aux pressions spécifiques

telles que les conflits armés, les incendies, les sécheresses, les inondations et les maladies zoonotiques, qui affectent fortement la biodiversité congolaise.

Ces deux ajouts portent à 25 le nombre total d'objectifs nationaux, qui forment la base stratégique de la SPANB 2025-2030.

Le tableau 3.1 en présente une version abrégée ; les formulations complètes sont regroupées dans l'encadré 3.1, tandis que les alignements avec le CMBKM, les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres cadres pertinents figurent dans l'annexe 3.0



Tableau 3.1 : Objectifs nationaux de la SPANB 2025–2030 (formulations officielles abrégées)

Réduction des pressions sur la biodiversité et restauration des écosystèmes	
1	D'ici 2030, appliquer une planification spatiale intégrée, participative et respectueuse de la biodiversité sur toutes les zones prioritaires.
2	D'ici 2030, des mesures efficaces de restauration sont mises en œuvre sur au moins 30 % des zones d'écosystèmes dégradés.
3	D'ici 2030, étendre à au moins 30 % du territoire national les zones conservées efficacement et gérées durablement.
4	D'ici 2030, des mesures urgentes de gestion sont mises en œuvre pour réduire le taux d'extinction des espèces menacées et favoriser le rétablissement et le maintien de leurs populations à des niveaux viables.
5	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour garantir une utilisation durable et légale des espèces sauvages, respectueuse des pratiques traditionnelles et minimisant les incidences négatives sur la biodiversité et la santé.
6	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir et contrôler les espèces exotiques envahissantes, en réduisant d'au moins 50 % les taux d'introduction et de propagation.
7	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir et réduire la pollution provenant de toutes les sources afin de protéger la biodiversité, les écosystèmes et la santé humaine.
8	D'ici 2030, des mesures fondées sur la nature et les écosystèmes sont mises en œuvre pour atténuer les effets du changement climatique et renforcer la résilience de la biodiversité.
Utilisation durable, valorisation économique et partage équitable des bénéfices issus de la biodiversité	
9	D'ici 2030, la gestion et l'utilisation durables des espèces sauvages procurent des avantages aux communautés et contribuent à la conservation de la biodiversité.
10	D'ici 2030, les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières sont gérées durablement grâce à des pratiques respectueuses de la biodiversité.
11	D'ici 2030, des actions s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature sont mises en œuvre pour restaurer, préserver et valoriser les services fournis par la nature.
12	D'ici 2030, les espaces verts et bleus en milieu urbain et périurbain sont étendus, connectés et gérés pour favoriser la biodiversité et garantir un accès équitable aux bénéfices.
13.1	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour garantir un partage juste et équitable des avantages issus de l'accès et de l'utilisation durable des ressources génétiques.
13.2	D'ici 2030, la biodiversité est valorisée à travers des transformations locales durables créant une valeur ajoutée pour les populations, en particulier les communautés locales.
Intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et amélioration de la gouvernance	
14.1	D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans les politiques, réglementations, processus de planification et comptabilité nationale.
14.2	D'ici 2030, les pressions spécifiques affectant la biodiversité sont réduites grâce à des politiques de prévention, d'atténuation et de restauration écologique.
15	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour inciter les entreprises à réduire leurs impacts négatifs, augmenter leurs contributions positives à la biodiversité et adopter des pratiques durables.
16	D'ici 2030, les populations adoptent des choix de consommation durables grâce à l'accès à des connaissances, cadres et moyens appropriés.
17	D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir les risques biotechnologiques et garantir une gestion responsable des biotechnologies.
Mobilisation de ressources financières suffisantes et création de mécanismes incitatifs pour la biodiversité	
18	D'ici 2027, les incitations sont recensées et évaluées ; d'ici 2030, elles sont réformées pour éliminer les plus néfastes et renforcer celles favorables à la biodiversité.
19	D'ici 2030, les ressources financières provenant de toutes les sources sont augmentées et des facilités d'accès sont mises en place pour la mise en œuvre de la SPANB.
Renforcement des capacités, équité et inclusion pour une mise en œuvre efficace	
20	D'ici 2030, les capacités scientifiques, techniques et d'innovation ainsi que les savoirs traditionnels sont renforcés pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
21	D'ici 2030, un mécanisme national garantit à tous un accès équitable aux données et savoirs pour une gouvernance et une gestion efficaces de la biodiversité.
22	D'ici 2030, la participation pleine et effective des Peuples Autochtones Pygmées et des communautés locales aux décisions sur la biodiversité est garantie.
23	D'ici 2030, l'égalité des genres garantit aux femmes et aux filles un accès équitable aux ressources et à une participation pleine et éclairée dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Les textes officiels complets des objectifs se trouvent dans l'encadré 3.1.

Encadré 3.1 : Les 25 objectifs nationaux de la SPANB 2025–2030

1	D'ici 2030, toutes les zones prioritaires font l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et des droits des Peuples Autochtones Pygmées communautés locales, sont gérées efficacement à l'aide des outils d'aménagement du territoire, dans le cadre de changement d'affectation des espaces terrestres et aquatiques, pour réduire la perte des zones de grande importance pour la biodiversité, y compris les écosystèmes dotés d'une grande intégrité écologique et représentatifs des différentes régions écologiques du pays, à un niveau proche de zéro.
2	D'ici 2030, des mesures efficaces de restauration sont prises et mises en œuvre sur au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés, afin de remettre en état leurs fonctions et services écosystémiques et d'améliorer leur intégrité et connectivité écologiques ainsi que leur résilience climatique, tout en contribuant à la conservation de la biodiversité et au bien-être de la population
3	D'ici 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones clés de la biodiversité, sont conservées et gérées de manière efficace, notamment grâce à un réseau d'aires protégées écologiquement représentatives, connectées et équitablement gérées et dotées de moyens nécessaires, ainsi qu'à d'autres mesures de conservation efficaces par zone, incluant et intégrant une gestion des zones concernées dans des paysages plus vastes, la reconnaissance et la sécurisation des aires et territoires traditionnels du patrimoine autochtone et communautaire, ainsi que l'utilisation durable des ressources biologiques, qui respecte et promeut les droits des Peuples Autochtones Pygmées et communautés locales.
4	D'ici 2030, des mesures urgentes de gestion sont prises et mises en œuvre pour réduire le taux d'extinction d'origine humaine des espèces menacées, favoriser leur rétablissement et leur conservation, préserver la diversité génétique au sein et entre les populations d'espèces sauvages et domestiques, tout en maintenant leur potentiel d'adaptation, incluant des approches de conservation in situ et ex situ, des méthodes de gestion durable et des actions visant à gérer efficacement les conflits homme-faune.
5	D'ici 2030, des mesures juridiques, administratives, sanitaires et techniques sont prises et mises en œuvre pour garantir une utilisation rationnelle, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, afin d'éviter la surexploitation, de minimiser les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés, et de réduire les risques de propagation des agents pathogènes, en s'appuyant sur une approche écosystémique intégrée, tout en respectant et conservant les pratiques traditionnelles des Peuples Autochtones Pygmées communautés locales en matière d'utilisation durable.
6	D'ici 2030, des mesures techniques, juridiques et administratives sont prises et mises en œuvre pour éviter, limiter, réduire ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques, en identifiant et contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant d'au moins 50 % les taux d'introduction et de propagation d'autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles, et en éradiquant ou contrôlant ces espèces, en particulier dans les zones prioritaires.
7	D'ici 2030, des mesures politiques, juridiques, techniques et basées sur des données fiables sont mises en œuvre pour prévenir, surveiller, réduire de moitié la pollution provenant de toutes les sources, en priorité celle des exploitations minières industrielles et artisanales, des hydrocarbures et polluants pétroliers, des déchets domestiques et industriels, des pesticides et autres produits chimiques ou biologiques dangereux, ainsi que la valorisation des déchets plastiques, pour ramener les niveaux de pollution à des seuils sans danger pour la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, et la santé humaine, en tenant compte des effets cumulatifs.

8	D'ici 2030, des mesures basées sur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, y compris des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi que de réduction des risques de catastrophe naturelle, sont mises en œuvre pour atténuer les effets néfastes du changement climatique et renforcer la résilience de la biodiversité et de populations humaines.
9	D'ici 2030, des mesures politiques, techniques et administratives incluant les activités, produits et services durables liés à la biodiversité sont mises en place pour garantir que la gestion et l'utilisation des espèces sauvages procurent des avantages sociaux, économiques et environnementaux au profit des Peuples Autochtones Pygmées communautés locales, ainsi qu'aux autres populations vulnérables.
10	D'ici 2030, les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières sont gérées durablement en renforçant et en généralisant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité et adaptées aux contextes locaux, pour renforcer la résilience en utilisant des approches innovantes, en vue de garantir l'efficacité et la productivité des systèmes de production ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en conservant et en restaurant la biodiversité, et en garantissant les contributions de la nature aux populations, notamment les services écosystémiques.
11	D'ici 2030, des plans, programmes, et projets intégrés sont élaborés et mis en œuvre pour restaurer, préserver, valoriser et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation, et la réduction des risques de maladie et des catastrophes naturelles, en se basant sur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, en faveur de populations humaines et de la biodiversité.
12	D'ici 2030, des initiatives intégrées sont mises en œuvre pour accroître substantiellement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et péri-urbaines, tout en garantissant un accès équitable à ces espaces et aux avantages sociaux, économiques et environnementaux qu'ils procurent, en veillant à l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement urbain, ainsi qu'à renforcer les liens entre les populations et la nature, dans l'intérêt de leur santé et de leur bien-être.
13.1	D'ici 2030, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces sont prises et mises en œuvre pour garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'accès approprié et de l'utilisation durable des ressources génétiques, de l'information sur leur séquençage numérique, ainsi que des connaissances traditionnelles associées, en vue de viser à favoriser une augmentation significative des avantages partagés dans le respect de la législation nationale et des accords internationaux, notamment le Protocole de Nagoya, applicables en matière d'accès et de partage des avantages
13.2	D'ici 2030, la valeur des éléments de la biodiversité - microorganismes, plantes et animaux - considérés aux niveaux génétique, spécifique et écosystémique/habitat, est significativement augmentée à travers des programmes et initiatives nationaux favorisant leur transformation locale et durable, en s'appuyant sur l'inventaire et l'exploitation des techniques traditionnelles et industrielles efficaces et durables de valeur ajoutée applicables au contexte national, visant à maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux pour les populations, avec un accent particulier sur les communautés locales et les groupes vulnérables
14.1	D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont pleinement intégrées dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement, les évaluations d'impacts environnemental et social ainsi que dans la comptabilité nationale, dans tous les secteurs interagissant avec la biodiversité aux niveaux national, provincial et local.

14.2	D'ici 2030, prendre des mesures politiques, juridiques et stratégiques pour réduire de pressions spécifiques qui affectent la biodiversité, notamment les conflits armés, les incendies/feux de brousse, les sécheresses, les inondations, les ravageurs, les maladies zoonotiques, tout en mettant en œuvre des actions adaptées de prévention, d'atténuation et de restauration écologique
15	<p>D'ici 2030, des mesures juridiques, administratives ou politiques sont prises et mises en œuvre, adaptées au contexte local, pour inciter les grandes entreprises, les entreprises transnationales et les institutions financières à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer et mettre en œuvre les cadres de sauvegarde environnemental et social ; 2. Contrôler, évaluer et communiquer régulièrement et de manière transparente leurs dépendances et impacts sur la biodiversité, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement, de valeur et d'investissement ; 3. Informer les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables et responsables ; 4. Garantir le respect des dispositions relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages ; <p>afin de réduire les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, et de promouvoir des modes de production durables.</p>
16	<p>D'ici 2030, les populations ont accès aux moyens nécessaires pour opérer des choix de consommations durables de produits de la biodiversité afin de contribuer à la réduction de l'empreinte mondiale de la consommation et à la sauvegarde de la planète, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> » la mise en place et l'application de cadres politiques, législatifs et réglementaires favorables à des pratiques durables ; » l'amélioration de l'accès à l'éducation, aux informations pertinentes, aux solutions de substitution et aux savoirs traditionnels, dans le respect des droits des détenteurs <p>le soutien à des pratiques efficaces de conservation des aliments, de production d'énergie durable, notamment de biomasse, ainsi que la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets.</p>
17	D'ici 2030, des mesures juridiques, techniques et administratives, alignées sur le cadre national de la biosécurité, sont prises et mises en œuvre pour prévenir les risques biotechnologiques, gérer les produits issus de la biotechnologie moderne de manière responsable, et garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, tout en favorisant le renforcement des capacités, le développement de la recherche, de l'innovation et de l'éducation dans le domaine des biotechnologies, et à l'application des mesures de biosécurité.
18	D'ici 2027, les incitations, y compris les subventions, sont recensées, cartographiées par secteur et évaluées pour leur impact sur la biodiversité et les services écosystémiques, et des mesures juridiques et administratives équitables sont prises et mises en œuvre pour, d'ici 2030, pour éliminer, supprimer progressivement ou modifier les incitations préjudiciables à la biodiversité, en commençant par les plus néfastes, et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

19	<p>D'ici 2030, des ressources financières substantielles provenant de toutes les sources sûres, y compris nationales ou internationales (publiques et privées), sont mobilisées pour la mise en œuvre effective de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité 2025-2030, notamment à travers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des réformes administratives, des simplifications et des allègements de procédures qui facilitent l'accès direct, des acteurs de la biodiversité, en particulier les Peuples Autochtones pygmées, communautés locales, les femmes et les jeunes aux ressources financières nationales et internationales, publiques et privées. 2. l'élaboration de la stratégie nationale pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la biodiversité, avec un mécanisme de suivi opérationnel, d'ici 2026. 3. la mise en place de mécanismes innovants de financement tels que les obligations vertes, le paiement pour services écosystémiques et les crédits biodiversité, assortis d'un cadre réglementaire clair, d'ici 2027. 4. l'élaboration et l'application de plans nationaux de financement biodiversité, en tenant compte des priorités et contextes nationaux, avec des objectifs financiers clairs pour 2030, d'ici 2028. 5. la promotion des investissements privés, des financements mixtes et des contributions communautaires en faveur de la biodiversité, avec des incitations pour attirer le secteur privé, d'ici 2025. 6. l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la synergie entre les financements biodiversité, climat et lutte contre la désertification, à travers des audits réguliers et des plateformes de coordination nationales, d'ici 2029. 7. le renforcement des capacités locales, y compris celles des Peuples Autochtones Pygmées des communautés locales, pour soutenir les approches communautaires de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles, avec un plan de formation et de transfert de compétences établi, d'ici 2025.
20	<p>D'ici 2030, les capacités de recherche scientifique, d'innovation, de suivi et de valeur ajoutée en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques sont développées et renforcées, sont soutenues par des collaborations techniques et scientifiques accrues, l'application de mécanismes efficaces d'accès, d'application, d'utilisation, d'acquisition et d'adaptation locale des technologies, et des coopérations Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaires, tout en identifiant, la sécurisant et valorisant des connaissances, pratiques et innovations traditionnelles des Peuples Autochtones Pygmées et des communautés locales, conformément à la législation nationale.</p>
21	<p>D'ici 2030, un mécanisme de collaboration et coordination intra et intersectoriel est mis en place pour garantir un accès équitable aux données fiables, aux savoirs traditionnels, aux informations et connaissances disponibles, afin que leur utilisation permette aux décideurs, aux praticiens et au public d'appliquer une bonne gouvernance et ainsi qu'une gestion rationnelle, intégrée et participative de la biodiversité, dans le but de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances, dans le respect des cadres juridiques nationaux.</p>
22	<p>D'ici 2030, la participation pleine et effective des Peuples Autochtones Pygmées et des communautés locales aux processus décisionnels en matière de biodiversité est garantie grâce à des mesures juridiques, politiques et administratives mises en œuvre dans les secteurs pertinents de gestion de ressources naturelles, dans le respect de leurs cultures, ainsi que la reconnaissance et la protection de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances.</p>
23	<p>D'ici 2030, l'égalité des genres est assurée dans la mise en œuvre des politiques de biodiversité grâce à des approches tenant compte du genre, permettant aux femmes et aux jeunes de bénéficier des mêmes opportunités et capacités de contribuer aux objectifs de cette stratégie, y compris l'égalité des droits et l'accès équitable aux terres et ressources naturelles, et favorisant leur participation et leadership pleins, équitables et éclairés à tous les niveaux de décision et d'action.</p>

3.2.2. Organisation stratégique : une double grille pour une meilleure coordination et redevabilité

Pour renforcer la cohérence, l'intégration sectorielle, et la lisibilité de la SPANB 2025-2030, les 25 objectifs nationaux sont structurés selon deux grilles de lecture complémentaires :

Cinq axes stratégiques, issus de la Vision 2050 de la RDC, qui définissent les grandes priorités thématiques : conservation, restauration, utilisation durable, valorisation économique, et gouvernance.

Cinq piliers stratégiques, alignés avec la Stratégie africaine et plan d'action pour la biodiversité (ABSAP 2023-2030), facilitant le suivi, le rapportage et la mobilisation de financements, notamment dans le cadre du CMBKM, des Objectifs de développement durable (ODD), et d'autres engagements multilatéraux.

Cette double structuration (Tableau 3.2) renforce l'appropriation nationale des objectifs, tout en assurant une compatibilité opérationnelle avec les cadres régionaux et internationaux.

Tableau 3.2 : Répartition des objectifs selon les axes stratégiques et les piliers de l'ABSAP

Axe stratégique	Objectifs nationaux associés
1. Conservation de la biodiversité	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8
2. Restauration des écosystèmes dégradés	2, 3, 10, 11
3. Utilisation durable et partage équitable des avantages	3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13.1, 13.2, 15, 16, 18-20
4. Valorisation économique et ajout de valeur	13.2, 14.1, 14.2, 15, 16
5. Gouvernance, capacités et financements durables	17, 18, 19, 20, 21, 22, 23
Pilier de l'ABSAP	Objectifs de la SPANB alignés
1. Conserver et restaurer les écosystèmes, espèces et diversité génétique	1 à 8, 10, 11
2. Promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité et le partage des avantages	5, 9 à 13.2, 15, 16
3. Intégrer la biodiversité dans tous les secteurs du développement	10, 11, 14.1, 14.2, 16
4. Mobiliser les moyens de mise en œuvre	18, 19, 20, 21
5. Assurer une gouvernance, une participation inclusive et une équité renforcée	17, 20, 22, 23

Bien plus, elle permet une mise en œuvre plus lisible, mieux coordonnée, et plus apte à générer des résultats concrets sur le terrain tout en facilitant le dialogue avec les partenaires nationaux et internationaux.

AXES STRATÉGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB 2025-2030

AXE STRATÉGIQUE 1 – CONSERVER LA BIODIVERSITÉ POUR LE PRÉSENT ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

La conservation de la biodiversité vise à maintenir la diversité biologique à tous les niveaux - gènes, espèces, écosystèmes et paysages - dans des conditions qui garantissent leur viabilité, leur reproduction naturelle, leur évolution adaptative et le bon fonctionnement des systèmes écologiques. Elle concerne aussi bien la diversité génétique des espèces domestiquées et sauvages, les communautés naturelles d'organismes et les écosystèmes fonctionnels, que les relations qui les unissent.

Cela inclut à la fois la protection stricte de certaines zones ou espèces menacées, et la conservation active, qui peut intégrer une utilisation rationnelle des ressources, à condition qu'elle soit fondée sur la science, les savoirs locaux et traditionnels, et le respect des équilibres écologiques.

Cet axe vise à protéger les espèces, habitats et écosystèmes menacés afin de garantir leur rôle dans le maintien de la santé et de la résilience écologiques, ainsi que dans le développement économique et le bien-être des populations. Il répond à l'urgence de préserver les forêts, zones humides, savanes et écosystèmes aquatiques, qui assurent des services essentiels tels que la régulation du climat, la fertilité des sols, la filtration de l'eau ou la régulation des maladies émergentes.

Il concerne aussi les espèces végétales, animales et microbiennes qui fournissent des ressources alimentaires, médicinales ou artisanales. La diversité génétique de ces espèces – par exemple les variétés locales de cultures ou les races animales – est essentielle à la résilience des systèmes de production et à l'innovation agroécologique. Face aux multiples pressions – anthropiques ou naturelles – qui pèsent sur cette biodiversité, la RDC entend assumer sa responsabilité envers les générations futures et la communauté internationale.

AXE STRATÉGIQUE 2 – RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES DÉGRADÉS.

La restauration écologique permet de réparer les écosystèmes dégradés, de reconstituer les fonctions des sols, des forêts, des savanes, des eaux douces et des zones côtières, et de garantir aux communautés les bénéfiques d'une biodiversité fonctionnelle.

La RDC a vu la dégradation de millions d'hectares de forêts et de terres agricoles causée par l'agriculture itinérante, les incendies incontrôlés, les extractions minières, la pollution, ou les établissements humains non planifiés. Ces dégradations aggravent la pauvreté, compromettent la sécurité alimentaire, et fragilisent les services rendus par la nature.

Cet axe fait de la restauration une priorité, en lien avec l'engagement de la RDC à restaurer 8 millions d'hectares d'ici 2030. Il mobilise des approches actives (reboisement, régénération assistée) et passives (régénération naturelle dans les aires protégées notamment), dans une logique territoriale participative. Il intègre également l'introduction de pratiques durables dans les systèmes agricoles, forestiers et halieutiques, et l'adoption de solutions fondées sur la nature pour renforcer les services écosystémiques, en lien avec les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres.

AXE STRATÉGIQUE 3 – UTILISER DURABLEMENT ET PARTAGER ÉQUITABLEMENT LES BÉNÉFICES.

La biodiversité peut contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durables et la justice sociale, à condition d'être utilisée de manière rationnelle, équitable et respectueuse des savoirs traditionnels.

Cet axe vise à renforcer la gestion durable des ressources naturelles – faune, flore, ressources halieutiques et forestières – et à garantir leur renouvellement. Il promeut la lutte contre la surexploitation, la pollution, les espèces exotiques envahissantes, et soutient une utilisation basée sur des approches écosystémiques.

Il promeut également le partage équitable des avantages issus des ressources génétiques, en conformité avec le Protocole de Nagoya, ainsi que la valorisation des savoirs autochtones. Il s'agit d'intégrer ces principes dans les filières productives et de renforcer les capacités des Peuples Autochtones et communautés locales à tirer des bénéfices durables de la biodiversité, y compris dans l'agriculture, la foresterie et la pêche.

AXE STRATÉGIQUE 4 – VALORISER ÉCONOMIQUEMENT LA BIODIVERSITÉ.

La valorisation économique de la biodiversité peut devenir un moteur de développement durable, à condition de s'appuyer sur des chaînes de valeur équitables, des savoirs locaux et une transformation locale respectueuse de l'environnement.

La biodiversité de la RDC, bien qu'extrêmement riche, est encore faiblement valorisée dans les circuits économiques. Les ressources biologiques sont souvent exploitées à l'état brut, sans transformation ni traçabilité, ce qui limite les revenus des communautés et du pays.

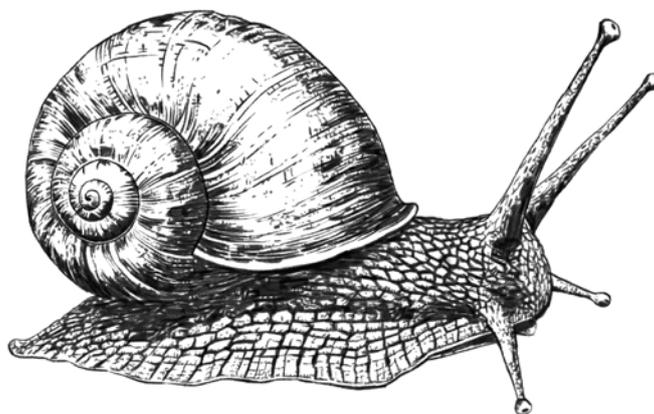
Cet axe vise à stimuler les investissements dans la transformation locale, la certification, l'écotourisme, la bioéconomie et la bioprospection, dans une logique de création de valeur ajoutée durable. Il encourage l'intégration de la biodiversité dans les politiques économiques et les comptes de patrimoine naturel. Il promeut aussi des filières équitables (ex. : cosmétiques, médicaments, artisanat) et l'inclusion des femmes et des jeunes dans les innovations vertes.

AXE STRATÉGIQUE 5 – RENFORCER LES CAPACITÉS, LA GOUVERNANCE ET LES FINANCEMENTS DURABLES.

La mise en œuvre de la SPANB nécessite une gouvernance inclusive, des capacités renforcées à tous les niveaux, et un financement stable, suffisant et équitable.

Cet axe vise à mettre en place un organe de pilotage et de coordination de la stratégie, des mécanismes robustes de suivi-évaluation, et un Centre d'échange d'informations (CHM) efficace. Il prévoit aussi la formation des agents publics, des chercheurs, des communautés et des gestionnaires, avec une attention particulière aux universités congolaises et aux savoirs autochtones.

Il met également l'accent sur la mobilisation de ressources financières diversifiées – nationales et internationales – en soutenant la transparence, la cohérence entre bailleurs, et l'alignement des projets sur les priorités nationales. Il appuie le développement de mécanismes innovants tels que les fonds pour la biodiversité, les crédits carbone ou les paiements pour services écosystémiques.



STRUCTURATION TRANSVERSALE EN PILIERS STRATÉGIQUES POUR LE SUIVI, LE RAPPORTAGE ET LA COHÉRENCE RÉGIONALE / INTERNATIONALE

PILIER STRATÉGIQUE A : RÉDUCTION DES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES.

Regroupant les objectifs 1 à 8, ce pilier vise à réduire les menaces majeures pesant sur la biodiversité, telles que la destruction des habitats, la surexploitation des ressources, la pollution, les espèces exotiques envahissantes et les impacts du changement climatique. Il vise également à mettre en place une planification territoriale intégrée et participative, et à restaurer les écosystèmes dégradés pour rétablir leurs fonctions écologiques essentielles.

PILIER STRATÉGIQUE B : UTILISATION DURABLE, VALORISATION ÉCONOMIQUE ET PARTAGE ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES ISSUS DE LA BIODIVERSITÉ.

Ce pilier regroupe les objectifs 9, 10, 11, 12, 13.1 et 13.2, qui visent à répondre aux besoins des populations à travers une gestion durable et raisonnée des ressources biologiques, en garantissant un partage équitable des bénéfices, y compris ceux issus des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. Il promeut également le développement de filières économiques locales fondées sur une valorisation durable des ressources, avec une attention particulière à la réduction des pertes, la conservation et la transformation locale, notamment pour surmonter les défis liés aux infrastructures limitées.

PILIER STRATÉGIQUE C : INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE.

Ce pilier, couvrant les objectifs 14.1, 14.2, 15, 16 et 17, vise à intégrer la biodiversité et ses valeurs dans les politiques sectorielles, les stratégies économiques, les plans d'aménagement du territoire, et à anticiper les risques peu considérés par le CMBKM, tels que les conflits armés, les feux, les zoonoses, les catastrophes naturelles. Il engage aussi les entreprises et les consommateurs dans une gestion responsable de la biodiversité et encourage des modes de production compatibles avec la conservation des ressources naturelles.

PILIER STRATÉGIQUE D : MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES SUFFISANTES ET CRÉATION DE MÉCANISMES INCITATIFS POUR LA BIODIVERSITÉ.

Incluant les objectifs 18 et 19, ce pilier vise à augmenter de manière significative les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de la SPANB. Il appelle à l'élimination des incitations nuisibles, au développement d'incitations favorables, à la création de mécanismes innovants et durables de financement, et à une gestion transparente des fonds. Ce pilier insiste sur la nécessité pour la RDC de mobiliser également ses ressources internes, notamment à travers une meilleure allocation des revenus tirés des ressources naturelles.

PILIER STRATÉGIQUE E : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, ÉQUITÉ ET INCLUSION POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE.

Ce pilier, couvrant les objectifs 20, 21, 22 et 23, vise à renforcer les capacités scientifiques, techniques et institutionnelles nécessaires pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité. Il promeut la production et la diffusion de données fiables, accessibles via le Centre d'échange d'informations (CHM) et la plateforme BioSE-RDC, afin d'appuyer la prise de décisions. Il insiste sur la participation équitable des Peuples Autochtones et communautés locales (PAP et CL), des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, et garantit un accès équitable aux droits, ressources et bénéfices liés à la biodiversité.

Ces piliers stratégiques constituent également une base solide pour assurer **le suivi et le rapportage des progrès** réalisés dans la mise en œuvre de la SPANB. Chaque pilier servira de cadre d'analyse pour regrouper les résultats, assurer la cohérence des actions et faciliter la production des rapports périodiques attendus dans le cadre du CMBKM, de l'ABSAP, des ODD et des engagements bilatéraux de la RDC. Par leur transversalité, les piliers offrent ainsi un outil essentiel pour évaluer l'impact global de la Stratégie et pour réajuster les actions en fonction des résultats et des nouvelles priorités.

3.2.3. Un alignement renforcé avec les engagements régionaux et internationaux

La SPANB 2025-2030 s'inscrit dans la continuité des engagements régionaux, continentaux et mondiaux de la RDC. Les 25 objectifs nationaux ont été conçus pour répondre aux défis spécifiques du pays, tout en assurant un alignement rigoureux avec :

- ◆ Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), notamment ses 4 objectifs globaux (A à D) et ses 23 cibles internationales ;
- ◆ Les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 2 (agriculture), 12 (consommation durable), 13 (climat), 14 (océans) et 15 (vie terrestre) ;
- ◆ L'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Stratégie africaine pour la biodiversité (ABSAP) ;
- ◆ Les engagements pris dans le cadre d'autres conventions multilatérales : CITES, Ramsar, CMS, Convention sur les espèces migratrices, UNCCD, CCNUCC, WHC, ITPGRFA, etc. ;
- ◆ La SPANB 2016-2020, afin de capitaliser sur les acquis et corriger les lacunes constatées.

L'annexe 3.0 présente un tableau d'alignement détaillé des 25 objectifs nationaux avec les cibles du CMBKM, les ODD, l'ABSAP, ainsi que les objectifs de la SPANB précédente. Il montre que :

- ◆ Tous les objectifs nationaux contribuent directement à au moins une cible du CMBKM, garantissant l'adhésion pleine et entière de la RDC au nouveau cadre mondial ;
- ◆ Certains objectifs couvrent plusieurs cibles à la fois (ex. Objectifs 1, 2, 14.1), renforçant la cohérence et l'approche intégrée de la stratégie ;
- ◆ Deux objectifs supplémentaires, 13.2 (transformation locale durable) et 14.2 (réduction des pressions spécifiques), reflètent des priorités congolaises majeures insuffisamment prises en compte par le CMBKM, justifiant leur ajout ;
- ◆ L'alignement avec les ODD et l'Agenda 2063 positionne la biodiversité comme un pilier du développement durable, de la résilience climatique, de la souveraineté alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.

Cet alignement stratégique permet à la RDC de répondre à ses responsabilités internationales tout en affirmant sa position comme pays-solution, porteur d'une vision ambitieuse pour le futur de la planète.

3.3. PLAN D'ACTION ET INDICATEURS POUR 2025-2030

3.3.1. Méthodologie d'élaboration du Plan d'Action et principes de hiérarchisation des actions

Une approche méthodologique combinant plusieurs sources d'analyse et de réflexion

Le plan d'action de la SPANB 2025-2030 a été élaboré selon une approche méthodologique combinant plusieurs sources d'analyse et de réflexion pour garantir la pertinence, la faisabilité et la cohérence des actions proposées.

Deux chemins complémentaires ont guidé la définition des actions:

- 1 Un alignement rigoureux avec les indicateurs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) :**
Pour chaque objectif national, les indicateurs proposés au niveau mondial ont été analysés afin d'identifier les actions nécessaires permettant de générer les résultats mesurés par ces indicateurs. Cette approche garantit que les actions contribuent directement à la réalisation des cibles internationales, tout en étant adaptées au contexte national.
- 2 Une analyse fondée sur les expériences, recommandations et bonnes pratiques nationales et régionales :**
Le plan d'action s'appuie également sur les constats, les leçons et les recommandations issus de la mise en œuvre de la SPANB 2016-2020 ; du Sixième rapport de la République Démocratique du Congo à la Convention sur la diversité biologique (2019) ; du Rapport d'Examen National Volontaire

des ODD (2023); des objectifs et recommandations issus de la Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action pour la Biodiversité (ABSAP) ; de l'Agenda 2063 avec ses plans décennaux de mise en œuvre ; et d'autres cadres multilatéraux, régionaux ou sectoriels pertinents pour la RDC tels que le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques avec la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) et l'Accord de Paris, le Programme d'action national de lutte contre la désertification avec les engagements pour la neutralité de la dégradation des terres, la CITES et la Convention de Ramsar. Les acteurs nationaux (Task Force pour la SPANB, ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, société civile, Peuples Autochtones et communautés locales, chercheurs, etc.) ont également proposé des actions nécessaires pour atteindre les objectifs ou pour surmonter les contraintes.

Hierarchisation des actions : actions prioritaires et complémentaires

Les actions identifiées dans la SPANB sont toutes essentielles pour atteindre les objectifs nationaux en matière de biodiversité. Cependant, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et progressive, un nombre restreint d'actions prioritaires a été sélectionné. Cette hiérarchisation repose sur plusieurs critères :

- 1 Nécessité stratégique : certaines actions sont structurantes et conditionnent la mise en œuvre des autres (ex. mobilisation de financement).**
- 2 Chronologie et interdépendance : certaines actions doivent être réalisées en premier pour permettre l'exécution des autres (ex. élaboration de la planification spatiale pour entreprendre les projets de restauration des écosystèmes dégradés).**
- 3 Faisabilité et ressources disponibles : les actions prioritaires sont choisies en fonction de leur réalisme dans le contexte actuel, en tenant compte des financements et des capacités existantes.**
- 4 Impact immédiat et systémique : les actions sélectionnées sont celles qui peuvent générer des effets directs sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.**

Toutefois, la hiérarchisation des actions ne signifie pas que les autres actions sont mises de côté. C'est pourquoi l'ensemble des actions identifiées est listé dans les annexes. Ces actions complémentaires sont essentielles pour renforcer l'impact global de la stratégie et pourront être mises en œuvre par différentes parties prenantes (ex. universités, ONG, secteur privé) en fonction de leurs mandats et capacités ; lorsque de nouvelles opportunités financières se présentent ; ou en complément des actions prioritaires, afin d'assurer un effet d'entraînement à long terme.

Cette approche permet d'assurer que la SPANB demeure ambitieuse et réaliste, tout en offrant une flexibilité aux acteurs impliqués pour contribuer selon leurs moyens et priorités.

3.3.2. Plan d'action par objectif

Pour chaque objectif, une présentation structurée a été développée afin de faciliter la compréhension des enjeux et d'orienter efficacement la mise en œuvre. Cette présentation comprend :

- ◆ Une justification de l'objectif, mettant en lumière son importance stratégique et les enjeux qu'il vise à adresser ;
- ◆ Un ensemble d'actions prioritaires, assorties d'indicateurs de résultats ou d'impact, des principaux acteurs responsables et d'une référence aux actions complémentaires nécessaires à l'atteinte de l'objectif ;
- ◆ Une estimation indicative des besoins financiers pour la mise en œuvre des actions proposées. Ces montants pourront être ajustés en fonction des coûts réels et des opportunités de financement lors de la mise en œuvre de la SPANB (voir l'encadré 3.2) ;
- ◆ Des éléments stratégiques précisant les conditions de réussite et les leviers d'efficacité des actions
- ◆ Des indications sur l'approche de mise en œuvre, incluant, lorsque cela est possible, un phasage chronologique des interventions pour guider leur opérationnalisation dans le temps.

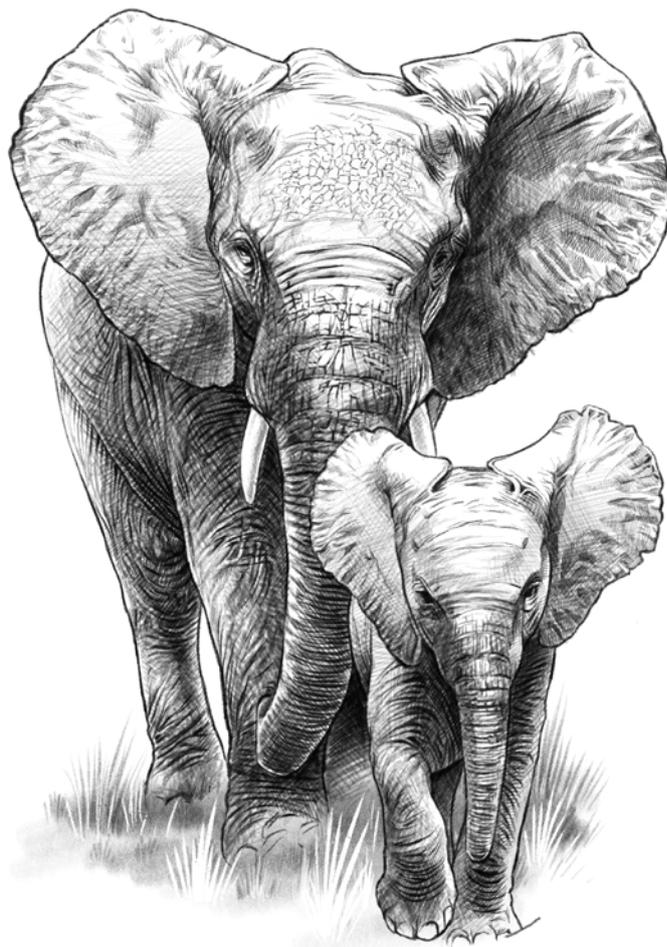
Encadré 3.2 : Note méthodologique sur les estimations budgétaires

Les estimations budgétaires présentées dans le cadre de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) 2025–2030 sont indicatives.

Elles ont été élaborées sur la base des informations disponibles au moment de la rédaction, en consultation avec mais sans la validation de la Task Force nationale, et en tenant compte de données techniques, d'expériences antérieures, de comparaisons régionales et de consultations sectorielles.

Ces montants visent à fournir des repères pour la planification et le dialogue politique, mais ne constituent pas des engagements financiers définitifs. Ils pourront être révisés à la hausse ou à la baisse en fonction :

- des coûts réels identifiés lors de la mise en œuvre ;
- du regroupement thématique de plusieurs actions ou objectifs lors de la mise en œuvre ;
- des contraintes budgétaires nationales ou locales ;
- de l'évolution des priorités stratégiques ;
- des opportunités de financement international (FEM, Fonds vert pour le climat, mécanismes REDD+, etc.).





OBJECTIF NATIONAL 1 :

PLANIFICATION SPATIALE ET GESTION EFFICACE DE LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2030, appliquer une planification spatiale intégrée, participative et respectueuse de la biodiversité sur toutes les zones écologiques, socio- culturelles et/ou économiques prioritaires afin d'améliorer leur gestion (Formule courte).

1. Justification

La planification spatiale intégrée constitue un levier stratégique majeur pour éviter la perte de biodiversité en République Démocratique du Congo (RDC), particulièrement dans les zones prioritaires pour la conservation, notamment les écosystèmes critiques, les habitats d'espèces menacées, et les territoires des peuples autochtones et communautés locales. Elle permet de coordonner l'utilisation des terres et des eaux en conciliant conservation et valeurs de la biodiversité,

développement socio-culturel et économique, aspects juridiques et respect des droits des communautés locales et des Peuples Autochtones pygmées (PAP).

Face à la pression croissante sur les écosystèmes (déforestation, exploitation minière, agriculture sur brûlis, infrastructures), la planification spatiale garantit une gestion durable et équitable des espaces terrestres, marins et d'eau douce. Elle constitue aussi un point de départ essentiel pour la restauration écologique (Objectif 2),

l'extension du réseau d'aires protégées et conservées (Objectif 3), la gestion durable des ressources biologiques (Objectifs 5 à 11), et la réduction des menaces directes et indirectes sur la biodiversité.

Les principaux résultats attendus incluent l'élaboration de cartes thématiques des zones prioritaires, de plans territoriaux et sectoriels, et le renforcement des cadres juridiques pour la protection des espaces naturels sensibles.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 1)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Identifier et cartographier les zones prioritaires intégrant les critères écologiques, socio-culturels, économiques et juridiques.	<ul style="list-style-type: none"> Liste des critères de sélection des zones prioritaires considérées ; Pourcentage de la surface terrestre et maritime couverte par des plans spatiaux intégrant la biodiversité ; Pourcentage de la surface terrestre et maritime couverte par des plans spatiaux intégrant la biodiversité détenue par les communautés locales et les PAP. 	MEDD, ICCN, universités, OSFAC, ONG locales, PNUD, UNESCO, communautés locales, PAP, FAO, autorités politico-administratives et coutumières.	Disposer d'une base scientifique et consensuelle pour orienter les actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
2. Élaborer et mettre en œuvre les outils d'aménagement spatial intégrés et participatifs, prenant en compte les besoins des populations locales et les impératifs de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils d'aménagement spatial élaborés et mis en œuvre intégrant la protection de la biodiversité à tous les niveaux. 	Ministères sectoriels concernés, communautés locales, ICCN, industrie, pêche et élevage.	Assurer une gestion durable, équilibrée et inclusive de l'espace en conciliant conservation et développement local.
3. Intégrer les objectifs de conservation, des considérations et valeurs de la biodiversité dans les politiques, lois, stratégies, plans et programmes sectoriels.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, lois, stratégies, plans et programmes élaborés intégrant les objectifs de la conservation, les considérations et valeurs de la biodiversité. 	Ministères sectoriels concernés, chercheurs et scientifiques, Parlement, ICCN, ONG.	Garantir que la conservation de la biodiversité soit prise en compte de manière transversale dans les politiques nationales de développement.
4. Renforcer les cadres juridiques pour l'intégration de la biodiversité et du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) dans les processus de planification.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mesures légales et réglementaires élaborées/renforcées, adoptées et intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le CLIP. 	MEDD et autres ministères sectoriels pertinents, Parlement, PAP et communautés locales.	Protéger les droits des communautés locales et autochtones tout en assurant une meilleure gouvernance environnementale.

5. Mettre en place des mécanismes participatifs de gouvernance inclusive pour la gestion des zones prioritaires pour la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures de gouvernance locales renforcées/créées et opérationnalisées dans les zones prioritaires. 	Autorités politico-administratives et coutumières, PAP et communautés locales, ICCN, ONG et organisations à base communautaire.	Favoriser l'appropriation locale, renforcer la gouvernance décentralisée et assurer la durabilité des mesures de conservation.
6. Faire un suivi-évaluation et rapportage réguliers de l'état, de la connectivité et de la résilience des écosystèmes dans les zones sous gestion intégrée.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports de mission de suivi-évaluation et de rapportage réalisés. 	Universités, centres de recherche, ONG, ICCN, organisations à base communautaire, MEDD et autres ministères sectoriels.	Mesurer les progrès, ajuster les stratégies et garantir la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre des actions.

Les actions prioritaires de l'objectif 1 constituent un socle stratégique essentiel pour orienter l'ensemble des interventions territoriales de la SPANB. Toutefois, leur efficacité repose sur les 17 actions complémentaires identifiées dans l'annexe 3.1, qui précisent les outils techniques, juridiques et participatifs à mobiliser pour garantir une planification spatiale réellement intégrée, inclusive et alignée sur les objectifs de conservation, de restauration et de développement durable.

Cartographie participative, Maniema, Kindu
© Frank Ribas/GIZ



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 1 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications	Actions prioritaires associées
Cartographie avancée des zones prioritaires	1 500 000	Acquisition d'images satellites, appui technique pour la cartographie participative, ateliers de validation multi-acteurs.	Action 1
Renforcement des capacités nationales et locales	2 000 000	Formations des administrations sectorielles et territoriales, renforcement des compétences des communautés locales pour la planification spatiale intégrée.	Actions 1, 2, 3, 4
Mise en place de mécanismes de gouvernance inclusive	1 500 000	Création et accompagnement de structures locales de gouvernance, appui à la mise en œuvre du CLIP, animation d'espaces de concertation.	Actions 4, 5
Suivi écologique et connectivité des écosystèmes	2 500 000	Déploiement d'un système de suivi de l'état des écosystèmes, renforcement des capacités des universités et des OBC, élaboration de rapports de suivi.	Action 6
Total estimé (2025–2030)	7 500 000		

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de cet objectif repose sur une intégration effective de la biodiversité dans la planification territoriale à tous les niveaux. Cela suppose un alignement avec le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) et les schémas provinciaux, ainsi qu'un renforcement des cadres réglementaires pour harmoniser les objectifs de conservation avec les politiques sectorielles. La démarche

exige aussi des processus participatifs avec les collectivités locales et les Peuples Autochtones pygmées (PAP) et communautés locales, et une coopération intersectorielle étroite entre les ministères concernés (Environnement, Agriculture, Mines, Infrastructures, etc.). Le développement de partenariats techniques et financiers durables - avec le FEM, la Banque Mondiale, la BAD, COMIFAC - sera également déterminant.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre suivra une démarche progressive et coordonnée, articulée autour de cinq étapes complémentaires :

1. Diagnostic et cartographie des zones prioritaires

Cette première étape consiste à identifier les zones écologiques, socioéconomiques et culturelles à haute valeur pour la biodiversité. Elle mobilise des critères scientifiques et sociaux, intégrant

notamment les habitats d'espèces menacées, les services écosystémiques critiques, les dépendances des PAP et communautés locales, et les zones de conflits d'usage. Elle s'appuie sur des outils SIG, l'imagerie satellite et les connaissances locales pour produire une cartographie nationale des zones à planifier.

2. Intégration dans les politiques et cadres réglementaires

Les résultats du diagnostic devront être intégrés dans les politiques publiques, notamment le PNAT et les plans sectoriels. L'objectif est de garantir une prise en compte contraignante des enjeux de biodiversité dans les projets de développement. Cela inclut également le renforcement des textes juridiques, et l'exigence de plans d'aménagement respectueux de l'environnement.

3. Mise en œuvre locale et gouvernance inclusive

Au niveau local, la mise en œuvre reposera sur la co-gestion des territoires avec les PAP et communautés locales, les collectivités et les ONG. Des structures de gouvernance seront créées dans les zones prioritaires, intégrant les savoirs locaux et définissant les règles d'usage pour les zones tampons et les corridors écologiques. Des projets pilotes permettront d'adapter les outils aux réalités du terrain.

4. Renforcement des capacités et mobilisation des ressources

Des actions ciblées de formation seront menées auprès des acteurs impliqués (collectivités, scientifiques, autorités coutumières). La mobilisation de

financements auprès des partenaires techniques et financiers, aussi bien nationaux qu'internationaux, assurera la viabilité des actions.

5. Suivi, évaluation et adaptation continue

Enfin, un dispositif national de suivi sera mis en place pour mesurer les progrès, adapter les stratégies, et orienter les réformes. Il inclura un observatoire national de la planification spatiale, basé sur les structures existantes, avec des bases de données ouvertes et des indicateurs sur la biodiversité et l'usage des terres.

Le rapport de 2016 du **Programme d'appui au réseau des aires protégées (PARAP)**, conduit par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), constitue un exemple de **planification spatiale appliquée au réseau national d'aires protégées**, fournissant des bases pour l'extension et la consolidation de la conservation en RDC.



▲ Source: <https://wwf/africa.ansassets.panda.org/downloads>

OBJECTIF NATIONAL 2 :

RESTAURATION D'AU MOINS 30 % DES ÉCOSYSTÈMES DÉGRADÉS

D'ici 2030, des mesures efficaces de restauration sont mises en œuvre sur au moins 30 % des zones d'écosystèmes dégradés pour rétablir leurs fonctions et services (Formule courte).

1. Justification

La RDC possède un capital naturel exceptionnel, mais fait face à une dégradation alarmante de ses écosystèmes. Selon le 6^e rapport national sur la biodiversité, la déforestation et la dégradation des forêts concernaient déjà plus de 16 millions d'hectares en 2018. Cette dégradation, provoquée par l'agriculture itinérante, les feux incontrôlés, l'exploitation non encadrée des ressources, l'urbanisation non planifiée et l'absence de gouvernance territoriale, entraîne une perte massive de biodiversité, affaiblit les services écosystémiques, et accroît la vulnérabilité des populations rurales face aux changements climatiques.

La restauration écologique constitue donc un impératif stratégique. Elle permet de rétablir les fonctions écologiques essentielles (fertilité des sols, régulation de l'eau et du climat, protection contre l'érosion), de reconstituer les habitats d'espèces menacées, et de créer des emplois verts au bénéfice des communautés locales.

En 2014, la RDC s'est engagée à restaurer 8 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées dans le cadre du Défi de Bonn. Cet engagement a été réaffirmé dans l'initiative continentale AFR100, qui vise la restauration de 100 millions d'hectares en Afrique. À elle seule, la restauration des 8 millions d'hectares en RDC pourrait permettre la séquestration de 0,76 gigatonnes de CO₂, représentant un avantage économique estimé à 2,5 milliards USD.

La RDC est également partie prenante de l'Agenda panafricain pour la restauration des écosystèmes, adopté en 2018, qui ambitionne la restauration d'au moins 200 millions d'hectares de terres critiques à l'échelle du continent, avec des bénéfices directs pour les moyens de subsistance.

L'objectif de restaurer au moins 30 % des écosystèmes dégradés d'ici 2030 s'inscrit ainsi dans une dynamique cohérente avec les engagements régionaux et mondiaux de la RDC, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'Accord de Paris, l'ODD 15, les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans le cadre de la CNULCD, et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 1)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Identifier et cartographier les écosystèmes dégradés à l'échelle nationale afin de prioriser les interventions.	<ul style="list-style-type: none"> Liste des critères de sélection des zones dégradées à restaurer; 	MEDD, ICCN, universités, OSFAC, ONG locales, PNUD, UNESCO, communautés locales, PAP, FAO, autorités politico-administratives et coutumières.	Disposer d'une base scientifique et consensuelle pour orienter les actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
2. Établir des corridors écologiques prioritaires pour améliorer la connectivité des écosystèmes.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de corridors écologiques identifiés et restaurés ; 	Ministères sectoriels concernés, communautés locales, ICCN, industrie, pêche et élevage.	Assurer une gestion durable, équilibrée et inclusive de l'espace en conciliant conservation et développement local.
3. Superficie des corridors restaurés et placés sous gestion durable.	<ul style="list-style-type: none"> MEDD, ICCN, autorités politico-administratives et coutumières, PAP et communautés locales, PTFs pour la conservation 	Restaurer la connectivité écologique pour maintenir les flux génétiques et améliorer la résilience des écosystèmes.	Garantir que la conservation de la biodiversité soit prise en compte de manière transversale dans les politiques nationales de développement.
4. Intégrer des pratiques agricoles, aquacoles, forestières et halieutiques durables dans les zones restaurées (en lien avec les objectifs 10 et 11).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pratiques durables mises en œuvre ; Superficie concernée par les pratiques durables intégrées. 	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Pêche, MEDD, ONG techniques, Coopératives agricoles, communautés locales et PAP.	Assurer la durabilité des résultats de restauration en combinant conservation écologique et activités productives durables.
5. Sensibiliser les communautés locales, les Peuples Autochtones Pygmées (PAP) et les autres personnes affectées par les projets aux bénéfices des écosystèmes restaurés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de campagnes de sensibilisation menées; Rapports de mission; Nombre de participants issus des communautés locales et PAP. 	ONG locales, MEDD, communautés locales, PAP, PTF (PNUD, WWF, UNESCO, Rainforest Foundation)	Renforcer l'appropriation locale et soutenir la pérennisation des efforts de restauration.

6. Développer un système de suivi basé sur les SIG pour surveiller l'état des écosystèmes restaurés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'observatoires mis en place ; • Fréquence des mises à jour des données SIG ; • Accès public aux données. 	MEDD, OSFAC, OFAC, ICCN, Universités, CIFOR, Geo First, WRI, PTFs	Assurer un suivi scientifique rigoureux et accessible pour évaluer l'efficacité des interventions de restauration.
7. Renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour intégrer la restauration écologique dans les politiques nationales et sectorielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents politiques, stratégies, programmes, plans, projets et textes juridiques intégrant la restauration écologique. 	MEDD, Ministères sectoriels, Parlement, Secrétariat général à l'Environnement	Créer un environnement institutionnel propice à la restauration à long terme des écosystèmes dégradés.
8. Créer ou renforcer les aires protégées pour favoriser la conservation et la restauration d'espèces et d'écosystèmes menacés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires protégées créées ou étendues ; • Superficie totale protégée ; • Liste d'espèces clés restaurées ; • Nombre d'outils de planification élaborés et mis en œuvre. 	ICCN, MEDD, UNESCO, PNUD, PAP et communautés locales, Secteur privé	Accroître les surfaces protégées pour restaurer des écosystèmes critiques et assurer la conservation de la biodiversité menacée.

Les actions prioritaires de l'objectif 2 traduisent l'engagement de la RDC à restaurer ses écosystèmes dégradés de manière ciblée, participative et durable. Toutefois, leur succès dépend également d'un ensemble plus large d'actions complémentaires identifiées dans l'annexe 3.2, qui propose un total de 18 mesures couvrant toute la chaîne d'intervention, depuis la cartographie jusqu'à la restauration écologique, en passant par la sensibilisation, la formation, la création d'aires

protégées, l'évaluation des services écosystémiques, et le développement de mécanismes incitatifs. En articulant ces actions complémentaires avec les priorités identifiées, la RDC renforce les fondements d'une restauration efficace, multisectorielle et intégrée aux besoins des populations locales comme aux exigences écologiques nationales et internationales.

Plantule d'Acacia auriculiformis pour un projet de reboisement communautaire dans la province du Maniema. © Frank Ribas / GIZ



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 2 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Actions prioritaires associées	Justifications
Intégration de la restauration dans les politiques sectorielles	400 000	6	Renforce l'efficacité des actions en assurant leur cohérence avec les politiques nationales.
Élaboration de projets pilotes de restauration active et régénération naturelle	4 000 000	3	Teste des approches adaptées et reproductibles avant déploiement à grande échelle.
Sensibilisation des communautés et partage des bénéfices	400 000	4	Favorise l'adhésion des populations et assure la pérennité des efforts de restauration.
Mobilisation des financements innovants (PSE, crédits carbone, etc.)	1 050 000	Nouvelle action	Crée des mécanismes de financement durables et incitatifs pour élargir l'échelle des actions.
Total estimé (2025–2030)	25 000 000		

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

L'atteinte de cet objectif reposera sur des synergies dans la mise en œuvre de plusieurs engagements internationaux de la RDC, notamment les trois Conventions de Rio (CDB, CCNUCC, CLD) et la Convention de Ramsar. La restauration des écosystèmes constitue

un levier central pour atteindre simultanément les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), de l'Accord de Paris sur le climat, de la neutralité en matière de dégradation des terres, et des Objectifs de développement durable, notamment l'ODD 15.

L'efficacité des actions reposera sur plusieurs éléments clés : (i)

l'intégration de la restauration dans les plans nationaux (CDN, PNLCC, PNAT), les politiques sectorielles et les stratégies provinciales ; (ii) la valorisation des solutions fondées sur la nature apportant des co-bénéfices en matière de biodiversité, climat, sécurité alimentaire et bien-être communautaire ; (iii) l'harmonisation des indicateurs de suivi avec ceux du CMBKM et des ODD, pour permettre

un rapportage cohérent et transparent ; (iv) la reconnaissance du rôle central des communautés locales et des Peuples Autochtones dans la gestion, la mise en œuvre et le suivi des efforts de restauration ; et (v) le recours à des approches adaptées à chaque contexte écologique, en privilégiant les espèces locales et les techniques éprouvées.

La RDC s'inscrit également dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), qui offre une dynamique internationale favorable à la mobilisation des expertises, des outils et des financements.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre de la restauration écologique suivra une démarche progressive et participative, articulée autour de cinq étapes complémentaires.

1. Identification et priorisation des zones à restaurer

Un diagnostic national permettra de cartographier les écosystèmes dégradés, en tenant compte de leur valeur écologique, de leur vulnérabilité, des services rendus, et des attentes des communautés. La priorisation intégrera également les corridors écologiques à restaurer pour améliorer la connectivité.

2. Sécurisation foncière et engagement communautaire

Les droits fonciers des PAP et CL doivent être reconnus pour assurer la durabilité des efforts. Des comités locaux de gestion seront mis en place dans les zones de restauration, associant les autorités locales, les coutumiers, les femmes et les jeunes.

3. Choix des techniques adaptées au terrain

La restauration se fera par des méthodes différenciées : régénération naturelle assistée dans les forêts, reboisement avec des espèces indigènes, techniques anti-érosives et agroforesterie en zones agricoles, et réhabilitation des zones humides et tourbières. Le recours à des variétés locales est encouragé pour renforcer la résilience.

4. Mobilisation des financements et renforcement des capacités

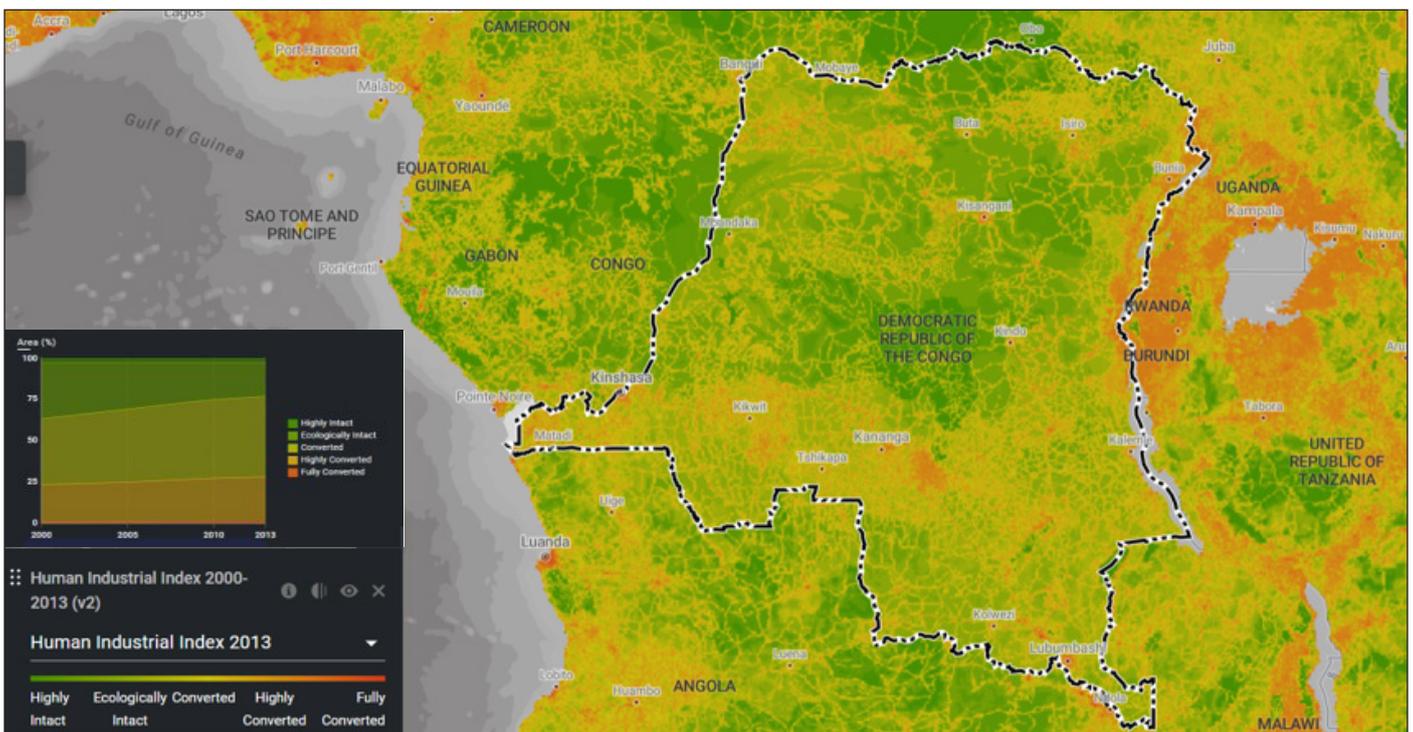
La restauration écologique requiert des investissements de départ souvent importants, alors même que les résultats – écologiques, sociaux ou économiques – ne sont visibles qu'à moyen ou long terme. Pour surmonter ce décalage, il est indispensable de mobiliser des financements diversifiés et innovants : Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mécanisme REDD+, paiements

pour services écosystémiques (PSE), crédits carbone, mais aussi fonds fiduciaires pour la biodiversité ou obligations vertes. Parallèlement, le renforcement des capacités des techniciens, des institutions nationales et provinciales, ainsi que des communautés locales, est essentiel pour garantir l'efficacité et la durabilité des actions engagées.

5. Suivi, évaluation et ajustement

Un système de suivi national, s'appuyant notamment sur les technologies SIG et la télédétection, sera mis en place. Il permettra de suivre l'évolution des paysages restaurés, d'évaluer les impacts socio-environnementaux, et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats.

▼ *Indice d'impact humain et industriel (IHI) en RDC. L'évolution de l'indice (voir la figure dans le coin gauche de la carte) révèle une forte dégradation écologique en RDC : entre 2000 et 2013, les zones intactes ont chuté de 36 % à 22,6 %, confirmant l'urgence nationale de restaurer 80 000 km² d'ici 2030. Source : UN Biodiversity Lab (<https://unbiodiversitylab.org>), consulté le 6 octobre 2025; données issues de Wildlife Conservation Society/ University of Northern British Columbia, 2020.*



OBJECTIF NATIONAL 3 :

EXPANSION DU RÉSEAU NATIONAL D'AIRES PROTÉGÉES, COMPRENANT LES AUTRES ZONES CONSERVÉES EFFICACEMENT

D'ici 2030, étendre à au moins 30 % du territoire national les zones conservées efficacement et gérées durablement, comprenant les aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, dans le respect des droits et territoires des Peuples Autochtones Pygmées et des communautés locales. (Formule courte).

1. Justification

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose actuellement de 60 aires protégées couvrant 14,94 % de ses terres et eaux intérieures, et seulement 0,5 % de ses zones marines et côtières (WDPA, mars 2025). À ce jour, aucun site n'a encore été officiellement reconnu comme 'Autre Mesure Efficace de Conservation par Zone' (AMECZ), bien que plusieurs territoires conservés par les communautés pourraient répondre à ces critères.

Conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), la RDC s'est engagée à porter à au moins 30 % la couverture de son territoire terrestre et marin par des aires protégées et/ou d'autres mesures efficaces de conservation d'ici 2030. Cet objectif implique l'ajout d'environ 351 000 km² d'espaces supplémentaires sous protection ou conservation efficace. Cela suppose non seulement une extension du réseau, mais aussi une amélioration significative de son efficacité écologique et sociale, en garantissant une bonne gouvernance, une représentativité écosystémique, et une connectivité fonctionnelle.

Depuis 2014, le réseau d'aires protégées de la RDC n'a progressé que de 4 %. Atteindre les 30 % en cinq ans exigera un changement d'échelle, qui ne pourra se faire sans un recours massif aux initiatives communautaires – notamment celles portées par les Peuples Autochtones pygmées (PAP) et les communautés locales. Celles-ci assurent souvent une conservation efficace et équitable des ressources naturelles, tout en fournissant des services écologiques et socioéconomiques essentiels. À ce titre, le Couloir Vert Kivu-Kinshasa, créé en janvier 2025 comme aire protégée à vocation de réserve communautaire, illustre pleinement cette approche intégrée. Il constitue un atout stratégique pour atteindre la cible de 30 %, en combinant conservation de la biodiversité, connectivité écologique et bénéfices tangibles pour les populations locales.

Ce couloir héberge environ 60 000 km² de tourbières. Plus largement, la RDC abrite plus de la moitié des tourbières du Bassin du Congo, représentant environ 30 milliards de tonnes de carbone stocké sur plus de 145 000 km². Ces écosystèmes humides, fragiles et encore largement intacts, jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat mondial.

Leur inclusion dans le réseau national d'aires protégées ou leur reconnaissance comme Autres Mesures Efficaces de Conservation par Zone (AMECZ) constitue une priorité absolue pour atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), et pour contribuer aux engagements climatiques de la RDC.

Le renforcement de leur protection permettra également d'éviter des émissions massives de gaz à effet de serre dues au drainage, à la déforestation ou à une exploitation non durable.

La réussite de l'objectif 3 repose sur plusieurs conditions structurantes :

- la reconnaissance juridique des AMECZ ;
- l'intégration des aires protégées dans des paysages terrestres et marins plus larges et connectés ;
- la prise en compte des besoins des populations riveraines et l'engagement réel de toutes les parties prenantes, en particulier des PAP et communautés locales.

Cet engagement ne pourra être obtenu que si les communautés perçoivent des bénéfices concrets – en matière d'emplois, de sécurité, d'accès à l'éducation, de développement local ou d'infrastructures. La conservation ne réussira que si elle est perçue comme une opportunité partagée, et non comme une contrainte imposée. Ce point est critique. Même avec des moyens limités, un engagement fort des populations peut permettre

des avancées notables. À l'inverse, sans cet engagement, même des financements importants risquent de rester inefficaces.

Enfin, la mobilisation de financements adaptés – notamment à travers les fonds climat et biodiversité (REDD+, FEM, Fonds vert pour le climat) et la création ou le renforcement d'un fonds fiduciaire pour la biodiversité – sera indispensable pour assurer la gestion effective des sites, soutenir les mécanismes de suivi et de surveillance, et garantir la durabilité des efforts de conservation.

▼ Une patrouille des écopardes dans le Parc National de Kabuzi-Biega, Sud-Kivu
© Frank Ribas / GLZ



2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 1)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Élaborer et adopter la stratégie nationale 30x30	Stratégie 30x30 officiellement adoptée ; nombre de parties prenantes engagées	MEDD, ICCN, WCS, partenaires internationaux	Cadre directeur nécessaire pour organiser l'expansion et la gestion des AP et AMECZ
2. Planifier spatialement les zones prioritaires pour la conservation	Nombre de cartes produites ; superficie des zones identifiées pour l'expansion	MEDD, ICCN, Universités, WWF, OSFAC, UICN	Base technique pour guider l'expansion cohérente et représentative du réseau. Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa et la zone des tourbières du Bassin du Congo figurent parmi les zones stratégiques à prioriser.
3. Reconnaître juridiquement les AMECZ et les territoires conservés par les PAP et CL	Nombre d'AMECZ reconnues ; nombre de territoires communautaires enregistrés	MEDD, ICCN, REPALEF, réseaux autochtones, autorités coutumières	Légalité indispensable pour inclure les AMECZ dans les objectifs nationaux et internationaux
4. Mener des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des PAP et CL pour favoriser l'enregistrement volontaire	Nombre de campagnes organisées ; taux d'adhésion des PAP et CL	ONG locales, réseaux PAP et CL, autorités locales, ICCN	Encourager une participation volontaire basée sur des avantages concrets
5. Évaluer l'état écologique et socioéconomique des aires protégées existantes	Nombre d'AP évaluées ; nombre de rapports disponibles	ICCN, Universités, ONG spécialisées, UNESCO	Identifier les AP efficaces, celles à restaurer ou à reconfigurer
6. Analyser les lacunes écologiques et de connectivité du réseau d'aires protégées	Nombre de zones sous-représentées et de corridors identifiés	ICCN, MEDD, OFAC, WRI, WWF, WCS	Garantir la représentativité écologique et renforcer la connectivité
7. Restaurer les aires protégées et AMECZ partiellement dégradées	Superficie restaurée ; nombre de sites réhabilités	ICCN, MEDD, FFN, communautés locales, ONG, FAO	Améliorer la qualité écologique et la fonctionnalité des zones déjà désignées
8. Équiper les aires protégées et renforcer les moyens humains et techniques	Nombre de rangers formés ; équipements livrés ; taux de couverture de surveillance	ICCN, MEDD, USAID, UE, FFN	Assurer la présence effective et la gestion concrète sur le terrain
9. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion participatifs	Nombre de plans (si possible faciles) élaborés et appliqués	ICCN, ONG locales, réseaux autochtones, UNESCO, UICN, communautés locales	Piloter les AP et AMECZ de manière inclusive, transparente et efficace
10. Développer l'écotourisme et mettre en place des mécanismes de valorisation économique	Nombre d'initiatives lancées ; revenus générés ; communautés bénéficiaires	ICCN, ANAPI, secteur privé, ONG, MEDT	Valoriser économiquement les AP pour assurer leur acceptabilité et durabilité
11. Mettre en place un système de rapportage et de suivi-évaluation	Système opérationnel en place ; nombre de rapports annuels publiés	MEDD, ICCN, Universités, CHM, partenaires techniques	

Les actions prioritaires de l'objectif 3 s'inscrivent dans une vision ambitieuse d'expansion et de gestion efficace du réseau d'aires protégées et d'AMECZ. Toutefois, leur réussite dépend également de mesures complémentaires identifiées dans

l'annexe 3.3, qui propose un total de 20 actions visant à renforcer la planification spatiale, la reconnaissance juridique des initiatives communautaires, l'évaluation des aires protégées existantes, ainsi que la connectivité et la représentativité écologique.

En cohérence avec la stratégie 30x30, ces actions complémentaires contribueront à assurer une conservation durable, équitable et scientifiquement fondée sur l'ensemble du territoire national.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 3 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Élaboration de la stratégie 30x30 et dissémination	2 500 000	Cadre directeur de mise en œuvre de l'objectif 3. Élaboration participative du document stratégique (consultants, ateliers, expertises techniques, validation intersectorielle), impression, traduction, vulgarisation auprès des parties prenantes, y compris les PAP et CL, et diffusion nationale.
Planification spatiale des zones prioritaires pour la conservation	5 000 000	Base technique essentielle pour orienter l'expansion cohérente et représentative. Acquisition et traitement de données géospatiales, mobilisation d'expertise nationale et internationale, missions terrain, production de cartes SIG des zones prioritaires incluant les tourbières et le Couloir Vert, analyse des lacunes de représentativité et de connectivité.
Reconnaissance légale des AMECZ et des territoires conservés par les PAP et CL	3 500 000	Garantir une reconnaissance juridique des territoires conservés par les PAP et CL. Consultations communautaires (CLIP), accompagnement juridique, validation et intégration dans le système national et la WDPA, renforcement des cadres législatifs existants, documentation et diffusion des bonnes pratiques.
Évaluation de l'efficacité écologique et socioéconomique des aires protégées	2 500 000	Mieux cibler les priorités de réforme et de soutien selon les forces et faiblesses existantes. Évaluation basée sur des indicateurs standard (METT, RAPPAM), collecte de données (y compris sur la valeur) écologiques et socioéconomiques, priorisation des sites pour réformes ou soutien, avec un focus sur les 5 sites du patrimoine mondial.
Renforcement de la connectivité écologique et création de nouveaux corridors	5 500 000	Améliorer la connectivité et la viabilité écologique du réseau d'aires protégées. Détermination de l'indice de connectivité des AP et AMECZ ; identification de corridors prioritaires (ex. : Couloir Vert Kivu–Kinshasa), négociation multi-acteurs, zonage écologique, compensation écologique, aménagement participatif et balisage des zones.
Restauration des aires protégées dégradées	5 500 000	Réhabiliter les aires protégées fortement dégradées et restaurer leur fonctionnalité écologique. Diagnostic écologique (cartographie des AP et AMECZ dégradées), reboisement/re-végétation avec espèces locales, régénération naturelle assistée, aménagements anti-érosifs, restauration d'habitats critiques, reconstitution des espèces menacées, formation des équipes locales.
Renforcement des capacités opérationnelles du personnel des aires protégées	4 000 000	Renforcer la présence, la surveillance et la sécurité sur le terrain. Formation des rangers et gestionnaires, dotation en équipements (GPS, radios, véhicules, tenues, kits de surveillance), amélioration des postes de surveillance, mécanismes d'alerte précoce.
Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion	3 500 000	Assurer une gestion opérationnelle, participative et adaptée. Appui technique pour l'élaboration participative des plans, collecte de données socioécologiques, consultation des PAP et CL, validation nationale, impression et dissémination.
Mise en place de mécanismes de suivi et de rapportage sur l'efficacité des AP	1 500 000	Permettre un suivi rigoureux de la mise en œuvre et des résultats. Systèmes de suivi biologique et socioéconomique, intégration au CHM et à BioSE-RDC, appui aux bases de données, développement de tableaux de bord pour les indicateurs.
Promotion de l'écotourisme et valorisation économique des aires protégées	35 000 000	Générer des revenus durables pour les communautés et pour la gestion des sites. Études de faisabilité, développement d'infrastructures écotouristiques (écogites, sentiers, centres d'interprétation), marketing, partenariat avec agences de tourisme durable, implication communautaire.
Total estimé (2025–2030)	25 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de l'objectif 3 repose sur plusieurs leviers stratégiques complémentaires, permettant de concilier ambition d'expansion, efficacité de gestion et équité sociale.

Élaboration et mise en œuvre de la Stratégie nationale 30x30

La stratégie 30x30 définira en détail le cadre de mise en œuvre de l'objectif 3. Elle précisera les cibles de couverture, les zones prioritaires, les types de gouvernance, les modalités de reconnaissance des AMECZ, les garanties environnementales et sociales, ainsi que les mécanismes de financement durable (voir l'encadré 3.3).

Couloir Vert Kivu–Kinshasa : une opportunité stratégique de connectivité et de gouvernance locale

Créé par décret en janvier 2025, le Couloir Vert Kivu–Kinshasa est une aire protégée à vocation communautaire traversant plusieurs provinces. Il incarne une approche innovante

combinant conservation, intégration paysagère, participation des PAP et CL et bénéfices socioéconomiques (voir l'encadré 3.4).

Intégration des tourbières dans le réseau de conservation

La RDC abrite plus de la moitié des tourbières du Bassin du Congo, représentant environ 30 milliards de tonnes de carbone stocké sur plus de 145 000 km². Leur reconnaissance et protection – par un statut d'aire protégée ou d'AMECZ – est une priorité pour la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'attraction de financements carbone.

Mobilisation de financements innovants et durables

La valorisation des forêts intactes, des tourbières, des zones critiques et des services écosystémiques dans les marchés du carbone, les mécanismes REDD+, les crédits biodiversité et les paiements pour services écosystémiques représente un levier stratégique. La mise en place d'un fonds fiduciaire pour la biodiversité, déjà envisagée, est également essentielle.

Renforcement de la gouvernance communautaire et reconnaissance des AMECZ

L'implication directe et effective des Peuples Autochtones pygmées (PAP) et des communautés locales est centrale. Elle repose sur la reconnaissance des territoires conservés, des dispositifs de cogestion, le respect du Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLIP), et un partage équitable des bénéfices. La reconnaissance juridique des AMECZ sera accélérée pour assurer leur intégration dans le système national des aires protégées et leur enregistrement dans la base mondiale des aires protégées (WDPA).

Alignement avec les cadres nationaux et internationaux

Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de l'objectif 3 devront s'aligner sur les engagements pris au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), de la CCNUCC et des Contributions déterminées au niveau national (CDN), de la Convention de Ramsar, de l'Agenda 2063, en assurant également la cohérence avec le Plan national d'aménagement du territoire (PNAT) et la politique de décentralisation.

Encadré 3.3: Contenu de la stratégie nationale 30x30 de la RDC

La stratégie nationale 30x30 accompagne la mise en œuvre de l'objectif 3 de la SPANB et constitue le cadre directeur pour porter à au moins 30 % la part du territoire terrestre, marin et d'eaux intérieures de la RDC sous conservation efficace d'ici 2030. Elle repose sur les neuf composantes suivantes :

1. Vision, objectifs et principes directeurs

La stratégie énonce une vision ambitieuse fondée sur la représentativité écologique, la connectivité, l'efficacité de gestion, l'équité sociale et la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones et communautés locales (PAP et CL). Elle insiste sur l'intégration dans des paysages et stratégies plus larges, et la viabilité financière.

2. Analyse spatiale et identification des zones prioritaires

Elle s'appuie sur la planification spatiale et une cartographie actualisée des espèces menacées, des écosystèmes critiques, des forêts primaires, des tourbières du Bassin du Congo, du Couloir Vert Kivu–Kinshasa, et d'autres zones à haute valeur écologique et socioculturelle. Cette analyse permet d'identifier les lacunes de représentation, de connectivité et d'efficacité.

3. Reconnaissance et intégration des AMECZ

La stratégie définit, en ligne avec la Convention sur la diversité biologique, les critères de reconnaissance des Autres mesures efficaces de conservation par zone (AMECZ) et propose un processus de reconnaissance juridique progressive des territoires conservés par les communautés, dans le respect du Consentement libre, préalable et éclairé (CLIP).

4. Évaluation des risques et garanties environnementales et sociales

Elle inclut une évaluation des risques liés à l'expansion du réseau national des aires protégées, comprenant les aires protégées classiques et les AMECZ, et prévoit des mesures d'atténuation pour sécuriser les droits fonciers, prévenir les conflits d'usage et garantir l'équité.

5. Renforcement de l'efficacité de gestion

Elle prévoit l'évaluation des AP existantes (notamment les cinq sites du patrimoine mondial), l'élaboration et/ou la mise à jour des plans de gestion, le développement de stratégies pour les zones tampons, et la mise en place de dispositifs de suivi écologique.

6. Gouvernance et coordination

La stratégie propose une architecture institutionnelle claire, alignée avec l'organe de pilotage et de coordination de la SPANB, et précise les rôles des ministères, de l'ICCN, des PAP et CL, des OSC, et du secteur privé.

7. Stratégie de financement durable

Elle identifie les besoins budgétaires pour la création et la gestion des AP et AMECZ, et propose une mobilisation coordonnée des ressources via le FEM, le Fonds vert pour le climat, REDD+, les fonds fiduciaires pour la biodiversité, les PSE, et les crédits biodiversité et carbone.

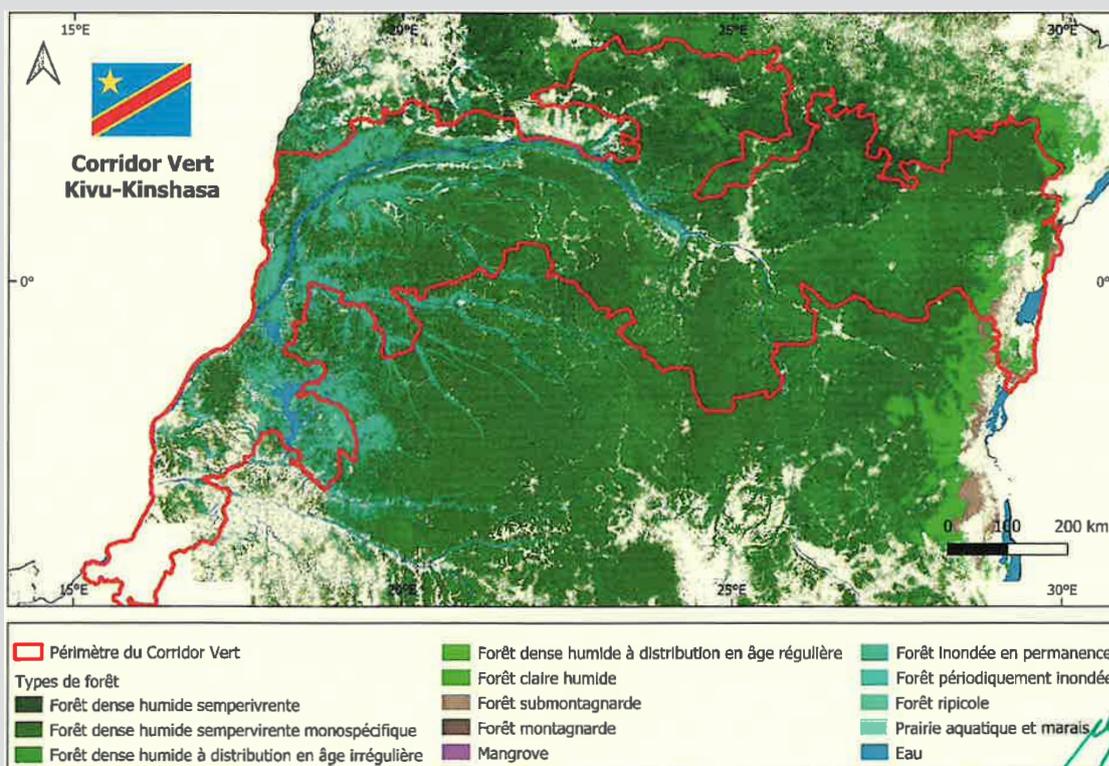
8. Suivi-évaluation et rapportage

Elle prévoit un système de suivi aligné avec la SPANB et les engagements internationaux, appuyé par le CHM et BioSE-RDC. Des indicateurs clés mesurant la superficie, la connectivité, l'implication communautaire, l'efficacité de gestion et les bénéfices seront intégrés aux systèmes nationaux de rapportage.

9. Résultats attendus

Une augmentation de la couverture de conservation à 30 %, des AMECZ reconnues et fonctionnelles, une meilleure connectivité écologique, des financements stables, une participation accrue des PAP et CL, et des bénéfices tangibles pour les communautés, le pays et la planète.

Encadré 3.4: Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa, une aire protégée à vocation communautaire



Source : Décret N° 25/01 DU 15 JAN 2025 portant création de l'aire protégée à vocation de réserve communautaire «COULOIR VERT KIVU-KINSHASA»

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa a été officiellement créé par décret en janvier 2025 en tant qu'aire protégée à vocation de réserve communautaire, une nouvelle catégorie juridique en RDC. Ce corridor écologique stratégique vise à relier les écosystèmes forestiers de l'Est à ceux du centre-ouest du pays, tout en offrant un modèle innovant de conservation fondée sur la participation communautaire.

- Superficie totale : environ 544 270 km², dont plus de 100 000 km² de forêts primaires et environ 60 000 km² de tourbières, identifiées comme zones de haute valeur écologique, hydrologique et climatique.
- Provinces traversées : neuf provinces (Bas-Uele, Équateur, Ituri, Kinshasa, Maï-Ndombe, Mongala, Nord-Kivu, Sud-Ubangi et Tshopo), couvrant 42 territoires administratifs.

Objectifs principaux du Couloir Vert

- Créer une nouvelle catégorie d'aire protégée, centrée sur la conservation communautaire, pour préserver les forêts primaires et les tourbières tout en soutenant des modes de vie durables.
- Renforcer la connectivité écologique entre les aires protégées existantes, et améliorer la représentativité écologique du réseau national.
- Protéger les tourbières du Bassin du Congo, qui stockent plus de 30 milliards de tonnes de CO₂, en lien avec les objectifs climatiques de la RDC et les engagements internationaux.

- Appuyer la transition vers une économie verte dans les territoires concernés, en mobilisant les opportunités liées au carbone, à la biodiversité, à l'écotourisme et aux services écosystémiques.
- Garantir la gouvernance partagée entre l'État, les collectivités territoriales décentralisées, les autorités coutumières et les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PAP et CL).

Éléments clés pour la mise en œuvre

- Planification territoriale participative, incluant le zonage écologique (zones de protection stricte, de restauration, et d'usage rationnel), fondée sur les connaissances locales et scientifiques.
- Reconnaissance du CLIP (Consentement Libre, Préalable et Éclairé) dans tous les processus de délimitation, de gestion et de suivi.
- Intégration systématique des études d'impact environnemental et social (EIES) afin de définir les garanties de sauvegarde, prévenir les conflits d'usage et orienter les investissements durables.
- Valorisation des territoires communautaires conservés, à travers leur possible reconnaissance comme Autres mesures efficaces de conservation par zone (AMECZ).

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa incarne l'ambition de la RDC d'être un Pays-Solution face à la crise climatique et à l'érosion de la biodiversité. Il représente un projet phare de la mise en œuvre de la stratégie 30x30 et un levier majeur pour mobiliser le soutien technique et financier international.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 3 suivra une approche par étapes, structurée autour de la Stratégie 30x30, qui en constitue le cadre directeur.

Phase 1 : Planification et cadrage stratégique (2025–2026)

- Élaboration et validation de la Stratégie nationale 30x30, avec définition des cibles, zones prioritaires et mécanismes de suivi.
- Réalisation d'une cartographie nationale des lacunes écologiques, de connectivité et de représentativité.
- Révision des cadres juridiques et institutionnels pour intégrer les AMECZ, reconnaître les territoires conservés par les PAP et CL, et améliorer la gouvernance des AP existantes.

Phase 2 : Mise en œuvre opérationnelle et renforcement des capacités (2026–2028)

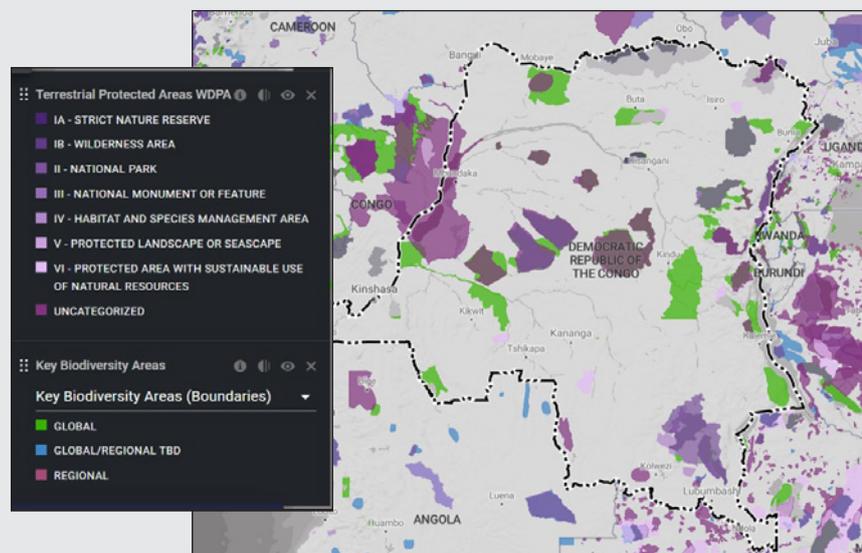
- Mise en œuvre progressive de la stratégie 30x30 dans les zones identifiées, avec élaboration ou actualisation des plans de gestion.
- Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires : formation, équipement, recrutement.
- Déploiement de mécanismes de financement durable, notamment à travers les crédits carbone, les partenariats public-privé, les fonds fiduciaires et les PSE.

Phase 3 : Suivi, évaluation et pérennisation (2028–2030).

- Suivi des indicateurs : connectivité, efficacité de gestion, bénéfices communautaires, couverture des zones clés, etc.
- Intégration des résultats dans les politiques de conservation, d'adaptation climatique et de développement local.
- Valorisation des résultats obtenus dans le cadre du rapportage national et international (CDB, CCNUCC, Ramsar) et mobilisation de financements supplémentaires.

Zones importantes pour la conservation de la biodiversité et couverture actuelle du système d'aires protégées en RDC

▼ Cette carte illustre la répartition des zones d'importance biologique et écologique (Key biodiversity areas) à travers la RDC. Elle montre que le système actuel d'aires protégées (Protected areas) (environ 15 % du territoire) ne couvre pas toutes les zones à forte valeur de conservation. Certaines de ces zones pourraient toutefois bénéficier d'autres mesures efficaces de conservation par zone (AMECZ), notamment des initiatives communautaires, que la SPANB prévoit d'identifier et d'intégrer dans le système national d'aires protégées. Cette démarche contribuera à l'atteinte de l'Objectif 3 de la SPANB 2025-2030.



Sources : UN Biodiversity Lab (<https://map.unbiodiversitylab.org/>) consulté le 2 octobre 2025). Données de BirdLife International, 202. World Database of Key Biodiversity Areas et UNEP-WCMC, 2025. The World Database on Protected Areas.

OBJECTIF NATIONAL 4 :

GESTION DES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

D'ici 2030, des mesures urgentes de gestion sont mises en œuvre pour réduire le taux d'extinction des espèces menacées et favoriser le rétablissement et le maintien de leurs populations à des niveaux viables (Formule courte).

1. Justification

La République Démocratique du Congo (RDC) est reconnue comme l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde, abritant une diversité exceptionnelle d'espèces endémiques. Selon la Liste rouge de l'UICN (2025), sur 8 040 espèces évaluées, plus de 800 sont classées comme menacées, dont 88 espèces (soit 1,1 %) en danger critique d'extinction. Cela inclut des mammifères emblématiques tels que le gorille de montagne, l'éléphant de forêt ou l'okapi, mais aussi des espèces végétales, aquatiques, aviaires ou microbiennes qui assurent des fonctions écologiques essentielles.

Cependant, cette biodiversité unique est soumise à de multiples pressions, dont (i) la déforestation croissante, liée à l'agriculture itinérante et à l'exploitation illégale et non durable du bois ; (ii) le braconnage et le commerce illicite d'espèces sauvages, souvent organisés en réseaux transnationaux ; (iii) la pollution des milieux naturels, en particulier des écosystèmes aquatiques, par les activités minières, industrielles et les déchets domestiques ; (iv) la fragmentation et la destruction des habitats naturels ; (v) les effets du changement climatique, qui modifient les aires de répartition et les cycles de reproduction de nombreuses espèces ; et (vi) la prolifération des espèces

exotiques envahissantes, y compris plusieurs pathogènes ayant des impacts sanitaires ou écologiques majeurs.

Les conséquences de l'érosion de la biodiversité en RDC sont multiples et profondes : (i) une insécurité alimentaire accrue, notamment à travers la disparition progressive d'espèces utilisées pour l'alimentation, en particulier les espèces traditionnellement consommées par les Peuples Autochtones pygmées (PAP) et les communautés locales ; (ii) une raréfaction des ressources naturelles vitales, telles que les produits forestiers non ligneux, les essences de bois, les plantes médicinales et les matériaux de construction ; (iii) une perturbation des équilibres écologiques, due à la disparition de régulateurs naturels tels que les prédateurs, les décomposeurs ou les pollinisateurs, avec des effets directs sur la production agricole ; (iv) un impact direct sur les moyens de subsistance : plus de 40 millions de Congolais dépendent directement des ressources issues de la faune et de la flore sauvages ; et (v) une dégradation des services écosystémiques : érosion des sols, baisse de la fertilité, diminution du stockage du carbone et raréfaction des ressources en eau potable.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de mesures urgentes et spécifiques pour la gestion des espèces menacées s'impose

comme une priorité nationale, non seulement pour prévenir les extinctions, mais aussi pour préserver le patrimoine écologique, culturel et économique du pays.

Cela implique notamment :

- l'élargissement du réseau d'aires protégées et la reconnaissance juridique des AMECZ ;
- la protection ciblée des habitats critiques, combinée à la conservation et à la reconstitution ex situ des espèces les plus menacées ;
- le renforcement du suivi scientifique des populations d'espèces en danger ; et
- l'implication active des communautés locales et des PAP et CL dans la conservation, la surveillance et la valorisation de ces espèces.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans les engagements de la RDC au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), et dans la mise en œuvre effective de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 4)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Renforcer l'application des textes légaux et réglementaires sur la faune sauvage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PV de constat et de saisies établis ; • Nombre de sanctions appliquées 	MEDD, ICCN, Ministère de la Justice, Douanes, UICN, WWF, AWF, TRAFFIC	Le non-respect des lois reste un moteur majeur du déclin des espèces ; l'application des textes est indispensable pour dissuader les trafics.
2. Actualiser l'inventaire des ressources fauniques et végétales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces recensées et évaluées ; • Rapports d'inventaire publiés ; • Listes rouges nationales mises à jour 	MEDD, ICCN, Universités, FAO, UNESCO, centres de recherche	Des données actualisées sont nécessaires pour cibler les efforts de conservation et hiérarchiser les priorités.
3. Mettre en place une base de données nationale sur le trafic des espèces sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • Existence et fréquence de mise à jour d'une base de données ; • Intégration des listes CITES et autres annexes 	MEDD, ICCN, Douanes, CITES, Interpol, services de quarantaine	La surveillance du commerce illégal exige des données fiables, partagées et accessibles aux autorités compétentes.

4. Lutter contre le braconnage par des patrouilles dans les zones critiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations anti-braconnage réussies ; • Quantité de saisies ; • Nombre de zones sécurisées • Nombre de braconniers interpellés 	ICCN, Forces de sécurité, ONG locales, PTFs de conservation, communautés locales, PAP	Le braconnage constitue une menace immédiate pour les grands mammifères ; une présence accrue sur le terrain est essentielle.
5. Mettre en œuvre des programmes de stabilisation ou de réintroduction d'espèces clés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces ciblées ; • Taux de survie des individus relâchés ; • Rapports d'opérations menées 	ICCN, Universités, ONG internationales (WCS, WWF), zoos partenaires, PTFs	Certaines espèces nécessitent des interventions ciblées pour assurer leur survie et leur rétablissement à long terme.
6. Mettre en place des mécanismes de gestion des conflits homme-faune	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de zones à risque cartographiées ; • Mécanismes de compensation mis en œuvre ; • Réduction des incidents signalés 	ICCN, MEDD, ONG locales et internationales, Universités, autorités coutumières	Notamment des outils de vulgarisation ; des schémas de comportement animal

Les actions prioritaires de l'objectif 4 s'articulent autour de la protection des espèces menacées, du renforcement du cadre légal, et de la lutte contre les menaces directes. Toutefois, leur efficacité dépend aussi de mesures

complémentaires détaillées dans l'annexe 3.4, qui comprend 22 actions au total. Ces actions incluent notamment la gestion des conflits homme-faune, la compensation des pertes subies par les communautés,

et l'implication accrue des populations locales dans la conservation des espèces. Leur mise en œuvre permettra d'instaurer un climat de confiance propice à une conservation durable et partagée.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 2 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Renforcement du cadre juridique et institutionnel	2 000 000	Appui à l'application des lois sur la faune, harmonisation des textes, et formation des magistrats, agents des douanes et inspecteurs. Environ 250 000 USD/an pour ateliers nationaux et provinciaux, production de guides, et suivi.
Actualisation des inventaires des espèces et listes rouges	2 500 000	Appui aux universités, à l'ICCN et aux centres de recherche pour réaliser des inventaires nationaux ciblés (faune, flore, aquatique). Environ 500 000 USD par an sur 5 ans.
Mise en place d'une base de données nationale sur les espèces menacées et le trafic illicite	1 500 000	Développement d'un système intégré avec les douanes, CITES, Interpol, et partenaires. Coût initial de 600 000 USD + 180 000 USD/an pour maintenance, formation et mise à jour.
Lutte contre le braconnage dans les zones critiques	3 000 000	Renforcement des équipes de patrouille dans les sites à haute pression (y compris aires protégées). Moyens de transport, primes, communication et logistique (environ 600 000 USD/an sur 5 ans).
Plans de réintroduction/stabilisation d'espèces clés	2 500 000	Programmes pilotes (ex : bonobo, pangolin, okapi) menés en partenariat avec des ONG, zoos, universités. Appui à la reproduction ex situ, relâchement et suivi post-libération.
Campagnes de sensibilisation et implication communautaire	2 000 000	Sensibilisation des populations, formation des comités de surveillance communautaire, supports multilingues (affiches, radios, animations), environ 400 000 USD/an.
Total estimé	13 500 000	Budget resserré, cohérent avec les synergies de l'objectif 3 et les capacités actuelles.

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 4 repose sur quatre leviers stratégiques principaux.

Tout d'abord, **le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel** est indispensable pour aligner les textes nationaux sur les engagements internationaux, notamment la CITES, et pour doter la RDC d'un cadre cohérent pour la conservation des espèces menacées, y compris dans les AMECZ.

Ensuite, **l'amélioration du suivi scientifique des espèces** constitue une priorité. Elle inclura la création d'un Centre de Suivi de la Biodiversité, en partenariat avec les universités, ainsi que l'intégration de technologies modernes (SIG, télédétection, drones) pour appuyer les inventaires, la surveillance et l'analyse des tendances.

Un troisième levier est **l'implication active des communautés locales et des peuples autochtones (PAP et CL)**. Des mécanismes d'incitation économique et de co-gestion territoriale permettront de renforcer leur rôle dans la conservation, tout en réduisant les pressions liées au braconnage et à l'exploitation non durable.

Enfin, **la mobilisation de financements durables** passera par le recours à des mécanismes innovants, notamment les crédits carbone liés à la préservation des écosystèmes critiques comme les tourbières, les instruments de finance verte, et la mise en place de fonds spécifiques pour la conservation in situ et ex situ.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre s'articulera en trois phases successives, afin de garantir une montée en puissance progressive et cohérente des actions de conservation.

- **Phase 1 (2025–2027) : Mise en place des fondations**

Cette première phase portera sur la révision des textes législatifs, l'installation des bases de données sur les espèces menacées et le trafic illicite, ainsi que sur le renforcement des capacités institutionnelles pour le suivi et l'application des lois.

- **Phase 2 (2027–2029) : Déploiement des actions de conservation**

Elle verra l'opérationnalisation des plans de conservation, la création ou extension des

AMECZ, la mise en œuvre des programmes de réintroduction ou de stabilisation des espèces clés, et le déploiement des patrouilles anti-braconnage dans les zones critiques.

- **Phase 3 (2029–2030) : Évaluation et consolidation**

La dernière phase sera consacrée à l'évaluation des résultats obtenus, à l'ajustement des approches sur la base des données disponibles, et à la planification d'un nouveau cadre post-2030 pour assurer la continuité des efforts.

La surexploitation des ressources biologiques qu'il s'agisse de la faune ou de la flore fragilise les écosystèmes, compromet les services socioéconomiques qu'ils procurent et appelle des actions coordonnées de conservation et de régulation du commerce.



▲ Crocodile nain (*Osteoleaemus tetraspis*) – Espèce menacée d'extinction, inscrite à l'Annexe I de la CITES, qui interdit tout commerce international
© Matthew Shirley



▲ Espèces surexploitées pour le bois d'œuvre, notamment le bois de rose (*Dalbergia baronii*) et l'okoumé (*Aucoumea klainiana*). Source : environews-rdc.net

OBJECTIF NATIONAL 5 :

UTILISATION RATIONNELLE DES ESPÈCES SAUVAGES

D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour garantir une utilisation durable et légale des espèces sauvages, respectueuse des pratiques traditionnelles en matière d'utilisation durable, tout en minimisant les incidences négatives sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant les risques de propagation des agents pathogènes (Formule courte).

1. Justification

L'utilisation durable des espèces sauvages est essentielle pour garantir la pérennité des ressources biologiques, soutenir les moyens de subsistance des communautés locales, et répondre aux engagements internationaux de la RDC en matière de conservation. Environ 80 % des populations rurales dépendent encore directement des produits issus de la faune, de la flore et des ressources halieutiques pour leur alimentation, leur santé, leur artisanat et leurs revenus.

Cependant, de nombreuses espèces font l'objet d'une surexploitation croissante, que ce soit pour la consommation locale, le commerce transfrontalier ou les usages traditionnels. Cette pression, souvent combinée à la dégradation des habitats, au braconnage, à l'absence de mécanismes de traçabilité, et à l'insuffisance du contrôle des flux commerciaux, entraîne un déclin rapide des populations d'espèces sauvages, y compris celles qui jouent un rôle écologique clé ou qui ont une valeur économique majeure.

La pêche et la chasse non réglementées, notamment dans les lacs et les zones forestières, compromettent le renouvellement des stocks. De plus, les prises accessoires lors des activités halieutiques ou cynégétiques touchent aussi des espèces non ciblées, augmentant les impacts négatifs sur les écosystèmes. Par ailleurs, le commerce illégal d'espèces – facilité par la faiblesse des cadres réglementaires, le manque de coordination institutionnelle et la corruption – constitue une menace persistante et cause d'importantes pertes économiques pour l'État.

Il est donc impératif d'agir pour :

- Éviter l'effondrement des populations d'espèces utilisées, notamment les grands singes, l'éléphant de forêt, l'okapi, ou les poissons des grands lacs ;
- Renforcer et harmoniser les cadres réglementaires, tout en garantissant leur application effective à tous les niveaux ;
- Mettre en place un système de suivi scientifique fiable, fondé sur des indicateurs de durabilité (abondance, reproduction, structure des populations) ;
- Promouvoir la transparence et la traçabilité des filières commerciales, à travers des bases de données, des outils numériques et une réglementation claire ;
- Réduire les risques de propagation de maladies zoonotiques, en intégrant l'approche « Une seule santé » dans la gestion des espèces sauvages.

Par ailleurs, l'adoption d'une stratégie d'élevage, de domestication et de culture de certaines espèces traditionnellement exploitées dans la nature constitue un levier fondamental pour soulager la pression sur les espèces sauvages. Des exemples tels que l'élevage d'aulacodes, la pisciculture, ou encore la culture de plantes médicinales démontrent qu'il est possible de satisfaire les besoins des populations tout en réduisant les impacts écologiques.

Enfin, il est crucial de soutenir la recherche appliquée et l'innovation pour identifier, tester et mettre en œuvre des alternatives économiquement viables et écologiquement responsables. Cela inclut la substitution de certaines ressources sauvages par d'autres produits sauvages ou domestiqués, la transformation locale à plus forte valeur ajoutée, et la mise en place de filières certifiées durables. Ces approches permettront de renforcer la résilience économique des communautés tout en assurant la conservation des espèces et des écosystèmes.

Cet objectif s'inscrit directement dans les priorités du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment ses cibles 5 et 9, ainsi que dans la Convention CITES et d'autres engagements de la RDC en matière de commerce durable et de réduction des risques sanitaires liés à la faune.

▼ *Produits naturels médicinaux – Plusieurs espèces sauvages, tant végétales qu'animales, sont utilisées de manière rationnelle dans la médecine traditionnelle. Cet usage repose sur des savoirs et des expériences transmis de génération en génération, témoignant d'une relation harmonieuse entre l'homme et la nature.*
© congovirtuel.com



2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 5)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Renforcer les cadres juridiques et administratifs pour garantir un commerce légal et durable des espèces sauvages	Nombre de lois, règlements et mesures adoptées, prises et mise en œuvre pour le commerce légal	Ministère de l'Environnement, Ministère du Commerce, ICCN, CITES, Parlement, Forces de l'ordre, DGDA, Ministère de l'Intérieur (DGM, police), Ministère de la Santé, Société civile, Ministère de la Justice	L'absence de lois cohérentes et actualisées favorise les pratiques non durables et le commerce illégal.

<p>2. Mettre en œuvre et/ou renforcer les mesures de contrôle et d'application pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages</p>	<p>Nombre de saisies d'espèces illégalement commercialisées</p>	<p>Forces de l'ordre, Douanes, Ministère de la Justice, ONG environnementales</p>	<p>Le commerce illégal alimentaire la criminalité transfrontalière et érode les populations d'espèces clés.</p>
<p>3. Renforcer le système de suivi et de surveillance des espèces exploitées, en intégrant à la fois des indicateurs de durabilité et des critères d'évaluation du risque de transmission de maladies zoonotiques ou phytopathogènes.</p>	<p>Nombre d'espèces suivies par l'Indice Planète Vivante appliqué aux espèces exploitées</p> <p>Nombre d'alertes ou cas documentés de transmission de pathogènes liés à l'exploitation d'espèces sauvages</p>	<p>UICN, Universités, MEDD, Interpol, Ministère de la Recherche Scientifique, Ministère de la Santé, Société civile/ droit environnemental, Ministère de la justice, ICCN</p>	<p>Permet de mesurer l'impact réel de l'exploitation sur les espèces et d'orienter les quotas.</p>
<p>4. Renforcer la traçabilité et la gestion durable du commerce des espèces sauvages via des bases de données fiables et outils de suivi</p>	<p>Existence et mise à jour d'une base de données nationale sur les espèces exploitées</p>	<p>Ministère de l'Environnement/ CHM, Universités</p>	<p>Une meilleure traçabilité permet de distinguer les filières légales des réseaux illicites.</p>
<p>5. Promouvoir la conservation ex situ et la valorisation durable des espèces sauvages</p>	<p>Nombre d'initiatives de conservation ex situ identifiées et fonctionnelles</p>	<p>MEDD, Instituts de recherche, Jardins botaniques, Zoos</p>	<p>Permet de préserver le capital génétique et de sensibiliser le public à la conservation.</p>
<p>6. Renforcer les capacités des institutions et des organisations des PAP et communautés locales pour la gestion durable et la certification des espèces sauvages exploitées</p>	<p>Nombre d'institutions mises en place, de formations organisées et bénéficiaires formés</p>	<p>Ministère de l'Environnement, Institutions de formation, ONG locales</p>	<p>La gestion durable repose sur l'appropriation locale et le renforcement des compétences.</p>
<p>7. Mettre en place des mécanismes de financement innovant et durable pour le commerce durable des espèces sauvages</p>	<p>Nombres de mécanismes de financement mis en place</p> <p>Montant des financements alloués aux PME et entreprises locales engagées dans le commerce durable</p>	<p>Ministère des Finances, Fonds verts, Institutions de microfinance</p>	<p>Les petites entreprises ont besoin de capitaux pour adopter des pratiques de gestion durable.</p>
<p>8. Mettre en œuvre un programme national de domestication d'espèces sauvages animales et végétales à usage alimentaire, médicinal ou économique</p>	<p>Nombre d'espèces ciblées ; nombre de sites pilotes de domestication opérationnels ; nombre de communautés bénéficiaires</p>	<p>MEDD, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Recherche Scientifique et Innovation Technologique, Universités, ONG spécialisées, INERA</p>	<p>Ce programme contribuera à réduire la pression sur les espèces sauvages, à renforcer la résilience économique des communautés, et à améliorer la sécurité alimentaire et sanitaire. Il facilitera également l'émergence de filières durables et la recherche sur des espèces endémiques</p>
<p>9. Identifier et promouvoir des alternatives durables aux espèces surexploitées</p>	<p>Nombre d'alternatives testées ; nombre de filières alternatives promues ; retombées socioéconomiques</p>	<p>Universités, ONG locales, Recherche appliquée, MEDD, Commerce</p>	<p>Le remplacement d'espèces vulnérables par des alternatives locales diminue les risques écologiques et sanitaires.</p>

Les actions prioritaires de l'objectif 5 s'inscrivent dans un cadre de transition vers une exploitation responsable de la biodiversité. Toutefois, leur complémentarité avec les 25 actions supplémentaires identifiées dans

l'annexe 3.5 permet de renforcer l'impact global, notamment en matière de gouvernance locale, d'approches de « Une seule santé » et de lutte contre les pertes post-récolte

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 5 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Actions prioritaires associées	Justifications
Renforcement des cadres réglementaires et administratifs	2 000 000	1	Révision de lois, élaboration de règlements secondaires, consultations publiques et intégration des normes CITES.
Surveillance et contrôle du commerce illégal d'espèces sauvages	3 000 000	2, 6	Appui logistique, équipements, coordination interservices (justice, douanes, sécurité), campagnes de sensibilisation et d'inspection.
Suivi scientifique et gestion des espèces exploitées et espèces à risque de transmission de maladies zoonotiques ou phytopathogènes	2 500 000	3, 4	Suivi des populations exploitées, indice de durabilité, implication des universités et ONG de terrain, programmes de recherche appliquée.
Développement des outils de traçabilité et bases de données	2 000 000	5	Conception, hébergement et mise à jour régulière d'un système national de traçabilité, interopérabilité avec le CHM et les bases CITES.
Conservation ex situ et programmes de domestication ou de réintroduction	2 000 000	7	Soutien aux centres de conservation, appui aux zoos, recherche sur la domestication des espèces fortement exploitées, infrastructures légères.
Renforcement des capacités des institutions et des communautés	2 000 000	6, 8	Sessions de formation, outils pédagogiques, développement des compétences locales en gestion durable, participation communautaire.
Recherche d'alternatives durables et soutien à la certification des produits	1 500 000	9	Études de marché et de faisabilité, chaînes de valeur alternatives, certification de produits issus de la biodiversité, création de coopératives.
Total estimé	15 000 000		

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de l'objectif 5 repose sur une approche intégrée qui combine renforcement des cadres réglementaires, participation communautaire, innovation technique et financement durable.

La stratégie nationale s'alignera sur les engagements internationaux de la RDC, notamment la CITES et les orientations continentales sur le commerce. Elle renforcera la collaboration intersectorielle entre les ministères de l'environnement, de l'agriculture, de la santé, du commerce et des finances, dans une approche « Une seule santé ».

L'implication des communautés locales sera centrale, à travers des incitations à la gestion durable, la certification des produits issus de la biodiversité, et le développement de filières alternatives. La stratégie favorisera également la domestication des espèces fortement exploitées et la recherche d'alternatives viables pour réduire la pression sur les espèces sauvages. L'utilisation des technologies numériques (bases de données, outils de traçabilité, surveillance à distance) permettra d'améliorer le suivi et le contrôle.

Enfin, des mécanismes innovants de financement (PSE, microfinancements verts) soutiendront la transition vers un commerce durable des espèces sauvages et/ou leurs substitutions.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif suivra une démarche progressive structurée:

- 1. Diagnostic et priorisation :** Identification des espèces les plus exploitées, des filières de commerce, des menaces et des zones critiques. Analyse des lacunes réglementaires et institutionnelles.
- 2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel :** Révision ou élaboration des lois encadrant l'exploitation et le commerce des espèces sauvages. Intégration de l'approche « Une seule santé » dans les politiques concernées.
- 3. Déploiement des systèmes de suivi et de contrôle :** Mise en place d'un système national

de suivi des espèces exploitées (base de données, traçabilité, contrôles douaniers) et renforcement des capacités de lutte contre le commerce illégal.

- 4. Engagement communautaire et développement d'alternatives :** Appui à la gestion durable communautaire, programmes de certification, promotion de la domestication d'espèces sauvages et soutien aux alternatives économiques (élevage, agroforesterie, filières locales) avec l'appui des institutions de recherche.
- 5. Renforcement des capacités et sensibilisation :** Formations ciblées pour les agents publics, les acteurs de la filière et les communautés locales. Campagnes d'éducation et d'information sur les bonnes pratiques et les risques zoonotiques.
- 6. Suivi, évaluation et réajustement :** Suivi des indicateurs de durabilité, évaluation des impacts des mesures adoptées, et ajustements stratégiques pour améliorer les résultats.

OBJECTIF NATIONAL 6 :

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES CONNUES OU POTENTIELLES

D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir et contrôler les espèces exotiques envahissantes, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces, en réduisant d'au moins 50 % les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces présentes, notamment dans les zones prioritaires (Formule courte).

1. Justification

La République Démocratique du Congo, riche en biodiversité, est de plus en plus exposée aux risques liés aux espèces exotiques envahissantes (EEE), telles que *Eichhornia crassipes* (jacinthe d'eau), *Lantana camara*, *Rattus rattus* et *Mimosa pigra*. Ces espèces, recensées dans le 6^e rapport national sur la biodiversité, perturbent les écosystèmes locaux, réduisent la productivité agricole, et représentent

une menace croissante pour la santé humaine et la sécurité alimentaire.

Les impacts des EEE sont multiples : elles altèrent les écosystèmes aquatiques et terrestres, nuisent aux cultures, entravent les voies de navigation, et favorisent la transmission de maladies. Une étude¹ publiée en 2021 indique que le coût annuel moyen de l'impact des EEE sur l'agriculture en RDC s'élève à plus de 4 milliard USD.

En RDC, la prévention et la lutte contre les EEE sont limitées par l'absence de cadre stratégique national, la faible application des textes existants, le manque de surveillance aux frontières et une sensibilisation encore insuffisante. Cet objectif vise donc à mettre en place un dispositif coordonné de prévention, de détection rapide, de contrôle et, lorsque possible, d'éradication, avec une attention particulière aux zones prioritaires pour la biodiversité.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 6)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Identifier et cartographier les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les zones envahies	• Nombre d'espèces EEE identifiées ; Superficie des zones cartographiées	MEDD, ICCN, Universités, ONG spécialisées	Étape de base pour prioriser les actions de contrôle, d'éradication ou de prévention.
2. Mettre en place un système de surveillance des voies d'introduction (ports, aéroports, frontières)	• Nombre de points d'entrée surveillés ; Nombre d'inspections effectuées	Douanes, Ministère de l'Agriculture, Transports, Santé	Les frontières sont les principales portes d'entrée pour les EEE. La prévention coûte moins que la gestion.
3. Contrôler ou éradiquer les EEE prioritaires dans les zones critiques (parcs, zones humides, agricoles)	• Nombre d'EEE contrôlées ou éradiquées ; Superficie restaurée	ICCN, ONG conservation, communautés locales	Mesure directe pour réduire les impacts sur la biodiversité, l'agriculture et les écosystèmes sensibles.
4. Développer des solutions de valorisation économique des EEE (ex., biofertilisant, biomasse, artisanat)	• Nombre d'initiatives de valorisation mises en œuvre ; Taux de recyclage local	Min. Économie, Universités, secteur privé, communautés	Permet de transformer une contrainte en opportunité économique pour les communautés.
5. Renforcer les cadres réglementaires et institutionnels pour la gestion des EEE	• Nombre de lois/règlements adoptés ou renforcés ; Nombre d'organismes mis en conformité	Parlement, MEDD, Justice	L'absence de réglementation cohérente freine la lutte contre les EEE.
6. Sensibiliser et former les acteurs nationaux et locaux sur les EEE	• Nombre de campagnes réalisées ; Nombre d'acteurs formés	MEDD, ONG, médias, universités	La gestion des EEE repose sur une bonne compréhension de leurs impacts.
7. Surveiller et gérer les EEE microbiennes affectant la biodiversité et la santé humaine	• Nombre de pathogènes suivis ; Nombre de protocoles mis en œuvre	Min. de la Santé, Min. de l'agriculture, Universités, labos spécialisés	Ces EEE sont souvent négligées malgré leur impact majeur sur l'agriculture et la santé.

L'annexe 3.6 regroupe les 17 actions identifiées pour l'atteinte de cet objectif, y compris les mesures techniques, réglementaires, communautaires et éducatives.

¹ <https://www.cabidigitallibrary.org/doi/pdf/10.1186/s43170-021-00038-7>

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 6 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Cartographie et surveillance des EEE	1 800 000	Équipement SIG, missions de terrain, bases de données. Environ 60 000 USD/province sur 10 provinces prioritaires.
Renforcement de la biosécurité aux points d'entrée	2 500 000	Installation de systèmes de contrôle dans 6 ports/aéroports majeurs (400 000 USD/site).
Programmes de contrôle ou d'éradication des EEE dans les zones critiques	3 200 000	Opérations terrain + équipements. Moyenne de 100 000 USD/site sur 30 sites prioritaires.
Développement de solutions de valorisation économique des EEE	1 000 000	Études techniques, équipement pilote de transformation (biogaz, biofertilisant, artisanat).
Sensibilisation et formation	900 000	Campagnes dans 10 provinces + modules de formation.
Cadres juridiques et institutionnels	600 000	Appui à l'adoption des textes, coordination nationale, comités techniques.
Surveillance et gestion des EEE microbiennes	1 000 000	Appui aux laboratoires et campagnes de suivi en zones agricoles prioritaires.
Total estimé	11 000 000	Budget cohérent avec l'ensemble des actions prioritaires.

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La gestion efficace des espèces exotiques envahissantes en RDC exige une approche intégrée et multisectorielle. Il s'agit d'abord d'assurer l'intégration des EEE dans les politiques environnementales, agricoles, sanitaires et de transport, afin de prévenir leur introduction à travers les échanges et mobilités. Cette intégration devra être soutenue par un cadre réglementaire renforcé et une gouvernance institutionnelle claire.

La surveillance renforcée des principales voies d'introduction (ports, aéroports, routes transfrontalières) est également cruciale pour bloquer l'entrée de nouvelles espèces invasives. Parallèlement, la mobilisation des financements – nationaux et internationaux – et la participation active des communautés locales permettront de garantir la mise en œuvre durable des mesures de prévention, de contrôle et de sensibilisation y compris la transformation en produits économiquement utiles aux communautés.

5. Approche de mise en œuvre

La stratégie nationale de lutte contre les EEE reposera sur quatre axes opérationnels.

Le premier axe concerne la prévention des introductions, par la mise en place de mesures de biosécurité dans les infrastructures à risque et le renforcement du contrôle aux points d'entrée.

Le deuxième axe porte sur le contrôle et l'éradication des espèces déjà établies, en ciblant les espèces les plus nuisibles et en lançant des opérations d'éradication dans les zones écologiquement sensibles ou agricoles.

Le troisième axe vise le renforcement des capacités et de la gouvernance, à travers la formation des agents de terrain, des scientifiques et des communautés locales ; et le renforcement des capacités pour la transformation des EEE existantes en produits utiles ainsi que l'adoption

de lois et règlements adaptés à la complexité des enjeux liés aux EEE.

Enfin, un quatrième axe portera sur le suivi, l'évaluation et la sensibilisation, avec la mise en place d'un système national de suivi des EEE, l'organisation de campagnes de sensibilisation et l'introduction de contenus éducatifs sur les EEE dans les programmes scolaires.

▼ *Cochénille farineuse du manioc (Phenacoccus manihoti) en RDC : ravageur exotique d'origine latino-américaine, responsable d'importantes pertes de rendement. Des recherches de l'INERA et de l'ITA ont permis de développer la lutte biologique et des variétés résistantes. © IITA*



OBJECTIF NATIONAL 7 : RÉDUCTION ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION

D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir et réduire la pollution provenant de toutes les sources, en priorité celle des exploitations minières industrielles et artisanales, des déchets domestiques et industriels, des hydrocarbures et polluants pétroliers, des pesticides et autres produits chimiques ou biologiques dangereux, ainsi que des plastiques, afin de protéger la biodiversité, les écosystèmes et la santé humaine (Formule courte).

1. Justification

La République Démocratique du Congo (RDC) fait face à une pollution croissante qui menace gravement la biodiversité, la santé humaine et les services écosystémiques. Les sources les plus préoccupantes sont liées aux déchets plastiques, aux rejets miniers et aux polluants atmosphériques.

Dans les zones urbaines et périurbaines, l'accumulation de déchets plastiques, souvent non collectés, encombre les cours d'eau et dégrade les milieux aquatiques. Dans les régions minières, les activités industrielles et artisanales rejettent dans les rivières et les nappes phréatiques des substances toxiques telles que le mercure, le cyanure et divers métaux lourds (cuivre, cobalt, plomb, arsenic, cadmium, uranium).

Ces substances contaminent les sources d'eau potable, provoquent la mortalité des poissons, et nuisent à la santé humaine. Le lien entre cette pollution et la demande mondiale en minerais stratégiques – utilisés dans les téléphones portables, les véhicules électriques et les batteries – souligne l'importance mondiale du problème.

La pollution de l'air, notamment par le dioxyde d'azote détecté au-dessus de zones minières notamment à Kolwezi et au-dessus de la Copperbelt, affecte à la fois le climat local et la santé respiratoire des populations riveraines. Quant à l'eutrophisation des milieux aquatiques, elle est alimentée par l'usage excessif d'engrais et surtout les rejets domestiques dans les zones humides, y compris dans les sites Ramsar comme Ngiri-Tumba-Maindombe ou la Lufira².

Les impacts écologiques incluent le déclin des espèces aquatiques indigènes et la dégradation des zones humides ; les impacts sanitaires concernent des maladies hydriques et respiratoires en hausse ; tandis que les pertes économiques, notamment dans le secteur de la pêche, sont estimées à plusieurs millions de dollars par an.

Face à cette situation, il devient urgent d'adopter des mesures de prévention, de contrôle et de dépollution ciblées, articulées avec les engagements internationaux de la RDC (notamment la Convention de Minamata, Ramsar et la CDB), et appuyées par une gouvernance renforcée et une mobilisation effective des collectivités locales et du secteur privé.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 7)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Renforcer l'application des études d'impact environnemental (EIE) et des évaluations stratégiques environnementales (ESE) dans les projets industriels et miniers	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets évalués et suivis conformément aux exigences de l'EIE/ESE Nombre de sanctions appliquées en cas de non-conformité 	MEDD, Ministère des Mines, Ministère de l'Industrie, Parlement, agences environnementales, ONG de suivi environnemental	Les EIE/ESE sont souvent ignorées ou insuffisamment appliquées, en particulier dans les zones minières où les impacts sont sévères sur l'environnement et la santé humaine.
2. Renforcer les systèmes de traitement des eaux usées, y compris les effluents industriels et hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de systèmes de traitement construits ou réhabilités Volume d'eaux usées traitées 	MEDD, Ministère de la Santé, Ministère de l'Industrie, Départements urbains et provinciaux	Le rejet d'eaux usées non traitées constitue une source majeure de pollution des rivières, affectant les écosystèmes aquatiques et les usages domestiques.
3. Réduction des excès de nutriments agricoles et traitement des eaux de ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation des engrais réduits Nombre d'hectares sous gestion intégrée des nutriments 	Ministère de l'Agriculture, MEDD, ONG environnementales, services techniques agricoles	L'eutrophisation des eaux causée par les nutriments réduit la biodiversité aquatique et menace les moyens de subsistance liés à la pêche.
4. Promouvoir les initiatives de valorisation des déchets (compostage, recyclage, transformation des plastiques)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives de valorisation mises en œuvre Pourcentage de déchets plastiques collectés et recyclés 	MEDD, Ministère de la Recherche scientifique, municipalités, ONG locales, secteur privé	La gestion inadéquate des déchets plastiques entraîne leur accumulation dans les écosystèmes urbains et aquatiques. Le recyclage et la valorisation permettent de réduire les déchets tout en créant de l'emploi.

² Sixième rapport de la République démocratique du Congo à la Convention sur la diversité biologique, 2019

5. Promouvoir des alternatives aux pesticides chimiques	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'utilisation des pesticides dangereux Nombre de pratiques alternatives adoptées 	MEDD, Ministère de l'Agriculture, agriculteurs, centres de recherche, ONG	Les pesticides affectent les pollinisateurs, les espèces aquatiques et la santé humaine ; des alternatives durables sont disponibles mais sous-utilisées.
6. Former les experts nationaux dans le traitement des pollutions et le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'experts formés dans les domaines EIE, traitement des déchets, et dépollution 	Universités, institutions techniques, organismes de formation professionnelle	Le renforcement des compétences locales est essentiel pour assurer une gestion durable et efficace des pollutions.
7. Renforcement de la surveillance de la pollution et systèmes d'alerte	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stations de suivi installées dans les zones prioritaires Nombre de rapports d'alerte publiés et utilisés 	MEDD, Universités, Ministère de la Santé, Observatoire national de l'environnement, ONG spécialisées	Un système de suivi régulier permet d'anticiper les pics de pollution, de mieux cibler les interventions et de protéger la santé des populations.

Les actions prioritaires de l'objectif 7 s'inscrivent dans une réponse intégrée aux multiples formes de pollution qui affectent les écosystèmes terrestres et aquatiques de la RDC. Toutefois, leur efficacité repose également sur des mesures complémentaires listées dans l'annexe 3.7, qui comprend un total de 17 actions détaillées contribuant à une approche préventive, curative et participative de la lutte contre la pollution.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 7 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Renforcement de l'application de l'EIE et du cadre réglementaire	2 000 000	Formation des cadres, actualisation des textes, contrôle plus rigoureux des projets d'exploitation minière et industrielle.
Mise à niveau des systèmes de traitement des eaux usées (usines, hôpitaux, zones urbaines)	7 500 000	Réhabilitation/installation de stations pilotes de traitement ; renforcement des capacités techniques des opérateurs locaux.
Réduction des excès de nutriments agricoles	2 500 000	Campagnes de sensibilisation, appui aux pratiques agroécologiques et fertilisation organique.
Promotion des alternatives aux pesticides	2 500 000	Appui à la recherche sur les biopesticides, formations d'agriculteurs, expérimentation de pratiques culturales durables.
Valorisation des déchets (compostage, recyclage des plastiques, pavés écologiques)	3 000 000	Appui à quelques initiatives communautaires de recyclage ; achat d'équipements de tri et transformation ; soutien au développement de marchés verts.
Renforcement de la surveillance de la pollution et systèmes d'alerte	2 000 000	Installation de stations de suivi dans les zones prioritaires (cours d'eau, lacs, zones urbaines), formation en modélisation des flux polluants.
Formation des experts nationaux en dépollution, recyclage et suivi de la pollution	500 000	Sessions nationales de formation, développement de modules spécialisés dans les universités, soutien à l'insertion des jeunes professionnels dans ce secteur.
Total estimé	20 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La lutte contre la pollution nécessite une approche cohérente, multisectorielle et alignée sur les engagements internationaux de la RDC, notamment les Objectifs de développement durable (en particulier les ODD 3, 6, 12, 13 et 14), le traité mondial sur la pollution plastique actuellement en négociation, et les conventions relatives à la santé, au climat et à la biodiversité.

Les principaux leviers stratégiques sont les suivants :

- **Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel** : Il s'agit d'adopter et de faire appliquer des lois spécifiques sur la gestion des plastiques, des produits chimiques agricoles (pesticides et engrais), et des polluants issus des activités

industrielles et minières. Cela inclut aussi la mise à jour des textes relatifs aux études d'impact environnemental (EIE et ESE), comme présenté dans l'encadré 3.5 ci-après.

- **Suivi et surveillance environnementale renforcés** : Le déploiement d'un réseau national de suivi de la qualité de l'air, de l'eau et des sols est essentiel pour alerter rapidement en cas de dépassements des seuils de pollution et pour orienter les actions correctives. Des outils technologiques adaptés (télé-détection, capteurs, base de données partagées) devront être mobilisés à cette fin.
- **Mobilisation des financements** : Des partenariats doivent être développés avec les institutions internationales (notamment la Banque mondiale, le fonds climat, etc.) et le secteur privé

pour financer les technologies de dépollution, la gestion des déchets, les infrastructures d'assainissement, et la transition vers une économie circulaire.

- **Implication des communautés locales et de la société civile** : L'information, la sensibilisation et la participation active des populations sont des conditions indispensables à la réduction durable des pollutions. Le soutien à des initiatives communautaires de gestion des déchets, de recyclage ou d'agroécologie est un levier majeur.
- **Intégration transversale dans les politiques sectorielles** : La lutte contre la pollution doit être intégrée dans les politiques agricoles, minières, industrielles, de santé et d'aménagement du territoire, en cohérence avec l'approche « Une seule santé » et les orientations du PNAT.

Encadré 3.5 : Les EIE et ESE, outils indispensables pour un développement responsable

Les Études d'Impact Environnemental (EIE) et les Études Stratégiques Environnementales (ESE) sont des outils essentiels pour anticiper, prévenir et atténuer les effets négatifs des projets et politiques de développement sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine.

En RDC, bien que la législation rende ces instruments obligatoires pour de nombreux projets (infrastructures, industries, mines, etc.), leur mise en œuvre reste partielle, et leur intégration dans les décisions publiques est encore limitée. Le renforcement de ces outils est une priorité pour la mise en œuvre de l'objectif 7.

Les EIE et ESE permettent notamment :

- D'éviter la localisation de projets dans des écosystèmes sensibles ;
- De protéger les populations contre les effets des pollutions industrielles ou minières ;
- De renforcer la transparence et la participation des communautés à la gouvernance environnementale ;
- Et de favoriser la cohérence entre les objectifs de développement économique et de conservation de la biodiversité.

Renforcer le cadre juridique, les capacités des institutions en charge, et la participation du public dans les processus EIE et ESE est indispensable pour garantir un développement responsable en RDC.

5. Approche de mise en œuvre

La lutte contre la pollution est un impératif de santé publique, de justice environnementale et de durabilité économique. En RDC, les impacts de la pollution sont visibles à tous les niveaux : écosystèmes dégradés, populations déplacées, maladies chroniques en hausse, pertes économiques massives. Une approche cohérente, inclusive et pragmatique est donc essentielle (voir l'encadré 3.6).

L'approche proposée repose sur les piliers suivants :

- **Prévention** : intégrer la réduction des pollutions dans toutes les politiques publiques, avec des normes environnementales renforcées.
- **Réduction à la source et traitement** : améliorer la gestion des déchets, promouvoir les alternatives écologiques, et restaurer les milieux contaminés.
- **Partenariats multi-acteurs** : mobiliser les autorités nationales, les collectivités, le secteur privé, les universités et la société civile autour d'une stratégie commune.
- **Suivi adaptatif** : mettre en place des mécanismes transparents de suivi, d'alerte et d'évaluation, fondés sur des données scientifiques fiables, pour réorienter les actions quand cela est nécessaire.

L'objectif est de faire de la lutte contre la pollution un levier de développement durable pour la RDC, et non un coût à subir.

Encadré 3.6 : Pollution, biodiversité et santé publique

La pollution n'est pas seulement une menace pour l'environnement : elle affecte directement la santé des populations, la biodiversité et les performances économiques du pays.

En RDC, la pollution des eaux par le mercure, le cyanure, les déchets plastiques et les rejets miniers affecte gravement les écosystèmes aquatiques et contamine les ressources en eau potable. La pollution atmosphérique, notamment dans les zones minières, augmente les risques de maladies respiratoires chroniques, y compris chez les enfants.

Certaines pollutions, comme la prolifération de microorganismes phytopathogènes ou les zoonoses associées à la gestion non durable des espèces sauvages, montrent à quel point les enjeux de santé humaine, de biodiversité et de pollution sont interconnectés. C'est tout le sens de l'approche « Une seule santé », que la RDC s'engage à intégrer dans ses politiques publiques.

Lutter contre la pollution, c'est donc sauver des vies, restaurer les écosystèmes, et renforcer la résilience du pays face aux crises climatiques, sanitaires et environnementales.

▼ Pollution plastique à Kinshasa © agora-francophone.org



▲ Pollution de la rivière Kasai par des rejets miniers en 2021 ayant provoqué des pertes humaines, des maladies et une mortalité massive de poissons. © Mediacongo.net

▲ Mort de poissons dans la rivière Lomami, conséquence de la pollution par des extraits de plantes toxiques utilisés pour la pêche en amont. © Mediacongo.net

OBJECTIF NATIONAL 8 :

RÉSILIENCE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES POPULATIONS HUMAINES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

D'ici 2030, des mesures fondées sur la nature et les écosystèmes sont mises en œuvre pour atténuer les effets du changement climatique et renforcer la résilience de la biodiversité (Formule courte).

1. Justification

La République Démocratique du Congo (RDC), pays à haute vulnérabilité climatique, subit déjà les impacts croissants du changement climatique : inondations, glissements de terrain, sécheresses prolongées, érosion des sols et perturbation des saisons agricoles. Selon le **Rapport National sur le Climat et Développement de la Banque mondiale (2023)**³, plus de 40 % de la population congolaise vit dans des zones fortement exposées aux risques climatiques, tandis que les pertes économiques liées à ces aléas pourraient atteindre jusqu'à 10 milliards USD par an d'ici 2050 si aucune mesure d'adaptation n'est prise.

L'agriculture, principal moyen de subsistance pour plus de 70 % des Congolais, est particulièrement affectée. Des modèles climatiques montrent une baisse potentielle de la productivité des cultures de 10 à 30 % dans plusieurs provinces d'ici 2030. Par ailleurs, la dégradation des écosystèmes - notamment les forêts, tourbières et zones humides - affaiblit les capacités naturelles de régulation du climat, aggravant les impacts.

Face à ces menaces, les solutions fondées sur la nature (SFN) offrent une réponse double : elles renforcent la résilience des communautés tout en préservant la biodiversité et les services écosystémiques. La restauration des forêts, l'agroforesterie, la gestion durable des paysages et la protection des zones humides peuvent à la fois atténuer les émissions et réduire la vulnérabilité climatique, tout en générant des co-bénéfices économiques. À titre d'exemple, 1 hectare de forêt restaurée peut séquestrer entre 5 et 10 tonnes de CO₂ par an à maturité.

La RDC s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 21 % d'ici 2030 dans sa CDN révisée, en mettant l'accent sur l'utilisation durable des terres et la restauration écologique. Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie plus large d'adaptation, intégrée aux priorités de développement du pays, notamment dans le Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T).

En tant que « pays-solution » pour le climat et la biodiversité, la RDC détient une responsabilité et une opportunité uniques : ses écosystèmes stockent

des milliards de tonnes de carbone, régulent les flux hydrologiques à l'échelle continentale et abritent des réserves de biodiversité mondiales. L'ambition d'investir massivement dans l'adaptation via des solutions fondées sur la nature s'appuie donc sur un double fondement : préserver les équilibres environnementaux mondiaux et créer des bénéfices concrets pour les communautés congolaises.

Investir dans l'adaptation n'est pas un luxe, mais une nécessité stratégique pour la RDC. Cela permet de préserver le capital naturel, garantir la sécurité alimentaire, prévenir les conflits liés aux ressources et protéger les générations futures. La réussite de cet objectif repose sur une approche territoriale et multisectorielle, un pilotage coordonné, et la mobilisation de financements climat innovants et prévisibles.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 8)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Restaurer les écosystèmes critiques affectés par le changement climatique (zones humides, forêts, savanes, mangroves)	<ul style="list-style-type: none"> Superficie restaurée ; Nombre d'espèces réintroduites 	Min. Environnement, ONG, FAO, PNUD	Ces écosystèmes offrent des services de régulation du climat, de protection des sols et de la biodiversité ; leur restauration est cruciale pour la résilience climatique.
2. Promouvoir la gestion durable des forêts et l'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> Superficie sous gestion durable ; Nombre de projets agroforestiers mis en œuvre 	Min. Agriculture, Min. Environnement, Secteur privé, FAO, Universités	L'agroforesterie augmente les revenus ruraux tout en contribuant à la séquestration du carbone et à la restauration des sols.
3. Développer des projets de stockage de carbone dans les écosystèmes naturels (tourbières, mangroves)	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de carbone stockée ; Superficie protégée 	Min. Environnement, Fonds Climat, PNUD, REDD+	Les tourbières et mangroves stockent des milliards de tonnes de CO ₂ . Leur conservation soutient l'ambition "RDC-pays solution".

³ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/publication/democratic-republic-of-congo-drc-country-climate-and-development-report-2023>

4. Mettre en place un système d'alerte précoce sur les catastrophes climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un système opérationnel ; Nombre de provinces couvertes 	Min. Intérieur, Agence météorologique, Min. Environnement	Anticiper les risques (inondations, glissements) réduit les pertes humaines, agricoles et matérielles.
5. Réhabiliter les infrastructures naturelles pour prévenir les inondations et l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets réalisés ; Superficie protégée 	Min. Aménagement du Territoire, Collectivités locales	Les bassins versants dégradés accroissent les risques climatiques ; leur réhabilitation limite les dégâts.
6. Développer un système de suivi et d'évaluation de la résilience des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports publiés ; Nombre d'indicateurs suivis 	Min. Environnement, Universités, ONG	Permet d'évaluer l'efficacité des mesures et d'orienter les décisions stratégiques.
7. Intégrer les risques climatiques dans les plans de développement locaux	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de développement intégrant le climat 	Min. Planification, Min. Environnement, Gouvernements locaux	Garantit que les investissements publics et privés tiennent compte des risques et des mesures d'adaptation.
8. Former les communautés locales sur l'adaptation et la résilience	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations réalisées ; Nombre de personnes formées 	Min. Éducation, Organisations locales, Universités	Renforce les capacités des acteurs locaux à faire face aux changements climatiques de manière autonome.
9. Mener des campagnes de sensibilisation sur les solutions fondées sur la nature	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de campagnes ; Taux de participation communautaire 	Min. Environnement, ONG, Médias	Sensibiliser le grand public est essentiel pour garantir l'appropriation sociale et le changement de comportement.
10. Mobiliser des financements climatiques et mettre en place des mécanismes de compensation pour les efforts de conservation et d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Montant des financements mobilisés via REDD+, crédits carbone, Fonds Vert ; Nombre de projets financés ; Dispositifs de compensation mis en place 	Min. Finances, Min. Environnement, CAFI, Fonds Vert, FEM, partenaires bilatéraux, société civile	En tant que pays-solution, la RDC doit bénéficier d'un soutien financier renforcé pour ses efforts de conservation. La compensation juste et la mobilisation des fonds climat sont indispensables pour garantir la viabilité des mesures d'adaptation et de réduction des risques climatiques.

Compte tenu de la gravité croissante des impacts du changement climatique en RDC et de la nécessité d'y répondre de manière rapide, structurée et multisectorielle, la quasi-totalité des actions identifiées dans l'annexe 3.8 ont été retenues comme prioritaires. En effet, ces dix actions couvrent les piliers essentiels de l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la prévention des risques climatiques, la résilience des communautés, ainsi que la mobilisation des ressources financières, notamment à travers REDD+ et les fonds climat. Leur mise en œuvre intégrée constitue un levier indispensable pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, tout en valorisant le rôle central de la RDC en tant que *pays-solution* face au changement climatique.

▼ Affaissement de terre à Bukavu, Sud-Kivu
© Frank Ribas / GIZ



▼ Eboulement causé par la pluie à Kalehe, Sud-Kivu.
© Frank Ribas / GIZ



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 8 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Restauration des écosystèmes critiques (forêts, zones humides, savanes, mangroves)	7 000 000	Reconstitution de zones dégradées à haute valeur écologique et climatique ; coûts liés à la préparation des sites, plantation, suivi et entretien.
Gestion durable des forêts et agroforesterie	5 500 000	Mise en œuvre de pratiques agroécologiques et forestières résilientes, développement de modèles communautaires et renforcement de la résilience locale.
Stockage de carbone dans les écosystèmes naturels (tourbières, mangroves)	4 000 000	Études de faisabilité, cartographie, mesures de stockage et suivi dans les écosystèmes à forte séquestration de carbone.
Prévention des inondations et de l'érosion via des infrastructures naturelles	3 000 000	Travaux de réhabilitation écologique, stabilisation de pentes, restauration de berges et zones tampons naturelles pour réduire les risques climatiques.
Intégration du climat dans les plans de développement locaux	2 000 000	Appui aux collectivités locales pour intégrer les risques climatiques dans les plans, y compris à travers des formations et des outils pratiques.
Formation et sensibilisation communautaire à l'adaptation	2 000 000	Organisation de sessions de formation, production de supports pédagogiques adaptés, campagnes locales sur la résilience climatique.
Renforcement du système d'alerte précoce et d'information climatique	2 500 000	Installation de stations climatiques, systèmes communautaires d'alerte, renforcement des capacités locales en communication des risques.
Renforcement des capacités institutionnelles en adaptation	2 000 000	Création ou appui aux unités climat dans les ministères et autres institutions, amélioration de la coordination nationale.
Évaluation des risques climatiques et vulnérabilités	1 000 000	Réalisation d'analyses de vulnérabilité, diagnostics participatifs, cartographie des zones à risque pour éclairer les décisions.
Mobilisation des financements climat (REDD+, Fonds vert, etc.)	1 000 000	Élaboration de projets bancables, soumission de propositions aux bailleurs, accompagnement technique pour les canaux de financement climat.
Total estimé	30 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 8 repose sur une approche intégrée et territorialisée, mobilisant l'ensemble des secteurs concernés. Elle exige un engagement multisectoriel, associant les institutions publiques, les collectivités, les communautés locales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Le renforcement des cadres réglementaires permettra d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques, les plans de développement et les outils d'aménagement. L'accent sera mis sur les solutions fondées sur la nature, qui allient atténuation des impacts climatiques et co-bénéfices pour la biodiversité et les populations locales.

La mobilisation de financements climat (REDD+, Fonds vert pour le climat, FEM, etc.) constitue un levier essentiel, tout comme la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation robustes, permettant d'ajuster les interventions et de rendre compte des progrès réalisés.

5. Approche de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre de l'objectif 8 s'articule autour d'un phasage en trois étapes, aligné sur les priorités nationales en matière de résilience climatique.

- **Phase 1 (2025–2026) – Cadrage stratégique et fondations** Cette phase permettra d'identifier les zones prioritaires pour la restauration des écosystèmes, d'évaluer les risques climatiques et de mettre en place les dispositifs juridiques et politiques nécessaires

à l'intégration de l'adaptation dans les plans de développement.

- **Phase 2 (2027–2028) – Mise en œuvre des actions de terrain** Elle portera sur le déploiement des projets de stockage de carbone (tourbières, mangroves, forêts), la promotion de l'agroforesterie, la réhabilitation des écosystèmes dégradés, ainsi que le renforcement des capacités locales à travers des formations ciblées.
- **Phase 3 (2029–2030) – Suivi, évaluation et ajustements** Un dispositif d'évaluation des impacts permettra d'analyser les effets des mesures entreprises, d'identifier les leçons apprises et d'adapter les stratégies. Cette phase visera aussi à consolider les mécanismes de financement et de coordination multisectorielle pour assurer la durabilité des résultats.

OBJECTIF NATIONAL 9 :

GESTION DURABLE ET UTILISATION RATIONNELLE DES ESPÈCES SAUVAGES AU PROFIT DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES

D'ici 2030, la gestion durable et l'utilisation rationnelle des espèces sauvages procurent des avantages aux communautés et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux pratiques traditionnelles d'utilisation durable (Formule courte).

1. Justification

La gestion durable des espèces sauvages constitue une priorité en RDC, tant pour la conservation de la biodiversité que pour la survie économique et culturelle des Peuples Autochtones pygmées et de nombreuses communautés rurales. Ces populations dépendent étroitement de la faune, de la flore et des ressources halieutiques pour se nourrir, se soigner, construire des habitats, générer des revenus et pour leur bien-être.

Cependant, les pressions croissantes – telles que la surexploitation, la déforestation, la dégradation des écosystèmes, le braconnage et le commerce non encadré – menacent ces ressources et les fonctions

écologiques et socioéconomiques qu'elles remplissent. La chasse et la pêche intensives dans certaines régions entraînent déjà une raréfaction des espèces, avec des impacts en cascade sur la sécurité alimentaire, les pratiques traditionnelles et les écosystèmes.

La disparition progressive des espèces utilisées pour l'alimentation, la pharmacopée traditionnelle ou l'artisanat réduit les options de subsistance durable et érode les systèmes culturels fondés sur une relation respectueuse entre l'humain et la nature. Par ailleurs, la faible transmission des savoirs traditionnels et l'absence de mécanismes de gestion adaptés compromettent la résilience des systèmes communautaires.

La mise en œuvre de cet objectif vise à encadrer, valoriser et régénérer les pratiques d'exploitation des espèces sauvages, dans une logique de durabilité, de justice sociale et de conservation. Il s'agira notamment de renforcer les cadres réglementaires, de promouvoir les modèles d'utilisation fondés sur les savoirs traditionnels, et de soutenir des filières durables génératrices de revenus équitables, telles que l'écotourisme, l'artisanat ou la transformation de produits forestiers non ligneux. Cette approche permettra de faire des espèces sauvages une ressource vivante et partagée, au service des communautés comme de la biodiversité.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 9)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Recueillir, documenter et valoriser les savoirs traditionnels liés à l'utilisation durable des espèces sauvages	Nombre de savoirs traditionnels documentés ; Nombre de références intégrées dans les politiques ou programmes publics	Ministère de l'Environnement, Universités, Centres de recherche, ONG locales, CHM, ICCN	Les savoirs autochtones constituent une base précieuse pour la gestion durable ; leur documentation et valorisation permettent leur transmission et leur protection.
2. Renforcer les cadres juridiques pour assurer la gestion durable des espèces sauvages	Nombre de lois, règlements et arrêtés adoptés ou révisés	Parlement, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Justice, OSC	Des cadres réglementaires adaptés sont indispensables pour encadrer l'exploitation des ressources et éviter la surexploitation.
3. Renforcer les capacités des Peuples Autochtones Pygmées (PAP) et des communautés locales sur la gestion durable des ressources naturelles	Nombre de formations organisées; Nombre de personnes formées	Ministère de l'Environnement, Associations autochtones, ICCN, OSC, Universités	Le renforcement des capacités est essentiel pour une gestion locale efficace et participative des ressources naturelles.
4. Encourager les chaînes de valeur basées sur la biodiversité (écotourisme, artisanat, produits issus des ressources sauvages)	Nombre de projets de chaînes de valeur durables mis en œuvre ; Revenus générés	Ministère du Commerce, Ministère du Tourisme, Communautés locales, ICCN, Secteur privé	La valorisation économique durable des ressources crée des incitations à la conservation et améliore les moyens de subsistance.

5. Développer des mécanismes d'accès aux financements pour les initiatives portées par les femmes et les jeunes	Nombre d'initiatives soutenues ; Montants alloués	Ministère des Finances, Banques, ONG locales, Fonds climat, secteur privé	L'inclusion économique des femmes et des jeunes renforce la résilience des communautés et la durabilité des pratiques.
6. Certifier et labelliser les produits issus des espèces sauvages	Nombre de produits certifiés ; Nombre de labels reconnus	Organismes de certification, Ministère du Commerce, Partenaires techniques	La certification permet une traçabilité et ouvre l'accès aux marchés éthiques, stimulant la gestion durable.
7. Mettre en place une base de données nationale sur la protection et la promotion des savoirs traditionnels	Base de données fonctionnelle ; Fréquence de mise à jour ; Taux d'utilisation par les acteurs publics	CHM (Centre d'échange d'informations), Universités, Centres de recherche, Ministère de l'Environnement	Une base de données centralisée facilite la reconnaissance et la gestion des savoirs et pratiques traditionnels liés à la biodiversité.

Les actions prioritaires de l'objectif 9 s'inscrivent dans une démarche de valorisation équitable des ressources naturelles. Toutefois, leur succès dépend également de plusieurs actions complémentaires identifiées dans l'annexe 3.9, qui présente un total de 23 actions, incluant des mesures techniques, institutionnelles et de soutien à la gouvernance locale.

Tissage de raphia par les communautés locales du Parc Marin des Mangroves et fabrication artisanale des paniers dans le Sud-Kivu.
© Frank Ribas / GIZ



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 9 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Actions prioritaires associées	Justifications
Documentation et protection des savoirs traditionnels	2 500 000	1, 6, 7	Collecte des savoirs, archivage numérique, mise en place d'une base de données nationale via le CHM, interconnexion avec les systèmes d'information sur la biodiversité.
Développement des chaînes de valeur et certification	4 000 000	2, 4, 6	Soutien à l'écotourisme, artisanat, produits biologiques ; élaboration de labels de qualité, promotion du commerce équitable, certification participative.
Renforcement des capacités des populations locales (PAP, femmes, jeunes)	3 500 000	3, 5	Formations pratiques sur la gestion durable des espèces sauvages, transfert de savoirs traditionnels, autonomisation économique des jeunes et des femmes.
Accès aux financements pour les femmes et les jeunes	2 500 000	5	Création de mécanismes d'appui financier (fonds rotatifs, microcrédits, subventions ciblées) en faveur des initiatives communautaires.
Cadre juridique et suivi des pratiques	1 500 000	2	Révision des textes juridiques, reconnaissance des droits coutumiers, dispositifs communautaires de suivi et d'évaluation.
Total estimé	14 000 000		

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de l'objectif 9 repose sur une série de leviers stratégiques complémentaires visant à renforcer l'intégration des savoirs traditionnels dans les politiques publiques, tout en

garantissant une gestion durable et équitable des espèces sauvages. Un premier axe consiste à documenter, protéger et valoriser les savoirs endogènes relatifs à l'utilisation durable des ressources biologiques, en assurant leur reconnaissance juridique et leur prise en compte dans les cadres de gouvernance. La mise en place d'un

système national de collecte et de base de données sur ces savoirs, via le Centre d'échange d'informations (CHM), constitue un pilier central de cette stratégie.

Un second axe est de créer des incitations économiques concrètes à travers le développement de chaînes de

valeur durables et la mise en œuvre de mécanismes de certification, garantissant la traçabilité, la qualité et l'équité des produits issus des espèces sauvages. Parallèlement, l'autonomisation des Peuples Autochtones pygmées et des communautés locales – en particulier les femmes et les jeunes – sera soutenue par des programmes de formation et un meilleur accès aux financements. Enfin, un cadre juridique clair et cohérent permettra de sécuriser les droits d'usage, encadrer l'exploitation durable et assurer un suivi participatif des pratiques.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre suivra une approche sectorielle structurée :

- Phase 1 (2025-2026) - Cadrage stratégique et fondations Cette première étape portera sur la documentation des savoirs traditionnels, leur intégration dans les politiques et plans d'action nationaux, ainsi que la mise en place de la base de données nationale sur les pratiques d'utilisation durable. Elle inclura également les premières réformes juridiques pour reconnaître les droits des communautés et sécuriser l'usage coutumier.
- Phase 2 (2027-2028) - Cette phase verra le déploiement des chaînes de valeur autour des produits issus de la biodiversité (viandes de brousse, plantes médicinales, PFNL, artisanat), accompagnée de mécanismes de certification et d'accès au marché. Les formations ciblées pour les communautés et les acteurs économiques permettront de renforcer les compétences locales et les systèmes de gouvernance inclusive.
- Phase 3 (2029-2030) - La dernière phase consistera à évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux des mesures mises en œuvre, et à ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus. L'objectif sera de pérenniser les actions, renforcer les mécanismes de financement et améliorer les dispositifs de suivi communautaire.



▲ Des pygmées Mbuti, portant des filets de chasse, dans la réserve Epulu, habitat naturel des Okapi, dans le Nord-Est de la RDC. © roaafrique.com

OBJECTIF NATIONAL 10 :

GESTION DURABLE DES SYSTÈMES AGRICOLES, AQUACOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

D'ici 2030, les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières sont gérées durablement grâce à des pratiques respectueuses de la biodiversité, pour renforcer la productivité, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Formule courte).

1. Justification

La gestion durable des systèmes agricoles, halieutiques, aquacoles, forestiers et pastoraux est essentielle pour la sécurité alimentaire, la stabilité sociale et la préservation de la biodiversité en RDC. Le pays dispose de ressources naturelles exceptionnelles : plus de 80 millions d'hectares de terres arables, un potentiel halieutique annuel de 700 000 tonnes, et plus de 145 millions d'hectares de forêts, soit 10 % des forêts tropicales mondiales. Pourtant, ce potentiel est sous-exploité et menacé par des pratiques non durables.

Dans le **secteur agricole**, l'usage croissant d'intrants chimiques, la faible valorisation des variétés locales, l'érosion des sols et la pression démographique compromettent la productivité et la biodiversité. L'agriculture familiale reste

dominante, mais souffre d'un accès limité à l'innovation, aux intrants biologiques et aux marchés.

Le secteur de l'élevage, encore majoritairement extensif, contribue à la déforestation par le surpâturage et génère peu de valeur ajoutée en raison du manque de sélection génétique, de services vétérinaires et d'infrastructures adaptées.

Le secteur de la pêche, essentiel dans de nombreuses régions, est confronté à la surexploitation des stocks, à la destruction des habitats (comme les mangroves) et à l'absence de mécanismes de régulation efficaces. La pisciculture, bien que prometteuse, reste marginale faute de politiques d'appui claires.

Quant au **secteur forêt**, il est en proie à une déforestation massive, alimentée par l'exploitation illégale du bois, la faible application des

lois, et le manque d'implication des communautés dans la gouvernance forestière. Pourtant, ces forêts jouent un rôle stratégique dans la lutte contre les changements climatiques et abritent une biodiversité d'importance planétaire.

La transformation durable de ces systèmes est donc indispensable. Cela implique la promotion de pratiques agroécologiques et forestières durables, la modernisation de la pêche artisanale, l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles et forestières, et la reconnaissance des savoirs locaux. Cette transformation est également une opportunité pour renforcer la résilience des territoires face au changement climatique, accroître les revenus ruraux, et contribuer aux objectifs de développement durable et à la souveraineté alimentaire du pays.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 10)

* Secteur agricole



Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Actualiser les textes juridiques avec la politique nationale d'agriculture durable	• Nombre de textes adoptés intégrant la durabilité	Parlement, Min. Agriculture, FAO	Les textes actuels sont fragmentaires et n'intègrent pas suffisamment les objectifs environnementaux.
2. Réviser le Plan d'investissement agricole en intégrant l'agriculture durable	• Plan actualisé et validé intégrant les principes d'agriculture durable	Min. Agriculture, FAO, Banque Mondiale	Le Plan national reste centré sur les objectifs de rendement sans vision de durabilité à long terme.
3. Promouvoir les systèmes de production agroécologique et d'agroforesterie	• Superficie des terres sous agroécologie ou agroforesterie	Min. Agriculture, ONG, Universités	Ces systèmes augmentent la résilience climatique et améliorent la fertilité des sols.

4. Encourager l'utilisation d'intrants biologiques et respectueux de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets intégrant des intrants biologiques ; taux de substitution 	Min. Agriculture, secteur privé	La réduction des intrants chimiques améliore la santé des sols et réduit les risques sanitaires.
5. Suivi de la fertilité des sols et conservation des pollinisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites suivis ; nombre d'initiatives de protection des pollinisateurs 	Min. Agriculture, Universités, centres de recherche	Essentiel pour maintenir la productivité agricole et les fonctions écosystémiques.
6. Mettre en place des systèmes de surveillance des pratiques durables	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de suivi opérationnels ; rapports publiés régulièrement 	Min. Agriculture, PNUD, FAO	Suivre les progrès vers l'agriculture durable est indispensable pour piloter les politiques.
7. Développer des capacités pour la diversification culturelle et l'agriculture contractuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations organisées ; nombre de bénéficiaires formés 	Min. Agriculture, Coopératives, OSC	Ces systèmes augmentent la résilience économique et encouragent des pratiques diversifiées.

*** Secteur élevage**



Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
8. Actualiser les textes juridiques sur le système d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes révisés, adoptés et publiés 	Ministère de l'Élevage, Parlement, OSC, FAO	Les cadres actuels ne soutiennent pas suffisamment les pratiques d'élevage durable ni la protection des ressources naturelles.
9. Adopter des systèmes d'élevage climato-intelligents et extensifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations ayant adopté ces systèmes 	Min. Élevage, FAO, ONG techniques, Universités	Ces systèmes réduisent les émissions, restaurent les sols et soutiennent la résilience face au climat.
10. Conserver et valoriser les races animales locales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de races protégées et programmes mis en œuvre 	Min. Élevage, Universités, centres de recherche, communautés locales	Les races locales sont mieux adaptées aux écosystèmes congolais et contribuent à la sécurité génétique.
11. Gérer durablement les pâturages	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie sous gestion durable ; nombre de zones pastorales sécurisées 	Min. Élevage, communautés pastorales, ONG	Le surpâturage cause la dégradation des sols ; la gestion durable est donc cruciale.
12. Surveiller et notifier les pratiques durables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pratiques recensées et suivies dans les élevages 	Min. Élevage, FAO, ONG locales	Le suivi des bonnes pratiques permet de documenter les progrès et d'améliorer les politiques.
13. Investir dans les secteurs publics et privés pour la transition vers l'élevage extensif	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements mobilisés ; nombre de partenaires impliqués 	Min. Finances, Min. Élevage, investisseurs privés, bailleurs	Une transition vers l'élevage durable exige un appui à l'investissement productif et structuré.



◀ *Epluchage du manioc © undp.org et Élevage de chèvres en milieu rural. © Frank Ribas / GIZ*

* Secteur pêche



Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
14. Actualiser les textes juridiques sur la pêche	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de textes juridiques actualisés et adoptés 	Ministère de la Pêche, Parlement, FAO, ONG environnementales	Les cadres juridiques actuels sont incomplets et inadaptés aux défis de la pêche durable et de la gouvernance participative.
15. Gérer durablement les stocks halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de gestion des stocks halieutiques élaborés et mis en œuvre 	Ministère de la Pêche, FAO, Universités, communautés locales	Les ressources halieutiques sont surexploitées ; leur gestion durable est essentielle pour la sécurité alimentaire.
16. Réglementer et déterminer les quotas pour la pêche durable	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de quotas établis, révisés et suivis 	Ministère de la Pêche, communautés locales, centres de recherche	L'absence de quotas favorise la surexploitation et met en péril les écosystèmes aquatiques.
17. Encourager et développer l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets aquacoles durables développés et superficie couverte 	Ministère de la Pêche, secteur privé, FAO, coopératives	L'aquaculture offre une alternative à la pression sur les écosystèmes halieutiques naturels et stimule l'économie locale.
18. Protéger et restaurer les mangroves et écosystèmes aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Superficie restaurée ou protégée ; nombre de projets mis en œuvre 	MEDD, Ministère de la Pêche, ONG, communautés locales	Ces écosystèmes sont essentiels pour la reproduction des poissons, la résilience climatique et la qualité de l'eau.
19. Former et accompagner les pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pêcheurs formés ; nombre d'ateliers réalisés ; taux d'adoption des pratiques durables 	Ministère de la Pêche, Universités, ONG, coopératives	La formation permet d'introduire de meilleures pratiques de pêche et de renforcer la gouvernance locale.

* Secteur forêt



Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
20. Finaliser la politique nationale forestière	<ul style="list-style-type: none"> Politique finalisée, validée et publiée 	Ministère de l'Environnement, OSC, PTF	Ce document stratégique est indispensable pour structurer l'ensemble du secteur et mobiliser les financements.
21. Réviser les textes juridiques (code forestier, décrets, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de textes juridiques révisés et adoptés 	Ministère de l'Environnement, Parlement, OSC	Le cadre juridique actuel ne reflète pas les engagements récents ni les défis climatiques et fonciers.
22. Promouvoir la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Superficie des forêts sous gestion durable ; nombre de plans de gestion approuvés 	Min. Environnement, ICCN, communautés locales, secteur privé	Cette approche est essentielle pour maintenir les services écosystémiques tout en soutenant l'économie locale.
23. Développer et intensifier la foresterie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de concessions forestières communautaires sécurisées ; nombre de communautés bénéficiaires 	Min. Environnement, communautés locales, ONG	Cela permet d'impliquer les communautés dans la conservation et de réduire la pauvreté.
24. Adopter des pratiques climato-intelligentes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitants formés et pratiques mises en œuvre 	Min. Environnement, secteur privé, Universités	Ces pratiques réduisent les émissions, augmentent la résilience et renforcent la productivité.
25. Mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Montants mobilisés ; nombre de projets financés 	Min. Finances, Budget, PTF, bailleurs de fonds, Fonds Climat	La gestion forestière durable nécessite un appui financier stable et structuré à long terme.

L'annexe 3.10 contient la liste complète des 28 actions identifiées pour l'objectif 10, incluant les actions spécifiques pour l'agriculture (8), l'élevage (7), la pêche (7) et la forêt (6). Cette annexe permet une approche intégrée, sectorielle et contextualisée du développement durable en RDC.

Pêche à la nasse (Parc National de la Lomami) et construction de pirogues (Parc Marin des Mangroves). © Frank Ribas / GIZ



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 9 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
SECTEUR AGRICOLE		
Actualiser les textes juridiques avec la politique nationale d'agriculture durable	1 500 000	Pour assurer la cohérence avec les engagements internationaux et intégrer les principes de durabilité dans la législation agricole
Réviser le Plan d'investissement agricole en intégrant l'agriculture durable	1 200 000	Pour orienter les investissements publics et privés vers des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité
Promouvoir les systèmes de production agroécologique et d'agroforesterie	5 000 000	Pour restaurer les sols, renforcer la résilience des systèmes agricoles et accroître la productivité à long terme
Encourager l'utilisation d'intrants biologiques et respectueux de l'environnement	2 000 000	Pour réduire la pollution des sols et de l'eau et améliorer la santé des écosystèmes
Suivi de la fertilité des sols et conservation des pollinisateurs	1 500 000	Pour maintenir les fonctions écologiques clés et assurer des rendements agricoles durables
Mettre en place des systèmes de surveillance des pratiques durables	1 500 000	Pour suivre les progrès, adapter les politiques et garantir la mise en œuvre effective des pratiques durables
Développer des capacités pour la diversification culturelle et l'agriculture contractuelle	1 300 000	Pour améliorer la sécurité alimentaire, les revenus ruraux et réduire la pression sur la biodiversité
Total estimé	14 000 000	
SECTEUR ELEVAGE		
Actualiser les textes juridiques sur le système d'élevage	1 000 000	Pour encadrer les pratiques d'élevage en tenant compte de la durabilité environnementale et du bien-être animal
Adopter des systèmes d'élevage climato-intelligents et extensifs	2 200 000	Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la résilience du secteur face aux aléas climatiques
Conserver et valoriser les races animales locales	1 300 000	Pour préserver la diversité génétique et renforcer l'autonomie des systèmes d'élevage traditionnels
Gérer durablement les pâturages	1 200 000	Pour limiter le surpâturage, restaurer les paysages et éviter la dégradation des écosystèmes
Surveiller et notifier les pratiques durables	900 000	Pour suivre l'adoption des bonnes pratiques et soutenir les décisions fondées sur des données
Investir dans les secteurs publics et privés pour la transition vers l'élevage extensif	1 400 000	Pour catalyser des changements à grande échelle en matière de durabilité et d'efficacité de l'élevage
Total estimé	8 000 000	

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
SECTEUR PECHE ET AQUACULTURE		
Actualiser les textes juridiques sur la pêche	900 000	Pour mieux encadrer l'exploitation halieutique, protéger les ressources et sécuriser les moyens de subsistance
Gérer durablement les stocks halieutiques	1 600 000	Pour éviter la surexploitation et assurer la régénération des ressources aquatiques
Réglementer et déterminer les quotas pour la pêche durable	1 200 000	Pour adapter l'effort de pêche à la capacité des écosystèmes et prévenir les effondrements de stocks
Encourager et développer l'aquaculture	2 500 000	Pour réduire la pression sur les ressources halieutiques naturelles tout en augmentant l'offre alimentaire
Protéger et restaurer les mangroves et écosystèmes aquatiques	1 600 000	Pour préserver les zones de reproduction, filtrer les polluants et renforcer la résilience côtière
Former et accompagner les pêcheurs	2 000 000	Pour faciliter la transition vers une pêche durable et renforcer la sécurité alimentaire
Total estimé	9 800 000	
SECTEUR FORET		
Finaliser la politique nationale forestière	800 000	Pour établir une vision cohérente et actualisée de la gestion durable des forêts
Réviser les textes juridiques, notamment le Code forestier	1 000 000	Pour mieux encadrer l'exploitation et renforcer les droits des communautés
Promouvoir la gestion durable des forêts	2 200 000	Pour garantir la conservation des services écosystémiques et la durabilité économique
Développer et intensifier la foresterie communautaire	1 500 000	Pour responsabiliser les communautés, assurer une gestion locale et promouvoir l'équité
Adopter des pratiques climato-intelligentes	1 000 000	Pour adapter la gestion forestière aux impacts du changement climatique
Mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts	1 400 000	Pour catalyser des changements à grande échelle en matière de durabilité et d'efficacité de l'élevage
Total estimé	7 200 000	
Total général (4 secteurs confondus)	35 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de l'objectif 10 repose sur une approche intégrée qui combine durabilité, productivité et équité dans les secteurs agricole, forestier, halieutique et de l'élevage. Il s'agit notamment de renforcer les cadres juridiques et politiques pour y intégrer les principes de gestion durable des ressources biologiques, tout en valorisant les pratiques traditionnelles respectueuses de la biodiversité. La montée en compétence des institutions, la promotion de technologies adaptées (agroécologie, aquaculture durable, foresterie communautaire), et la mobilisation de financements publics, privés et internationaux sont des leviers essentiels. La participation active des communautés locales et des Peuples Autochtones pygmées, à travers des mécanismes de

cogestion et d'accès équitable aux bénéfices, constitue également un pilier stratégique de la mise en œuvre.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche retenue articule des actions ciblées pour chaque secteur productif à une stratégie nationale de durabilité à long terme. Elle repose sur trois phases complémentaires :

- **Phase 1 (2025–2026)** : Adoption des cadres juridiques et politiques spécifiques à chaque secteur, y compris les révisions législatives (codes agricoles, forestiers, halieutiques), intégration de l'agriculture durable dans les plans d'investissement, et renforcement institutionnel.
- **Phase 2 (2027–2028)** : Déploiement opérationnel des programmes prioritaires dans les quatre secteurs : mise en œuvre des pratiques agroécologiques et des systèmes d'élevage climato-intelligents, renforcement de la pêche durable et du suivi des ressources halieutiques, développement de la foresterie communautaire et des plans de gestion durable.
- **Phase 3 (2029–2030)** : Évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques des actions mises en œuvre ; ajustement des stratégies sectorielles ; mobilisation de financements à long terme, notamment à travers les mécanismes climat et les partenariats public-privé.

OBJECTIF NATIONAL 11 :

CONTRIBUTIONS DE LA NATURE AU PROFIT DES POPULATIONS HUMAINES ET DE LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2030, des actions s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques sont mises en œuvre pour restaurer, préserver et valoriser les services fournis par la nature, dans l'intérêt de la biodiversité et du bien-être humain (Formule courte).

1. Justification

La nature offre une multitude de **contributions essentielles au bien-être humain**, appelées « services écosystémiques » : alimentation, régulation du climat, purification de l'eau, fertilité des sols, prévention des inondations, ressources médicinales, ou encore valeurs culturelles et identitaires. En RDC, ces contributions sont au cœur de la survie de millions de personnes, notamment dans les zones rurales et périurbaines.

Pourtant, ces services sont gravement menacés par la déforestation, la pollution, la dégradation des sols, l'urbanisation non planifiée et le changement climatique. La perte rapide de biodiversité réduit la capacité des écosystèmes à continuer de fournir ces services. Cette situation fragilise la résilience des communautés face aux crises multiples (alimentaires, sanitaires, climatiques).

Les solutions fondées sur la nature (SfN) apparaissent comme une réponse stratégique à ces enjeux. Elles consistent à protéger, restaurer et gérer durablement les écosystèmes pour relever simultanément les défis environnementaux, sociaux et économiques. En agissant sur les causes profondes de la dégradation écologique, les SfN permettent de restaurer les écosystèmes dégradés (lien avec l'objectif 2), appuient les aires protégées et les AMECZ pour leur efficacité (objectif 3), et contribuent à la mise en valeur et à l'intégration de la valeur de la biodiversité dans la gestion de la nature pour le bien-être des populations et le développement socioéconomique (objectifs 13.1 et 13.2).

Adopter cette approche revient à placer la nature comme solution, non seulement pour la conservation de la biodiversité, mais aussi pour améliorer les conditions de vie des populations, garantir la sécurité alimentaire,

préserver la santé, et renforcer la résilience territoriale. Cela implique d'intégrer les contributions de la nature dans les politiques publiques, de mettre en œuvre des projets pilotes, et de mobiliser des financements internationaux, notamment pour les zones humides, forêts, mangroves, collines boisées et corridors écologiques, les infrastructures, l'écotourisme et autres activités économiques.

Ainsi, la mise en œuvre de cet objectif permettra à la RDC de valoriser son potentiel exceptionnel comme pays-solution, en s'appuyant sur ses écosystèmes pour atteindre simultanément ses objectifs de conservation, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 11)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Restaurer les écosystèmes dégradés dans les zones prioritaires (zones humides, forêts ripariennes, mangroves)	Superficie restaurée ; nombre de projets de restauration	MEDD, Min. Agriculture, ICCN, ONG	La restauration renforce la résilience climatique, la biodiversité et les moyens d'existence locaux.
2. Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour la régulation hydrique et la prévention des catastrophes	Nombre de projets de régulation hydrique ; réduction des inondations	MEDD, Min. Hydraulique, Entités territoriales décentralisées (ETD)	Ces solutions réduisent les risques d'inondation, d'érosion et d'insécurité hydrique.
3. Gérer durablement les sols agricoles et pastoraux	Superficie gérée durablement ; pratiques agroécologiques adoptées	Min. Agriculture, Universités, ONG	Une bonne gestion des sols favorise la productivité, limite l'érosion et maintient les services écosystémiques.
4. Mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins versants	Nombre de plans de gestion ; accès amélioré à l'eau	Min. Hydraulique, ETD, MEDD	Une gouvernance intégrée améliore l'accès équitable à l'eau et limite les conflits.
5. Développer un tourisme durable centré sur les écosystèmes et les savoirs locaux	Nombre de sites écotouristiques ; revenus générés	Min. Tourisme, MEDD, ICCN, secteur privé, communautés	Le tourisme durable valorise les services culturels et soutient les économies locales.

6. Évaluer économiquement les services écosystémiques dans les zones clés	Nombre d'évaluations économiques réalisées ; données intégrées dans les politiques	MEDD, Min. Finances, Universités, PTF, ICCN	L'évaluation permet d'internaliser la valeur de la nature dans la planification publique.
7. Appuyer les paiements pour services écosystémiques (PSE) à l'échelle locale	Nombre de mécanismes PSE opérationnels ; superficies concernées	MEDD, ETD, partenaires financiers	Les PSE renforcent l'engagement communautaire et la conservation à long terme.
8. Mettre en place un système de suivi et d'alerte des services écosystémiques	Système opérationnel ; nombre d'indicateurs suivis	MEDD, Universités, CHM	Le suivi est essentiel pour mesurer les bénéfices de la nature et ajuster les politiques.

L'annexe 3.11 contient 22 actions identifiées pour l'atteinte de cet objectif, dont 8 ont été retenues comme prioritaires pour garantir des bénéfices écologiques et socio-économiques tangibles.

Valorisation des ressources naturelles pour le bien-être des populations : Vente de chikwangue et de farine de manioc. © Frank Ribas / GLZ



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 11 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Restauration des écosystèmes dégradés (zones humides, forêts ripariennes, mangroves)	5 000 000	Appui aux projets de restauration écologique communautaire ; coûts de terrain, pépinières, suivi.
Mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour la régulation hydrique	3 500 000	Aménagements naturels (digues végétalisées, plantations de berges), gestion intégrée dans les bassins versants.
Gestion durable des sols agricoles et pastoraux	2 500 000	Formation des agriculteurs, appui technique, mise en place de pratiques agroécologiques et lutte contre l'érosion.
Gestion intégrée des ressources en eau	1 800 000	Élaboration de plans locaux de gestion de l'eau, diagnostic participatif, appui aux ETD.
Développement du tourisme durable dans les écosystèmes sensibles	2 000 000	Création de circuits écotouristiques, infrastructures légères, renforcement de capacités locales.
Évaluation économique des services écosystémiques	1 200 000	Réalisation d'études de valorisation, consultations avec les parties prenantes, publication de rapports.
Mise en place de mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE)	1 200 000	Appui institutionnel, études de faisabilité, financement pilote d'accords PSE.
Système de suivi et d'alerte des services écosystémiques	800 000	Plateformes numériques, formation des observateurs communautaires, collecte et traitement des données.
Total estimé	18 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

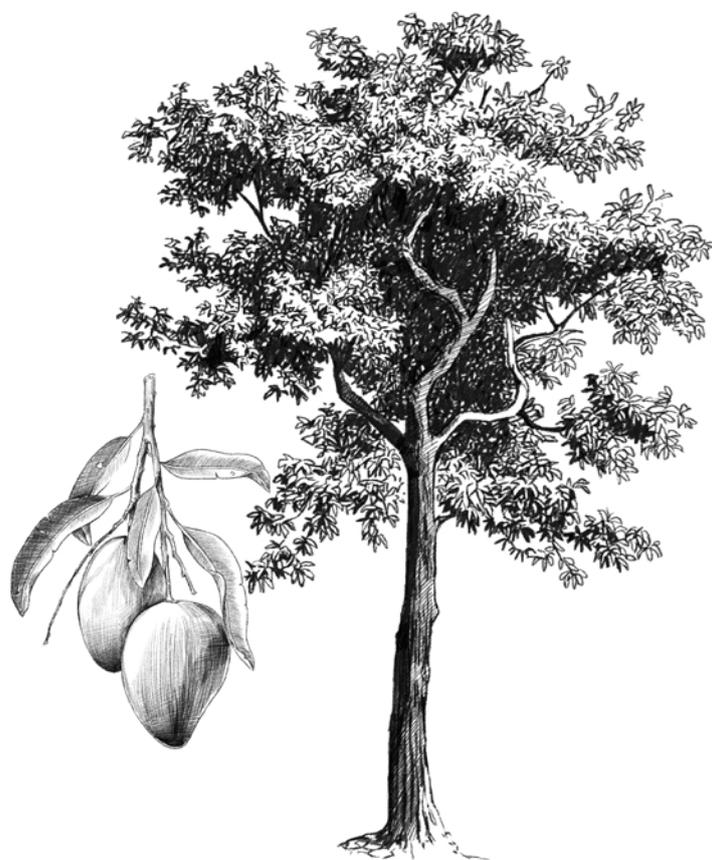
La mise en œuvre de l'objectif 11 repose sur une reconnaissance accrue de la valeur des services écosystémiques et sur l'intégration des solutions fondées sur la nature dans les politiques publiques. Il s'agit d'abord d'ancrer ces approches dans les plans et programmes aux niveaux national, provincial et local, en s'assurant qu'elles guident les décisions d'aménagement, de développement et d'investissement. La création d'un cadre juridique et incitatif pour la valorisation des contributions de la nature, notamment à travers des mécanismes comme les paiements pour services écosystémiques, est également une priorité. La mobilisation de partenariats public-privé et de financements innovants contribuera à garantir la durabilité de ces approches. Enfin, le renforcement des capacités des acteurs locaux - y compris les communautés, les autorités territoriales et les organisations de la société civile - est indispensable pour une gestion effective, participative et équitable des services fournis par la nature.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre de cet objectif repose sur un phasage progressif en trois étapes.

- **Phase 1 (2025–2026)** : Elle visera à identifier les écosystèmes prioritaires pour la restauration, cartographier les services écosystémiques et intégrer les solutions fondées sur la nature dans les politiques sectorielles et les cadres juridiques pertinents. C'est également durant cette phase que seront planifiées les actions pilotes et définis les dispositifs de suivi.
- **Phase 2 (2027–2028)** : Cette étape portera sur l'opérationnalisation des programmes de restauration écologique, de gestion intégrée des bassins versants et de développement d'initiatives économiques durables fondées sur les services de la nature (écotourisme, filières durables, PSE, etc.).

- **Phase 3 (2029–2030)** : Elle consistera à évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux des interventions, à tirer les leçons de leur mise en œuvre et à ajuster les stratégies pour renforcer leur efficacité, tout en consolidant les résultats obtenus.



OBJECTIF NATIONAL 12 :

ESPACES VERTS ET BLEUS ET BIEN-ÊTRE HUMAIN EN MILIEU URBAIN ET PÉRIURBAIN

D'ici 2030, les espaces verts et bleus en milieu urbain et périurbain sont étendus, connectés et gérés pour favoriser la biodiversité, renforcer les services écosystémiques et garantir un accès équitable aux bénéfiques qu'ils procurent aux populations (Formule courte).

1. Justification

Les espaces verts (parcs, arbres, jardins) et espaces bleus (rivières, zones humides, lacs) sont essentiels à la qualité de vie en milieu urbain et périurbain. Ils apportent un ensemble de contributions positives de la nature : régulation des températures (réduction des îlots de chaleur), gestion naturelle des eaux pluviales, amélioration de la qualité de l'air, soutien à la santé mentale et physique, et opportunités de loisirs, d'éducation environnementale et de lien social. Ils favorisent aussi la biodiversité urbaine et soutiennent la résilience climatique.

En RDC, et particulièrement dans les grandes villes, la situation est préoccupante. La forte urbanisation, souvent anarchique et non planifiée,

s'accompagne de la disparition quasi-totale des espaces naturels en ville. Les cours d'eau sont obstrués de déchets plastiques, les berges dégradées, et les infrastructures écologiques quasi inexistantes. Les efforts de création de parcs urbains restent marginaux, freinés par l'absence d'un cadre politique adapté, de ressources dédiées et de sensibilisation publique.

Ce déficit d'espaces verts et bleus aggrave (i) les risques sanitaires (eaux stagnantes favorisant le paludisme ; contamination des eaux de surface, risques de choléra) ; (ii) la vulnérabilité climatique (inondations, canicules, érosion urbaine) ; (iii) les inégalités sociales : les populations des quartiers défavorisés sont les premières touchées par l'absence d'espaces publics naturels ; et (iv) la faible sensibilisation environnementale.

Le Rapport d'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable de la RDC (2023) souligne clairement que pour atteindre l'ODD 11 (villes durables), la RDC devra repenser son aménagement urbain pour créer des villes inclusives, sûres, résilientes et durables. Cela implique la promotion active des espaces verts et bleus, intégrés dans les politiques de développement urbain, les plans d'aménagement et les stratégies d'adaptation au changement climatique.

Enfin, restaurer et développer ces espaces est aussi un levier de transformation culturelle : il s'agit de modifier les mentalités, valoriser le respect de la nature, créer des emplois verts, et rendre les villes plus humaines. Cet objectif est donc structurant pour la transition écologique et sociale des villes congolaises.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 12)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Identifier et cartographier les espaces verts et bleus existants	Nombre de zones cartographiées ; superficie totale recensée	MEDD, Min. Urbanisme, Aménagement du territoire (AT), Foncier, ETD	Permet de disposer d'une base de données pour planifier la conservation, la restauration et l'aménagement.
2. Restaurer les espaces verts dégradés (parcs, jardins, berges, bassins versants urbains)	Superficie restaurée ; nombre de sites réhabilités	MEDD, Min. Urbanisme, ETD, ONG	Restaure les fonctions écologiques, améliore la qualité de vie et réduit les îlots de chaleur urbains.
3. Nettoyer et gérer durablement les cours d'eau urbains	Nombre de cours d'eau assainis ; fréquence d'entretien mise en place	MEDD, Min. Santé, ETD, Services d'assainissement, jeunesse locale	La pollution extrême des rivières urbaines menace la santé publique et la biodiversité aquatique.
4. Intégrer les espaces verts et bleus dans les nouveaux projets d'aménagement urbain, y compris les plans urbanistiques	Nombre de plans urbains intégrant des corridors écologiques et zones naturelles	Min. Urbanisme, MEDD, AT, Foncier, ETD	Le nouveau Code de l'urbanisme (en cours d'adoption) doit intégrer les exigences de biodiversité.
5. Développer des aménagements écologiques pour réduire les risques d'inondation urbaine	Nombre d'infrastructures vertes installées ; réduction des zones inondées	Min. Infrastructures, MEDD, Services d'assainissement	Les infrastructures naturelles sont plus efficaces et moins coûteuses pour gérer les eaux pluviales.
6. Sensibiliser les populations urbaines aux bénéfices des espaces verts et à leur usage durable	Nombre de campagnes menées ; degré de participation communautaire	MEDD, Médias, ONG, Écoles	Le changement de mentalité est indispensable pour faire évoluer la perception et l'entretien des espaces naturels urbains. Les programmes scolaires devront être utilisés

7. Renforcer le cadre réglementaire et veiller à son application (biodiversité et urbanisme)	Nombre de textes juridiques adoptés et appliqués ; nombre de cas de non-respect sanctionnés	Min. Urbanisme, MEDD, Parlement, ETD	Des textes existent mais leur application est très faible. L'intégration de la biodiversité est urgente dans le nouveau Code de l'urbanisme.
---	---	--------------------------------------	--

L'annexe 3.12 contient 24 actions identifiées pour l'atteinte de cet objectif.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 12 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Identification et cartographie des espaces verts et bleus	1 200 000	Études de terrain, images satellites, ateliers participatifs avec les ETD, production de cartes SIG interactives.
Restauration écologique des espaces verts dégradés	2 800 000	Travaux de replantation, aménagement de sentiers, mobilier urbain, entretien, emplois verts communautaires.
Nettoyage et gestion durable des cours d'eau urbains	3 000 000	Achat de matériel, organisation de campagnes de nettoyage, mise en place de comités locaux de gestion participative.
Intégration des espaces verts et bleus dans les projets d'aménagement urbain	1 500 000	Appui technique aux ETD, révision des plans d'aménagement, renforcement du cadre institutionnel.
Aménagements écologiques pour réduire les inondations urbaines	2 500 000	Constructions de bassins de rétention naturels, tranchées d'infiltration, revégétalisation de berges.
Campagnes de sensibilisation communautaire et scolaire	800 000	Émissions radio, affiches, ateliers communautaires, intégration dans les programmes scolaires.
Renforcement du cadre juridique et contrôle de l'application	1 200 000	Appui à l'élaboration de règlements urbains, audits juridiques, mécanismes de suivi, sessions de formation.
Total estimé	13 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de l'objectif 12 repose sur une meilleure intégration des espaces verts et bleus dans les politiques d'urbanisation, d'aménagement du territoire et de développement local. Il s'agit de transformer la planification urbaine en y intégrant des principes écologiques, tout en mobilisant des moyens adaptés. La création d'un comité interministériel dédié à la nature en ville favorisera une coordination efficace entre les ministères concernés, les collectivités territoriales et les acteurs non étatiques.

Des mécanismes incitatifs, tels que des allègements fiscaux, des subventions locales ou des partenariats public-privé, seront essentiels pour encourager les investissements dans les infrastructures vertes. La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature – telles que les bandes riveraines

restaurées – permettra non seulement de limiter les risques climatiques, mais aussi d'améliorer la qualité de vie en milieu urbain.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche suivie pour l'objectif 12 est fondée sur une planification par étapes, garantissant la faisabilité technique, l'appropriation locale et l'impact mesurable à long terme..

- **Phase 1 (2025–2026)** : Identification participative des zones prioritaires, cartographie des espaces verts et bleus existants, et intégration des principes écologiques dans les documents de planification urbaine. Cette phase comprendra également la mise à jour du cadre juridique, en lien avec le nouveau Code de l'urbanisme, l'intégration dans des programmes scolaires et

la sensibilisation des autorités locales..

- **Phase 2 (2027–2028)** : Lancement et mise en œuvre des projets pilotes de restauration d'espaces verts dégradés et d'aménagements écologiques dans les villes ciblées. Cette phase inclura aussi les premières campagnes communautaires de nettoyage des cours d'eau, avec un fort engagement des jeunes et des structures de quartier..
- **Phase 3 (2029–2030)** : Elle consistera à évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux des interventions, à tirer les leçons de leur mise en œuvre et à ajuster les stratégies pour renforcer leur efficacité, tout en consolidant les résultats obtenus.

OBJECTIF NATIONAL 13.1 :

ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET PARTAGE ÉQUITABLE DES AVANTAGES (APA)

D'ici 2030, des mesures sont mises en œuvre pour garantir un partage juste et équitable des avantages issus de l'accès et de l'utilisation durable des ressources génétiques, de l'information sur le séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées, conformément aux accords internationaux (Formule courte).

1. Justification

L'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA) constituent un enjeu stratégique pour la RDC, en raison de sa position parmi les pays les plus riches en biodiversité au monde et de la richesse des savoirs traditionnels qui y sont associés. Pourtant, ces ressources sont encore trop souvent exploitées sans encadrement adéquat ni bénéfice pour les communautés locales, en particulier les Peuples Autochtones pygmées et les communautés locales, dépositaires des connaissances associées.

- **Faible mise en œuvre des accords APA** : Bien que la RDC soit Partie au Protocole de Nagoya, une grande majorité des accès aux ressources génétiques s'effectuent encore sans cadre contractuel, privant le pays et ses communautés des retombées économiques et scientifiques qui devraient en découler.

- **Connaissances traditionnelles non protégées** : La quasi-totalité des savoirs liés à l'utilisation durable des plantes médicinales, des semences ou des espèces animales reste non documentée, ce qui augmente le risque de biopiraterie et d'appropriation illégitime.

- **Déficit de mécanismes de suivi et de traçabilité** : En l'absence de système national opérationnel de suivi des accords d'APA, la RDC ne bénéficie pas des royalties, brevets ou autres formes de compensation prévues dans les cadres internationaux.

- **Défis émergents liés aux séquences numériques (DSI)** : L'utilisation croissante de l'information génétique numérique dans les laboratoires du monde entier renforce l'urgence de faire évoluer les cadres APA nationaux pour intégrer cette nouvelle dimension, en accord avec les débats internationaux.

- **Opportunité de financements et de coopération** : La mise en place d'un mécanisme APA fonctionnel permettrait à la RDC de mobiliser des ressources auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Banque mondiale ou de fondations comme le Bezos Earth Fund, et de renforcer sa coopération scientifique et technologique.

Garantir l'accès équitable et transparent aux ressources génétiques, tout en assurant une juste redistribution des bénéfices, est non seulement une obligation internationale, mais aussi un levier de développement durable pour les communautés locales et pour l'ensemble du pays.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 13.1)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Élaborer et adopter des mesures réglementaires, stratégiques et administratives relatives à l'APA	Nombre de mesures adoptées en conformité avec le Protocole de Nagoya	MEDD, Parlement, CHM	Permet de disposer d'une base de données pour planifier la conservation, la restauration et l'aménagement.
2. Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour intégrer les informations de séquençage numérique (DSI) dans les lois APA	Existence d'un cadre National sur DSI adopté et opérationnel Nombre de lois et réglementations adoptées sur les DSI	MEDD, Min. Urbanisme, ETD, ONG	Restaure les fonctions écologiques, améliore la qualité de vie et réduit les îlots de chaleur urbains.
3. Opérationnaliser la stratégie nationale sur la bioprospection	Nombre d'initiatives de bioprospection en cours et résultats obtenus	MEDD, Min. Recherche, Universités, ICCN	Le pays dispose d'une immense biodiversité sous-explorée ; la bioprospection peut générer des innovations et revenus si elle est bien encadrée.

4. Élaborer et publier des documents de consentement préalable en connaissance de cause (CLIP)	Nombre de documents publiés et utilisés	MEDD, CHM, PAP et CL, ICCN	Les CLIP garantissent le respect des droits des communautés locales et des peuples autochtones, conditions essentielles pour une mise en œuvre éthique de l'APA.
5. Développer des mécanismes pour négocier et suivre les accords APA avec les utilisateurs nationaux et internationaux	Nombre d'accords conclus et mis en œuvre Nombre de documents de CPCA et CCA ainsi que les permis APA publiés sur le site ABS-HCM	MEDD, Min. Recherche, Secteur privé, ICCN	Le suivi des accords permet d'assurer la redistribution des avantages et la transparence dans les utilisations des ressources génétiques.
6. Documenter et inventorier les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques	Nombre de bases de données créées et nombre de savoirs documentés	MEDD, CHM, Universités, PAP et CL, Affaires Coutumières, Développement Rural, Droits Humains, Justice et Plan (INS), ICCN	Une grande partie des connaissances traditionnelles est non documentée, ce qui les rend vulnérables à l'appropriation illégitime.
7. Promouvoir des partenariats public-privé pour la valorisation des ressources génétiques dans le respect de l'APA	Nombre de partenariats établis avec partage des bénéfices intégré	MEDD, FEC, Min. Recherche	Les partenariats structurés peuvent générer des revenus tout en respectant les droits des communautés et en créant des opportunités économiques.

L'annexe 3.13.1 contient les 23 actions identifiées pour l'Objectif 13.1, incluant des mesures complémentaires sur le renforcement institutionnel, le suivi, la communication, et l'engagement international.

Les plantes médicinales (Mondia whitei, Cola acuminata et Garcinia kola), © Picard Lnhavo, ainsi que les larves comestibles de palmier (Rhynchophorus phoenicis, localement appelées Mpose), © Godlive Kununga, illustrent la diversité biologique dont l'utilisation durable doit s'accompagner d'un partage juste et équitable des bénéfices avec les détenteurs des savoirs traditionnels.



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 13.1 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Élaboration et adoption des mesures réglementaires, stratégiques et administratives APA	1 100 000	Organisation de consultations nationales et régionales, appui technique pour la rédaction des textes, publication et vulgarisation dans toutes les provinces.
Intégration des informations de séquençage numérique (DSI) dans les lois APA	850 000	Appui technique et juridique pour l'élaboration des projets de loi, participation à des ateliers régionaux et mondiaux, coordination interinstitutionnelle.
Opérationnalisation de la stratégie nationale sur la bioprospection	1 400 000	Appui aux institutions de recherche, finance-ment d'au moins 10 projets pilotes de bioprospection encadrée, renforcement des laboratoires.
Élaboration et publication de documents de CLIP	750 000	Développement de guides pratiques adaptés aux réalités culturelles locales, ateliers avec les communautés, traduction en langues locales, impression et diffusion.
Développement des mécanismes de négociation et de suivi des accords APA	1 300 000	Création d'une unité APA au sein du MEDD, formation de négociateurs nationaux, élaboration d'outils de suivi, mise en place d'une plate-forme numérique.
Documentation des savoirs traditionnels	1 350 000	Inventaire participatif avec les PAP et CL, base de données nationale hébergée par le CHM, collaboration avec universités, numérisation et archivage sécurisé.
Promotion des partenariats public-privé pour la valorisation des ressources génétiques	1 250 000	Mise en place d'un guichet de partenariat, appui technique et juridique pour la structuration des partenariats, création de projets pilotes con-joints avec partage des bénéfices intégré.
Total estimé	8 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre efficace de l'objectif 13.1 sur APA repose sur plusieurs leviers stratégiques complémentaires. Il s'agit tout d'abord d'adopter des réformes juridiques, fiscales et institutionnelles pour établir un cadre national incitatif, aligné sur le Protocole de Nagoya et les engagements internationaux de la RDC.

La création d'un comité national APA renforcera la coordination interinstitutionnelle, y compris entre les ministères, les institutions de recherche, les représentants des communautés locales et les acteurs du secteur privé.

L'intégration systématique des données APA dans le Centre d'échange d'informations (CHM) assurera une meilleure transparence, traçabilité et accessibilité de l'information, y compris en ce qui concerne l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

Enfin, la promotion de partenariats public-privé permettra de soutenir l'innovation locale, d'attirer des investissements éthiques, et de garantir un retour équitable des bénéfices aux communautés détentrices des savoirs..

5. Approche de mise en œuvre

L'approche suivie pour cet objectif s'inscrit dans une progression en trois phases, permettant de construire

progressivement les bases juridiques, techniques et institutionnelles d'un mécanisme APA fonctionnel et équitable en RDC.

- **Phase 1 (2025–2026)** : Mise en place des réformes juridiques et institutionnelles, création du comité national APA, et élaboration des procédures opérationnelles standardisées pour l'accès, le consentement libre, informé et préalable (CLIP), et le suivi des accords de partage des avantages.
- **Phase 2 (2027–2028)** : Opérationnalisation des structures de gouvernance, mise en œuvre des premières autorisations d'accès encadrées, lancement de la base de données APA dans le CHM, et accompagnement des parties prenantes (chercheurs, entreprises, communautés) dans l'utilisation des outils de suivi et de négociation.
- **Phase 3 (2029–2030)** : Évaluation des performances du dispositif national APA, ajustement des procédures en fonction des enseignements tirés, et renforcement de la mobilisation des financements internationaux pour pérenniser les résultats et valoriser les ressources génétiques de la RDC comme levier de développement durable.

La RDC regorge de ressources génétiques encore sous-exploitées. De nombreux aliments traditionnels, fruits, champignons et plantes locales présentent une richesse nutritionnelle remarquable ainsi que des propriétés pharmaceutiques et cosmétiques. Leur valorisation dans le cadre de l'Accès et du Partage des Avantages (APA) permettra d'assurer des bénéfices équitables pour les communautés locales et pour le pays.



▲ Champignon comestible du miombo (*Cantharellus platyphyllus*) : espèce largement consommée et commercialisée au Haut-Katanga.
© kaykapumpa.wixsite.com



▲ *Amanita losii* espèce très appréciée pour sa valeur nutritionnelle et énergétique
© kaykapumpa.wixsite.com



▲ *Uapaca kirkiana* (Masuku), l'un des fruits sauvages les plus appréciés des forêts claires de miombo. Il est reconnu pour sa valeur nutritionnelle et médicinale.
© kaykapumpa.wixsite.com

OBJECTIF NATIONAL 13.2 : TRANSFORMATION POUR VALORISER LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2030, la biodiversité (microorganismes, plantes, animaux et écosystèmes) est valorisée à travers des transformations locales durables, créant une valeur ajoutée qui maximise les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux pour les populations, en particulier les communautés locales (Formule courte).

1. Justification

Une transformation locale de la biodiversité au cœur d'un développement durable et inclusif

La transformation locale durable des ressources issues de la biodiversité constitue un levier essentiel pour diversifier l'économie de la RDC, réduire la dépendance aux exportations de matières premières brutes, et améliorer le bien-être des populations, en particulier rurales. Elle permet de générer une valeur ajoutée à partir des richesses naturelles du pays tout en assurant leur conservation. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de souveraineté économique, d'inclusion sociale et de résilience écologique.

Un alignement avec les engagements nationaux et internationaux

La valorisation de la biodiversité par la transformation est cohérente avec : (i) l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui promeut l'industrialisation basée sur les ressources naturelles renouvelables ; (ii) les Objectifs de développement durable, en particulier ODD 9 sur l'industrialisation durable et l'innovation, ODD 12 sur les modes de production et de consommation durables, et ODD 15 sur la gestion durable des écosystèmes terrestres ; et (iii) la Stratégie africaine et plan d'action pour la biodiversité (ABSAP) 2023-2030, qui encourage les chaînes de valeur fondées sur la biodiversité.

Des défis persistants qui freinent la valorisation

Malgré son immense potentiel, la RDC reste largement en amont des chaînes de valeur. Les produits issus de la biodiversité (vivriers, médicinaux, forestiers, etc.) sont majoritairement exportés à l'état brut ou consommés localement sans traitement ni certification, ce qui limite la création d'emplois et la génération de revenus. Les principaux défis comprennent le manque d'unités de transformation modernes et adaptées, l'insuffisance de mécanismes de certification et de traçabilité, le faible accès au financement pour les communautés rurales et les PME, et la marginalisation des savoirs traditionnels dans les processus de transformation.

Des secteurs stratégiques à fort potentiel

La RDC dispose de ressources biologiques variées pouvant être valorisées à travers :

- L'agroalimentaire, avec la transformation de cultures locales (manioc, plantain, légumineuses, fruits tropicaux, champignons) et de plantes négligées ou sous-utilisées à forte valeur nutritionnelle et/ou pharmacologique.
- La pharmacopée et les cosmétiques, par l'extraction d'ingrédients actifs à partir de plantes médicinales locales.

- Les énergies renouvelables, notamment par la transformation de la biomasse (biogaz, charbon écologique).
- Le bois et les fibres naturelles, pour les usages en ameublement, emballage biodégradable ou textiles durables.
- L'artisanat et l'écotourisme, en intégrant les produits dérivés de la biodiversité dans des circuits durables et équitables.

Une opportunité pour intégrer innovation et savoirs traditionnels

La valorisation de la biodiversité offre une opportunité de conjuguer innovation technologique et valorisation des connaissances locales, notamment dans la transformation alimentaire, l'utilisation médicinale et la gestion écologique des ressources. Ces savoirs, souvent non documentés, méritent d'être intégrés dans les filières à haute valeur ajoutée, en assurant un partage équitable des bénéfices.

Fabrication de charbon vert au Maniema par carbonisation partielle de déchets organiques, une alternative durable au charbon de bois traditionnel © GIZ



2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 13.2)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Élaborer une stratégie nationale de transformation des ressources biologiques	Stratégie nationale adoptée et opérationnelle	Min. Industrie, Min. Environnement, Min. Agriculture, Min. Commerce	Une vision claire est nécessaire pour orienter l'action publique et privée vers la transformation durable des ressources biologiques
2. Mettre en place un cadre réglementaire et des incitations économiques favorables à la transformation locale	Nombre de lois adoptées, nombre d'incitations mises en place	Min. Finances, Min. Commerce, MEDD, Parlement	L'environnement juridique et fiscal doit encourager les investissements dans la transformation nationale plutôt que l'exportation brute

3. Créer et moderniser des infrastructures de transformation durables (agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique)	Nombre d'unités installées ou modernisées ; capacité de production	Secteur privé, PME, ONUDI, FAO, coopératives	Les pertes post-récolte sont élevées, et les capacités locales de transformation sont très limitées
4. Renforcer les capacités des communautés locales et entreprises dans les techniques de transformation durable	Nombre de formations dispensées ; nombre de bénéficiaires formés	Universités, ONG, chambres de commerce	La formation est essentielle pour améliorer la qualité des produits transformés et stimuler l'entrepreneuriat local
5. Instaurer des mécanismes de financement accessibles aux PME locales et coopératives rurales	Nombre de crédits accordés ; montants débloqués	Min. Finances, banques de développement, fonds d'investissement	L'accès au financement est une condition-clé pour permettre aux petits acteurs de participer à la chaîne de valeur

L'annexe 3.13.2 contient un total de 27 actions identifiées, incluant des actions complémentaires comme la bio-raffinerie, les centres de services partagés, le transfert de technologies, la labellisation, et les campagnes de sensibilisation des consommateurs.

Pont traditionnel en lianes de Strychnos dans le Domaine et Réserve de chasse de Bombo-Lumene : exemple de valorisation du savoir-faire local utilisant des ressources naturelles renouvelables.
© Frank Ribas / GIZ



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 13.2 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Élaboration d'une stratégie nationale de transformation de la biodiversité	500 000	Couvre la mobilisation des parties prenantes, les études de base, les ateliers de validation, et la publication d'un document de référence multisectoriel
Mise en place d'un cadre juridique et d'incitations économiques	1 200 000	Inclut la rédaction des textes, la révision des lois existantes, les consultations parlementaires, et le développement de mesures fiscales ciblées
Création et modernisation d'infrastructures de transformation	5 000 000	Appui à l'installation pilote d'unités de transformation dans 3 régions prioritaires, avec des équipements simples et durables pour produits forestiers non ligneux, plantes médicinales ou agroalimentaire
Renforcement des capacités des entreprises locales et communautés	2 000 000	Formation de 5 000 bénéficiaires, développement de modules sur les procédés écologiques, gestion d'entreprise, marketing et emballage durable
Développement de mécanismes de certification et de traçabilité	1 500 000	Conception de labels nationaux, renforcement de laboratoires de contrôle qualité, développement de plateformes de traçabilité numérique
Mise en place de mécanismes de financement accessibles aux PME rurales	1 000 000	Subventions de démarrage, lignes de microcrédit spécifiques, et accompagnement dans la mobilisation de fonds verts et fonds innovation
Promotion de l'accès aux marchés nationaux et internationaux	1 300 000	Appui à la participation aux foires régionales et internationales, création d'un catalogue national des produits transformés issus de la biodiversité
Système de suivi et d'alerte des services écosystémiques	800 000	Plateformes numériques, formation des observateurs communautaires, collecte et traitement des données.
Total estimé	12 500 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 13.2 repose sur une stratégie intégrée combinant modernisation, inclusion et valorisation durable. Elle s'appuie d'abord sur une approche intersectorielle mobilisant les ministères de l'Industrie, de l'Environnement, de l'Agriculture, du Commerce et des Finances autour d'un objectif commun : développer des chaînes de valeur nationales fondées sur la biodiversité. L'alignement des politiques industrielles, agricoles, commerciales et fiscales est essentiel pour créer un environnement propice à la transformation locale.

La stratégie privilégie l'association des pratiques traditionnelles aux innovations technologiques, afin de garantir à la fois authenticité, durabilité et compétitivité des produits. Des lignes de financement ciblées devront être créées, notamment pour les femmes et les jeunes entrepreneurs, afin de surmonter les barrières à l'investissement. Le développement de partenariats public-privé est encouragé pour structurer des filières solides, capables de répondre aux exigences des marchés nationaux et internationaux.

La mise en place de mécanismes de certification, de normalisation et de traçabilité permettra de renforcer la qualité et l'image des produits issus de la biodiversité congolaise. L'ensemble de ces éléments vise à faire de la transformation locale un véritable moteur de développement économique, tout en assurant la conservation des ressources biologiques.

5. Approche de mise en œuvre

La démarche de mise en œuvre sera progressive et articulée en quatre phases.

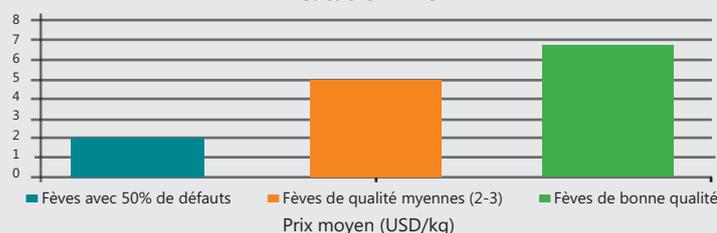
- **Phase 1 (2025–2026)** : consistera à réaliser un diagnostic approfondi du potentiel de transformation des ressources biologiques, en lien avec les priorités locales et les capacités existantes. Elle inclura l'élaboration participative de la stratégie nationale de transformation, alignée avec les engagements du Cadre mondial de la biodiversité.
- **Phase 2 (2026–2027)** : portera sur la mise en place des réformes législatives et fiscales favorables à la transformation durable. Des mesures incitatives

seront définies pour encourager les investissements dans ce secteur, et des mécanismes de soutien institutionnel seront mis en place.

- **Phase 3 (2027–2028)** : sera centrée sur les investissements dans les infrastructures de transformation (unités agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques) ainsi que sur le renforcement des capacités des communautés et des petites entreprises. Les mécanismes de financement accessibles, notamment pour les femmes et les jeunes, seront opérationnalisés à cette étape.
- **Phase 4 (2028–2030)** : se focalisera sur l'expansion vers les marchés nationaux, régionaux et internationaux, à travers des efforts de certification, de promotion commerciale et de suivi des impacts. Cette phase permettra d'évaluer les résultats obtenus et d'ajuster les stratégies afin d'assurer la durabilité et la pérennité du modèle économique fondé sur la biodiversité.

Les données du Ministère du Commerce (Mercuriales des prix des produits à marché exportés par la RDC, 12 septembre 2025) montrent que la seule amélioration de la qualité des fèves de cacao par triage et séchage peut multiplier leur valeur par quatre. Cette valorisation, obtenue sans transformation industrielle, illustre le potentiel économique des opérations locales de tri, de conditionnement et de certification, qui créent des emplois ruraux tout en améliorant les revenus des producteurs. Une transformation plus avancée, notamment en pâte, beurre, poudre ou chocolat, permettrait d'accroître encore davantage cette valeur ajoutée, comme l'ont démontré les expériences réussies des pays d'Afrique de l'Ouest.

Effet du triage sur la valeur marchande du Cacao en RDC



Catégorie de fèves	Description du traitement	Prix moyen (US\$/kg)	Ratio de valorisation
Fèves de bonne qualité	Triées, séchées, prêtes à l'exportation (qualité premium)	6,84	1,0
Fèves de qualité moyennes (2-3)	Mélange partiel, 20-40 % de défauts	5,00	0,73
Fèves avec 50 % de défauts	Non triées, peu ou pas calibrées	1,74	0,25

Source: Mercuriales des prix des produits à marché exportés par la RDC, 12 septembre 2025. NB: Les valeurs sont des moyennes pour les postes frontières de Matadi, de l'est et de Zongo.

OBJECTIF NATIONAL 14.1 :

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans les politiques, réglementations, processus de planification, y compris dans la comptabilité nationale lorsque pertinent, ainsi que dans les stratégies de développement aux niveaux national, provincial et local (Formule courte).

1. Justification

La biodiversité constitue un socle vital pour le développement économique, la sécurité alimentaire, la résilience climatique et le bien-être des populations en RDC. Pourtant, elle est encore trop souvent absente des politiques publiques, des documents de planification territoriale et des processus budgétaires nationaux. Cette sous-intégration limite la capacité du pays à concilier développement et conservation, et contribue à la dégradation continue des écosystèmes.

Environ 40 % du PIB congolais repose directement sur des secteurs dépendants des ressources biologiques (agriculture, forêt, pêche, tourisme). De plus, la majorité des emplois ruraux sont liés aux services écosystémiques. Or, l'absence d'intégration systématique des enjeux de biodiversité dans les politiques économiques, les plans de développement locaux, les stratégies

sectorielles et les évaluations d'impact (EIE/EES) a contribué à la perte accélérée d'habitats naturels, à la déforestation et à une planification déséquilibrée du territoire.

L'un des défis majeurs réside dans le cloisonnement institutionnel entre les secteurs dits « productifs » et ceux chargés de l'environnement. Pourtant, des outils existent pour corriger cette situation, notamment le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), qui permet de valoriser les services écosystémiques et d'améliorer la prise de décision budgétaire et fiscale en tenant compte du capital naturel.

Une meilleure intégration de la biodiversité dans les politiques publiques constitue ainsi un levier puissant pour mobiliser des ressources (internes et internationales), orienter les investissements vers des solutions durables, et renforcer la cohérence des interventions de l'État et de ses partenaires à tous les niveaux de gouvernance.



▲ Former les jeunes à valoriser la biodiversité, c'est préparer une génération capable d'intégrer la nature au cœur des politiques de développement durable. © Texaf-bilembo.com

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 14.1)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Intégrer la biodiversité dans les politiques, stratégies et plans de développement sectoriels aux niveaux national, provincial et local	Nombre de ministères, provinces et ETD ayant intégré la biodiversité dans leurs politiques	MEDD, Min. Plan, Min. Finances, Min. Agriculture, ICCN, Gouverneurs de provinces	Les politiques sectorielles ignorent souvent les valeurs de la biodiversité, ce qui limite leur durabilité. Une intégration transversale est indispensable pour répondre aux engagements nationaux et internationaux.
2. Élaborer un cadre réglementaire, juridique et administratif garantissant la souveraineté nationale sur les données et informations sur la biodiversité	Existence d'un cadre juridique adopté Nombre de mesures techniques et administratives appliquées	MEDD, Parlement, CHM, ANR, Ministère de la Recherche scientifique, ICCN	La souveraineté sur les données de biodiversité est essentielle pour éviter l'appropriation illicite et assurer un accès équitable aux bénéfices tirés de leur utilisation.
3. Intégrer l'assiette des recettes issues de la biodiversité dans le budget national	Existence d'actes générateurs formalisés Pourcentage de recettes intégrées dans le budget	Min. Finances, Min. Budget, DGRAD, MEDD, ICCN	La fiscalité écologique permet de mobiliser des ressources internes pour la conservation tout en responsabilisant les utilisateurs de la biodiversité.

4. Développer un cadre de comptabilité environnementale conforme au SCEE	Adoption du cadre et premières données produites	Min. Finances, INS, MEDD, Banque Centrale, ICCN	La comptabilité environnementale permet de mieux valoriser le capital naturel dans la planification macroéconomique et budgétaire.
5. Élaborer et appliquer des lignes directrices pour l'intégration de la biodiversité dans les évaluations d'impact environnemental (EIE) et stratégique (EES)	Nombre d'EIE et d'EES contenant un volet biodiversité Nombre de projets ajustés suite aux recommandations	MEDD, ACE, Min. Mines, Min. Infrastructures, Min. Hydrocarbures, ICCN	L'intégration de critères biodiversité dans les études d'impact est une mesure clé pour éviter ou atténuer les pertes irréversibles.
6. Favoriser les partenariats entre le secteur public, le privé et la société civile pour l'intégration de la biodiversité dans les stratégies de développement	Nombre d'accords signés Nombre de projets collaboratifs développés	MEDD, FEC, OSC, agences de développement	Une approche multi-acteurs est nécessaire pour garantir l'efficacité, la transparence et la pérennité des actions sur le terrain.

L'annexe 3.14.1 contient la liste complète de 27 actions identifiées pour la mise en œuvre de l'objectif national 14.1, avec leurs indicateurs de suivi, acteurs impliqués et besoins spécifiques.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 14.1 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et territoriales	1 400 000	Organisation d'ateliers multi-acteurs, assistance technique, accompagnement des ministères et provinces pour la révision de leurs plans.
Élaboration du cadre juridique sur la souveraineté des données et renforcement du CHM	1 100 000	Études juridiques, consultations nationales, mise en place de mécanismes techniques et administratifs pour la protection des données.
Intégration de la fiscalité biodiversité dans le budget national	950 000	Études économiques, définition des actes générateurs, formation des administrations fiscales et budgétaires.
Mise en place du système de comptabilité environnementale (SCEE)	1 950 000	Appui technique aux institutions statistiques, renforcement des capacités, développement des indicateurs et collecte de données pilotes.
Élaboration et application de lignes directrices pour les EIE et EES	1 400 000	Rédaction des lignes directrices, formations des bureaux d'études, intégration dans les procédures d'évaluation environnementale.
Promotion de partenariats public-privé et société civile pour l'intégration de la biodiversité	1 200 000	Appui aux plateformes de dialogue, cofinancement de projets pilotes et développement d'accords collaboratifs.
Total estimé	8 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques et stratégies nationales repose sur une série de leviers structurants. Tout d'abord, l'adoption de réformes légales, budgétaires et fiscales est nécessaire pour créer des incitations positives à la prise en compte de la biodiversité, tant par les institutions publiques que par le

secteur privé. La création d'un comité de suivi intersectoriel, réunissant les ministères clés, les autorités provinciales, les agences techniques et les représentants de la société civile, permettra de coordonner les efforts et d'assurer la cohérence des interventions.

Par ailleurs, la mise en place d'un système national de suivi et de reporting environnemental, fondé sur le Système de comptabilité économique et environnementale

(SCEE), constituera un outil important pour mesurer les progrès accomplis et guider les décisions budgétaires. Enfin, la promotion d'outils d'aide à la décision, notamment à travers des lignes directrices pour les évaluations d'impact environnemental et stratégique, facilitera l'intégration effective de la biodiversité dans les projets d'infrastructure, les plans d'aménagement du territoire et les stratégies sectorielles à tous les niveaux.

L'éducation joue un rôle fondamental dans la sensibilisation et l'ancrage des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité et du développement durable (voir l'encadré 3.7). Elle constitue un point d'ancrage transversal qui relie la conscience écologique, l'implication citoyenne, la gouvernance locale et la formation des décideurs de demain. Une approche éducative renforcée est donc essentielle pour inculquer dès le plus jeune âge des comportements respectueux de l'environnement et assurer une transformation durable des modes de vie.



▲ Education environnementale: Ramassage de déchets plastiques dans une école de Goma
© Union Congolaise pour la Conservation de la Nature et Développement durable (UCCND asbl)

Encadré 3.7 L'éducation à la biodiversité comme levier de transformation durable

L'intégration de la biodiversité dans les politiques de développement nécessite un changement profond des mentalités, qui commence par l'éducation. À travers l'école, les médias et les espaces publics, une culture de respect et de valorisation de la nature peut être ancrée durablement.

Trois axes d'action sont prioritaires :

1. Intégration dans les curricula scolaires et universitaires : développement de modules sur la biodiversité, les services écosystémiques et le développement durable, appuyés par des activités pratiques (jardins scolaires, clubs environnementaux, sorties sur le terrain).
2. Promotion d'initiatives écologiques dans les écoles : tri des déchets, recyclage, création d'espaces verts éducatifs, journées citoyennes pour la restauration des cours d'eau ou la plantation d'arbres.
3. Sensibilisation du grand public : campagnes médiatiques, affiches interactives, formations des enseignants, journalistes et animateurs communautaires.

Résultats attendus :

- Une génération mieux informée et engagée.
- Une amélioration tangible de la qualité de l'environnement urbain.
- Un ancrage durable de la biodiversité dans les politiques éducatives et territoriales.

Acteurs clés : MEDD, EPST, MESU, collectivités locales, ONG, secteur privé.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre suivra une logique séquentielle, permettant à la fois des ajustements progressifs et une montée en puissance des capacités nationales.

- **Phase 1 (2025–2026) :** Cette première phase sera consacrée à l'élaboration ou à la révision des cadres juridiques, fiscaux et administratifs en lien avec l'intégration de la biodiversité, ainsi qu'à l'installation des comités intersectoriels de coordination et de suivi. Elle inclura également les premières actions de sensibilisation et de mobilisation institutionnelle.
- **Phase 2 (2027–2028) :** Cette phase permettra de rendre opérationnels les mécanismes de financement, de suivi et de comptabilité environnementale.

Elle s'accompagnera du renforcement des capacités techniques des acteurs concernés, à travers des formations, le développement de partenariats et l'expérimentation de projets pilotes.

- **Phase 3 (2029–2030) :** La dernière phase sera axée sur l'évaluation des résultats, la capitalisation des acquis et l'ajustement des stratégies et des outils. Un effort particulier sera porté sur l'alignement des processus de planification et de budgétisation avec les objectifs de conservation, à tous les niveaux de gouvernance.

▶ *Quinze (15) jeunes ont entamé ce mercredi 21 août 2024 à l'Université de Kinshasa (Unikin) une formation accélérée sur le recyclage des déchets plastiques. Ces jeunes issus des trois quartiers de trois communes de Kinshasa vont apprendre à fabriquer des pavés écologiques à partir des déchets plastiques afin de rendre leurs milieux de vie respectifs propres. © deskenature.com*



▲ Des étudiants congolais transforment les déchets en poubelles écologiques, contribuant, en même temps à la protection de l'environnement
© environews-rdc.net



OBJECTIF NATIONAL 14.2 :

RÉDUCTION DES PRESSIONS SPÉCIFIQUES AFFECTANT LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2030, les pressions spécifiques qui affectent la biodiversité, notamment les conflits armés, les incendies, les sécheresses, les inondations, les ravageurs et les maladies zoonotiques, sont réduites grâce à leur intégration dans les politiques et stratégies de gestion de la biodiversité, et à la mise en œuvre de mesures adaptées de prévention, d'atténuation et de restauration écologique (Formule courte).

1. Justification

La biodiversité de la RDC est confrontée à des pressions multiples et croissantes, souvent exacerbées par des facteurs humains ou climatiques mal maîtrisés. Si certaines menaces, comme la déforestation ou la surexploitation, sont déjà reconnues dans les cadres internationaux, d'autres pressions spécifiques restent peu prises en compte, alors qu'elles ont un impact considérable sur les écosystèmes congolais.

Les conflits armés fragilisent la gouvernance des ressources naturelles, facilitant le braconnage, la déforestation, et la destruction des habitats dans plusieurs aires protégées. Les incendies de brousse, souvent liés à des pratiques agricoles non maîtrisées, se multiplient sous l'effet du changement climatique. Les

sécheresses, de plus en plus fréquentes et prolongées, dégradent les sols et menacent la survie de nombreuses espèces. À l'inverse, les inondations récurrentes dans les zones urbaines ou humides sont aggravées par l'artificialisation des sols et la mauvaise gestion des déchets.

La propagation de ravageurs et d'espèces pathogènes, notamment en agriculture et en foresterie, entraîne des pertes économiques importantes et perturbe l'équilibre écologique. Enfin, la déforestation et le commerce illégal d'espèces sauvages favorisent l'émergence de maladies zoonotiques, avec des risques accrus pour la santé publique.

Pour répondre à ces défis, une approche intégrée est indispensable. L'approche « Une seule santé » (One Health) offre un cadre cohérent pour relier santé humaine, animale

et environnementale. De même, les solutions fondées sur la nature, comme la restauration des zones humides ou des forêts ripariennes, permettent de réduire les risques d'inondation et de sécheresse tout en renforçant les écosystèmes. L'irrigation durable, encore sous-développée malgré les vastes ressources hydriques du pays, représente une opportunité majeure d'adaptation en milieu rural. Enfin, la sélection et la diffusion de variétés de cultures plus résistantes aux ravageurs, aux maladies et aux conditions climatiques extrêmes est une piste prometteuse pour accroître la résilience agroécologique.

Réduire ces pressions spécifiques n'est pas seulement une nécessité écologique, c'est aussi une condition de survie pour des millions de Congolais qui dépendent directement des ressources naturelles pour leur alimentation, leur revenu et leur santé.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 14.2)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Intégrer les pressions spécifiques (conflits, incendies, sécheresses, inondations, ravageurs, zoonoses) dans les politiques de biodiversité et de gestion des risques	Nombre de politiques révisées ou adoptées intégrant ces pressions	MEDD, Min. Intérieur, Min. Plan, Min. Humanitaire, Min. Santé, ICCN	Permet d'adopter une approche proactive et holistique de gestion des risques qui affectent la biodiversité
2. Mettre en œuvre l'approche «Une seule santé» dans les zones de contact entre humains, animaux et écosystèmes	Nombre de programmes «Une seule santé» opérationnels	MEDD, Min. Santé, Universités, FAO, OMS, ICCN	Pour prévenir les pandémies et atténuer les risques zoonotiques liés à la déforestation et au commerce illégal
3. Élaborer des plans de prévention et de lutte contre les feux de brousse et les incendies forestiers	Nombre de plans élaborés et mis en œuvre ; nombre de formations communautaires	MEDD, Min. Intérieur, Communautés locales, ICCN	Les incendies sont une cause majeure de perte de biodiversité et peuvent être anticipés
4. Promouvoir l'irrigation durable dans les zones sujettes à la sécheresse	Nombre de systèmes d'irrigation écologiquement durables installés ; superficie irriguée	Min. Agriculture, Min. Hydraulique, ONG, ICCN	L'eau est essentielle à la résilience des agroécosystèmes ; la RDC dispose de ressources hydriques abondantes mais sous-exploitées

5. Mettre en place des mesures de gestion écologique des ravageurs (ex. lutte intégrée, agroécologie)	Nombre de systèmes de gestion durable des ravageurs en place ; nombre d'exploitations agricoles accompagnées; nombre de projets de recherche sur les variétés mieux adaptées	Min. Agriculture, INERA, ONG, centres de recherche agricole	Réduit l'usage de pesticides chimiques et préserve les insectes utiles et pollinisateurs
6. Protéger ou restaurer les zones tampon et zones humides pour réduire les risques d'inondation	Superficie restaurée ou protégée ; nombre de zones sensibles aménagées	MEDD, Min. Aménagement du Territoire, Collectivités locales, ICCN	Ces zones réduisent les risques climatiques extrêmes et améliorent la résilience urbaine
7. Renforcer les systèmes d'alerte communautaire et de réponse rapide face aux catastrophes naturelles liées au climat	Nombre de communautés dotées de systèmes d'alerte opérationnels	MEDD, Min. Intérieur, Croix Rouge, ONGs locales, ICCN	Les communautés doivent être préparées aux effets climatiques et disposer de moyens d'intervention

L'annexe 3.14.1 contient la liste complète de 27 actions identifiées pour la mise en œuvre de l'objectif national 14.1, avec leurs indicateurs de suivi, acteurs impliqués et besoins spécifiques.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 14.2 (2025-2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Intégration des pressions spécifiques dans les politiques de biodiversité et de gestion des risques	1 000 000	Requiert des consultations multisectorielles, des études d'impact, la révision de documents stratégiques et la mise en œuvre de nouvelles directives dans au moins 5 secteurs clés
Mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » dans les zones à risque	1 400 000	Nécessite la coordination interinstitutionnelle, la formation, les infrastructures de surveillance et les équipements dans les zones de contact critique
Élaboration et mise en œuvre de plans de lutte contre les incendies	1 200 000	Couvre l'élaboration de plans régionaux, les formations communautaires, les équipements de lutte contre les incendies, et la sensibilisation
Irrigation durable dans les zones sujettes à la sécheresse	1 600 000	Inclut l'aménagement de systèmes pilotes d'irrigation durable, les études hydrologiques, et l'accompagnement technique dans 3 provinces prioritaires
Gestion écologique des ravageurs et sélection de variétés adaptées	1 400 000	Requiert des recherches, la vulgarisation de méthodes de lutte intégrée, et l'appui direct aux producteurs pour la mise en œuvre
Protection et restauration des zones tampon et zones humides	900 000	Financement nécessaire pour les travaux de restauration, la cartographie, les études écologiques, et la sensibilisation communautaire dans les zones critiques
Renforcement des systèmes d'alerte communautaire et de réponse rapide	500 000	Inclut l'installation d'outils d'alerte, la formation locale, l'élaboration de protocoles, et la coordination des interventions dans les zones vulnérables
Total estimé	8 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de la mise en œuvre des actions de l'objectif 14.2 repose sur une approche systémique et intégrée, comprenant :

- l'intégration des risques environnementaux spécifiques – tels que les conflits armés, les incendies, les sécheresses, les inondations, les ravageurs et les zoonoses – dans les politiques publiques et les stratégies sectorielles. Cette intégration permettra de renforcer la résilience des systèmes socioécologiques et d'ancrer la biodiversité au cœur des décisions de gestion des risques ;
- le renforcement des cadres réglementaires et institutionnels pour rendre les dispositifs existants plus opérationnels et adaptés aux enjeux actuels. Cela comprend notamment l'harmonisation des législations sectorielles et l'appui à la coordination interinstitutionnelle ;
- la mobilisation active des communautés locales, des autorités territoriales et des autres parties prenantes favorable à l'appropriation des mesures proposées, leur

contextualisation, ainsi qu' à un déploiement plus efficace des dispositifs de prévention, d'alerte et de réponse ; et

- des partenariats avec des organisations internationales et régionales, en particulier dans le cadre de l'approche « Une seule santé » et de la gestion intégrée des risques climatiques.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche retenue pour la mise en œuvre des actions de l'objectif 14.2 repose sur trois piliers complémentaires et interdépendants, conçus pour garantir une réponse efficace :

- **Prévention et atténuation**, à travers le développement de systèmes de surveillance écologiques et sanitaires, la mise en place de mécanismes communautaires d'alerte précoce, et l'adoption de solutions fondées sur la nature.
- **Gestion et restauration des zones tampon**, des habitats dégradés et des écosystèmes sensibles exposés aux risques naturels. Cela inclut la réhabilitation écologique, l'installation d'infrastructures vertes, et la protection des milieux régulateurs tels que les zones humides.

- **Renforcement des capacités et gouvernance**. Il s'agit d'améliorer les compétences des acteurs clés par la formation, d'appuyer l'élaboration ou la mise à jour des lois pertinentes, et de consolider les mécanismes de coordination intersectorielle. Une attention particulière sera accordée à la coopération entre les ministères concernés, les autorités locales, les chercheurs et les partenaires techniques et financiers.

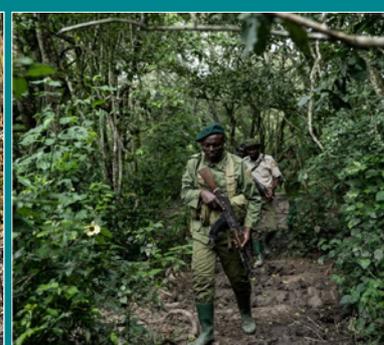
Certaines pressions majeures sur la biodiversité, observées dans plusieurs pays, y compris en République Démocratique du Congo — telles que les pandémies, les feux de brousse, les sécheresses, les inondations et les conflits armés — n'ont pas été pleinement prises en compte dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ces facteurs perturbent les écosystèmes, fragilisent les communautés et compromettent les efforts de conservation et de développement. Une approche intégrée, combinant prévention, planification, gestion des risques et coopération multisectorielle, est essentielle pour renforcer la résilience des écosystèmes et des populations face à ces menaces croissantes»



▲ Atelier national «Une seule santé» à Kinshasa : un exemple de coopération multisectorielle pour renforcer la compréhension des liens entre santé humaine, animale et environnementale, et prévenir les pandémies.
© medd.gom.cd



▲ Le feu est couramment utilisé pour le défrichement agricole. Cette pratique dégrade les sols et fragilise les écosystèmes. © Axel Fassio, CIFOR



▲ Patrouille de rangers dans le Parc national des Virunga, au Nord-Kivu, une région affectée par des conflits armés qui favorisent des activités menaçant la biodiversité, telles que le braconnage et l'exploitation minière non réglementée, source importante de pollution et de dégradation des écosystèmes.
© Arlette BASHIZI/The New York Times

OBJECTIF NATIONAL 15 :

RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES POUR LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2030, des mesures juridiques, administratives et politiques sont mises en œuvre pour inciter les entreprises et institutions financières à réduire leurs impacts négatifs, augmenter leurs contributions positives à la biodiversité, et adopter des modes de production et d'investissement durables, transparents et responsables (Formule courte).

1. Justification

L'engagement du secteur privé est indispensable pour atteindre les objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. En République démocratique du Congo, l'impact des entreprises sur la biodiversité reste largement méconnu, en raison d'un cadre réglementaire encore peu développé

et d'un manque d'obligations en matière de transparence, de diligence raisonnable et de responsabilité environnementale. Cette situation limite considérablement les incitations à adopter des pratiques durables, malgré l'intérêt croissant pour les investissements à impact positif.

Pourtant, l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans les stratégies d'investissement, les chaînes de

valeur et les modèles de production représente une opportunité stratégique : elle permettrait de renforcer la résilience économique à long terme, de répondre aux attentes sociétales croissantes, et de réduire les risques financiers, juridiques et réputationnels liés à l'érosion du capital naturel.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 15)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Renforcer et vulgariser les cadres réglementaires et juridiques pour la responsabilité environnementale des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Existence et application de lois sur la responsabilité environnementale Nombre d'entreprises conformes Nombre d'outils de vulgarisation produits 	MEDD, Ministère du Commerce, Parlement, OSC, ACE	Permet de combler les lacunes juridiques actuelles et d'assurer une meilleure application des obligations environnementales des entreprises.
2. Mettre en place des mesures incitatives pour les entreprises en faveur de la biodiversité (fiscales, économiques, réglementaires)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mesures incitatives mises en œuvre Nombre d'entreprises bénéficiaires 	Ministère des Finances, Ministère du Plan, ANAPI, Banques, Secteur privé, ICCN	Encourage les entreprises à adopter des pratiques durables tout en réduisant les barrières économiques au changement.
3. Mettre en conformité les entreprises avec les réglementations sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords de partage des avantages conclus avec des entreprises 	Ministère de la Recherche scientifique, MEDD, Ministère des Finances, Universités, ICCN, Secteur privé, OSC	Garantit une application juste du Protocole de Nagoya et valorise les connaissances locales.
4. Mettre en place un système de rapportage obligatoire des entreprises sur la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'entreprises publiant un rapport de durabilité intégrant la biodiversité 	Agences de régulation, Ministère des Finances, Secteur privé	Renforce la transparence et permet de suivre les progrès réalisés par les entreprises en matière de biodiversité.
5. Mettre en place un registre national des entreprises et institutions financières ayant des engagements en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un registre mis à jour annuellement 	MEDD, Ministère des Finances, Autorités de régulation	Facilite le suivi et la valorisation des initiatives privées en faveur de la biodiversité.

6. Créer des mécanismes d'évaluation et de suivi des impacts des entreprises sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises soumises à des évaluations environnementales indépendantes 	MEDD, Autorités de régulation, ICCN, Universités	Permet une meilleure gestion des risques écologiques liés aux activités économiques.
7. Mettre en place des mesures de lutte contre la corruption environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • - Nombre de mesures élaborées et appliquées 	MEDD, Ministère du Plan, ACE, Universités, OSC	La lutte contre la corruption renforce l'intégrité des politiques environnementales et favorise une mise en œuvre équitable.
8. Intégrer la biodiversité dans les stratégies sectorielles des entreprises (agriculture, mines, forêts, hydrocarbures, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • - Nombre de stratégies sectorielles intégrant des objectifs de biodiversité 	Ministères sectoriels, Entreprises, Organisations professionnelles, ICCN	Garantit la cohérence des politiques de développement avec les objectifs de conservation.
9. Encourager les engagements non étatiques en faveur de la sensibilisation des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • - Nombre d'initiatives menées par des acteurs non étatiques 	Société civile, ONGs, associations professionnelles	Renforce le rôle des citoyens et des consommateurs dans la transformation des modèles économiques.
10. Renforcer l'intégration de critères de biodiversité dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • - Nombre d'entreprises adoptant des standards environnementaux dans leurs chaînes d'approvisionnement 	Secteur privé, MEDD, Ministère du Commerce Extérieur, OCC, Ministère de l'Industrie, Ministère des PME	Permet d'élargir l'impact des bonnes pratiques environnementales tout au long des chaînes de valeur.

Les actions prioritaires de l'objectif 15 s'inscrivent dans une dynamique de transformation de la gouvernance d'entreprise et de mobilisation du secteur privé pour la biodiversité. Toutefois, leur efficacité dépend également de mesures complémentaires identifiées dans l'annexe 3.15, qui propose un total de 17 actions additionnelles avec leurs indicateurs de suivi, les acteurs impliqués et les justifications détaillées.

Routes et mines à ciel ouvert à Kolwezi : l'application rigoureuse des évaluations d'impact environnemental (EIE) par les entreprises constitue un levier essentiel pour prévenir la dégradation de la biodiversité et promouvoir un développement durable.
© AFP/GWENN D. et Groupe Forest



3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 15 (2025-2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Renforcement et vulgarisation des cadres juridiques pour la responsabilité environnementale	1 000 000	Couvre l'élaboration ou révision de textes de loi, les consultations nationales, la production et la diffusion de supports de vulgarisation dans plusieurs langues.
Mise en place de mesures incitatives pour les entreprises (fiscales, économiques, réglementaires)	1 500 000	Nécessite des études d'impact, la conception de mécanismes incitatifs adaptés aux PME et grandes entreprises, et des tests pilotes dans plusieurs secteurs économiques.
Mise en conformité avec les règles APA (accès aux ressources génétiques et partage des avantages)	1 200 000	Inclut la mise en place d'un cadre opérationnel APA, des formations, la négociation et le suivi d'accords avec les entreprises, et l'implication des communautés locales.
Système de rapportage obligatoire sur la durabilité des entreprises	800 000	Développement de formats de rapportage, accompagnement technique des entreprises, appui aux agences de régulation pour la collecte et l'analyse des données.
Registre national des entreprises engagées pour la biodiversité	400 000	Développement d'une plateforme numérique, collecte d'informations auprès des entreprises, et mise à jour annuelle avec vérification indépendante.
Mécanismes d'évaluation et de suivi des impacts des entreprises	1 200 000	Financement d'études de référence, évaluations d'impact environnemental (EIE) par des tiers, renforcement des capacités des autorités de régulation et des universités.

Lutte contre la corruption environnementale	700 000	Élaboration d'un code de conduite, formation des inspecteurs environnementaux, appui aux OSC pour le suivi citoyen, et campagnes de sensibilisation.
Intégration de la biodiversité dans les stratégies sectorielles d'entreprise	1 000 000	Appui technique aux entreprises, ateliers sectoriels, production de guides, assistance à la révision des plans d'affaires et stratégies RSE.
Appui aux initiatives non étatiques de sensibilisation des consommateurs	600 000	Financement d'activités portées par la société civile, production de contenus multimédias, campagnes nationales, mobilisation des jeunes.
Intégration de critères de biodiversité dans les chaînes d'approvisionnement	1 600 000	Accompagnement des entreprises dans la mise en conformité avec les standards environnementaux, audits, certification, outils de traçabilité.
Total estimé	10 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de la mise en œuvre des actions de l'objectif 14.2 repose sur une approche systémique et intégrée, comprenant :

La mise en œuvre de l'objectif 15 repose sur les principaux leviers suivants:

- **Renforcement du cadre juridique et réglementaire** : Adoption de lois contraignantes sur la responsabilité environnementale des entreprises, avec des mécanismes de contrôle clairs.
- **Création d'incitations économiques** : Mise en place d'avantages fiscaux et financiers pour encourager les pratiques durables dans le secteur privé.
- **Transparence et responsabilité** : Introduction de normes de rapportage obligatoires intégrant la biodiversité, pour mieux suivre les engagements des entreprises.
- **Collaboration intersectorielle** : Mobilisation conjointe des ministères, entreprises, institutions financières et régulateurs pour intégrer la biodiversité dans les stratégies économiques.
- **Suivi et évaluation indépendants** : Mise en place d'un dispositif d'évaluation piloté par des experts indépendants et des structures académiques.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre de l'objectif 15 s'organise en deux phases progressives, tenant compte à la fois du temps requis pour instaurer des réformes structurelles et de la nécessité d'un accompagnement continu des acteurs économiques:

- **2025–2027** : Adoption des textes juridiques encadrant la responsabilité environnementale des entreprises, lancement des incitations économiques, création des outils de suivi (registre des entreprises engagées, cadre de rapportage environnemental). Durant cette phase, des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement technique seront menées auprès des secteurs pilotes
- **2028–2030** : Une fois les bases établies, cette phase visera l'amplification et l'opérationnalisation à plus large échelle, y compris l'application rigoureuse des obligations réglementaires ; l'extension des mesures de suivi et de conformité aux petites et moyennes entreprises (PME) ; l'intégration systématique des critères de durabilité et de biodiversité dans les stratégies sectorielles et les chaînes d'approvisionnement.

Des mécanismes correctifs seront également introduits en fonction des résultats obtenus et des retours d'expérience issus de la première phase.



OBJECTIF NATIONAL 16 :

CHOIX DE CONSOMMATION DURABLE POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

D'ici 2030, les populations ont accès aux connaissances, aux cadres, aux moyens et à une éducation renforcée pour adopter des choix de consommation durables, afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique, notamment en limitant les déchets plastiques, et à la sauvegarde de la planète (Formule courte).

1. Justification

La consommation non durable des ressources naturelles constitue l'une des causes principales de la perte de biodiversité et du changement climatique. La production excessive de déchets, notamment plastiques, les modes de consommation non durables et l'exploitation inefficace des ressources entraînent une

dégradation des écosystèmes, une pollution accrue et une augmentation de l'empreinte écologique du pays. En RDC, l'absence de politiques incitatives et de sensibilisation massive ralentit l'adoption de modes de consommation plus respectueux de l'environnement.

L'instauration d'un cadre réglementaire adapté, de mécanismes de sensibilisation et d'incitations économiques permettrait de

transformer les modes de production et de consommation. Une transition vers une économie circulaire, favorisant le recyclage et la valorisation des déchets, offrirait à la fois des opportunités économiques et environnementales. Cet objectif contribue également à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Action climatique).

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 16)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Intégrer les pressions spécifiques (conflits, incendies, sécheresses, inondations, ravageurs, zoonoses) dans les politiques de biodiversité et de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un cadre juridique adapté Nombre d'outils de vulgarisation produits Nombre de sessions organisées 	MEDD, Min. Intérieur, Min. Plan, Min. Humanitaire, Min. Santé, ICCN	Permet d'adopter une approche proactive et holistique de gestion des risques qui affectent la biodiversité
2. Mettre en place un cadre incitatif fiscal et financier pour les produits durables et les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'incitations fiscales ou financières mises en place 	Min. des Finances, Min. du Plan, Banques, PME, MEDD, Ministères sectoriels	Les incitations économiques facilitent la transition vers des produits et services durables.
3. Créer un mécanisme institutionnel de coordination pour la consommation durable.	<ul style="list-style-type: none"> Instance de coordination mise en place et fonctionnelle 	Gouvernement, MEDD, Min. de l'Industrie	Assure une gouvernance cohérente et centralisée des politiques de consommation durable.
4. Intégrer la consommation durable dans les politiques sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques sectorielles révisées pour intégrer la consommation durable 	Ministères sectoriels, collectivités locales, ONG	Permet d'ancrer durablement les principes de consommation responsable dans tous les secteurs.
5. Développer et mettre en œuvre des stratégies d'économie circulaire.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stratégies adoptées 	Min. de l'Industrie, entreprises, ONG, collectivités, universités, ICCN	Réduit la pression sur les ressources en prolongeant leur durée d'usage.
6. Soutenir les entreprises adoptant des modèles d'économie circulaire et de recyclage.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises soutenues 	Secteur privé, institutions financières, agences de certification	Encourage l'innovation, la création d'emplois verts et la réduction des déchets.
7. Développer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à la consommation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de campagnes menées Nombre de guides produits 	MEDD, société civile, médias	Change les comportements à travers l'éducation et la communication.

8. Mettre en place un mécanisme de promotion des produits locaux et durables dans les marchés et supermarchés	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de produits durables présents sur le marché 	Secteur privé, coopératives, institutions de certification	Renforce les filières locales, crée des débouchés et réduit l’empreinte écologique.
9. Mettre en place un mécanisme féminin de promotion des produits durables dans les marchés	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de produits durables promus par des initiatives féminines 	Min. du Genre, Min. de l’Agriculture, sociétés civiles, coopératives, MEDD	Valorise le rôle des femmes dans la consommation responsable et l’économie locale.
10. Encourager l’innovation dans la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets innovants financés et mis en œuvre 	Start-ups, fonds d’investissement, secteur public, universités	Stimule l’économie verte, réduit les volumes de déchets et crée des emplois.
11. Encourager les ménages à utiliser des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ménages équipés ou utilisant des énergies renouvelables 	Min. de l’Énergie, MEDD, banques, institutions financières	Réduit l’empreinte écologique des foyers et améliore leur résilience énergétique.

Les actions prioritaires de l’objectif 16 s’inscrivent dans une transformation systémique des modèles de consommation et de production en RDC. Leur réussite dépend également de mesures complémentaires identifiées dans l’annexe 3.16, qui propose un total

de 23 actions supplémentaires avec leurs indicateurs de suivi, les acteurs impliqués et les justifications détaillées.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l’objectif 16 (2025–2030)

Catégorie d’action	Budget estimé (USD)	Justifications
Élaboration, adoption et vulgarisation de cadres réglementaires pour la consommation et la production durables	1 300 000	Élaboration de textes juridiques, études d’impact, outils de vulgarisation multilingues, ateliers de sensibilisation à travers les provinces.
Mise en place d’un cadre incitatif fiscal et financier pour les produits durables et les énergies renouvelables	2 200 000	Conception d’incitations ciblées, accompagnement des PME et producteurs, coordination avec les banques et incubateurs.
Création d’un mécanisme institutionnel de coordination pour la consommation durable	800 000	Mise en place d’une instance nationale, appui logistique, personnel technique, suivi intersectoriel.
Intégration de la consommation durable dans les politiques sectorielles	1 000 000	Ateliers de concertation sectorielle, assistance technique pour la révision des politiques, mobilisation des parties prenantes.
Développement et mise en œuvre de stratégies d’économie circulaire	1 600 000	Appui aux secteurs prioritaires (agro-industrie, plastiques, construction), production de guides pratiques, formation des opérateurs.
Soutien aux entreprises adoptant des modèles d’économie circulaire et de recyclage	1 800 000	Subventions, mécanismes de labellisation, appui technique aux PME, partenariat avec des agences de certification.
Campagnes de sensibilisation à la consommation durable et lutte contre le gaspillage alimentaire	1 000 000	Conception de contenus multimédias, diffusion nationale, formation de relais communautaires.
Promotion des produits locaux et durables dans les marchés et supermarchés	1 200 000	Appui aux coopératives, infrastructures de distribution, accompagnement à la certification, incitations à la grande distribution.

Promotion féminine des produits durables dans les marchés	900 000	Identification des produits, mise en réseau des initiatives féminines, appui en communication et gestion.
Innovation dans la valorisation des déchets (fonds d'appui aux projets pilotes)	1 400 000	Appel à projets, incubation d'initiatives, financement de prototypes, accompagnement des start-ups.
Incitations à l'adoption d'énergies renouvelables par les ménages	1 800 000	Subventions pour les équipements solaires, accès au microcrédit, formation des installateurs locaux.
Total estimé	12 900 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de l'objectif 16 repose sur une approche coordonnée et systémique, mobilisant une diversité d'acteurs et de leviers.

Une approche multisectorielle sera essentielle, associant les ministères sectoriels, le secteur privé, les collectivités territoriales, les universités et les organisations de la société civile. Cette collaboration permettra d'adapter les solutions aux réalités économiques et sociales de chaque territoire.

L'intégration des principes de l'économie circulaire et du budget vert dans les politiques publiques encouragera la réduction de l'empreinte écologique à la source, tout en stimulant l'innovation et l'investissement dans les modèles de production durables.

L'objectif mettra également sur l'accès à des financements internationaux, notamment à travers les fonds climatiques, environnementaux et de coopération technique, pour soutenir

les investissements nécessaires à la transition, en particulier pour les PME et les initiatives communautaires.

Enfin, une coordination efficace sera assurée par la création d'un organe national de suivi de la consommation durable, chargé d'articuler les actions à tous les niveaux, de veiller à la cohérence des politiques et d'assurer le suivi-évaluation des progrès réalisés.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 16 se déroulera en trois phases progressives et complémentaires :

- **Phase de structuration (2025–2026)** consacrée à la consolidation du cadre réglementaire et institutionnel. Elle comprendra l'adoption des textes de loi sur la consommation et la production durables, la création de l'organe de coordination, et l'élaboration des stratégies d'économie circulaire.

- **Phase de déploiement (2027–2028)** avec l'activation des mécanismes d'incitation économique, notamment les mesures fiscales et les subventions en faveur des produits durables. Cette phase inclura aussi le lancement des campagnes nationales de sensibilisation, ainsi que l'appui aux entreprises et aux projets pilotes.

- **Phase de consolidation (2029–2030)** axée sur le suivi, l'évaluation et l'ajustement des politiques mises en œuvre. Elle visera à renforcer les systèmes de production et de consommation durables, à étendre les bonnes pratiques à l'échelle nationale, et à capitaliser sur les retours d'expérience pour améliorer la planification à long terme.

En République démocratique du Congo, principalement dans les zones urbaines, la consommation reste fortement marquée par l'usage d'emballages plastiques non recyclables, qui constituent une source importante de pollution. Les consommateurs peuvent contribuer à réduire cette empreinte notamment en privilégiant des emballages réutilisables ou biodégradables et en participant aux initiatives de collecte des déchets. Les entreprises, quant à elles, ont un rôle déterminant à jouer à travers des mesures visant à encourager les consommateurs aux pratiques respectueuses de l'environnement, le recyclage, la valorisation des déchets et le développement d'emballages biodégradables, inspirés des pratiques traditionnelles utilisant des feuilles naturelles.



▲ La rivière Makezele à Kinshasa jonchée de déchets plastiques. © GreenPeace RDC



▲ À Goma la population participe au ramassage des bouteilles en plastique © dec-rdc.org



▲ Déchets plastiques compactés et prêts pour le recyclage © www.vivafrik.com



▲ Emballage traditionnel en feuilles de bananier © www.vivafrik.com

OBJECTIF NATIONAL 17 :

BIOSÉCURITÉ ET GESTION RESPONSABLE DES BIOTECHNOLOGIES

D'ici 2030, des mesures juridiques, techniques et administratives sont mises en œuvre pour prévenir les risques biotechnologiques, gérer les biotechnologies de manière responsable et garantir un partage juste et équitable des avantages, en lien avec le cadre national sur la biosécurité (Formule courte).

1. Justification

Le développement rapide des biotechnologies modernes ouvre des perspectives importantes pour l'Afrique. Toutefois, en l'absence de cadres juridiques et institutionnels robustes, ces technologies comportent également des risques majeurs pour la biodiversité, la santé humaine et les droits des communautés locales. Le 6^e rapport national de la RDC à la CDB (2019) a souligné l'insuffisance des mesures mises en œuvre pour appliquer la loi sur la biosécurité, notamment en ce qui concerne les organes compétents, les dispositifs de suivi, et les outils de prévention et de détection des risques.

En RDC comme dans plusieurs autres pays africains, les biotechnologies modernes restent encore peu utilisées malgré leur potentiel. Cette situation s'explique par des capacités techniques faibles, l'absence de plateformes de recherche appliquée, et le manque de mécanismes de

gouvernance cohérents. L'Agenda 2063 de l'Union africaine formule des attentes claires en ce sens. Il prévoit qu'à l'horizon 2040, 10 % des diplômés universitaires devront être délivrés dans les domaines des sciences biologiques, de la santé et des biotechnologies. Il identifie notamment deux axes stratégiques à soutenir : (i) la biotechnologie agricole, qui doit permettre d'augmenter la productivité, d'améliorer la gestion des exploitations et de développer des variétés plus résistantes aux stress hydriques et aux maladies. Ces innovations sont également censées réduire les coûts d'usage des intrants chimiques (engrais, pesticides, eau), ce qui répond aux défis majeurs de la RDC en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture durable ; et (ii) la biotechnologie marine et aquatique, qui devrait contribuer à la diversification économique, en stimulant la production de nouveaux produits à haute valeur ajoutée dans les secteurs des ressources marines, de l'énergie et de l'alimentation.

Enfin, la RDC est Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ainsi qu'au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA). Elle est donc tenue d'adopter et de mettre en œuvre des mécanismes nationaux permettant de garantir une gestion responsable des biotechnologies et un partage juste des bénéfices liés à l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels.

Cet objectif répond donc à un triple impératif : protéger la biodiversité et les populations contre les risques biotechnologiques, saisir les opportunités de transformation économique durable, et respecter les engagements internationaux de la RDC.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 17)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Élaborer, adopter et mettre en œuvre un cadre juridique national pour la biosécurité et la gestion des risques biotechnologiques	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une loi nationale sur la biosécurité Création d'un organisme national de biosécurité Pourcentage d'application des réglementations 	MEDD, Parlement, autorités réglementaires, Ministère de la Santé, OCC, ANR, ICCN	Permet d'encadrer les risques liés aux OGM et aux nouvelles biotechnologies, conformément au Protocole de Cartagena.
2. Mettre en place et équiper des laboratoires spécialisés pour l'évaluation et le contrôle des biotechnologies	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires accrédités pour le contrôle des OGM et des produits biotechnologiques 	Universités, centres de recherche, MEDD, Ministère de la Recherche scientifique, ANCC, ICCN	Nécessaire pour détecter, contrôler et prévenir les risques biotechnologiques. Condition préalable à l'autorisation ou au refus de mise en circulation.
3. Former les experts nationaux et sensibiliser les parties prenantes (administration, secteur privé, société civile)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations organisées Nombre de participants formés 	MEDD, universités, ONG spécialisées, centres régionaux d'excellence	Le renforcement des capacités est une priorité pour rendre le cadre de biosécurité opérationnel et éviter les dépendances externes.

4. Développer et gérer un système national de suivi et d'évaluation des biotechnologies	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une base de données nationale sur les biotechnologies Nombre de produits suivis 	MEDD, CHM, universités, agence nationale de biosécurité (à créer), ICCN	Un système de suivi permet de centraliser les informations sur les biotechnologies présentes dans le pays et d'assurer leur traçabilité.
5. Intégrer la biosécurité dans les programmes académiques et les curricula de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions ayant intégré la biosécurité dans leurs cursus Nombre de mesures pédagogiques prises 	Universités, centres de recherche, Ministère de l'Enseignement supérieur	Renforce la formation de spécialistes congolais, aligne le pays avec les objectifs de l'Agenda 2063 en matière d'éducation et d'innovation.
6. Développer des partenariats régionaux et internationaux en biosécurité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords de coopération ou de projets conjoints signés 	MEDD, organisations internationales, Union Africaine, Ministères sectoriels, OCC	Facilite le transfert de technologies, l'harmonisation des normes, et l'accès à des ressources et expertises complémentaires.

Les actions prioritaires de l'objectif 17 visent à bâtir une gouvernance nationale robuste de la biosécurité, fondée sur la science, la prévention et la coopération. Leur succès dépend également de

mesures complémentaires identifiées dans l'annexe 3.17, qui propose un total de 21 actions supplémentaires, avec leurs indicateurs de suivi, les acteurs impliqués et les justifications détaillées.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 17 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Élaboration, adoption et mise en œuvre d'un cadre juridique national pour la biosécurité	1 100 000	Inclut l'appui à la rédaction de la loi, les consultations nationales, la création d'un organe de biosécurité, la production de textes réglementaires secondaires et des campagnes de vulgarisation.
Mise en place et équipement de laboratoires spécialisés	2 000 000	Couvre l'équipement initial de deux laboratoires nationaux pilotes, les formations techniques du personnel, et les accréditations requises pour l'analyse des OGM et produits dérivés.
Formation des experts nationaux et sensibilisation des parties prenantes	900 000	Financement de cycles de formation, ateliers de renforcement des capacités dans les universités, appui aux campagnes d'information auprès des décideurs et communautés locales.
Développement d'un système national de suivi et de base de données sur les biotechnologies	800 000	Développement technique de la plateforme numérique, collecte des données, hébergement sécurisé, interconnexion avec le CHM, et gestion opérationnelle pendant 5 ans.
Intégration de la biosécurité dans les programmes académiques	600 000	Soutien à l'élaboration de modules d'enseignement, appui à la réforme des curricula, subventions pour les premières promotions d'étudiants, production de supports pédagogiques.
Développement de partenariats régionaux et internationaux en biosécurité	600 000	Organisation de missions d'échange, participation aux forums techniques régionaux et internationaux, négociation et mise en œuvre des projets de coopération bilatérale et multilatérale.
Total estimé	6 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre effective de l'objectif 17 nécessite une approche structurée fondée sur (i) l'adoption d'un cadre réglementaire contraignant encadrant l'importation, la manipulation, la dissémination et l'utilisation des OGM et autres biotechnologies ; (ii) le renforcement des capacités nationales

en matière d'analyse, de surveillance, de détection et d'évaluation des risques biotechnologiques ; (iii) la création de partenariats scientifiques avec des universités, centres d'excellence régionaux et organismes internationaux actifs dans le domaine de la biosécurité ; (iv) la sensibilisation du secteur privé et du grand public aux opportunités offertes par les biotechnologies modernes (agriculture, santé, environnement),

tout en soulignant les précautions à prendre pour éviter les risques écologiques, sanitaires ou éthiques ; et (v) la mobilisation de financements durables, par l'intégration de la biosécurité dans les priorités des fonds environnementaux nationaux, et en sollicitant des appuis techniques et financiers à travers des programmes multilatéraux, notamment les fonds liés au climat, à la santé et à la technologie.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre de l'objectif 17 s'articulera en trois étapes, permettant de poser des fondations solides, de développer les capacités techniques, puis d'assurer le suivi opérationnel dans la durée :

- Mise en place du cadre réglementaire et institutionnel (2025-2026) avec l'élaboration, adoption et vulgarisation d'une législation nationale sur la biosécurité, qui intègre les normes internationales et les spécificités congolaises, et la création d'une instance nationale de régulation dotée de l'autorité juridique, des moyens humains et des ressources nécessaires pour agir de manière indépendante et efficace.
- Déploiement des infrastructures et renforcement des capacités (2027-2028) avec la mise en place et équipement de laboratoires spécialisés dans
- l'analyse des OGM et des produits biotechnologiques, et la formation d'un groupe d'experts nationaux en biosécurité pour l'intégration des modules spécialisés et le développement d'un système national de suivi et d'alerte.
- Opérationnalisation et suivi (2029-2030) avec le déploiement des mesures de contrôle, d'enregistrement, et de traçabilité des biotechnologies utilisées sur le territoire national, et l'évaluation régulière des impacts écologiques, sanitaires et socioéconomiques des biotechnologies modernes sur la biodiversité, avec production de rapports publics et mise à jour des mesures de gestion.

▼ *Laboratoire de biotechnologie moderne à l'INERA-Mvuazi* © Lumière News



OBJECTIF NATIONAL 18 :

RÉFORME DES INCITATIONS EN LIEN AVEC LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2027, les incitations, y compris les subventions, sont recensées et évaluées pour leur impact sur la biodiversité, et, d'ici 2030, réformées pour éliminer les plus néfastes et renforcer celles qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (Formule courte).

1. Justification

Les incitations économiques - qu'il s'agisse de subventions, d'avantages fiscaux ou de politiques sectorielles - influencent directement les comportements des acteurs économiques et les modes d'utilisation des ressources naturelles. En RDC, certaines incitations encouragent des pratiques qui nuisent à la biodiversité, comme la déforestation, la pollution, la conversion non planifiée des terres, ou la surexploitation des ressources halieutiques et forestières.

Les subventions aux carburants fossiles ou à certaines formes d'agriculture industrielle sont notamment associées à une perte accélérée d'habitats naturels et à une dégradation des services écosystémiques essentiels. Ces incitations nuisibles freinent les efforts de conservation, tout en entraînant des coûts environnementaux et sociaux élevés.

Pourtant, des opportunités de réforme existent. De nombreux pays ont démontré que réorienter les incitations vers des pratiques durables - comme l'agroécologie, la foresterie communautaire ou les chaînes de valeur respectueuses de l'environnement - permet non seulement de préserver la biodiversité, mais aussi de générer des bénéfices économiques durables et équitables.

La réforme des incitations figure parmi les engagements internationaux clés, en particulier dans la cible 18 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui appelle à éliminer ou à réformer d'ici 2030 les subventions nuisibles à la biodiversité, tout en renforçant les incitations positives. Elle est également conforme à l'ODD 12 sur la consommation et la production durables, et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Enfin, une réforme bien conçue permettra de favoriser une plus grande

équité en garantissant que les peuples autochtones et les communautés locales (PAP et CL) puissent accéder à des incitations vertes, bénéficier de paiements pour services écosystémiques, ou encore tirer profit de filières économiques durables fondées sur la biodiversité.



2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 18)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Identifier et cartographier les subventions et incitations nuisibles à la biodiversité par secteur économique.	Nombre d'incitations nuisibles identifiées et cartographiées.	MEDD, Ministères sectoriels, Universités, ONG.	Disposer d'un état des lieux précis pour orienter les réformes vers des pratiques économiques plus favorables à la biodiversité.
2. Évaluer l'impact des incitations nuisibles sur la biodiversité et les services écosystémiques.	Rapports d'évaluation réalisés.	MEDD, Institutions de recherche, PTF.	Comprendre les effets des incitations nuisibles pour hiérarchiser les priorités de réforme et maximiser les bénéfices environnementaux.
3. Élaborer et mettre en œuvre une feuille de route pour la réforme progressive des incitations nuisibles.	Adoption et mise en œuvre de la feuille de route.	Gouvernement, Parlement, MEDD, Ministères sectoriels.	Structurer une transition progressive vers un cadre incitatif favorable à la conservation de la biodiversité et au développement durable.
4. Mettre en place des incitations fiscales pour les entreprises et communautés engagées dans des pratiques favorables à la biodiversité.	Nombre de mesures fiscales adoptées et appliquées.	Ministère des Finances, MEDD, Secteur privé.	Encourager les pratiques économiques durables en rendant financièrement attractives les activités bénéfiques pour la biodiversité.

5. Mettre en place un mécanisme de suivi et de transparence des incitations et subventions.	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un système de suivi et rapports annuels. 	Cour des Comptes, Ministère des Finances, MEDD.	Assurer la transparence, prévenir les abus et évaluer l'efficacité des réformes incitatives en matière de biodiversité.
6. Mettre en place un observatoire national des incitations et subventions liées à la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un observatoire fonctionnel. 	MEDD, Universités, Réseaux d'experts.	Centraliser l'information et produire des analyses régulières pour guider l'ajustement continu des politiques publiques.

Les actions prioritaires de l'objectif 18 s'inscrivent dans un processus de transformation profonde des instruments économiques influençant la biodiversité. Toutefois, leur réussite dépend également de mesures complémentaires identifiées dans l'annexe 3.18, qui propose un total de 22 actions qui permettront non

seulement d'aligner les flux financiers avec les objectifs de conservation, mais aussi d'impliquer les communautés locales, les autorités fiscales et le secteur privé dans une transition vers des modèles économiques régénératifs. En les articulant avec les mesures prioritaires, elles offrent à la RDC une base solide pour instaurer un cadre

d'incitation cohérent, équitable et durable, capable de transformer en profondeur les comportements des acteurs économiques, tout en assurant des bénéfices tangibles pour les communautés locales, les producteurs ruraux et les générations futures.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 18 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Cartographie et évaluation des incitations nuisibles	2 000 000	Analyse multisectorielle des subventions, exonérations et incitations existantes ayant un impact négatif sur la biodiversité.
Élaboration et mise en œuvre de la feuille de route pour la réforme	3 500 000	Élaboration participative d'un plan national de réforme, consultations multi-acteurs, adoption de textes réglementaires et accompagnement des ministères concernés.
Mise en place des incitations fiscales et des compensations écologiques	4 000 000	Conception et expérimentation de dispositifs de fiscalité verte, paiements pour services écosystémiques, mécanismes de compensation environnementale.
Développement de mécanismes financiers innovants	2 500 000	Appui à la mise en place de fonds environnementaux, guichets locaux, instruments de partage des bénéfices ou de financement de la biodiversité.
Mise en place d'un observatoire national et d'un système de suivi	1 500 000	Suivi régulier des effets des incitations, création d'un observatoire interinstitutionnel, tableaux de bord et indicateurs de performance.
Sensibilisation et renforcement des capacités	1 500 000	Formation des décideurs et opérateurs économiques, campagnes ciblées pour les collectivités, le secteur privé et les autorités fiscales.
Total estimé	15 000 000	Besoin global pour mettre en œuvre les réformes incitatives en faveur de la biodiversité.

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de la réforme des incitations dépend d'un engagement institutionnel fort, incarné par un leadership politique clair et une coordination intersectorielle efficace.

La mise en œuvre devra adopter une approche progressive, prévoyant des périodes d'adaptation réalistes pour les secteurs économiques concernés, afin de limiter les résistances et favoriser l'appropriation. Elle nécessitera également des partenariats solides avec les acteurs économiques, les partenaires techniques et financiers, et

les communautés locales, qui devront être impliqués dès les premières étapes du processus. Un mécanisme rigoureux de suivi et d'évaluation permettra enfin d'ajuster les mesures en fonction de leurs effets réels sur la biodiversité et sur les dynamiques socioéconomiques.

5. Approche de mise en œuvre

La réforme des incitations sera déployée en trois phases:

La première phase (2025-2026) portera sur l'identification et l'analyse des incitations existantes, à travers une cartographie des mesures nuisibles ou positives, une évaluation de leurs impacts sur la biodiversité, et l'élaboration d'un cadre réglementaire de réforme.

La deuxième phase (2027-2028) verra la mise en œuvre progressive des réformes adoptées, le développement de nouvelles incitations favorables à la conservation, et la mise en place de mécanismes de suivi et de transparence.

Enfin, la troisième phase (2029-2030) permettra d'évaluer les résultats, d'ajuster les instruments mis en place, de renforcer les capacités nationales, et de poursuivre la sensibilisation des parties prenantes pour assurer la durabilité des transformations engagées.

▼ *Des mécanismes de paiement pour services écosystémiques encourageront les acteurs locaux à renforcer leurs initiatives de conservation de la biodiversité, à adopter des pratiques durables et à restaurer les écosystèmes, tout en améliorant leurs moyens de subsistance. © Frank Ribas / GIZ*



OBJECTIF NATIONAL 19 :

MOBILISATION ET ACCÈS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2030, les ressources financières provenant de toutes les sources ont sensiblement augmenté, et des facilités d'accès aux ressources financières nationales et internationales, publiques et privées, directes et indirectes, sont mises en place pour une mise en œuvre effective de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (Formule courte).

1. Justification

La mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 dépend fortement de la mobilisation de financements suffisants, durables et accessibles. Bien que les besoins restent à affiner, les estimations préliminaires des actions prioritaires donnent une indication claire de l'ampleur des ressources à mobiliser, tant à l'échelle nationale que locale. Ces besoins financiers reflètent le caractère transversal de la biodiversité, qui concerne plusieurs secteurs clés du développement national.

Un financement public national encore très limité et difficile à quantifier :

Comme le souligne le 6^e rapport national, il est difficile d'estimer avec précision la part du budget national affectée à la biodiversité et effectivement décaissée. La biodiversité recoupe plusieurs ministères (environnement, agriculture, santé, aménagement du territoire, tourisme, etc.), et il n'existe pas encore de système permettant d'isoler la part spécifique consacrée à la biodiversité dans chaque enveloppe sectorielle.

Les données disponibles montrent toutefois que la contribution de l'État reste très faible. Par exemple, la gestion des aires protégées dépend à 85 % des financements extérieurs, contre seulement 7 % issus du budget national et 8 % des recettes propres de l'ICCN⁵. Cette situation reflète une dépendance structurelle préoccupante vis-à-vis des bailleurs internationaux, alors que la biodiversité constitue un socle essentiel pour le bien-être des populations et le développement du pays.

Trois grandes catégories de sources de financement méritent d'être distinguées :

- **Le financement public interne**, comprenant le budget

national et les fonds fiduciaires nationaux comme le FOCON ou le FONAREDD ;

- **Le financement public international**, mobilisé via des instruments tels que le FEM, les agences multilatérales et le Fonds Vert pour le Climat ;
- **Le financement privé**, encore marginal mais porteur de potentiel à travers les partenariats public-privé, les obligations vertes et les marchés environnementaux.

La stratégie de mise en œuvre de l'objectif 19 devra inclure des actions spécifiques pour augmenter les flux financiers issus de chacune de ces sources, tout en facilitant l'accès effectif à ces ressources pour les PAP et CL, les femmes, les jeunes, les collectivités locales et les entreprises engagées.

Des fonds environnementaux structurés, mais partiellement capitalisés :

Le FONAREDD⁶ est aujourd'hui le principal instrument de financement pour la politique environnementale et forestière en RDC. Il a été doté d'une enveloppe de 500 millions USD pour la période 2021-2026 dans le cadre de la deuxième Lettre d'Intention avec l'Initiative CAFI. Toutefois, au 31 décembre 2023, seuls 252,8 millions USD avaient effectivement été mobilisés, dont 99 % en provenance de CAFI, avec 34,8 millions USD transférés aux agences de mise en œuvre au cours de l'année 2023. Plusieurs programmes soutenus par le FONAREDD sont déjà opérationnels (PIREDD, réforme foncière, gouvernance forestière, agriculture durable), mais l'accès aux fonds reste complexe pour les acteurs non étatiques et les communautés locales.

Sous-exploitation des mécanismes innovants :

Les instruments comme les paiements pour services écosystémiques (PSE), les obligations vertes, ou encore les marchés carbonés sont encore peu utilisés. Pourtant, des initiatives récentes comme la création d'une Autorité nationale pour le marché du carbone ou la structuration d'une taxe carbone indiquent une volonté politique de progresser sur ces fronts. Ces mécanismes offrent une voie prometteuse pour diversifier les financements et réduire la dépendance aux donateurs classiques.

L'objectif 19 est une priorité nationale :

En effet, sans augmentation substantielle des ressources, la mise en œuvre de la SPANB restera largement tributaire des bailleurs extérieurs et difficilement soutenable dans le temps. Le coût de l'inaction environnementale se chiffre en pertes économiques massives, liées à la dégradation des forêts, à l'insécurité hydrique, à la perte de biodiversité utile (plantes médicinales, pollinisateurs, espèces halieutiques) et à la baisse des revenus agricoles et du tourisme. À l'inverse, la mobilisation accrue de ressources publiques nationales, combinée à des mécanismes mixtes et innovants, permettra de renforcer l'indépendance budgétaire, de répondre au besoin de long-terme requis pour plusieurs initiatives notamment celles de la restauration des écosystèmes dégradés, de pérenniser les résultats et d'appuyer et responsabiliser les acteurs nationaux et locaux dans la gestion durable de la biodiversité.

⁵ Sixième rapport national de la République démocratique du Congo à la Convention sur la diversité biologique, 2019

⁶ FONAREDD Rapport annuel 2023 (<https://fonaredd-rdc.org/publications/>)

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 19)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Identifier et cartographier les subventions et incitations nuisibles à la biodiversité par secteur économique.	<ul style="list-style-type: none"> Plan validé et mis en œuvre Pourcentage de financements mobilisés 	MEDD, Ministères sectoriels, Universités, ONG.	Disposer d'un état des lieux précis pour orienter les réformes vers des pratiques économiques plus favorables à la biodiversité.
2. Poser les bases d'un fonds fiduciaire national pour la biodiversité, en capitalisant le Fonds Okapi et autres dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> Montant des financements mobilisés Nombre de projets financés Structure de gouvernance en place 	MEDD, Fonds Okapi, FONAREDD, ICCN, bailleurs, ONG	Assure une gestion autonome et pérenne des ressources financières dédiées à la conservation.
3. Mettre en place et encadrer des mécanismes financiers innovants (obligations vertes, PSE, crédits biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> Volume de financements innovants mobilisés Cadre juridique opérationnel 	Banque centrale, Min. des Finances, MEDD, secteur privé, bailleurs, ICCN	Diversifie les sources de financement et ouvre l'accès à la finance verte et durable.
4. Développer un cadre incitatif et fiscal pour l'investissement privé dans la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises engagées Pourcentage d'investissement privé mobilisé 	Min. des Finances, ANAPI, MEDD, secteur privé, ICCN	Encourage le secteur privé à investir dans des projets durables alignés avec les priorités nationales.
5. Garantir un accès équitable des Peuples Autochtones pygmées, communautés locales, femmes, jeunes et OSC aux financements biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Montant attribué aux groupes prioritaires Nombre de projets financés 	MEDD, ONG locales, bailleurs, organisations communautaires, ICCN	Favorise la justice environnementale, l'inclusion sociale et la durabilité des résultats.
6. Créer un guichet spécifique pour les initiatives locales de conservation	<ul style="list-style-type: none"> Guichet fonctionnel et accessible Nombre de bénéficiaires soutenus 	MEDD, Fonds Okapi, OSC	Facilite le financement direct des initiatives portées par les acteurs de terrain.
7. Mettre en place un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit des financements biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports publiés Existence d'un système fonctionnel 	MEDD, Min. des Finances, Cour des comptes, organismes indépendants, ICCN	Améliore la transparence, la redevabilité et la crédibilité des mécanismes de financement.

Les actions prioritaires de l'objectif 19 s'inscrivent dans une stratégie de mobilisation proactive et souveraine des ressources financières pour la biodiversité en RDC. Leur réussite dépend également des mesures complémentaires identifiées dans l'annexe 3.19, qui propose un total de 22 actions supplémentaires. Ces orientations s'inspirent notamment de l'encadré 3.8 sur la mobilisation souveraine des ressources, soulignant l'importance de combiner les sources nationales et internationales, publiques et privées, tout en renforçant la gouvernance financière nationale.



Table ronde sur le Crédit Bonobo tenue en juillet 2025 à Kinshasa, sous le haut patronage de Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République. Ce mécanisme financier novateur vise à soutenir la conservation et la valorisation de la biodiversité, en particulier au bénéfice des communautés locales et des Peuples Autochtones pygmées. © Présidence.cd

Encadré 3.8: Vers une mobilisation proactive et souveraine des ressources financières pour la biodiversité en RDC

La République Démocratique du Congo affirme sa volonté de renforcer son autonomie financière dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Face à une dépendance encore marquée aux financements extérieurs, souvent alloués à des projets conçus et pilotés par des partenaires internationaux, la RDC adopte une stratégie de mobilisation proactive et souveraine des ressources, pleinement alignée sur les priorités définies dans sa Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030.

Cette approche vise à diversifier et sécuriser des mécanismes de financement durables, guidés par une gouvernance nationale renforcée. Elle s'articule autour des axes suivants :

- **Renforcement et opérationnalisation des fonds fiduciaires pour la biodiversité**, en s'appuyant notamment sur le Fonds Okapi et d'autres dispositifs existants, pour garantir une gestion autonome, transparente et durable des ressources.
- **Développement des paiements pour services écosystémiques (PSE)**, en particulier à travers les mécanismes liés au carbone (ex. REDD+), avec des garanties claires en matière de redistribution équitable des bénéfices aux Peuples Autochtones et communautés locales.
- **Valorisation économique de la biodiversité** via l'écotourisme, la bioéconomie et les filières de produits à valeur ajoutée durables, pour générer des revenus récurrents tout en préservant les écosystèmes.
- **Mise en place de mécanismes financiers innovants**, tels que les obligations vertes, la finance mixte et les dispositifs de compensation écologique, adaptés au contexte congolais et conçus en concertation avec les acteurs nationaux.
- **Intégration de la biodiversité dans les politiques fiscales et budgétaires**, afin d'aligner les financements publics nationaux et les contributions internationales avec les engagements de la RDC en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable.

En dotant le pays de ces outils stratégiques et opérationnels, la RDC entend exercer un contrôle accru sur les ressources mobilisées, tout en veillant à ce que les décisions financières et environnementales restent centrées sur les priorités nationales, les besoins des populations et la reconnaissance de la biodiversité comme fondement du développement durable et de la santé de la planète.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 18 (2025-2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Élaboration d'un plan national de financement de la biodiversité (ex. BIOFIN)	1 000 000	Couvre les analyses de dépenses et besoins, les ateliers multisectoriels, l'élaboration du plan, les outils de suivi, et l'appui technique national/international.
Structuration d'un fonds fiduciaire national pour la biodiversité à partir des dispositifs existants	1 500 000	Appui à la conception institutionnelle et juridique, mobilisation initiale, mise en place de la gouvernance, plateforme de gestion, et premières campagnes de capitalisation.
Mise en place de mécanismes financiers innovants (PSE, obligations vertes, crédits biodiversité)	1 400 000	Études de faisabilité, développement du cadre réglementaire, consultations avec le secteur privé, conception et lancement pilote de mécanismes.
Développement de cadres fiscaux et incitatifs pour l'investissement privé	900 000	Diagnostic fiscal, révision de textes, concertation avec les entreprises, campagne de promotion des investissements verts, soutien à la certification.
Facilitation de l'accès équitable aux financements par les PAP et CL et groupes prioritaires	1 100 000	Fonds d'appui aux acteurs locaux, assistance technique à la formulation de projets, traduction linguistique, dispositifs d'accompagnement sur mesure.
Création d'un guichet dédié aux initiatives locales de conservation	1 000 000	Développement du guichet, critères d'éligibilité, outils numériques de soumission, comités de sélection, suivi participatif.
Mise en place d'un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'audit financier	1 100 000	Système d'information, indicateurs de performance, audits indépendants, publication de rapports annuels et renforcement de la redevabilité.
Total estimé	8 000 000	

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La réussite de la mise en œuvre des actions de l'objectif 14.2 repose sur une approche systémique et intégrée, comprenant :

- Une mobilisation efficace des ressources financières durables pour la biodiversité repose sur plusieurs orientations stratégiques interdépendantes :
- Les financements mobilisés devront être alignés sur les priorités de la SPANB 2025-2030, tout en étant intégrés aux stratégies sectorielles concernées (forêts, agriculture, aménagement du territoire, eau, etc.). Cet alignement garantira la cohérence des actions sur le terrain et la complémentarité des investissements.
- Les capacités institutionnelles devront être renforcées pour concevoir, gérer et suivre efficacement les flux financiers. Cela inclut les ministères sectoriels, les fonds fiduciaires, les autorités locales et les organismes de mise en œuvre.
- Les sources de financement devront être diversifiées, combinant les bailleurs traditionnels (FEM, Fonds

vert, coopération bilatérale), les mécanismes internes (budget national, fonds environnementaux) et les instruments financiers innovants (obligations vertes, crédits biodiversité, marchés carbone, PSE).

- La transparence et la redevabilité devront être des principes fondamentaux. Elles impliquent la mise en place d'un système de suivi rigoureux des financements, de mécanismes d'évaluation de leur impact, et de rapports accessibles aux décideurs, aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'au public.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre de l'objectif 19 adoptera une logique progressive et structurée pour garantir l'opérationnalisation des actions prioritaires à court, moyen et long terme.

La première étape consistera à mettre en place un cadre juridique et institutionnel adapté en adoptant les textes juridiques nécessaires et des structures de gouvernance capables de gérer efficacement les ressources dédiées à la biodiversité. Cela inclura, entre autres, la structuration d'un fonds fiduciaire national et la régulation des mécanismes financiers innovants.

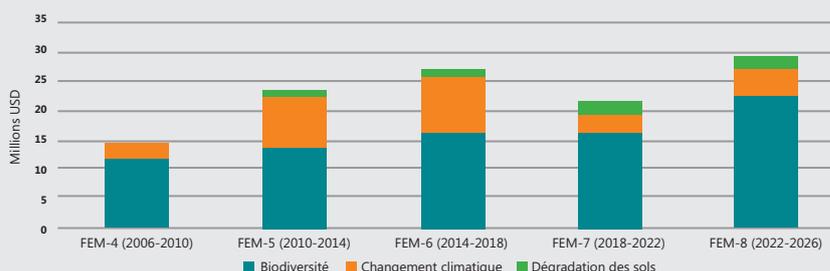
Pour renforcer l'ancrage national du financement de la biodiversité, il sera crucial d'intégrer explicitement les priorités de la SPANB dans les plans et budgets des ministères concernés. Cette intégration favorisera la mobilisation de ressources internes et la pérennité des actions.

Des instruments tels que les paiements pour services écosystémiques, les obligations vertes ou les crédits carbone seront développés, testés et étendus pour capter des ressources nouvelles et encourager l'investissement privé dans des projets alignés avec les priorités écologiques du pays.

La RDC poursuivra une mobilisation active auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour garantir des financements prévisibles et à long terme. Cet engagement s'appuiera sur des arguments solides liés notamment à l'importance de la biodiversité congolaise pour la planète.

Enfin, des actions de formation, d'assistance technique et d'accompagnement seront mises en œuvre pour améliorer l'accès de toutes les parties prenantes aux financements, la formulation de projets, la gestion budgétaire et la reddition de comptes. L'objectif est de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes et d'assurer une appropriation nationale du financement de la biodiversité.

Evolution de l'allocation des fonds du FEM à la République Démocratique du Congo pour la biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des terres (2006-2026)



Source des données: <https://www.thegef.org/projects-operations/country-profiles/congo-dr>

Pour la période 2022-2026, l'allocation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la RDC s'élève à **22,6 millions USD pour la biodiversité et 29,4 millions USD pour l'ensemble des trois domaines d'intervention** (biodiversité, changements climatiques et dégradation des terres), dont la mise en œuvre synergique est encouragée.

Ce montant demeure **largement inférieur aux besoins estimés à 366,4 millions USD** pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la SPANB 2025-2030. La RDC devra donc **mobiliser des ressources supplémentaires auprès de toutes les sources**, y compris domestiques et les fonds internationaux, bilatéraux, privés et innovants, pour concrétiser ses ambitions en matière de conservation et de développement durable.

OBJECTIF NATIONAL 20 :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET SAVOIRS TRADITIONNELS

D'ici 2030, les capacités scientifiques, techniques et d'innovation ainsi que les savoirs traditionnels sont renforcés pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, grâce à des coopérations accrues et à l'accès aux technologies adaptées, dans le respect des droits des Peuples Autochtones pygmées et des communautés locales (Formule courte).

1. Justification

La RDC, l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde. Sa richesse biologique est cependant encore mal documentée, peu valorisée et insuffisamment protégée en raison de capacités limitées dans les domaines scientifiques, techniques et institutionnels. En effet, (i) les institutions de recherche sont confrontées à un manque important d'équipements, d'infrastructures et de financements durables ; (ii) les jeunes chercheurs et les experts en biodiversité ont un accès restreint aux opportunités de formation et aux ressources nécessaires pour mener des études stratégiques; (iii) les savoirs traditionnels portés par les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (PAP et CL), bien que précieux pour la gestion des écosystèmes, restent largement ignorés dans les processus de décision ; (iv) la coopération scientifique régionale et internationale demeure marginale, limitant l'accès aux innovations technologiques et aux méthodologies de pointe ; et (v) le budget national alloué à la recherche en biodiversité est estimé à moins de 0,5 % du PIB, bien en deçà des besoins réels.

Ces lacunes affectent directement la qualité de la planification territoriale, la gestion des écosystèmes, le suivi des espèces, et la mise en œuvre des politiques environnementales fondées sur des données probantes.

Renforcer les capacités scientifiques, techniques et les savoirs traditionnels est donc une condition indispensable pour :

- Valoriser durablement la biodiversité, en générant des connaissances utiles au développement de filières locales, à l'écotourisme ou à la bioéconomie.
- Améliorer la gestion adaptative des écosystèmes, grâce à des outils de suivi performants, des innovations technologiques et des approches construites avec les communautés.
- Favoriser les synergies scientifiques, en facilitant les échanges entre chercheurs congolais et partenaires régionaux et internationaux.
- Reconnaître et sécuriser les savoirs autochtones, en les documentant, en les protégeant et en les intégrant dans les politiques de conservation et d'adaptation.
- Réduire les conflits d'usage, en promouvant une gouvernance partagée des ressources naturelles fondée sur la connaissance et le respect mutuel.

L'objectif 20 constitue ainsi un levier transversal essentiel pour l'efficacité de l'ensemble de la SPANB 2025-2030, en plaçant la connaissance, l'innovation et l'équité au cœur des politiques de biodiversité.

▼ Préparation d'un herbar à l'INERA, Tshobo, un outil scientifique essentiel pour l'étude et la conservation de la biodiversité en RDC. © GIZ



▲ Formation à la multiplication rapide de semences de manioc par la technologie de culture hydroponique semi-autotrophe (SAH) à Kimpoko/Nsele. © IITA

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 20)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Réviser les politiques de recherche et intégrer la biodiversité dans les politiques scientifiques nationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures juridiques, stratégiques et administratives du domaine de la recherche scientifique révisées et prenant en compte la biodiversité ; • Montant total des fonds alloués à la recherche et au développement en biodiversité (% du PIB). 	Ministère de la Recherche Scientifique, MEDD, ICCN, Universités, Académie des Sciences, Partenaires techniques (UNESCO, UE).	Orienter la recherche nationale vers les priorités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

2. Créer des partenariats scientifiques internationaux et développer des financements innovants.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes de collaboration mis en place entre institutions de recherche nationales et étrangères ; • Montant total des fonds alloués aux pays en développement pour la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. 	Ministère de la Recherche Scientifique, Universités, Ambassades, Partenaires techniques et financiers (UNESCO, AFD, GIZ, BAD, FAO), ICCN.	Renforcer les capacités nationales et élargir l'accès à l'innovation et au financement international pour la biodiversité.
3. Mettre en place une plateforme nationale pour la recherche en biodiversité, renforcer la taxonomie et équiper les laboratoires.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une plateforme opérationnelle reliant décideurs et chercheurs scientifiques ; • Nombre de laboratoires équipés pour l'étude et la gestion de la biodiversité. 	Ministère de la Recherche Scientifique, MEDD, ICCN, Universités, Centres de recherche, FEM, BAD, Banque Mondiale.	Structurer et moderniser les capacités nationales de recherche scientifique pour mieux répondre aux défis liés à la biodiversité.
4. Créer un portail numérique open-data, un fonds d'innovation, et encourager la publication scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications scientifiques communes sur la biodiversité impliquant la RDC ; • Nombre de brevets déposés en RDC liés à la conservation et l'usage durable de la biodiversité. 	Ministère de la Recherche Scientifique, Secrétariat général au Numérique, Universités, Secteur privé, Fonds Climat, ONU Environnement.	Faciliter l'accès libre aux données, promouvoir l'innovation et accroître la visibilité scientifique nationale et internationale.
5. Former sur la biodiversité et les savoirs traditionnels, promouvoir la recherche participative et développer des modèles de gestion durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations organisées pour renforcer la collaboration entre scientifiques et détenteurs de savoirs traditionnels ; • Nombre d'ateliers et programmes de recherche participative impliquant les PAP et les communautés locales. 	Ministère de la Culture, MEDD, Universités, Réseaux autochtones, ONG, ICCN, Partenaires techniques (FAO, GIZ, UNESCO).	Valoriser les savoirs traditionnels en les intégrant dans la recherche scientifique, renforcer l'appropriation communautaire et favoriser l'innovation locale.

L'annexe 3.20 démontre l'engagement de la RDC à renforcer la recherche et l'innovation en biodiversité, en intégrant pleinement les savoirs traditionnels et en favorisant une coopération scientifique efficace. Les

19 actions couvrent un large spectre allant de la réforme des politiques publiques jusqu'à la formation et à la valorisation des connaissances autochtones, garantissant ainsi une approche holistique et inclusive.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 20 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Révision des politiques de recherche et intégration de la biodiversité dans les politiques scientifiques nationales	500 000	Permet de mieux aligner les priorités de recherche avec les objectifs de la SPANB et de rendre effectives les obligations liées à l'article 12 de la CDB.
Création de partenariats scientifiques internationaux et financements innovants	700 000	Favorise la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud, l'accès à des fonds compétitifs et l'échange d'expertise pour accélérer l'innovation en biodiversité.
Mise en place d'une plateforme nationale pour la recherche en biodiversité, renforcement de la taxonomie et équipement des laboratoires	1 800 000	Nécessaire pour améliorer les connaissances sur les espèces, soutenir la recherche taxonomique et renforcer les capacités nationales.
Création d'un portail numérique open-data, fonds d'innovation et encouragement de la publication scientifique	1 200 000	Assure l'accessibilité des données, stimule la production scientifique nationale et favorise la transparence dans la gestion de la connaissance.
Formation sur la biodiversité et les savoirs traditionnels, recherche participative et modèles de gestion durable	800 000	Renforce l'appropriation locale, valorise les savoirs autochtones et favorise la co-construction de solutions adaptées aux réalités communautaires.
Total estimé	5 000 000	



▲ Célébration de la Journée internationale des peuples autochtones chez les Pygmées Batwa, Parc National d'Itombwe, Sud-Kivu. © Frank Ribas / GIZ

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 20 repose sur plusieurs éléments structurants visant à garantir un renforcement effectif et durable des capacités scientifiques et techniques en RDC, tout en intégrant les savoirs traditionnels dans la gouvernance de la biodiversité.

Il s'agira tout d'abord de renforcer la coordination interinstitutionnelle afin de mieux intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans les politiques scientifiques et de recherche. Un effort particulier devra être consacré à la mise en réseau des institutions scientifiques nationales et internationales, pour favoriser l'échange de savoirs, la co-production de connaissances, et le développement de technologies adaptées aux contextes congolais.

La promotion de l'innovation scientifique et technologique sera soutenue par la création de mécanismes de financement dédiés à la recherche appliquée sur la biodiversité, incluant des concours nationaux, des fonds de recherche, et des dispositifs de soutien aux jeunes chercheurs.

Enfin, une priorité sera donnée à l'institutionnalisation des savoirs traditionnels à travers des mécanismes de reconnaissance juridique, des bases de données communautaires et l'implication active des détenteurs de ces savoirs dans les politiques de conservation, afin de garantir leur transmission et leur valorisation dans la gestion durable des ressources biologiques.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre de cet objectif s'articulera autour de quatre grands axes complémentaires.

- La mobilisation de financements nationaux et internationaux permettra de soutenir durablement les efforts déployés. Des dispositions seront mises en place pour renforcer la culture de rechercher des fonds pour la recherche. Ces ressources seront orientées vers des actions concrètes à fort impact, incluant la mise en place de laboratoires, le développement de bases de données, les échanges scientifiques régionaux, et le soutien aux innovations communautaires.
- Un cadre réglementaire clair sera élaboré pour créer un environnement favorable à la recherche scientifique, à l'innovation technologique et à la coopération entre les institutions. Cela inclura des dispositions garantissant la protection des droits des chercheurs, la reconnaissance des innovations issues des savoirs locaux, et des incitations à l'investissement dans la recherche.
- Des formations spécialisées seront développées dans les universités et instituts techniques, et un appui ciblé sera apporté aux jeunes chercheurs pour assurer une relève scientifique compétente et engagée dans les domaines clés de la biodiversité.
- L'intégration des communautés locales dans les initiatives de recherche constituera une priorité stratégique. Les détenteurs de savoirs traditionnels seront pleinement associés aux projets de recherche, aux processus de documentation, et à l'élaboration de solutions locales, dans une logique de co-construction des connaissances.

OBJECTIF NATIONAL 21 :

MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME NATIONAL DE PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

D'ici 2030, un mécanisme de collaboration intersectorielle garantissant à tous un accès équitable aux meilleures données, informations et savoirs, y compris traditionnels, est mis en place pour soutenir une gouvernance et une gestion intégrées, participatives et efficaces de la biodiversité, dans le respect des droits des Peuples Autochtones Pygmées et des communautés locales (Formule courte).

1. Justification

La gouvernance efficace de la biodiversité repose sur la disponibilité et l'accessibilité de données fiables, actualisées et partagées. En RDC, les informations sur la biodiversité sont éparpillées entre différentes institutions, souvent peu accessibles aux décideurs, aux gestionnaires, aux chercheurs et aux communautés locales. Cette fragmentation limite la capacité du pays à planifier, à coordonner ses actions et à évaluer ses progrès de manière efficace et transparente.

La mise en place d'un mécanisme national de partage des connaissances constitue donc une urgence pour (i) renforcer la gouvernance environnementale, en garantissant un accès équitable aux données nécessaires à la planification, à la prise de décision et à l'évaluation des

actions entreprises ; (ii) faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements internationaux, notamment ceux du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), de la CITES, de la Convention de Ramsar, des ODD et de l'Agenda 2063 ; (iii) intégrer les savoirs traditionnels et les connaissances locales dans la gestion de la biodiversité, en assurant leur reconnaissance, leur protection et leur valorisation au même titre que les savoirs scientifiques ; (iv) soutenir la mobilisation des financements, en documentant les priorités nationales et en justifiant les projets à financer avec des données solides ; et (v) impliquer activement les Peuples Autochtones pygmées et les communautés locales, en leur donnant accès aux informations qui les concernent et en garantissant leur contribution au système de connaissances.

La RDC dispose déjà de plusieurs bases de données importantes,

produites notamment par le MEDD, des institutions universitaires de recherche, l'ICCN, et certaines ONG internationales. Toutefois, ces bases sont rarement interconnectées, souvent incomplètes, et difficilement exploitables par les acteurs de terrain.

Le Centre d'échange d'informations (CHM), bien que mis en place conformément à la Convention sur la diversité biologique, n'est pas encore à la hauteur des enjeux stratégiques de la SPANB. Il doit être modernisé en urgence pour devenir un véritable outil de gouvernance des connaissances, capable de regrouper, structurer, diffuser et valoriser l'ensemble des données pertinentes sur la biodiversité.

La justification de cet objectif, et l'urgence qui l'accompagne, sont davantage expliquées dans l'encadré 3.9 ci-dessous.

Encadré 3.9 : Moderniser le Centre d'Échange d'Informations (CHM) – Un outil structurant pour la mise en œuvre de la SPANB 2025–2030

Un CHM modernisé constitue une **infrastructure stratégique** pour la mise en œuvre et le suivi de la SPANB. Il ne s'agit pas d'une simple base de données, mais d'une **plateforme nationale de gouvernance de la connaissance**, intégrée, interactive et accessible à tous.

Pourquoi est-ce une urgence pour la RDC ?

Sans un CHM opérationnel et performant, la RDC restera confrontée à :

- une fragmentation des données entre institutions,
- une incapacité à suivre les progrès réalisés sur les 25 objectifs de la SPANB,
- une faible transparence dans l'allocation des ressources et l'évaluation des résultats,
- une exclusion des PAP et CL, faute de mécanismes d'accès aux informations les concernant,
- une perte d'opportunités de financements par absence de données consolidées et accessibles.

Ce que permettra un CHM modernisé :

- Accès structuré à des données fiables et actualisées sur la biodiversité, les aires protégées, les espèces menacées, les pressions, les projets en cours, etc.
- Interopérabilité avec les plateformes régionales et mondiales (CDB, GBIF, OBIS, UICN, WRI, etc.).
- Appui aux décisions politiques grâce à des indicateurs mis à jour en temps réel, accessibles sous forme de tableaux de bord.
- Reconnaissance et valorisation des savoirs autochtones, avec des modules dédiés et des contenus en langues locales.
- Reporting automatisé pour faciliter la soumission des rapports aux conventions internationales.
- Outils de communication et de sensibilisation adaptés aux besoins des décideurs, des jeunes, des gestionnaires et des communautés.

Résultats attendus à l'horizon 2030 :

- Un portail national interactif regroupant toutes les bases de données sur la biodiversité de la RDC, avec accès différencié selon les utilisateurs.
- Un système interopérable et sécurisé, intégré au CHM mondial, aux plateformes régionales et à BioSE-RDC.
- Un tableau de bord national de suivi des indicateurs de la SPANB, actualisé par les universités, les OSC, les projets, et les institutions publiques.
- Un module PAP et CL valorisant les connaissances locales et assurant leur accès à l'information.
- Des formations continues et des outils pédagogiques disponibles dans les langues nationales.

Conclusion

Le CHM est bien plus qu'une base de données : il est un catalyseur pour la transparence, la coordination, l'évaluation et l'efficacité de la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030.

Sa modernisation est une condition incontournable pour faire de la RDC un pays-solution crédible dans les arènes internationales et un pays souverain dans la gouvernance de son capital naturel.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 21)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Mettre en place un système national de suivi des données sur la biodiversité et assurer son interopérabilité avec les bases de données internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système national de suivi fonctionnel ; • Nombre de bases de données connectées à des plateformes internationales. 	MEDD, CHM, ICCN, Universités, Partenaires techniques (UICN, GBIF).	Garantir un suivi structuré et reconnu internationalement des données sur la biodiversité nationale.
2. Moderniser et rendre fonctionnel le Centre d'échange d'informations (CHM).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mises à jour et publications annuelles sur le CHM ; • Fréquence de consultation du portail. 	CHM, MEDD, ICCN, Universités, CDB Secrétariat.	Améliorer l'accessibilité et la qualité des informations mises à disposition du public et des partenaires internationaux.
3. Élaborer et adopter un cadre juridique et institutionnel pour l'intégration des savoirs traditionnels dans la gouvernance de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre juridique national ; • Nombre de consultations avec les Peuples Autochtones pygmées et les communautés locales. 	MEDD, Ministère de la Justice, Réseaux autochtones, Parlement.	Reconnaître et intégrer les savoirs traditionnels comme partie prenante des stratégies de conservation.
4. Renforcer la surveillance et le suivi des espèces menacées en RDC via la Liste rouge de l'UICN.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces ajoutées régulièrement sur la Liste rouge ; • Fréquence de surveillance, de suivi et évaluation. 	ICCN, Universités, ONG de conservation (WWF, WCS, UICN).	Suivre l'état de conservation des espèces et identifier les priorités d'action.
5. Développer un indice national d'information sur les espèces pour assurer un suivi précis de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un indice national ; • Fréquence de mise à jour des données. 	ICCN, Universités, Partenaires internationaux.	Disposer d'un outil synthétique pour suivre l'évolution de la biodiversité à l'échelle nationale.
6. Développer un programme national de formation continue sur l'utilisation des données de biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations organisées ; • Nombre de participants formés. 	CHM, Universités, MEDD.	Renforcer les compétences nationales pour améliorer la gestion et l'utilisation des données scientifiques.
7. Traduire et diffuser les documents clés sur la biodiversité en langues locales pour améliorer l'accessibilité de l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents traduits et diffusés ; • Taux d'adoption des documents traduits par les communautés locales. 	CHM, ONG locales, Universités.	Permettre une appropriation plus large des politiques et stratégies de biodiversité par les communautés locales.
8. Assurer l'accès des institutions nationales aux bases de données internationales (ex. GBIF, IBAT, OBIS, UICN).	<ul style="list-style-type: none"> • - Nombre d'institutions connectées aux bases de données internationales. 	MEDD, CHM, Universités, ICCN.	Faciliter l'échange d'informations et la participation de la RDC aux réseaux mondiaux de données sur la biodiversité.

9. Encourager l'enregistrement des données nationales sur la biodiversité dans les plateformes internationales.	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des données nationales enregistrées dans des bases de données internationales. 	CHM, Universités, ICCN.	Valoriser la contribution scientifique de la RDC et améliorer la visibilité de sa biodiversité à l'échelle mondiale.
10. Mettre en place des mécanismes de coordination efficaces pour garantir la participation des acteurs non étatiques dans la planification nationale et le suivi de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un comité national multi-acteurs ; Nombre de réunions organisées. 	MEDD, Réseaux ONG, Acteurs du secteur privé.	Assurer une gouvernance inclusive et renforcer l'engagement de toutes les parties prenantes.
11. Établir un système centralisé de gestion des connaissances pour faciliter l'accès et l'utilisation des données sur la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un système centralisé de gestion des connaissances ; Niveau d'accessibilité des données. 	MEDD, CHM, Universités.	Centraliser l'information pour une meilleure gestion, exploitation et diffusion des connaissances.
12. Mettre en place un système de suivi basé sur les indicateurs clés, avec mise à jour périodique.	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un système de suivi ; Fréquence de mise à jour. 	MEDD, CHM, Universités.	Permettre une évaluation régulière des progrès dans l'atteinte des objectifs de conservation.
13. Assurer le suivi des publications scientifiques annuelles sur la biodiversité et encourager les chercheurs à partager leurs données.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications annuelles référencées ; Nombre de contrats de collaborations scientifiques signés. 	Universités, CHM, Partenaires internationaux.	Stimuler la production scientifique nationale et renforcer la diffusion des connaissances sur la biodiversité congolaise.

L'objectif national 21 occupe une place stratégique dans la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030, car il porte sur la production, la structuration et le partage des connaissances en matière de biodiversité. Ce socle informationnel est indispensable pour assurer une planification cohérente, une prise de décision fondée sur des preuves et une participation inclusive des différents acteurs - à l'échelle nationale comme internationale.

À la différence d'objectifs opérationnels ciblant des thématiques précises, cet objectif aborde des fonctions transversales qui soutiennent l'ensemble de la stratégie nationale, à travers cinq dimensions majeures :

- la collecte, gestion et interopérabilité des données (y compris via la modernisation du CHM et le système national de suivi),

- la mise en place d'un cadre juridique pour le respect des droits d'accès à l'information et l'intégration des savoirs traditionnels,
- la surveillance de la biodiversité (espèces menacées, écosystèmes, évolution des pressions),
- le renforcement des capacités nationales et locales, y compris des programmes de formation et de sensibilisation multilingue,
- la coordination multi-acteurs et la coopération internationale, notamment avec les grandes bases de données globales.

Les 13 actions prioritaires identifiées et regroupées en 10 points dans le tableau des besoins financiers reflètent

cette vision systémique. Ces actions contribuent directement à d'autres objectifs structurants de la SPANB, notamment (i) la planification spatiale (Objectif 1), (ii) l'expansion et la gestion des aires protégées et AMECZ (Objectif 3), (iii) la lutte contre les pressions sur la biodiversité (Objectifs 6, 7 et 14), (iv) l'intégration des PAP et CL et des savoirs autochtones (Objectif 22), et (v) la mobilisation des financements (Objectif 19).

La mise en œuvre rapide de cet objectif est indispensable pour assurer la transparence, le suivi des progrès, la mobilisation des partenaires, et la positionnement stratégique de la RDC comme pays-solution. Il constitue un levier transversal essentiel pour concrétiser la SPANB. L'annexe 3.21 contient toutes les actions requises pour atteindre l'objectif 21 dans son entièreté.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 21 (2025-2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Actions prioritaires associées	Justifications
Développement et interopérabilité du système national de suivi des données	3 500 000	1, 9, 10	Infrastructure informatique, développement du système interopérable, hébergement sécurisé, accès multi-acteurs, automatisation du reporting.
Modernisation du Centre d'Échange d'Informations (CHM)	2 500 000	2, 11	Amélioration des fonctionnalités, développement de tableaux de bord, intégration au CHM mondial, module sur les savoirs traditionnels.

Cadre juridique pour l'intégration des savoirs traditionnels	1 500 000	3, 13	Consultation des PAP et CL, élaboration et validation juridique, publication et diffusion de textes juridiques.
Surveillance et suivi des espèces menacées (Liste rouge, indicateurs, état de conservation, publications)	3 000 000	4, 12	Collecte de données de terrain, appui aux publications scientifiques nationales, mise à jour des listes d'espèces prioritaires et des pressions associées.
Programme de formation continue sur l'utilisation et la gouvernance des données	2 000 000	5, 8	Conception de modules pédagogiques, organisation de sessions régionales et nationales, production de supports multilingues.
Traduction et diffusion des documents clés en langues locales	1 200 000	6	Adaptation linguistique des textes clés, diffusion communautaire, appui aux relais locaux (ONG, radios communautaires, etc.).
Accès aux bases de données internationales et enregistrement des données nationales	1 500 000	7, 9	Connectivité, droits d'accès, saisie et formatage des jeux de données RDC dans les standards internationaux (GBIF, OBIS, UICN, etc.).
Coordination multi-acteurs et gouvernance des données	1 800 000	8, 13	Fonctionnement des groupes techniques, plateformes d'échange intersectorielles, gouvernance collaborative, supervision des contributeurs.
Développement du système centralisé de gestion des connaissances	2 500 000	1, 10, 11	Système numérique consolidé, interopérabilité entre institutions nationales (ICCN, universités, ministères), hébergement sécurisé, outils de recherche multicritères.
Mise en place du système de suivi basé sur des indicateurs clés	2 000 000	10, 12	Identification, calcul et mise à jour automatisée des indicateurs nationaux et mondiaux, visualisation cartographique et suivi des progrès SPANB.
Total estimé	20 000 000 USD	1 à 13	Montant global couvrant les fonctions critiques de suivi, diffusion, gouvernance, formation et interopérabilité des données et savoirs sur la biodiversité en RDC.

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 21 s'appuiera sur l'intégration progressive et harmonisée des bases de données nationales existantes au sein du Centre d'échange d'informations (CHM). Cette intégration vise à assurer l'interopérabilité des systèmes et l'accessibilité des données par les différents utilisateurs et acteurs institutionnels.

Pour garantir une gestion efficace et durable de ces données, des efforts substantiels seront déployés pour former les utilisateurs et renforcer les capacités techniques des institutions en matière de production, de structuration, de gestion et de diffusion de l'information sur la biodiversité. Par ailleurs, la stratégie prévoit la consolidation de partenariats avec des institutions scientifiques et techniques internationales, afin de bénéficier de leur expertise et de faciliter le

partage de données dans des formats normalisés et compatibles à l'échelle mondiale.

Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation et l'implication des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PAP et CL), tant dans la collecte des connaissances que dans leur valorisation et leur diffusion via le CHM.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre de cet objectif sera structurée en trois grandes phases. La première phase (2025-2026) se concentrera sur le peuplement du CHM avec les données existantes, la modernisation du centre, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adapté à sa gestion, ainsi que le renforcement des capacités des institutions concernées. Cette phase

jettera les bases d'un système robuste, sécurisé et durable.

La deuxième phase (2027-2028) consistera à intégrer progressivement les différentes bases de données thématiques (sur les espèces, les habitats, les indicateurs, les projets, etc.) au sein du CHM. Cette phase permettra également l'élargissement des plateformes numériques à de nouveaux utilisateurs et partenaires, tout en assurant l'interopérabilité avec d'autres systèmes régionaux et mondiaux.

Enfin, la troisième phase (2029-2030) sera dédiée au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés. Elle visera à tirer les leçons de l'expérience, à améliorer la qualité et la couverture des données, et à adapter en continu le fonctionnement du CHM pour qu'il reste un outil opérationnel, interactif et stratégique au service de la mise en œuvre de la SPANB.

OBJECTIF NATIONAL 22 :

PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES

D'ici 2030, la participation pleine et effective des Peuples Autochtones Pygmées et des communautés locales aux décisions sur la biodiversité est garantie par des mesures juridiques, politiques et administratives, ainsi que par un accès équitable à l'information et le respect de leurs droits sur les terres, territoires, ressources et savoirs qu'ils détiennent (Formule courte).

1. Justification

Les Peuples Autochtones pygmées et les communautés locales sont des acteurs clés de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité en RDC. Gardiens de vastes écosystèmes riches en ressources biologiques, ils contribuent depuis des générations à la protection des forêts, des espèces et des paysages. Pourtant, leur rôle reste marginalisé dans les processus décisionnels.

Plusieurs obstacles freinent leur participation effective : (i) une reconnaissance encore incomplète de leurs droits fonciers et d'accès aux ressources ; (ii) des cadres juridiques et institutionnels peu adaptés à leur inclusion dans la gouvernance environnementale ; et (iii) un accès insuffisant à l'information et aux mécanismes de consultation.

Cet objectif vise à lever ces obstacles en garantissant un cadre législatif et administratif propice à leur engagement, en facilitant leur accès aux espaces de décision, et en assurant la reconnaissance et la protection de leurs droits. Il est conforme aux engagements de la RDC dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Assurer la participation pleine et effective des Peuples Autochtones pygmées et des communautés locales est non seulement une exigence de justice sociale, mais aussi une condition essentielle pour une gouvernance inclusive et durable de la biodiversité.

*Artisanat et pratiques culturelles des Peuples Autochtones
Twa riverains du Parc National de Kabuzi-Biega
(Sud-Kivu) : expression d'un savoir-faire traditionnel et de
rites communautaires (rite au mouton) liés à la biodiversité
locale. © Frank Ribas / GIZ*



2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 22)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Renforcer et mettre en place les cadres institutionnels et législatifs garantissant une participation inclusive dans les secteurs de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, des mines, des affaires foncières, la conservation et la gestion des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de lois et réglementations adoptées et appliquées pour renforcer la participation des PAP et CL, des femmes et des jeunes. Existence et mise en œuvre d'un cadre juridique garantissant la consultation préalable des PAP et CL avant toute décision impactant la biodiversité. 	MEDD, Ministère des Affaires Foncières, Ministères chargés des Mines, de l'Agriculture, ICCN, REPALF, COSPAB, société civile environnementale, Partenaires techniques et financiers.	Assurer une base juridique solide pour la reconnaissance effective des droits des PAP et CL, femmes et jeunes dans les processus de décision liés à la biodiversité.
2. Créer des mécanismes de dialogue multi-acteurs et de concertation pour assurer la représentation des PAP et CL, y compris des femmes et des jeunes, dans les instances décisionnelles sur la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mécanismes mis en place et nombre de séances de consultations organisées. Proportion de sièges occupés par des représentants des PAP et CL, femmes et jeunes dans les instances de gouvernance environnementale. Intégration des points de vue des PAP et CL, femmes et jeunes dans les politiques et cadres réglementaires 	MEDD, Parlement, ICCN, GIZ, FAO, UNESCO, organisations autochtones, organisations et plateformes de défense des droits des femmes et des jeunes.	Garantir une gouvernance inclusive et participative pour mieux refléter les intérêts des PAP et CL dans les politiques environnementales.

3. Cartographier et sécuriser les terres et territoires des PAP et CL en lien avec la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des territoires autochtones pygmées et communautaires, et des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) officiellement reconnus et sécurisés. • Nombre de cas de conflits fonciers résolus impliquant les PAP et CL. 	Ministère des Affaires Foncières, MEDD, Ministère de l'Aménagement du Territoire, ICCN, FONAREDD, ONU Droits de l'Homme, Universités, OSC, PTF.	Protéger les droits fonciers des PAP et CL pour sécuriser leur contribution à la conservation et limiter les risques de conflits.
4. Mettre en place des programmes de formation pour renforcer la participation des PAP et CL à la gestion des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations dispensées sur les droits fonciers et environnementaux des PAP et CL. • Nombre de leaders autochtones pygmées et des communautés locales formés sur la gouvernance environnementale. 	MEDD, Union Européenne, PNUD, UNESCO, OSC nationales et locales, Universités, centres de recherche, ICCN.	Renforcer les capacités locales pour assurer une participation effective et compétente aux processus de gouvernance de la biodiversité.
5. Élaborer un mécanisme de suivi et d'évaluation de la participation des PAP et CL aux décisions sur la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une base de données sur la participation des PAP et CL. • Nombre d'informations disponibles sur la participation. • Nombre de politiques environnementales intégrant des indicateurs de suivi de la participation des PAP et CL. 	MEDD, Institut National de Statistique, CHM, Banque Mondiale, UICN, ICCN, OSC environnementales.	Permettre une évaluation continue et transparente de l'implication effective des PAP et CL dans la gouvernance environnementale.
6. Établir des mécanismes de médiation et de gestion des conflits fonciers.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comités de gestion de conflits mis en place. • Nombre de médiations foncières réussies. • Réduction des litiges liés aux terres communautaires. • Nombre de mécanismes d'alerte installés. 	MEDD, Ministère de la Justice, Parlement, FAO, OSC, leaders communautaires.	Prévenir et résoudre les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles afin d'assurer la paix sociale et la conservation durable.

Les actions prioritaires de l'objectif 22 s'inscrivent dans un processus de transformation profonde de la gouvernance de la biodiversité. Toutefois, leur réussite dépend également de mesures complémentaires identifiées dans l'annexe 3.22, qui propose un total de 22 actions.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 22 (2025–2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
Renforcement du cadre juridique	4 000 000	Révision et adoption de lois et décrets spécifiques aux PAP et CL.
Mécanismes de dialogue et participation	3 500 000	Création de plateformes de consultation inclusives aux niveaux national et local.
Sécurisation des terres et territoires	5 000 000	Cartographie participative, enregistrement et reconnaissance légale.
Formation et renforcement des capacités	2 500 000	Ateliers sur les droits, la participation, les mécanismes de recours.
Mécanismes de médiation et gestion des conflits fonciers	3 000 000	Établissement de dispositifs communautaires et juridiques adaptés.
Suivi et évaluation	2 000 000	Système de suivi des engagements et de la participation effective.
Total estimé	20 000 000	Appui technique, institutionnel et financier.

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 22 s'appuiera sur plusieurs éléments stratégiques clés. Elle veillera à un alignement étroit avec les politiques nationales et les engagements internationaux, en particulier les recommandations du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), l'Objectif 16 de développement durable sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Une attention particulière sera accordée à la concertation avec les Peuples Autochtones pygmées et les communautés locales, à travers des mécanismes de consultation participatifs utilisant des langues locales afin d'assurer leur compréhension et leur implication effective.

Le renforcement des capacités institutionnelles figure également parmi les priorités. Il s'agira de doter les institutions concernées d'outils permettant d'intégrer de manière systématique les savoirs autochtones dans les stratégies de gestion de la biodiversité. Enfin, la mobilisation de financements spécifiques, en plus des sources financières domestiques, sera recherchée, notamment à travers les guichets du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du FCPF et des fonds climat, afin d'appuyer la mise en œuvre des actions prévues.

5. Approche de mise en œuvre

L'approche de mise en œuvre de l'objectif 22 se déploiera en quatre phases successives et complémentaires, dans une logique participative et inclusive, respectueuse des droits des Peuples Autochtones pygmées (PAP) et des communautés locales (CL).

- **Phase 1** : Reconnaissance des droits et sécurisation foncière (2025-2026): Cette phase initiale portera sur l'identification des territoires traditionnellement occupés par les PAP et les communautés locales, et leur reconnaissance légale. La cartographie participative sera un outil clé pour documenter les droits fonciers coutumiers et définir les zones prioritaires à sécuriser. Elle sera accompagnée d'actions concrètes de reconnaissance administrative et juridique.

- **Phase 2** : Mise en place de cadres de concertation structurés (2026-2027): Des mécanismes de dialogue seront instaurés à tous les niveaux - national, provincial et local - afin d'assurer une participation effective et continue des PAP et des communautés locales aux processus décisionnels relatifs à la biodiversité. Ces espaces de concertation seront accompagnés de règles de fonctionnement claires et de dispositifs d'inclusion représentative.
- **Phase 3** : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel (2027-2028) : Des textes réglementaires seront élaborés ou adaptés pour renforcer le respect effectif des droits des PAP et des communautés locales. Cette phase inclura également la clarification des rôles et responsabilités institutionnelles.
- **Phase 4** : Suivi, renforcement des capacités et autonomisation (2028-2030) : Un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place, comprenant notamment une base de données nationale sur la participation des PAP et des communautés locales aux politiques de biodiversité. Parallèlement, des programmes de formation et d'autonomisation seront déployés pour renforcer les compétences des PAP et des communautés locales sur les enjeux environnementaux, la gouvernance des ressources naturelles, les mécanismes de plaidoyer et les systèmes d'alerte communautaire.



▲ © Johannes Refsich

OBJECTIF NATIONAL 23 : PARTICIPATION DES FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES

D'ici 2030, l'égalité des genres garantit aux femmes et aux filles un accès équitable aux terres, ressources naturelles et opportunités, ainsi qu'une participation et un leadership pleins, équitables et éclairés à tous les niveaux dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (Formule courte).

1. Justification

L'égalité des genres est un levier essentiel pour la conservation de la biodiversité et la résilience des communautés. En RDC, malgré des avancées législatives (révision du Code de la famille, Loi sur la parité), les femmes restent sous-représentées aux postes de décision et ont un accès limité aux ressources naturelles.

En 2023⁷, les femmes représentaient près de 30 % du gouvernement

national, mais seulement 15 % des ministres provinciaux, 14 % des secrétaires généraux et moins de 11 % des membres des assemblées provinciales. Leur présence reste également faible dans l'enseignement supérieur, avec 34,7 % au niveau licence et 15,8 % au-delà.

Pourtant, les femmes jouent un rôle clé dans la gestion durable des ressources : préservation des semences locales, transformation des produits naturels, gestion agroforestière et transmission des savoirs traditionnels.

Leur engagement dans les initiatives communautaires renforce l'efficacité des actions de conservation.

Garantir leur accès équitable à la terre, aux opportunités économiques, à l'éducation et à la gouvernance environnementale est non seulement une exigence de justice, mais une condition indispensable à la réussite de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, du Cadre mondial pour la biodiversité et de cette SPANB 2025-2030.

2. Actions prioritaires, indicateurs de suivi, acteurs impliqués et justifications (Objectif 23)

Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués	Justifications
1. Adopter et mettre en œuvre des lois garantissant l'égalité d'accès des femmes aux terres et ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de lois adoptées ou révisées Existence de mécanismes de mise en œuvre. 	MEDD, Ministère des Affaires foncières, Parlement, OSC féminines	C'est une condition préalable à l'autonomisation économique des femmes et à leur participation effective à la gestion des ressources naturelles.
2. Intégrer systématiquement l'approche genre dans les politiques sectorielles liées à la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques intégrant l'approche genre 	MEDD, Ministère du Genre, agences de développement, OSC	Permet de renforcer la prise en compte des besoins différenciés et des contributions spécifiques des femmes.
3. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national « Genre et biodiversité ».	<ul style="list-style-type: none"> Existence et mise en œuvre d'un plan national dédié 	MEDD, Min. du Genre, collectivités locales, ONG	Assure une planification stratégique cohérente et transversale pour intégrer le genre dans la mise en œuvre de la CDB.
4. Développer des formations ciblées pour renforcer les capacités des femmes en leadership et en gestion des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations organisées Nombre de femmes formées 	Universités, ONG, réseaux féminins, MEDD, ICCN	Renforce les capacités techniques et décisionnelles des femmes impliquées dans la conservation.
5. Mettre en place un quota obligatoire de représentation des femmes dans les instances de gouvernance environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de représentation féminine dans les organes de gouvernance 	Parlement, collectivités locales, OSC	Garantit une représentation minimale et effective des femmes dans les espaces de décision.
6. Créer des mécanismes de financement dédiés aux femmes pour des projets liés à la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes bénéficiaires Montant des fonds alloués 	Fonds internationaux, Min. du Genre, Min. des Finances, OSC	L'accès aux financements est essentiel pour permettre aux femmes de mettre en œuvre leurs initiatives de conservation.
7. Développer des plateformes et des comités thématiques en biodiversité pour les femmes autochtones et les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures créées et fonctionnelles 	MEDD, Min. du Genre, OSC, organisations des PAP et communautés locales, organisations des jeunes, partenaires techniques	Favorise la participation effective des groupes souvent marginalisés dans les prises de décision sur la biodiversité.

⁷ Rapport d'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable de la RDC, 2023

Les actions prioritaires de l'objectif 23 visent à garantir une participation pleine et équitable des femmes à la mise en œuvre de la CDB. Leur réussite dépend aussi de mesures complémentaires identifiées dans l'annexe 3.23, qui propose un total de 19 actions supplémentaires, avec leurs indicateurs de suivi, les acteurs impliqués et les besoins spécifiques pour leur mise en œuvre.

3. Besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'objectif 23 (2025-2030)

Catégorie d'action	Budget estimé (USD)	Justifications
1. Adoption et mise en œuvre de lois garantissant l'égalité d'accès aux terres et ressources naturelles	1 000 000	Appui technique à la rédaction de textes législatifs, consultations multipartites, ateliers de vulgarisation et campagnes de plaidoyer juridique.
2. Intégration de l'approche genre dans les politiques sectorielles liées à la biodiversité	800 000	Analyse des politiques existantes, appui à la révision des textes, sensibilisation des décideurs et formations institutionnelles.
3. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action national « Genre et biodiversité »	1 000 000	Processus participatif, coordination interinstitutionnelle, appui technique, lancement officiel et suivi de la mise en œuvre du plan.
4. Développement de formations ciblées pour les femmes sur le leadership et la gestion des ressources naturelles	1 000 000	Conception de modules, mobilisation d'expertes, bourses locales, organisation de cycles de formation régionaux, mentorat.
5. Mise en place d'un quota obligatoire de représentation des femmes dans les instances environnementales	700 000	Réforme institutionnelle, dialogue parlementaire, mesures d'accompagnement et suivi de la représentativité à différents niveaux.
6. Création de mécanismes de financement dédiés aux femmes	1 200 000	Études de faisabilité, conception d'instruments financiers adaptés (subventions, microcrédits), accompagnement technique des bénéficiaires.
7. Développement de plateformes et comités pour femmes autochtones et jeunes	1 300 000	Mise en place et animation des plateformes locales, production de feuilles de route, coordination entre niveaux national et local.
Total estimé	7 000 000	

La mise en œuvre de la SPANB reconnaît et renforce le rôle central des femmes dans la conservation, la restauration et la valorisation durable de la biodiversité.



▲ Multiplication rapide du manioc par la technologie de culture hydroponique semi-autotrophe au CER-AGRU-Kimpoko (N'sele). © IITA



▲ Déploiement d'innovations dans le système de semences de bananier au Sud-Kivu. © IITA



▲ Utilisation durable des produits naturels par les femmes autochtones © Mongabay.com

4. Éléments stratégiques pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 23 repose sur une approche inclusive, articulée autour des axes stratégiques suivants :

- l'approche intersectorielle qui assure une collaboration renforcée entre les ministères en charge de l'environnement, des affaires foncières, du genre, de l'agriculture et du développement rural afin de garantir une réponse cohérente aux inégalités de genre liées à l'accès et à la gouvernance des ressources naturelles ;
- le renforcement du cadre juridique au moyen de réformes ciblées visant à sécuriser les droits fonciers des femmes, garantir leur représentation dans les organes décisionnels et consolider les mécanismes de recours en cas de discrimination ;
- la valorisation des savoirs traditionnels des femmes en les intégrant dans les politiques de gestion durable ;
- l'accès au financement et l'autonomisation économique par la mise en place de fonds dédiés aux femmes pour le développement et la mise en œuvre des projets de conservation, de valorisation des produits issus de la biodiversité notamment les produits forestiers non ligneux, et de restauration des écosystèmes, tout en améliorant leur autonomie économique ; et
- la sensibilisation par des campagnes d'information et des initiatives de plaidoyer pour promouvoir l'égalité des genres en biodiversité.

5. Approche de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'objectif 23 se fera de manière progressive et intégrée, à travers quatre composantes complémentaires :

1. Mise en place d'un cadre légal et politique solide

- Adoption et application de lois garantissant l'égalité d'accès des femmes aux terres et aux ressources naturelles.
- Intégration systématique de l'approche genre dans les politiques sectorielles relatives à la biodiversité et aux ressources naturelles.

2. Renforcement des capacités des femmes et promotion du leadership

- Déploiement de programmes de formation ciblés sur la gestion durable, l'entrepreneuriat vert et le leadership.
- Mise en place de mécanismes de mentorat et de soutien aux femmes occupant ou aspirant à des postes de gouvernance environnementale.

3. Appui aux initiatives économiques locales portées par des femmes

- Création de lignes de financement spécifiques pour les femmes actives dans la conservation, la valeur ajoutée et l'économie verte.
- Soutien aux coopératives et projets communautaires dirigés par des femmes, notamment en milieu rural et autochtone.

4. Suivi et évaluation des progrès

- Définition et mise en œuvre d'indicateurs spécifiques pour mesurer la participation des femmes et l'impact des politiques genre sur la biodiversité.
- Collecte régulière de données ventilées par sexe et diffusion de rapports sur l'évolution de la parité dans la gouvernance des ressources naturelles.



© Frank Ribas / GIZ ►

BESOINS FINANCIERS ESTIMÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES PAR OBJECTIF

OBJECTIFS	BESOINS FINANCIERS ESTIMÉS (EN USD)
1. Planification spatiale et gestion efficace de la biodiversité	7 500 000
2. Restauration d'au moins 30% des écosystèmes dégradés	25 000 000
3. Expansion du réseau national d'aires protégées comprenant les autres zones conservées efficacement	25 000 000
4. Gestion des espèces menacées d'extinction	13 500 000
5. Utilisation rationnelle des espèces sauvages	15 000 000
6. Prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles	11 000 000
7. Réduction et contrôle de la pollution	20 000 000
8. Résilience de la biodiversité et des populations humaines aux effets du changement climatique	30 000 000
9. Gestion durable et utilisation rationnelle des espèces sauvages au profit des Peuples Autochtones Pygmées et communautés locales	14 000 000
10. Gestion durable des écosystèmes agricoles, aquacoles, halieutiques et forestiers	35 000 000
11. Contributions de la nature au profit des populations humaines et de la biodiversité	18 000 000
12. Espaces verts et bleus et bien-être humain en milieu urbain et péri-urbain	13 000 000
13.1. Accès aux ressources génétiques et partage équitable des avantages (APA)	8 000 000
13.2. Transformation pour valoriser la biodiversité	12 000 000
14.1. Intégration de la biodiversité dans toutes les politiques et stratégies de développement	8 000 000
14.2. Réduction des pressions spécifiques affectant la biodiversité	8 000 000
15. Responsabilité et engagement des entreprises et institutions financières pour la biodiversité	10 000 000
16. Choix de consommation durable pour réduire l'empreinte écologique	12 900 000
17. Biosécurité et gestion responsable des biotechnologies	6 000 000
18. Réforme des incitations en lien avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	14 000 000
19. Mobilisation et accès aux ressources financières pour la biodiversité	8 000 000
20. Renforcement des capacités scientifiques et techniques et des savoirs traditionnels	5 000 000
21. Mise en place d'un mécanisme national de partage des connaissances sur la biodiversité	20 000 000
22. Participation des Peuples Autochtones Pygmées et communautés locales	20 000 000
23. Participation des femmes et égalité des genres	7 000 000
TOTAL GÉNÉRAL	366 400 000

Les estimations budgétaires présentées dans le cadre de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) 2025–2030 sont indicatives. Elles ont été élaborées sur la base des informations disponibles au moment de la rédaction, en consultation avec mais sans la validation de la Task Force nationale, et en tenant compte de données techniques, d'expériences antérieures, de comparaisons régionales et de consultations sectorielles. Ces montants visent à fournir des repères pour la planification et le dialogue politique, mais ne constituent pas des engagements financiers définitifs.



A black and white line drawing of a gazelle and its offspring. The adult gazelle is on the right, facing left, with prominent, spiraling horns. A smaller gazelle, likely a kid, is on the left, also facing left. A semi-transparent green rectangular box is overlaid on the middle of the image, containing the chapter title in white text. The background is plain white.

**CHAPITRE IV
MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE
ET CONDITIONS DE SUCCES**

CHAPITRE IV

MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET CONDITIONS DE SUCCES

La réussite de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025–2030 repose autant sur la qualité des objectifs et actions définis que sur la capacité du pays à les mettre en œuvre de manière efficace, équitable et durable. Ce chapitre identifie les leviers clés de cette mise en œuvre et propose des solutions concrètes pour surmonter les obstacles structurels rencontrés lors des précédentes SPANB. Il examine successivement les défis opérationnels, le cadre institutionnel et juridique, les dispositifs de coordination, les modalités de mise en œuvre locale, la priorisation des actions, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources financières, la stratégie de communication, ainsi que les mécanismes de suivi-évaluation. L'ensemble de ces éléments vise à garantir que la SPANB ne reste pas un cadre théorique, mais qu'elle devienne une feuille de route partagée, mise en œuvre à tous les niveaux, avec une forte appropriation nationale et l'engagement effectif des parties prenantes.

4.1 PRINCIPAUX DÉFIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB 2025–2030

La mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025–2030 est essentielle pour permettre à la République Démocratique du Congo (RDC) de concrétiser son ambition de devenir un «pays solution» aux crises climatiques et environnementales mondiales, tout en assurant le bien-être des populations et un développement durable. Toutefois, plusieurs défis structurels, institutionnels, financiers et logistiques risquent de compromettre l'efficacité de la mise en œuvre si des solutions adaptées ne sont pas mises en place.

4.1.1. Complexité et envergure de la SPANB 2025–2030

La SPANB comprend 25 objectifs nationaux. Une ambition aussi vaste, bien que nécessaire, soulève un risque de dispersion des efforts et des ressources, rendant la mise en œuvre plus difficile. Une priorisation stratégique des objectifs est indispensable.

La stratégie repose également sur un nombre élevé d'actions et d'indicateurs, dont plusieurs nécessitent des expertises techniques avancées et des méthodes de suivi spécifiques. Cependant, pour bon nombre d'entre eux, les ressources sont limitées et les données de référence inexistantes ou difficilement accessibles, ce qui complique l'évaluation rigoureuse des progrès réalisés.

La mise à niveau du Centre d'échange d'informations (CHM) et le renforcement des dispositifs nationaux de suivi-évaluation permettront de combler progressivement les lacunes en données.

4.1.2. Lacunes en capacités techniques et humaines

La mise en œuvre de la SPANB requiert des compétences variées dans des domaines tels que la taxonomie, le suivi écologique, la valorisation de la biodiversité, la gestion des aires protégées et l'application des réglementations environnementales. Or, ces expertises demeurent insuffisantes au sein des institutions publiques, des universités, des centres de recherche et même dans les communautés locales.

En outre, les infrastructures scientifiques et de formation dédiées à la biodiversité sont encore sous-développées, limitant la production et l'utilisation de connaissances pour orienter les décisions. La formation des parties prenantes, appuyée par des échanges régionaux et internationaux, est donc essentielle pour combler ces lacunes.

Des pistes de renforcement des capacités sont proposées dans la section 5.5.

4.1.3. Contraintes logistiques et accès difficile à plusieurs zones prioritaires

Certaines zones stratégiques pour la conservation des espèces animales ou végétales et la mise en œuvre d'autres actions identifiées dans la SPANB sont difficiles d'accès en raison de contraintes géographiques, logistiques ou sécuritaires. L'enclavement de plusieurs parcs nationaux, tels que la Salonga, Maïko ou encore certaines réserves forestières reculées, le manque d'infrastructures de transport et l'insécurité persistante, notamment dans l'Est du pays, limitent les interventions de terrain. Cette situation entrave la collecte des données et nuit à l'efficacité des actions de conservation.

Des partenariats logistiques, le recours à des technologies de suivi à distance et le soutien aux équipes locales de terrain permettront de surmonter partiellement ces contraintes.



▲ Certaines zones prioritaires restent difficiles d'accès, ce qui entrave la collecte de données. Vue aérienne du Parc national de la Salonga (province de la Tshuapa). © salonga.org

4.1.4. Faible adhésion et engagement des parties prenantes

Dans plusieurs communautés, la biodiversité est perçue comme une préoccupation secondaire face aux besoins économiques immédiats. Le manque d'incitations économiques concrètes réduit l'implication des acteurs locaux dans les actions de conservation.

Par ailleurs, au sein du gouvernement, la biodiversité n'est pas encore considérée comme une priorité transversale par tous les ministères, ce qui freine son intégration dans les politiques sectorielles et son appropriation interinstitutionnelle.

Des actions de sensibilisation, d'incitation économique et de gouvernance inclusive seront essentielles pour renforcer l'engagement durable des parties prenantes.

4.1.5. Absence d'un organe de pilotage dédié et faiblesse de la coordination interinstitutionnelle

L'absence d'une structure dédiée, dotée d'un mandat clair pour piloter la mise en œuvre et le suivi de la SPANB, constitue un obstacle majeur. Cette lacune affecte la cohérence des actions et la mobilisation des acteurs concernés.

Elle reflète également la faiblesse structurelle de la coordination entre les institutions concernées par la biodiversité, qui se traduit par une fragmentation des responsabilités, des doublons ou des zones grises dans la mise en œuvre.

Des pistes pour la mise en place d'un organe de pilotage sont discutées dans la section 5.8.

4.1.6. Défi de la mobilisation durable des ressources financières

Les besoins financiers pour mettre en œuvre la SPANB sont considérables, notamment pour la gestion des aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, le suivi des indicateurs, la formation des acteurs et la sensibilisation des populations.

Les ressources disponibles restent insuffisantes et fortement dépendantes de l'aide internationale. La RDC doit impérativement diversifier ses sources de financement, en mobilisant davantage de ressources nationales et en développant des mécanismes innovants et durables (voir section 5.6). Faute d'une stratégie claire, la mise en œuvre de la SPANB risque d'être fragmentaire, compromettant l'efficacité des efforts de conservation et aggravant les impacts de la perte de biodiversité sur les populations et la planète.

Les sections suivantes présentent en détail les mécanismes et conditions à réunir pour assurer une mise en œuvre efficace, inclusive et durable de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité.

4.2 CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

4.2.1. Évolution du cadre politique, légal et institutionnel (2002–2010)

Depuis l'adoption de la première Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) en 1998, le cadre politique, légal et institutionnel de la République Démocratique du Congo (RDC) a connu plusieurs évolutions. La SPANB 2002–2010 avait mis en évidence l'insuffisance de textes législatifs spécifiques relatifs à la biodiversité et plaidé pour l'adoption d'une loi-cadre environnementale garantissant l'application effective des engagements internationaux du pays. Toutefois, la mise en œuvre de ces recommandations a été entravée par un manque de coordination institutionnelle et une faible application des réglementations adoptées.

Avec la SPANB 2016–2020, des progrès ont été enregistrés, notamment à travers l'adoption de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n°23-007 du 03 mars 2023, ainsi que la Loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature, telle que modifiée et complétée par la Loi n°24/020 du 30 décembre 2024. Plusieurs règlements relatifs à la gestion durable des ressources naturelles ont également été adoptés. Cependant, des lacunes persistent quant à l'harmonisation des lois sectorielles et à leur application effective.

L'expérience des dernières décennies montre que la biodiversité n'a pas toujours été pleinement prise en compte dans les stratégies sectorielles. La mise en œuvre de la législation forestière, sur la pêche, les mines et l'agriculture demeure insuffisamment intégrée aux objectifs de conservation. Par ailleurs, les droits des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PAP et CL), bien que reconnus notamment dans la Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées, ne sont pas toujours appliqués de manière équitable et effective.

Dans cette dynamique, de nouveaux textes ont également vu le jour récemment pour renforcer l'arsenal juridique, notamment le Décret n°25/01 du 15 janvier 2025 portant création de l'aire protégée à vocation de réserve communautaire (Couloir Vert Kivu-Kinshasa) constitue une avancée notable en matière de conservation. Ce texte établit un cadre juridique pour la protection et la gestion des espaces écologiquement sensibles, tout en favorisant une approche participative impliquant les communautés locales.

4.2.2. Renforcement des cadres législatifs existants et leur application effective

Le cadre législatif de la RDC en matière de biodiversité repose sur un ensemble de lois couvrant les secteurs de l'environnement, des forêts, de l'agriculture, de la pêche et des mines. Toutefois, plusieurs défis entravent leur application effective :

- ◆ L'insuffisance des mesures d'application empêche la mise en œuvre concrète des lois sur le terrain ;
- ◆ Le manque de coordination intersectorielle entraîne des contradictions réglementaires qui réduisent l'impact des politiques ;
- ◆ L'absence ou la faiblesse des mécanismes de contrôle et de sanction limite l'effectivité des lois et encourage les pratiques non durables ;

- ◆ La reconnaissance inégale des droits des PAP et CL, notamment en matière d'accès aux ressources naturelles et de participation aux prises de décision.

L'adoption récente d'instruments juridiques tels que le Décret n°25/01 du 15 janvier 2025 portant création de l'aire protégée à vocation de réserve communautaire (Couloir Vert Kivu-Kinshasa) ainsi que la proposition de modification de la Loi n°14 relative à la conservation de la nature témoigne d'une volonté politique de renforcer la protection de la biodiversité.

Plusieurs Objectifs Nationaux (ON) de la SPANB 2025-2030 nécessitent la mise en place de politiques et de mesures juridiques et administratives équitables, spécifiques à chaque domaine d'action prioritaire. Le tableau 4.1 illustre les mesures requises pour la mise en œuvre effective de certains de ces objectifs.

Tableau 4.1 : Objectifs nationaux de la SPANB et mesures juridiques, politiques et administratives associées

Objectif national (ON)	Mesures requises
Planification spatiale et gestion efficace de la biodiversité (ON 1), et Expansion du réseau national d'aires protégées, y compris les autres zones conservées efficacement (ON 3)	Reconnaissance et sécurisation des droits fonciers et d'usage des Peuples Autochtones pygmées et des Communautés Locales (PAP et CL) sur les ressources naturelles et la planification territoriale
Utilisation rationnelle des espèces sauvages (ON 5)	Contrôle et régulation des prélèvements d'espèces sauvages pour assurer une exploitation durable
Adoption de dispositions légales spécifiques sur la prévention, le contrôle et l'éradication des espèces exotiques envahissantes (ON 6)	Mécanismes législatifs adaptés pour la gestion et l'éradication des espèces exotiques envahissantes
Réduction et contrôle de la pollution, y compris les pollutions chimiques et plastiques (ON 7)	Encadrement juridique des mesures de lutte contre la pollution
Accès aux ressources génétiques et partage des avantages (APA) conforme au Protocole de Nagoya (ON 13.1)	Mise en œuvre de cadres réglementaires pour l'APA
Intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (ON 14.1)	Intégration des principes de conservation et d'utilisation durable dans les politiques de développement
Cadres incitatifs et réglementaires pour responsabiliser les entreprises et institutions financières (ON 15)	Mesures juridiques, administratives et politiques incitatives pour des pratiques respectueuses de la biodiversité
Consommation durable et réduction de l'empreinte écologique (ON 16)	Cadres législatifs et réglementaires favorables à des choix de consommation durables
Biosécurité et biotechnologies en lien avec le Protocole de Carthagène (ON 17)	Réglementation en matière de biosécurité
Réforme des incitations pour la biodiversité, y compris fiscales, financières ou autres (ON 18)	Adoption de mesures incitatives pour promouvoir des pratiques durables
Savoirs traditionnels et participation des PAP et CL (ON 20 et ON 22)	Respect du consentement libre, informé et préalable des PAP et CL avant toute exploitation des ressources naturelles

La mise en œuvre de ces mesures dépend de l'existence d'un cadre réglementaire clair, complet et opérationnel. Or, dans plusieurs secteurs - notamment forestier, foncier, halieutique, agricole, minier, de conservation et d'aménagement du territoire - des textes d'application manquent encore ou sont inadaptés, ce qui limite l'effectivité des lois existantes.

Pour répondre à ces lacunes et renforcer la mise en œuvre effective des cadres législatifs, la SPANB 2025-2030 recommande les actions suivantes :

- ◆ L'adoption rapide des mesures d'application manquantes dans les secteurs clés ;
- ◆ Le renforcement des capacités des administrations sectorielles et du système judiciaire pour garantir l'application des textes ;
- ◆ L'amélioration des mécanismes de suivi, de contrôle et de redevabilité ;
- ◆ L'harmonisation progressive des textes nationaux avec les engagements internationaux de la RDC en matière de biodiversité, afin d'assurer la cohérence et la compatibilité des politiques aux niveaux national, régional et mondial.

4.2.3. Intégration de la biodiversité dans les documents de politiques et stratégies sectorielles

L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles reste un défi majeur en République Démocratique du Congo. Bien que la biodiversité soit reconnue comme un pilier du développement durable, elle demeure insuffisamment prise en compte dans plusieurs cadres stratégiques, notamment la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), qui est pourtant essentielle pour la gestion des écosystèmes, l'occupation des sols et la protection des zones sensibles ; et la réglementation sur l'évaluation d'impact environnemental (EIE), qui doit être renforcée par l'intégration explicite de critères relatifs à la conservation de la biodiversité.

Pour remédier à cette situation, la SPANB 2025-2030 recommande :

- ◆ L'intégration explicite des objectifs de conservation dans le PNAT et les documents stratégiques de développement en cohérence avec les Objectifs nationaux 1 et 14.1 ;
- ◆ Le renforcement des obligations d'évaluation environnementale et sociale pour les projets d'infrastructure, agricoles et extractifs (Objectif national 14.1) ;
- ◆ L'instauration de mécanismes incitatifs encourageant le secteur privé à adopter des pratiques favorables à la biodiversité (Objectif national 15).

4.2.4. Harmonisation des politiques et synergies intersectorielles

Cohérence des politiques et dans la mobilisation des ressources

La gestion durable de la biodiversité en RDC nécessite une harmonisation des politiques sectorielles et une coordination efficace entre les différentes institutions. Actuellement, plusieurs engagements internationaux et nationaux sont mis en œuvre de manière fragmentée, ce qui limite leur impact.

Pour assurer une meilleure cohérence, la SPANB 2025-2030 propose une intégration plus forte avec les axes et piliers stratégiques (voir chapitre III section 3.2.2). Concrètement, les initiatives suivantes sont envisagées :

Objectif national 1 (Planification spatiale et gestion efficace de la biodiversité) :

La planification spatiale nationale doit intégrer tous les engagements internationaux de la RDC en matière de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Cela inclut plusieurs objectifs du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (CMBKM), les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action pour la Biodiversité (ABSAP) 2023-2030 ainsi que les engagements pris dans le cadre de la REDD+, de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) et des objectifs stratégiques de la Convention de Ramsar.

Objectif national 2 (Restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés) :

Les stratégies nationales de restauration doivent être alignées sur les cibles nationales pour la NDT et le Plan d'Action National pour la CNULD, en lien avec les engagements pris dans les CDN dans le cadre de la CCNUCC, et les engagements pris dans le cadre du Défi de Bonn et du Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes.

Objectif national 3 (Expansion du réseau national d'aires protégées, comprenant les autres zones conservées efficacement) :

La conservation en RDC doit être articulée avec les mécanismes de financement de la REDD+, notamment en intégrant des stratégies de restauration passive des écosystèmes et de réhabilitation des espèces menacées, dans le respect des droits des Peuples Autochtones pygmées et communautés locales (PAP et CL), et l'égalité des genres permettant aux femmes et aux jeunes de bénéficier des mêmes opportunités et capacités de contribuer à la mise en œuvre de l'objectif.

Autres synergies sectorielles importantes :

- » L'application des réglementations de la CITES pour le commerce des espèces sauvages.
- » Le renforcement de la collaboration avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS).
- » L'alignement sur les objectifs du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA).
- » La prise en compte des ODD et des priorités de l'Agenda 2063, y compris l'ABSAP 2023-2030, dans la gouvernance de la biodiversité.

Mécanisme de coordination intersectorielle

Afin d'assurer une meilleure intégration des politiques et une synergie entre les secteurs, la SPANB 2025-2030 préconise la mise en place d'un Cadre National de Coordination Intersectorielle et sa déclinaison provinciale et locale. Ce cadre ne constitue pas un nouvel organe institutionnel, mais une fonction de coordination qui sera assurée par l'Organe de mise en œuvre et de suivi de la SPANB (voir section 5.8), avec des mécanismes étendus aux niveaux provincial et local. Son rôle sera de :

- ◆ Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les différentes institutions et secteurs concernés par la biodiversité ;
- ◆ Assurer l'harmonisation des stratégies et plans d'action pour éviter les contradictions et les chevauchements ;
- ◆ Superviser la mise en œuvre des engagements internationaux en lien avec la biodiversité et le développement durable ; et
- ◆ Mobiliser les ressources techniques et financières pour renforcer l'application des politiques, programmes et projets de conservation.

Ce cadre devra être structuré de manière à inclure les ministères clés (Environnement, Agriculture, Mines, Aménagement du Territoire, etc.), les agences nationales compétentes, la société civile, le secteur privé et les PAP et CL. L'opérationnalisation de ce mécanisme de coordination sera un facteur déterminant pour garantir une mise en œuvre efficace et cohérente des engagements de la RDC en matière de biodiversité et de développement durable.

4.3 MISE EN ŒUVRE DÉCENTRALISÉE ET LOCALE

La mise en œuvre efficace de la SPANB 2025-2030 repose sur une approche décentralisée et inclusive, mobilisant les provinces, territoires, villes, entités locales, Peuples Autochtones pygmées (PAP), communautés locales (CL), et secteurs économiques. Il s'agit d'intégrer la biodiversité dans les politiques, les plans et les pratiques à tous les niveaux du territoire national.

4.3.1. Harmonisation des politiques et synergies intersectorielles

Depuis la première SPANB de 1998, les documents stratégiques successifs ont reconnu l'importance d'une mise en œuvre territorialisée. Toutefois, plusieurs obstacles ont entravé cette ambition :

- ◆ Manque de coordination et capacités institutionnelles limitées aux niveaux provincial, territorial et local.
- ◆ Insuffisance de mécanismes clairs de déclinaison de la SPANB et de suivi à ces différents niveaux.
- ◆ Faible accès des structures provinciales aux ressources financières, techniques et humaines nécessaires.
- ◆ Déficit d'indicateurs et d'outils de suivi au niveau local, rendant difficile l'évaluation des résultats sur le terrain.
- ◆ Non-effectivité de la décentralisation environnementale, pourtant prévue dans les textes juridiques de la RDC.

Cependant, certaines expériences positives, telles que la création de Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) et la gestion concertée des aires protégées (ex. Virunga, Kahuzi-Biega), ont démontré que la mise en œuvre locale est possible avec des mécanismes adaptés. Ces enseignements soulignent l'importance d'un appui institutionnel, d'un financement durable, et d'une implication effective des communautés.

4.3.2. Déclinaison de la SPANB aux échelons territoriaux

Afin de surmonter ces défis, la SPANB 2025-2030 prévoit un mécanisme de territorialisation fondé sur les principes de subsidiarité et de responsabilisation locale. Ce mécanisme repose sur les éléments suivants :

- ◆ Une traduction des objectifs nationaux en cibles territoriales, en fonction des spécificités écologiques, socioéconomiques et institutionnelles des provinces, territoires et communautés.
- ◆ L'élaboration de plans provinciaux et territoriaux pour la biodiversité, alignés sur la SPANB, avec des priorités d'action claires, des indicateurs de suivi, et des budgets prévisionnels.
- ◆ La mise en place de cellules provinciales de coordination biodiversité, avec une participation active des gouvernements provinciaux, de l'ICCN, des ONG, des communautés locales et des acteurs économiques.

4.3.3. Intégration sectorielle et partenariats locaux

La réussite de la mise en œuvre locale de la SPANB dépendra aussi de la capacité à établir des synergies concrètes avec les secteurs économiques (agriculture, exploitation minière, aménagement du territoire, tourisme, etc.) et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes :

- ◆ Des partenariats multi-acteurs seront encouragés pour mettre en œuvre des projets de terrain.
- ◆ Des mécanismes incitatifs seront mis en place pour encourager les initiatives locales et les pratiques favorables à la biodiversité.
- ◆ Une attention particulière sera portée à l'inclusion des jeunes, des femmes, des PAP et CL et des autorités traditionnelles dans les structures de gouvernance et les actions locales.

Cette intégration vise à réduire les pressions sectorielles sur la biodiversité, promouvoir des pratiques productives durables et valoriser les services écosystémiques pour soutenir l'économie locale.

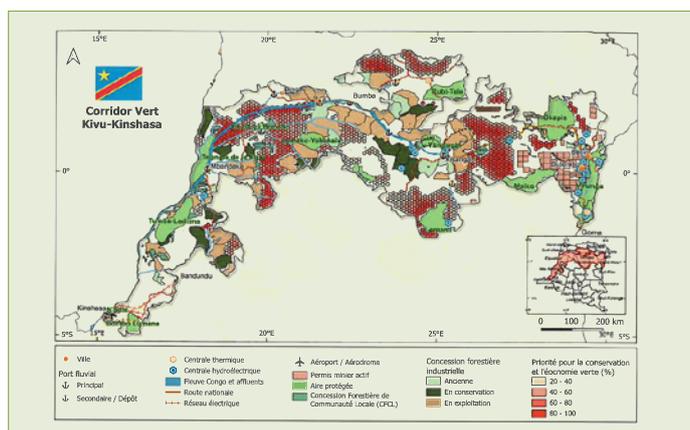
4.3.4. Exemples de mise en œuvre locale : le Couloir Vert Kivu-Kinshasa

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa récemment créé (Figure 4.1) constitue une opportunité d'expérimentation d'une mise en œuvre décentralisée et multisectorielle de la SPANB. Il s'appuie sur :

- ◆ L'identification des aires de conservation communautaires (AMECZ) et leur intégration dans le réseau national d'aires protégées ;
- ◆ L'association des autorités provinciales, des communautés locales, des acteurs du développement rural et du secteur privé à la gouvernance de l'initiative ;
- ◆ L'établissement de mécanismes financiers territoriaux pour soutenir les actions de conservation et de développement durable.

En conclusion, la décentralisation environnementale, combinée à des mécanismes clairs de territorialisation de la SPANB, est une condition essentielle pour garantir l'efficacité, l'inclusivité et la durabilité des actions de conservation. La mobilisation des structures locales et la responsabilisation des provinces et territoires permettront de transformer la biodiversité en moteur de développement territorial.

L'annexe 4.1 fournit des orientations détaillées et des recommandations spécifiques pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques, les plans et les pratiques à tous les niveaux du territoire national.



◀ Figure 4.1 :
Corridor Vert,
Kivu-Kinshasa.

4.4 OPTIMISATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SPANB AUX MULTIPLES OBJECTIFS ET ACTIONS

La mise en œuvre de la SPANB 2025-2030 exige une approche stratégique pour gérer un nombre élevé d'objectifs et d'actions. Avec 25 objectifs nationaux, un vaste éventail d'indicateurs, et des défis logistiques, techniques et financiers, il est crucial d'adopter des mécanismes de structuration et d'optimisation des efforts.

Compte tenu des ressources humaines, techniques et financières limitées, une structuration rigoureuse permettrait :

- ◆ de concentrer les efforts sur les objectifs offrant les bénéfices écologiques, sociaux et économiques les plus élevés ;
- ◆ d'éviter la dispersion des moyens sur des initiatives peu structurantes ;
- ◆ d'assurer un suivi plus efficace et moins complexe ;
- ◆ et de faciliter la mobilisation des financements en présentant des projets stratégiques cohérents.

Cette structuration ne doit cependant pas être figée : les priorités pourront évoluer en fonction des résultats obtenus, des contraintes rencontrées, ou des opportunités émergentes. Plusieurs approches complémentaires peuvent être mobilisées à cette fin.

4.4.1. Mise en œuvre progressive

Une stratégie de déploiement progressif sur la période 2025-2030 permet de concentrer les premiers efforts sur un noyau d'objectifs stratégiques. Par exemple :

- ◆ 2025-2027 : Mise en œuvre d'un noyau d'objectifs prioritaires ;
- ◆ 2028-2030 : Extension aux autres objectifs en fonction des leçons apprises et des ressources mobilisées.

Cependant, la brièveté du cycle (six ans) implique un risque : les objectifs différés pourraient être négligés. Cette méthode reste néanmoins utile, notamment pour les objectifs nécessitant une mise en place progressive (ex. : objectifs 8 et 9. Voir Chapitre IV). Il faut noter également que les phases de mise en œuvre de la SPANB tiennent compte de l'échéance du PNSD (2024-2028), auquel elles sont articulées afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des efforts de développement.

4.4.2 Évaluation continue et adaptation

La mise en œuvre de la SPANB doit rester flexible et adaptative. Cela implique :

- ◆ Des revues périodiques, idéalement annuelles, alignées avec les cycles budgétaires ;
- ◆ Un mécanisme de rétroaction impliquant les acteurs de terrain (communautés, gestionnaires, chercheurs) ;
- ◆ Des ajustements stratégiques selon les données disponibles et les évolutions du contexte.

Des rapports annuels seraient recommandés pour aligner le suivi avec les cycles budgétaires et la reddition de comptes attendue par les partenaires techniques et financiers. Ces rapports devraient être produits par le MEDD, en collaboration avec les ministères sectoriels, les provinces et les partenaires.

4.4.3 Regroupement thématique des objectifs

Plusieurs objectifs partagent des finalités ou des thématiques proches et peuvent être regroupés autour de cinq axes stratégiques (voir Tableau 4.2), ce qui permet de :

- ◆ renforcer la cohérence d'ensemble de la SPANB ;
- ◆ faciliter la coordination entre institutions et acteurs ;
- ◆ éviter les chevauchements ou redondances d'actions ;
- ◆ renforcer les synergies opérationnelles et financières.

Certains objectifs à caractère transversal figurent dans plusieurs axes en raison de leur contribution simultanée à plusieurs finalités stratégiques.

Tableau 4.2 : Classement des objectifs nationaux sous les axes stratégiques, y compris les objectifs à portée transversale.

Axe stratégique	Objectifs nationaux
Axe 1 : Conservation de la biodiversité pour le présent et les générations futures	Objectif 1: Planification spatiale intégrée, participative et respectueuse de la biodiversité sur toutes les zones prioritaires.
	Objectif 3 : Étendre à au moins 30 % du territoire national les zones conservées efficacement et gérées durablement.
	Objectif 4 : Réduction du taux d'extinction des espèces menacées et maintien de leurs populations à des niveaux viables.
	Objectif 5 : Utilisation durable et légale des espèces sauvages, respectueuse des pratiques traditionnelles.
	Objectif 6 : Prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles.
	Objectif 7 : Réduction de la pollution pour protéger la biodiversité, les écosystèmes et la santé humaine.
	Objectif 8 : Résilience de la biodiversité et des populations humaines aux effets du changement climatique.
Axe 2 : Restauration des écosystèmes dégradés	Objectif 2 : Mise en œuvre de mesures de restauration sur au moins 30 % des écosystèmes dégradés.
	Objectif 3
Axe 3 : Utilisation durable et partage équitable des avantages issus de la biodiversité	Objectifs 3, 4, et 5
	Objectif 9 : Utilisation durable des espèces sauvages au profit des PAP et CL.
	Objectif 10 : Gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.
	Objectif 11 : Actions fondées sur la nature pour préserver les services écosystémiques et améliorer le bien-être.
	Objectif 12 : Espaces verts et bleus urbains pour la biodiversité, les services écosystémiques et la santé humaine.
	Objectif 13.1 : Accès aux ressources génétiques et partage équitable des avantages.
	Objectif 13.2 : Transformation locale durable et ajout de valeur aux ressources biologiques.
	Objectif 15 : Engagement des entreprises et institutions financières pour une production et des investissements durables.
	Objectif 16 : Choix de consommation durable et réduction de l'empreinte écologique.
	Objectif 18 : Réforme des incitations en lien avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
Axe 4 : Valorisation économique et ajout de valeur aux ressources biologiques	Objectif 14.1 : Intégration de la biodiversité dans les politiques, les plans et la comptabilité nationale.
	Objectif 14.2 : Réduction des pressions spécifiques affectant la biodiversité.
	Objectif 15 et 16
Axe 5 : Renforcement des capacités, gouvernance inclusive et financements durables	Objectif 17 : Biosécurité et gestion responsable des biotechnologies.
	Objectif 18, 19, et 20
	Objectif 21 : Mécanisme national de partage des connaissances sur la biodiversité.
	Objectif 22 : Participation des Peuples Autochtones Pygmées et communautés locales.
	Objectif 23 : Égalité des genres dans la mise en œuvre des politiques de biodiversité.

4.4.4 Objectifs structurants ou “parapluies”

Au sein des 25 objectifs, certains jouent un rôle de charnière ou de catalyseur dans la mise en œuvre de plusieurs autres. Ils peuvent être considérés comme des “objectifs parapluies”, tels que :

- ◆ Objectif 1 (planification spatiale) : structure les interventions liées à la conservation, la restauration, et l’utilisation durable ;
- ◆ Objectif 3 (aires protégées et AMECZ) : moteur de réalisation des objectifs de restauration, d’espèces, et de participation communautaire ;
- ◆ Objectif 14.1 (intégration dans les politiques publiques) : garantit la transversalité sectorielle ;
- ◆ Objectif 19 (ressources financières) : conditionne la mise en œuvre de tous les objectifs ;
- ◆ Objectif 21 (partage des connaissances) : appuie la décision, le suivi, l’évaluation et la redevabilité ;
- ◆ Objectif 22 (participation des PAP et CL) : ancre localement la mise en œuvre de la SPANB.

4.4.5 Priorisation des objectifs et actions

Au sein des 25 objectifs, certains jouent un rôle de charnière ou de catalyseur dans la mise en œuvre de plusieurs autres. Ils peuvent être considérés comme des “objectifs parapluies”, tels que :

- ◆ Urgence écologique (menaces immédiates sur espèces ou écosystèmes) ;
- ◆ Impact socioéconomique (moyens d’existence, santé, sécurité alimentaire) ;
- ◆ Potentiel de mobilisation financière ;
- ◆ Faisabilité et possibilité d’obtenir des résultats rapides ou démonstrateurs, sans renoncer à l’ambition à long terme.

Des exemples concrets d’initiatives structurantes sont proposés à l’encadré 4.1.

Encadré 4.1 : Exemples concrets de structuration et de priorisation pour la RDC

La RDC pourrait structurer ses priorités autour de :

- La gestion durable des forêts du Bassin du Congo, essentielles pour le climat mondial ;
- Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa, aire communautaire pilote au potentiel écologique et social élevé ;
- La mise en place de systèmes de suivi écologique robustes, ancrés dans les universités et communautés ;
- La création de valeur ajoutée locale à partir de la biodiversité, en promouvant des filières durables dans l’écotourisme, l’agriculture biologique, les PFNL, ou la bioprospection ;
- Le développement de mécanismes financiers innovants et pérennes, tels que les fonds environnementaux, crédits carbone, ou guichets décentralisés.

4.5 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET TECHNIQUES

4.5.1 Enseignements tirés des précédentes SPANB

Le renforcement des capacités humaines et techniques constitue une condition essentielle pour la mise en œuvre effective de la SPANB 2025-2030, en garantissant que les différents acteurs disposent des compétences, outils et ressources nécessaires pour contribuer à la conservation et à l’utilisation durable de la biodiversité.

Conformément aux enseignements tirés des précédentes SPANB et aux obligations issues du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, il est impératif que les actions de formation, d’autonomisation et de développement des capacités soient orientées vers des résultats concrets et mesurables, et fassent l’objet d’un suivi dans le temps. Toute initiative devra répondre à des besoins identifiés, en lien direct avec les objectifs de la SPANB, et s’inscrire dans un cadre de suivi-évaluation rigoureux.

4.5.2 Développement des compétences et transformation des mentalités

Le renforcement des capacités ne doit pas se limiter à la transmission de savoirs techniques. Il doit également favoriser une transformation des mentalités et des pratiques, en consolidant une culture de responsabilité partagée dans la gestion de la biodiversité.

Les Peuples Autochtones pygmées et Communautés Locales (PAP et CL), les femmes, les jeunes, les chercheurs, les décideurs publics à tous les niveaux (approche pangouvernementale) ainsi que les acteurs du secteur privé, en particulier ceux opérant dans les secteurs à fort impact environnemental (mines, hydrocarbures, plastiques à usage unique, etc.), doivent bénéficier d'un accompagnement pour mieux comprendre leurs rôles, droits et responsabilités dans la gestion durable de la biodiversité.

La RDC s'engage à garantir la participation pleine, équitable, inclusive et effective des PAP et CL, des femmes et des jeunes à toutes les étapes de mise en œuvre de la SPANB, conformément à la décision 16/4 de la COP15. Elle reconnaît également la valeur des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des PAP et CL, et respecte les principes du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) pour toute activité affectant leurs territoires, savoirs ou ressources.

Les efforts de renforcement des capacités viseront en particulier à :

- ◆ Former les PAP et CL, les femmes et les jeunes sur leurs droits, la gouvernance locale et la gestion durable des ressources ;
- ◆ Soutenir des initiatives économiques durables (écotourisme, valorisation des produits forestiers non ligneux, produits agricoles locaux, pratiques agroécologiques) ;
- ◆ Promouvoir leurs savoirs et pratiques traditionnels, notamment par le biais des mécanismes de partage des avantages (APA).

La SPANB 2025-2030 veillera à appliquer les lignes directrices facultatives Mo'otz Kuxtal et autres instruments juridiques adoptés dans le cadre de la CDB pour garantir la protection des savoirs traditionnels et le partage équitable des bénéfices.

4.5.3 Renforcement des infrastructures de recherche, de formation et de suivi

Le développement de la recherche scientifique et du suivi écologique nécessite des infrastructures modernes, adaptées aux réalités de terrain.

La RDC devra :

- ◆ Renforcer les centres existants, tels que le Centre de Surveillance de la Biodiversité de Kisangani et le Centre d'Échange d'Informations (CHM) ;
- ◆ Créer de nouveaux laboratoires spécialisés pour l'analyse génétique, y compris la séquence numérique des ressources génétiques et l'utilisation des informations obtenues, ainsi que pour le suivi des espèces et des écosystèmes ;
- ◆ Développer des stations de surveillance écologique dans les zones prioritaires ;
- ◆ Établir des partenariats entre universités congolaises et centres de recherche régionaux et internationaux, y compris pour valoriser les savoirs traditionnels, conformément à la décision 16/5 qui crée un organe subsidiaire permanent pour la participation des PAP et CL.

4.5.4 Intégration et protection des savoirs traditionnels

Le renforcement des capacités doit inclure la reconnaissance pleine et entière des savoirs traditionnels et des innovations des PAP et CL, en conformité avec l'article 8(j) de la CDB et les décisions 16/4 et 16/5, et dans le respect des principes de partage équitable, de respect culturel et de coproduction des connaissances.

Il s'agira notamment de :

- ◆ Documenter les savoirs traditionnels avec la participation pleine des communautés concernées ;
- ◆ Créer des mécanismes juridiques pour éviter l'appropriation illicite de ces savoirs ;
- ◆ Intégrer les savoirs traditionnels dans les curricula universitaires et les formations professionnelles.

4.5.5 Mécanismes de suivi et d'évaluation des capacités

La SPANB 2025-2030 mettra en place un dispositif de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités (voir les priorités dans l'encadré 4.2), reposant sur :

- ◆ Des indicateurs mesurant l'impact des formations sur les décisions, les pratiques de gestion et le suivi de la biodiversité ;
- ◆ Une évaluation périodique des capacités institutionnelles (humaines, matérielles et financières)

- requis pour la mise en œuvre de la SPANB ;
- ◆ Le suivi de la participation effective des PAP et CL, des femmes et des jeunes ;
- ◆ L'élaboration de rapports réguliers intégrés dans les communications nationales à la CDB, conformément à la décision 16/4.

Encadré 4.2 : Priorités pour le renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la SPANB

- Développer des formations certifiantes et continues pour les agents publics, les chercheurs, les gestionnaires de sites, les acteurs communautaires et privés.
- Appuyer la création et la consolidation de pôles régionaux de formation et d'expertise sur la biodiversité.
- Déployer des outils numériques et des plateformes collaboratives pour le partage des connaissances et la veille scientifique.
- Renforcer l'intégration des savoirs traditionnels dans les programmes de formation, en respectant les principes de CLIP.
- Mettre en place un système national de suivi des capacités avec indicateurs, évaluation périodique, et publications dans les rapports nationaux à la CDB.
- Soutenir la participation des PAP et CL, femmes et jeunes à la recherche, à la gouvernance, et aux programmes de formation en biodiversité.

4.6 MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La mise en œuvre de la SPANB 2025-2030 nécessite un financement conséquent. Les estimations des coûts pour les seules actions prioritaires de ses 25 objectifs nationaux s'élèvent à 379,5 millions USD. Ce montant, bien qu'indicatif, reflète l'ampleur des efforts attendus et souligne la nécessité de mettre en place une stratégie ambitieuse et réaliste de mobilisation des ressources.

Les besoins financiers couvrent des domaines variés : gestion des aires protégées, restauration des écosystèmes, développement des capacités, recherche, suivi écologique, intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, sensibilisation, soutien aux initiatives locales, entre autres.

Historiquement, les efforts de mise en œuvre de la biodiversité en RDC ont principalement reposé sur les financements internationaux, via la coopération multilatérale et bilatérale, les ONG internationales et les mécanismes de financement climatique. Ce soutien demeure essentiel, mais il est désormais impératif de le compléter et de le diversifier pour assurer la pérennité des actions.

Les principaux canaux de financement potentiels incluent :

- ◆ Les ressources budgétaires nationales, à travers l'intégration effective de la biodiversité dans les budgets sectoriels (environnement, agriculture, mines, etc.) ;
- ◆ Les fonds fiduciaires environnementaux, tels que le Fonds national REDD+ ;
- ◆ Les contributions des partenaires techniques et financiers, notamment via le FEM, le Fonds vert pour le climat, les programmes bilatéraux (comme ceux de la GIZ, de la Coopération belge ou de l'AFD) ;
- ◆ Le financement basé sur les résultats (REDD+, carbone, crédits biodiversité et autres résultats de conservation mesurables) ;
- ◆ Les redevances et mécanismes incitatifs (taxes environnementales, paiements pour services écosystémiques, obligations vertes) ;
- ◆ Le cofinancement du secteur privé, y compris les opérateurs économiques engagés dans des pratiques durables (exploitation forestière responsable, agriculture contractuelle, tourisme vert) ;
- ◆ La contribution des communautés locales et initiatives communautaires de conservation, via des projets générateurs de revenus ;
- ◆ Les mécanismes multilatéraux innovants comme les dettes contre nature ou les crédits carbone, encore peu utilisés en RDC.

Un fonds dédié à la biodiversité pourrait être envisagé à moyen terme pour canaliser et structurer les financements liés à la mise en œuvre de la SPANB, sur le modèle du Fonds national REDD+. Ce type de mécanisme est déjà en place dans certains pays africains (ex. : Fonds pour l'Environnement Mondial du Rwanda, Fonds pour la biodiversité à Madagascar, Fonds Fiduciaire pour l'Environnement au Bénin), et constitue une recommandation récurrente dans les négociations africaines sur le financement du Cadre mondial pour la biodiversité.

Toutefois, la mise en place d'un tel fonds en RDC devra tenir compte des difficultés rencontrées pour capitaliser le Fonds Congolais pour la Nature (FOCON), dont l'objectif initial de 50 millions USD reste encore loin d'être atteint. En 2018, les ressources mobilisées restaient inférieures à 15 millions USD. La création d'un fonds biodiversité ne pourra donc réussir que si elle s'inscrit dans une réforme plus large du financement environnemental national, fondée sur des engagements politiques clairs, une gouvernance crédible et des synergies avec les autres mécanismes existants.

Une stratégie de financement de la biodiversité est en cours de préparation dans le cadre de l'initiative BIOFIN. Elle devra établir des priorités, identifier les sources potentielles, les modalités d'accès, les responsabilités de coordination, et les mécanismes de suivi des flux financiers. Elle devrait également appuyer la mise en place de guichets provinciaux pour renforcer les initiatives locales et la décentralisation de l'action publique.

Enfin, la SPANB préconise l'élaboration d'un budget global pluriannuel aligné sur les cycles budgétaires nationaux, avec une planification opérationnelle par période triennale, afin de renforcer la prévisibilité et l'efficacité de la mobilisation des ressources.

4.7 STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

4.7.1. Pourquoi la sensibilisation est essentielle pour garantir la mise en œuvre de la SPANB

La sensibilisation du public et des acteurs clés est indispensable pour la réussite de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030. En effet, sans une compréhension partagée des enjeux de la biodiversité, des services qu'elle fournit et des responsabilités de chacun, les actions prévues risquent de ne pas être mises en œuvre efficacement.

Les défis liés à la perte de biodiversité, à la dégradation des écosystèmes et à la gestion durable des ressources naturelles exigent une mobilisation collective, fondée sur une prise de conscience accrue des décideurs, des communautés locales, du secteur privé, des jeunes et du grand public.

La sensibilisation vise à :

- ◆ Promouvoir une meilleure compréhension des objectifs nationaux de la SPANB, en les rendant accessibles, compréhensibles et motivants pour tous.
- ◆ Renforcer l'appropriation des actions prévues, en montrant les liens directs entre biodiversité et qualité de vie, sécurité alimentaire, santé, et résilience climatique.
- ◆ Mobiliser un large soutien autour des indicateurs de suivi de la biodiversité, pour que chacun contribue aux efforts de conservation et d'utilisation durable.

4.7.2. Leçons tirées des expériences passées

Les expériences précédentes ont montré que les efforts de communication et de sensibilisation ont souvent été insuffisants, mal ciblés ou ponctuels, limitant ainsi leur impact. Les campagnes menées dans le cadre des SPANB 2002-2010 et 2016-2020, bien que pertinentes, n'ont pas toujours touché les groupes essentiels comme les décideurs économiques, les communautés locales et les jeunes.

De plus, les Rapports Nationaux sur la biodiversité (RN4, RN5, RN6) ont souligné

- ◆ Le manque de campagnes continues sur les thèmes clés de la biodiversité et des services écosystémiques.
- ◆ Une faible intégration de la biodiversité dans les programmes éducatifs.
- ◆ Une absence de communication sur les indicateurs de suivi, ce qui limite l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des engagements.
- ◆ Un accès limité aux données et informations disponibles dans un langage approprié et compréhensible. Même les rapports nationaux restent souvent peu diffusés au sein du gouvernement.

Ces constats appellent à une stratégie de communication plus structurée, permanente et inclusive, articulée autour des Objectifs Nationaux de la SPANB, des actions et des indicateurs clés.

4.7.3. Approches recommandées

Campagnes de communication ciblées pour chaque groupe d'acteurs

Des campagnes adaptées seront développées pour :

- ◆ Les décideurs politiques et économiques : campagnes mettant en avant les bénéfices socio-économiques et monétaires de la biodiversité, son rôle dans le développement durable et la réduction de la pauvreté. Ces campagnes doivent s'appuyer sur des données scientifiques et économiques issues de la recherche. Elles intégreront également les pressions exercées sur la biodiversité, comme l'exploitation minière artisanale et industrielle ou les différents types de pollution, afin de promouvoir la synergie intersectorielle et l'implication de tous les ministères.
- ◆ Les Peuples Autochtones pygmées et Communautés Locales (PAP et CL) : campagnes expliquant les droits et responsabilités, les bénéfices des pratiques durables, l'importance de la participation et du Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP).
- ◆ Le secteur privé : campagnes promouvant les pratiques responsables et les opportunités économiques offertes par la biodiversité (écotourisme, filières durables, paiements pour services écosystémiques).
- ◆ Les jeunes et la société civile : actions de sensibilisation via les écoles, universités et réseaux associatifs, appuyées par des formats adaptés à leurs réalités.

Ces campagnes utiliseront des indicateurs clairs pour montrer les progrès réalisés et encourager un engagement continu.

Intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires et universitaires

- ◆ L'intégration formelle de la biodiversité et du développement durable dans les curriculums scolaires et universitaires.
- ◆ La mise en place de projets concrets dans les écoles (gestion des déchets, création de jardins pédagogiques, protection des espaces verts, restauration de cours d'eau urbains).
- ◆ L'institutionnalisation de journées de sensibilisation (ex. Journée de la biodiversité) pour renforcer la culture de conservation dès le plus jeune âge.

Ces actions contribueront à une transformation durable des comportements.

Usage des médias et plateformes numériques pour une sensibilisation continue

- ◆ Des messages adaptés aux enjeux locaux, en langues nationales et locales.
- ◆ Des campagnes sur les Objectifs Nationaux, expliquant les actions concrètes que chacun peut entreprendre.
- ◆ Des vidéos, infographies et témoignages illustrant les bonnes pratiques et les succès communautaires.
- ◆ Le portail BioSE (Biodiversité et Services Ecosystémiques) et le Centre d'Échange d'Informations (CHM) seront les canaux centraux pour diffuser des informations accessibles.

Indicateurs de suivi comme outils de communication et de motivation

- ◆ Montrer les progrès ou les lacunes dans la mise en œuvre des objectifs.
- ◆ Impliquer les communautés locales, les jeunes et les décideurs en leur montrant l'impact concret des actions sur le terrain.
- ◆ Valoriser les succès et motiver les acteurs à poursuivre les efforts, notamment au moyen des mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE).

Renforcement des capacités des journalistes et influenceurs environnementaux

- ◆ Des ateliers de formation pour les journalistes sur les enjeux liés à la biodiversité, les objectifs nationaux et les implications pour le développement durable.
- ◆ La création d'un réseau de journalistes et influenceurs spécialisés en biodiversité.
- ◆ Le soutien à la production de contenus innovants (vidéos, podcasts, blogs).
- ◆ L'utilisation de BioSE pour mettre à disposition des journalistes et influenceurs des données, fiches thématiques et ressources multimédias.

4.7.4 Conclusion

La stratégie de communication et de sensibilisation de la SPANB 2025-2030 vise à faire de la biodiversité une cause nationale, partagée par l'ensemble de la société congolaise, y compris les différents ministères. Elle s'appuie sur des campagnes ciblées, une éducation environnementale renforcée, l'usage stratégique des médias et plateformes numériques, et l'implication active des journalistes et influenceurs.

En mettant les Objectifs Nationaux et les indicateurs de suivi au centre de la communication, cette stratégie contribuera à positionner la RDC comme pays-solution en matière de biodiversité, tout en valorisant et en amplifiant les initiatives existantes déjà portées par le MEDD.

4.8 MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

4.8.1. Un organe de pilotage et de coordination dédié à la mise en œuvre et au suivi

Leçons tirées des expériences passées

L'expérience des SPANB précédentes (2002–2010 et 2016–2020) met en évidence l'absence d'un organe dédié, structuré et opérationnel, ce qui a freiné la mise en œuvre effective des engagements. La Direction du Développement Durable (DDD) du MEDD, bien qu'officiellement chargée du suivi, a souffert de sous-financement chronique, d'un manque de personnel motivé et de capacités logistiques limitées. Les propositions successives – Cellule Nationale de la Biodiversité, Comité intersectoriel sur la biodiversité – n'ont jamais été concrétisées ni dotées de moyens pérennes.

Les rapports nationaux sur la biodiversité (RN4 à RN6) ont également souligné les limites des dispositifs institutionnels existants : faiblesse de la coordination interministérielle, absence de mécanisme de suivi-évaluation robuste, fragmentation des responsabilités, absence d'ancrage politique fort, etc.

Caractéristiques attendues d'un organe de pilotage et de coordination

La réussite de la SPANB 2025–2030 exige la mise en place d'un organe permanent, doté d'un mandat clair, de moyens adéquats et d'un ancrage institutionnel élevé. Cet organe doit cumuler deux fonctions complémentaires :

- ◆ Une fonction de coordination technique et opérationnelle, assurant la concertation entre les secteurs, la facilitation de la mise en œuvre, la promotion des synergies et une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources, l'appui aux projets et la remontée des données.
- ◆ Une fonction de pilotage stratégique, jouant un rôle moteur dans la définition des orientations, la proposition d'initiatives structurantes, la priorisation des actions, et la contribution au positionnement politique de la biodiversité.

Il ne s'agit pas de créer une entité toute-puissante, mais plutôt un acteur structurant, catalyseur, facilitateur et accompagnateur, avec une capacité de proposition, de coordination et d'influence. Ses rôles pourraient inclure :

- ◆ La contribution à l'orientation stratégique de la SPANB (via des notes d'analyse, recommandations techniques, etc.) ;
- ◆ La coordination technique entre les ministères, les partenaires techniques et financiers (PTF), les ONG, les PAP et CL, les chercheurs et autres parties prenantes ;
- ◆ L'appui à la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets alignés avec la SPANB, sans se substituer aux porteurs ;
- ◆ Le soutien à l'animation du suivi-évaluation, y compris la formulation d'avis pour améliorer le fonctionnement du CHM ;
- ◆ La sensibilisation et le renforcement des capacités, en lien avec les institutions éducatives, scientifiques et médiatiques.

Mandat consolidé de l'organe de pilotage et de coordination

Le mandat global de l'organe est structuré autour de cinq fonctions clés, précisées en détail dans l'annexe 4.2 :

- 1 Pilotage stratégique et gouvernance : appui à l'intégration de la biodiversité dans les politiques nationales, alignement avec les engagements internationaux, proposition d'orientations et d'initiatives structurantes.
- 2 Coordination et facilitation opérationnelle : animation de la concertation multi-acteurs, appui à la mise en œuvre et à la cohérence des projets, collaboration technique sur le terrain.
- 3 Suivi-évaluation et rapportage : participation à la collecte et à la valorisation des données, contribution aux rapports, appui au fonctionnement du CHM.
- 4 Mobilisation des ressources et appui technique : identification des financements, appui à l'élaboration et au suivi des projets, plaidoyer stratégique.
- 5 Sensibilisation, formation et renforcement des capacités : développement des compétences, diffusion des bonnes pratiques, promotion de l'innovation, communication sur les résultats.

Options institutionnelles envisagées

- Option 1 :** Renforcement de la Direction du Développement Durable du MEDD, avec une cellule SPANB intégrée.
- Option 2 :** Création d'un organe rattaché à la Primature ou au Ministère du Plan, pour un ancrage politique élevé.
- Option 3 :** Attribution du rôle de coordination à l'ICCN, en capitalisant sur sa présence de terrain.
- Option 4 :** Transformation de la Task Force actuelle en comité permanent, avec formalisation juridique, territorialisation, intégration politique, et ligne budgétaire dédiée.
- Option 5 :** Création d'un organe entièrement nouveau par décret, avec autonomie financière et mission officielle.
- Option 6 :** Approche combinée : comité formel rattaché à la Primature/Ministère du Plan, appui technique du MEDD, coordination terrain par l'ICCN, et conseil par la Task Force.

4.8.2. Collecte des données et mise en place des outils de suivi

L'un des défis majeurs entravant l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) réside dans l'absence de données de référence fiables et actualisées. Cette lacune empêche une évaluation rigoureuse des progrès réalisés et complique la définition d'objectifs réalistes et mesurables. Les données manquantes concernent notamment les valeurs actuelles et de référence de la plupart des indicateurs de la SPANB. En l'absence de ces informations de base, il est difficile d'apprécier l'évolution des tendances en matière de conservation et d'usage durable de la biodiversité.

Le manque de ces données de référence est principalement dû à l'insuffisance des capacités humaines et techniques pour les collecter et les structurer de manière cohérente. De nombreux experts et institutions possèdent des informations pertinentes, mais elles restent dispersées, inaccessibles ou non harmonisées. L'urgence est donc double : il est indispensable d'allouer des financements pour mobiliser les compétences nécessaires afin de réunir ces données et de mettre en place des mécanismes permettant leur suivi régulier tout au long de la durée de mise en œuvre de la SPANB.

Cette démarche implique la création d'une base de données nationale consolidée et la standardisation des méthodes de collecte et d'analyse pour garantir l'harmonisation des informations produites. Un effort particulier devra être consacré au développement et au renforcement des capacités techniques dans tout le pays, notamment en dotant les acteurs concernés des outils et formations nécessaires. Cela passe par la mise en place de guides méthodologiques détaillés pour chaque indicateur, qui préciseront les protocoles de collecte, les sources de données, les responsabilités institutionnelles et les fréquences de mise à jour.

Mesures stratégiques proposées :

- ◆ Création de bases de données nationales consolidées
 - Mise en place d'une base de données centralisée accessible via le CHM, intégrant les contributions des universités, instituts de recherche, ONG, agences gouvernementales et initiatives internationales.
 - Standardisation des formats pour l'interopérabilité avec les bases internationales (Global Forest Watch, UN Biodiversity Lab, UICN).
 - Développement de bibliothèques numériques interconnectées avec le CHM.
- ◆ Renforcement des partenariats avec les universités et centres de recherche
 - Encourager les chercheurs à publier et partager leurs données.
 - Reconnaître les contributeurs (certificats, visibilité, mentions).
 - Créer des réseaux de recherche biodiversité.
- ◆ Formation et dotation des agents de terrain
 - Former en SIG, inventaires, suivi participatif.
 - Fournir des outils adaptés : drones, GPS, applications mobiles.
 - Offrir des formations continues en partenariat avec les universités.
- ◆ Approche participative avec les communautés locales
 - Documenter les savoirs traditionnels et observations communautaires.
 - Respecter le CLIP pour les données des PA CLPAP et CL.
 - Intégrer les données communautaires dans la base nationale.
- ◆ Mesures d'incitation et financement ciblé
 - Développer un mécanisme d'incitation pour les contributeurs de données.
 - Prévoir reconnaissance officielle : certificats, prix, mentions.

En conclusion, il est urgent d'appuyer sans délai la génération des données de référence nécessaires à la mise en œuvre efficace de la SPANB 2025-2030. La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à la collecte, à l'analyse et à la centralisation des données de référence, avec une présence à Kinshasa et dans les provinces, s'impose comme une urgence. Un avant-projet de note conceptuelle est présenté dans l'annexe 4.3, sous forme de synthèse opérationnelle.

4.8.3. Un Centre d'Échange d'Informations (CHM) efficace

Un pilier pour la centralisation, la diffusion et la valorisation des données

Le Centre d'Échange d'Informations (CHM) constitue un pilier essentiel pour la mise en œuvre, le suivi et la communication des progrès de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030. Il est la plateforme nationale officielle désignée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et son renforcement est une priorité stratégique.

Le CHM doit permettre de centraliser et structurer les données disponibles, valoriser les initiatives locales et nationales, faciliter l'accès à l'information scientifique et technique, et servir de vitrine nationale sur la biodiversité. Il est également un outil essentiel pour appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes, assurer le partage des bonnes pratiques, et accroître la visibilité des efforts congolais au niveau régional et international.

Malgré les nombreuses informations et publications disponibles sur la biodiversité congolaise, la plupart ne sont ni accessibles, ni répertoriées sur le CHM, ce qui limite considérablement son impact. Les informations sont éparpillées entre des bases de données gouvernementales, des rapports de projets, des archives universitaires et des plateformes d'ONG, sans coordination ni interopérabilité.

Il est donc urgent de structurer l'architecture du CHM, d'en améliorer la visibilité et la convivialité, et de mettre en place une gouvernance fonctionnelle qui en garantisse le bon fonctionnement à long terme.

Renforcement des infrastructures numériques et de l'accessibilité

Pour que le CHM devienne pleinement fonctionnel, les actions suivantes seront mises en œuvre:

- ◆ Réorganisation du site web du CHM pour améliorer son ergonomie, son design et son accessibilité (notamment navigation simplifiée et multilinguisme).
- ◆ Structuration claire des contenus, en lien direct avec les objectifs et indicateurs de la SPANB, facilitant la recherche par thématique, par région, ou par type de données.
- ◆ Moteur de recherche avancé permettant d'explorer les publications, données spatialisées, indicateurs, fiches thématiques, lois et politiques.
- ◆ Développement d'un système de gestion dynamique des données, capable d'intégrer automatiquement des publications scientifiques, des rapports et des flux d'information (par ex. : SCOPUS, Google Scholar, UN Biodiversity Lab, WRI).
- ◆ Hébergement sécurisé, mise à jour régulière et sauvegardes automatiques.
- ◆ Mise en place d'un tableau de bord interactif permettant le suivi visuel des indicateurs clés de la SPANB.
- ◆ Suivi des interactions utilisateurs (statistiques, feedback) pour ajuster la plateforme aux besoins réels des parties prenantes.

Gouvernance et engagement des parties prenantes

Le développement d'un CHM efficace nécessite une gouvernance renforcée et une équipe dédiée, dotée des compétences techniques et de ressources suffisantes. L'efficacité du CHM dépend de sa capacité à mobiliser une diversité d'acteurs, à assurer la continuité opérationnelle et à favoriser une dynamique d'alimentation collaborative.

Les mesures suivantes sont recommandées :

- ◆ Création d'une équipe permanente CHM, composée d'un coordinateur, d'un administrateur de base de données, d'un développeur web, d'un expert en communication scientifique et d'un point focal par ministère technique ou institution clé.
- ◆ Intégration du CHM dans les stratégies nationales de financement, y compris au sein du budget de l'État et dans les projets financés par des partenaires techniques et financiers.
- ◆ Appui à la formation continue des gestionnaires de la plateforme (en SIG, archivage numérique, datavisualisation, etc.).
- ◆ Mobilisation de partenariats techniques internationaux, notamment avec UICN, WRI, FAO, UN Biodiversity Lab, GBIF, et les initiatives de science ouverte.

- ◆ Mise en place de mécanismes de contributions automatisées ou simplifiées par les chercheurs, universités, OSC, projets et administrations locales.
- ◆ Organisation régulière de campagnes de valorisation du CHM auprès des utilisateurs potentiels : décideurs, enseignants, journalistes, PAP et CL, entreprises, etc.

Un outil au service de la transparence, de la redevabilité et de la participation

Un CHM rénové et dynamique permettra :

- ◆ Une meilleure transparence dans la mise en œuvre de la SPANB ;
- ◆ Une communication régulière des résultats et indicateurs, y compris pour les rapports à la CDB, aux ODD, à la CCNUCC et aux bailleurs ;
- ◆ Un accès facilité aux connaissances pour les communautés locales, les jeunes, les ONG, les chercheurs, les journalistes et le secteur privé ;
- ◆ Une visibilité accrue de la RDC comme pays moteur pour la biodiversité.





ANNEXES



ANNEXE 1.1 : MEMBRES DE LA TASK FORCE ET PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS TENUES À TRAVERS LE PAYS, EN PRÉSENTIEL ET EN LIGNE, DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA SPANB

1. Membres de la Task Force

Aimée MIKULU ENGI (AFFAIRES COUTUMIÈRES), Alex KAPUPU (COSPAB/ ANAPAC), Alferd NGATO LELEKO (AMENAGEMENT DU TERRITOIRE), Alfred KINDULU (AGRICULTURE), Benjamin MPUTU (MINETTAT), Bhely ANGOBOY (INERA), Bienvenu MUPENDA (CONSULTANT), Bienvenu NGOY (CEFDHAC RDC), Bomolo BOONGA ROBERT (COMMERCE EXTERIEUR), Byzance NTHAMBWE (MEDD/DEP), Christian BUSHIRIRI (HYDROCARBURES), Christian MUNDURAME (ITPR), Clarisse NDAYA FATAKI (MEDD/DDD), Consolation ALLENTUM (AFFAIRES COUTUMIÈRES), Daniel MUKUBI KIKUNI (MEDD/DDD), Emma GITIGBIA (MEDD/DCN), Eric KIKAYI MAYAMONA (PECHE ET ELEVAGE), Felix LILAKAKO (JUREC), François XAVIER MBAYO (RECHERCHE SCIENTIFIQUE), Freddy BULUBULU (CREN-k), Georges KIWONGE (MEDD/DDD), Gessel Bill KABAMBA BILONGO (MEDD/DIAF), Guillaume TSHIMPANGA (MEDD/DDD), Guy LANDU (MEDD/DIAF), Guy MBOMA AKANI (MEDD/DDD), Henri MUYEMBE NGASILI (MEDD/DRCE), Herman KAKULE (PLAN), Huguette KUTUMBAKANA MIMBATU (RESSOURCES HYDRAULIQUE), Jean KAMWITA (AFFAIRES ETRANGERES), John MUKANYA (COOPERATION INTERNATIONALE), Jules MAYIFILWA (ICCN), Lebon MUBAMA (BUDGET), Martine KANKOLONGO (REFADD), Matthieu MUSIGWA KANGELA (TRANSPORT), Medard WAYAKUSUA NDUTA (DEVELOPPEMENT RURAL), Menard MBENDE (WWF/RDC), Nicky KINGUNIA INEET (MEDD /DDD), Pascal KASULU (PLAN), Patrick OKITAYELA (WCS), Raphael MBEDIKA (FINANCES), Raphael MBOYO (REPALF), Rebecca SANDUKU (MEDD/DRE), Rene ABEDI (MEDD/ SECRETARIAT GENERAL), Ronald MITEHO (CYBN), Rose LISWEYA BOMEKA (MEDD), Solange MANTEZOLO (MEDD/DDD), Synthia MUKOBO MBABA (GIZ), Teddy NTENDAYI (MEDD/DANTIC), Thomas AVULAMOMBO (TOURISME), Valery WASIMBU (COPEMECO), Veronique AMBA (GENRE ET FAMILLE).

2. Participants à l'Atelier national de validation

AGANZA, AGANZE Samy Merveille, AMBA Véronique, AMSINI Bienvenue, ANGOBOY ILONDEA, ASUBETI Yumah, BAHARI Elie, BAKU Gregorie, BALONGELWA Ben, BIBENTYO Rodrigue, BOMANZA JC, BUYA BUYA Freddy, BULUBULU Freddy, BWINI Philippe, ELUMBA Trésor, FIMBA TWIZANA, HOFFMAN Lasse, IPANGA Guy, KABAMBA Gessel, KABUATSHIRA Mike, KALALA Mayimala, KALOKALA Fallone, KANKOLONGO Martine, KAPONGO Célestin, KAPONGO Israel, KIKAYI Eric, KIKWEMBO Martin, KINDULU Alfred, KIMANYI Jenia, KIMPUKI Emmanuel, KINGUNIA Nicky, KIVUILA Bobette, KIWONGE OMBIA Georges, LAMBA Charly, LELO NYIMI, LIBOKO BINGELE, LILAKAKO Felix, LIKUNDE Thérèse, LIONGOLA Innoncent, LOMBE Blaise, LOLUWA Ketsia, LOSONGO Olga, MANGONGO, MANTEZOLO Solange, MATUMO Bertin, MAYIFILWA LUKOMBO, MBABA Synthia MUKOBO, MBENDE Menard, MBOMA Guy, MBOMBENGA Kevin, MBOYO Raphael, MBUYI Chris, MBUYI Cynthia, MIKULU Aimée, MITEHO Ronald, MOKUBA John, MUKENA Jerry, MUKONGOY, MUKUBI Daniel, MUKUNYA BUKASA, MULONGOY Jo, MUMPONGA Edouard, MUPENDA Bienvenu, MUYEMBE NGASILI, MWAMBA Joel, MWENELWATA Alex, MVUNDA Jhonny, NABINTU Alliance, NDUNGI Franck, NGOMA Nlandu, NGWATO Serge-Sabin, NTUMBA Alfred, NZABI Jimmy, NZITA TSHIMBU, OMARI Véronique, SIFA Jenny, SHALUKOMA Chantal, TAMBWE Byzance, TENDAYI Teddy, TOIRAMBE Benjamin, TSHIBALA TSHIBALA, TSHIMPANGA Guillaume, TWIZANA Fimba, WOMBI Type.

3. Participants aux consultations (Kinshasa, provinces, en ligne).

ABEDI LUZINGA Edouine, AHAMUNGA MAKELELE, Ahanamungu MAKELELE, AMISI Jean-Claude, AMISI KALUME, ANAMONGA Aurélie, ASSANI PATAMALI, AWA Juliette, BAGALUZA Jonas, BAHARI Lumière, BALENDABANGA Josaphat, BALOLAGE Emmanuel, BALESAMIRE Blaise, BAMBIA Arcel, BARWANI Célestin, BASEME Jean Flimen, BASSA Willy, BATENDE Odilon, BEYATA KAFUNZI, BIRINWA Therry, BOMBOSA Charlène, BUKASA Patrick, BUJIRIRI Nathan, BUSHIRI Bokelo, BWANANDOGO Shabani, BYAMUNGU BABUNGA Elie, BYATERANA Destin, CIBALONZA Jovitte, CIZA LOSHOMBO, CIZUNGU NTAVUNA, CHOUCOUNA LOSALE, EKE Marcel, EKODI Souzanne, ELUA Willy, EYER Consolatrice, EYERE Chierifa, FURAHWA KWIGOMBA, FURAHWA NTABAZA, GARAI Cintia, HESHIMA LUBUNGO, IDI AWAZI Emile, ILUNGA Didier, ILUNGA Francine, ILUNGA TWITE Camara, ILUNGA-WA-UMBA, IPANGA ROMBANT KIPITI Jean, JR BOWELA, KABALA Laurent, KABALANGANIA, KABUYA Gilbert, KABWI Christophe, KAFUKA Felix, KALIMUTIMA Benjamin, KALUME KILIMUNDA, KALUMBA Kally, KANENGELE Christian, KANGELE MWENDA, KAPENDA Joseph, KASASI Moïse, KASONGO SHINDANO, KASHAR Martine, KASHONGWE Olivier, KATOTO NGONGO, KAZADI John, KAZADI Pierre, KAZAGE Zibika, KIFUNGO Emmanuel, KIOMA Christelle, KITENGE Papy, KIZITO Michel, KONGOLO Didot, KULIMUSHI Vital, LINGANDJA Athanase, LINYONGA Suzanne, LIYAKI Laetitia, LOKOSE Myriam, LONGA Emile, LOYOMBO Willy, LUALABA Mibanga, LUFANGA Raphael, LUKENO Luc, LUMUMBA TOKO, LUPONGO Raphael, MAHANO Dieu Merci, MANDA SEFU Moïse, MASANGU Emmanuel, MASUDI Daniel, MATABARO Serge, MATEMBERA BALEMA, MAZAMBI Patrice, MBALE Rubin, MBENDE Menard, MBILONGO Mamy, MBUYU Aimée, MBUYU MULUNGA, MITEHO Ronald, MUDERHWA Gervais, MUKOBO MBABA Synthia, MUHOZA BIDAHA, MULAJ Aimarance, MULUBILWA Tchuma, MUNDELE Alain, MUSEME Eloi, MUSHANGALUSA Elisée, MUSHANGULUSA Michel, MUSIMBWA Faïda, MUSIMBWANYOTA Faïda, MUSOSHI Bukaka, MUSOSHI Paulin, MUSSA Junior, MUSSA Yusufu, MUTULA Bonane, MWATI Kingilisho, MWEMBO Maliasi, MWENZE Abraham, MWEPL Martiens, NASSA, NDARABU Darius, NGOY Angel, NGOY SHUTCHA Mylor, NGOMORA Alimeti, NGOYA Harmonie, N'KIMBA TULA Néné, NKULU Felix, NTUMBA Moïse, NTUMBA Stanis, NZABI Jimmy, NZEBA Scola, NZIGIRE NTAVONA, OMBIA Sophie, PANYA Ovu, Pasteur MUKUBWA, PONO PALAMO Boudouin, SAID Patrick, SAIDI Prince, SAFARI MUFANZARA, SALIMA Florence, SANGWA Benjamin, SIKAYAHU Yvette, TEBUKA Osserge, TERESE Maria, TOLOKO Napoléon, TSHALA Dadyne, TSHIMPE Dorcas, TSHINGWEL Raïssa, TSHEMBE BANZA, TSHIMPANGA Guillaume, WETEWABO Aline, YAPI Fabrice, YAYA Marie-Claire, YELA Bonketo Matthieu, YUMA Alex, YUMBA SEYA Estelle, ZAITUNI Irène.

ANNEXE 2.1 : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS NATIONAUX DE LA SPANB 2016-2020 ET TENDANCES ASSOCIÉES (2014-2024)

Objectif national de la SPANB 2016-2020	Résultats obtenus (2014-2018)	Situation et tendances (2019-2024)	Observations et leçons principales
1.1. Intégration de la biodiversité dans les stratégies sectorielles et le plan de développement.	Objectif partiellement atteint. Quelques avancées d'intégration, notamment dans la REDD+ et les stratégies forestières, aires protégées et agriculture. Des efforts d'intégration formelle dans les politiques clés comme le PNAT ou les stratégies économiques restent insuffisants, tout comme la coordination intersectorielle.	Progrès limités depuis 2018, absence d'application systématique.	Nécessité d'une approche intersectorielle renforcée, intégrant la biodiversité dans tous les secteurs.
2.1. Réduction de l'appauvrissement des écosystèmes.	La réduction du rythme d'appauvrissement des écosystèmes n'a pas été atteinte. Bien que des aires protégées aient été étendues et quelques initiatives locales de gestion durable mises en œuvre, la déforestation et la dégradation des écosystèmes, notamment forestiers et aquatiques, continuent à un rythme alarmant, exacerbées par l'exploitation minière, l'agriculture sur brûlis, et les infrastructures.	Déforestation et perte d'habitats continuent à grande échelle.	Renforcer les mesures de restauration et lutter contre les causes sous-jacentes de dégradation.
3.1. Gestion durable des stocks de poissons d'eau douce.	La gestion durable des stocks de poissons d'eau douce est restée très limitée, avec un encadrement réglementaire faible et peu appliqué. Les pêcheries, bien qu'essentielles à la sécurité alimentaire, restent fortement surexploitées et menacées par la pollution et la modification des habitats aquatiques.	Surexploitation persistante, pressions croissantes sur les milieux aquatiques.	Renforcer les mesures de contrôle et les systèmes de cogestion communautaire.
4.1. Amélioration de la gestion des aires protégées.	Les aires protégées ont connu une extension, atteignant 15% du territoire, mais leur gestion reste inégale et sous-financée. Beaucoup d'aires protégées souffrent de pressions (braconnage, exploitation illégale), d'absence de gestion participative, et d'un déficit chronique de ressources. Les objectifs visant l'amélioration de la gestion des AP existantes et l'extension pour couvrir 17% du territoire n'ont été que partiellement atteints.	Faible couverture financière et ressources humaines insuffisantes.	Augmenter les financements durables et renforcer la gouvernance.

4.2. Extension du réseau d'aires protégées à 17 % du territoire.	Couverture approchée (15 %), mais qualité de gestion insuffisante.	Peu de nouvelles aires créées après 2018.	Renforcer l'efficacité de gestion et reconnaître les AP communautaires.
5.1. Maintien des populations des espèces phares.	La conservation des espèces menacées (grands singes, éléphants, okapis) a connu des efforts (ex. surveillance ICCN), mais la diminution des populations persiste, principalement à cause du braconnage, des conflits armés, et de la perte d'habitat.	Poursuite du braconnage et du commerce illégal, faiblesses dans la lutte anti-braconnage.	Renforcer la lutte anti-braconnage et les alternatives économiques.
5.2. Valorisation de la diversité biologique agricole.	Concernant la valorisation de la diversité biologique agricole, des efforts limités ont porté sur la sensibilisation et des foires agricoles. Cependant, la mise en place d'une banque génétique et d'un atlas taxonomique n'a pas encore été réalisée de manière effective.	Absence d'atlas taxonomique finalisé, initiatives peu pérennes.	Créer des mécanismes stables et soutenir l'agro-biodiversité.
5.3. Renforcement de l'application de la CITES.	Le renforcement de l'application de la CITES a connu certains progrès, avec des contrôles accrus sur les exportations et trafics de faune. Toutefois, la lutte contre le trafic d'espèces protégées reste insuffisante, notamment en raison du manque de capacités techniques et humaines.	Trafic persistant d'espèces, faibles contrôles aux frontières.	Renforcer les capacités de contrôle et sanctions dissuasives.
6.1. Mise en œuvre du cadre ABS.	En matière d'APA, un cadre juridique (loi et décret APA) a été adopté, mais sa mise en œuvre reste embryonnaire. Les mécanismes pratiques de partage des avantages ne sont pas encore fonctionnels, et la sensibilisation sur l'APA reste faible.	Faible opérationnalisation, absence de mécanismes locaux.	Accélérer l'adoption et mise en œuvre du cadre ABS.
6.2. Valorisation des services environnementaux.	Les mécanismes de valorisation des services écosystémiques restent limités à quelques projets pilotes (ex. REDD+), sans cadre national solide pour les développer. Il n'existe pas de système formel de paiements pour services écosystémiques (PSE) à l'échelle nationale.	Cadre institutionnel et juridique incomplet.	Mettre en place un cadre institutionnel pour les paiements pour services écosystémiques.

Objectif national de la SPANB 2016-2020	Résultats obtenus (2014-2018)	Situation et tendances (2019-2024)	Observations et leçons principales
7.1. Restauration des écosystèmes dégradés.	Bien que des initiatives de restauration aient été menées localement (ex. reboisement communautaire), elles restent limitées par l'absence d'une stratégie nationale et de financements adéquats. La restauration des écosystèmes dégradés n'a pas atteint l'échelle requise.	Absence de stratégie nationale coordonnée. Projets ponctuels de reboisement.	Élaborer et mettre en œuvre un programme national de restauration.
8.1. Mise en œuvre du cadre national de biosécurité.	Le cadre national de biosécurité a été adopté mais reste peu opérationnel. Le dispositif institutionnel et les capacités techniques pour gérer les risques liés aux OGM sont insuffisants, et les mécanismes de contrôle sur le terrain demeurent limités.	Capacités de contrôle limitées et de mise en œuvre.	Renforcer les capacités et l'opérationnalisation du cadre.
9.1. Amélioration et valorisation des connaissances sur la biodiversité.	Des efforts ont été réalisés pour documenter la biodiversité (ex. travaux taxonomiques), mais les connaissances scientifiques restent largement incomplètes. L'intégration des connaissances traditionnelles est limitée, et il n'existe pas de plateforme nationale efficace pour valoriser et partager ces connaissances.	Manque de centralisation et de diffusion accessible. Lancement de la plateforme BioSE - RDC	Renforcer le Centre d'échange d'informations et la recherche appliquée.
10.1. Mobilisation des ressources pour la SPANB.	La mobilisation des ressources humaines, financières et techniques reste l'un des plus grands défis. Bien que certains financements internationaux aient été obtenus, les ressources domestiques et les mécanismes financiers pérennes manquent. Les capacités humaines spécialisées sont également limitées.	Absence de mécanismes de financement durable.	Élaborer un plan de financement durable et mobiliser les ressources nationales.

ANNEXE 2.2 : FACTEURS SPÉCIFIQUES DE PRESSION SUR LA BIODIVERSITÉ EN RDC NON EXPLICITEMENT MENTIONNÉS DANS LE CMBKM

Cette annexe vise à soutenir la justification de l'objectif 14.2 de la SPANB 2025-2030.

Facteurs de pression	Impacts sur la biodiversité et principales conséquences
<p>1. Conflits armés Les conflits armés persistent en RDC, en particulier dans l'est du pays, et ont des impacts directs et indirects sur la biodiversité.</p> <p>Des chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 5 millions de personnes déplacées à cause des conflits (HCR, 2023), augmentant la pression sur les ressources naturelles. • 90% des braconniers arrêtés dans le Parc des Virunga en 2020 avaient des liens avec des groupes armés. 	<p>Impact sur les aires protégées et la faune sauvage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les groupes armés utilisent certaines aires protégées comme refuges et sources de financement par le braconnage, notamment dans le Parc national des Virunga, le Parc national de la Garamba et le Parc national de Kahuzi-Biega. • Les populations d'éléphants et de gorilles ont drastiquement diminué. Par exemple, les populations d'éléphants ont chuté de plus de 60 % dans l'Est de la RDC en raison du braconnage organisé pour l'ivoire et la viande de brousse. • Destruction des infrastructures de conservation, rendant inefficaces les efforts de surveillance et de protection. • Plus de 5 millions de personnes déplacées à cause des conflits (HCR, 2023), augmentant la pression sur les ressources naturelles. <p>Impact sur les écosystèmes forestiers et aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déforestation accélérée due aux déplacements massifs de populations : des milliers de déplacés internes s'installent en périphérie des forêts et exploitent massivement les ressources naturelles (bois, faune, eau). • Pollution des cours d'eau par l'exploitation minière artisanale, notamment dans le bassin du fleuve Congo et les rivières Ituri et Kasai.
<p>2. Incendies et déforestation incontrôlée Les feux de brousse sont une pratique courante en RDC, mais leur intensité et leur fréquence augmentent sous l'effet du changement climatique et des activités humaines.</p> <p>Sources des incendies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 45 % des incendies observés en RDC sont d'origine anthropique. • Défrichement agricole : L'agriculture sur brûlis est pratiquée par plus de 70 % des petits agriculteurs en RDC. • Activités minières et charbonnage : En Ituri, Maniema et Sud-Kivu, des incendies sont souvent provoqués par des exploitations illégales. • Phénomènes climatiques extrêmes : La sécheresse accrue dans le Kasai et la cuvette centrale favorise la propagation incontrôlée des feux. 	<p>Impact sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction des habitats dans les zones forestières clés comme le massif forestier de Mai-Ndombe et le bassin du Congo. • Augmentation de la vulnérabilité des espèces menacées comme le bonobo et l'okapi. • Dégradation des aires protégées et des habitats de plusieurs espèces.

Facteurs de pression	Impacts sur la biodiversité et principales conséquences
<p>3. Sécheresse et désertification</p> <p>Bien que la RDC soit un pays forestier, certaines régions font face à une sécheresse croissante et à une dégradation des sols, notamment dans le sud-est (Haut-Katanga, Kasai, Lomami).</p> <p>Des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Kasai a enregistré une baisse de 30% des précipitations en 10 ans. • Le fleuve Congo a connu une réduction de débit de 10 % durant certaines saisons sèches. 	<p>Impact sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des ressources en eau : baisse des niveaux des rivières et lacs, affectant les espèces aquatiques (ex. lac Tanganyika et lac Albert). • Déclin des prairies naturelles, affectant les écosystèmes de savane et les herbivores (antilopes, buffles). • Modification des régimes migratoires des oiseaux et des insectes pollinisateurs.
<p>4. Inondations et érosion des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les inondations sont de plus en plus fréquentes en RDC, notamment dans les plaines du fleuve Congo, les zones côtières de Muanda et le Kongo Central, et dans les zones urbaines et péri-urbaines. 	<p>Impact sur la biodiversité et les écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de couvert forestier par érosion dans les zones de pente, aggravée par la déforestation et l'urbanisation anarchique (ex. Kinshasa, Kisangani). • Destruction des zones humides et mangroves (ex. littoral du Kongo Central) qui sont des habitats clés pour les poissons et les oiseaux migrateurs. • Contamination des cours d'eau par les déchets et les produits chimiques, affectant la biodiversité aquatique. • Chiffres clés : • Environ 100 000 personnes déplacées chaque année en raison des inondations (ONU, 2023). • 50% des mangroves du Kongo Central menacées par la montée des eaux et l'urbanisation.
<p>5. Ravageurs, parasites et maladies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ravageurs et les maladies affectent à la fois les plantes, les animaux domestiques et sauvages et posent des défis majeurs pour la biodiversité et la sécurité alimentaire. 	<p>Ravageurs et parasites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chenilles légionnaires et criquets migrateurs : Détruisent les cultures dans le Kwilu, Kwango, et Kasai. • Maladies affectant la faune sauvage : Transmission de la peste des petits ruminants aux antilopes et buffles. • Propagation d'espèces invasives : ex. le jacinthe d'eau qui envahit les rivières du Congo et de l'Ubangi, limitant la biodiversité aquatique. <p>Zoonoses et pandémies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La RDC est un point chaud pour les zoonoses (ex. Ebola, COVID-19, Monkeypox). • Transmission de maladies entre faune sauvage et humains dans les marchés d'animaux et par la consommation de viande de brousse. <p>Des chiffres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 épidémies d'Ebola enregistrées depuis 1976 en RDC. • Perte de 40 % des récoltes agricoles dans certaines provinces à cause des ravageurs et maladies.

ANNEXE 3.0 : ALIGNEMENT DE LA SPANB 2025-2030 AVEC LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL (CMBKM), LA SPANB 2016-2020, LES ODD, L'AGENDA 2063 ET AUTRES CADRES PERTINENTS

Objectif de la SPANB 2025-2030	Cibles du CMBKM	Observations sur les objectifs nationaux	Correspondance SPANB 2016-2020	Correspondance ODD, Agenda 2063 et autres cadres
1. Planification spatiale respectueuse de la biodiversité	CMBKM : 1 (+2, 3, 5, 10, 12 et lié aux objectifs A et B)	Accent sur la planification des zones prioritaires ; écosystèmes représentatifs des différentes écorégions ; gestion efficace à l'aide d'outils d'aménagement du territoire	2.1	ODD 14.2, 15.1, 15.2, 15.5, 15.9 ; Agenda 2063 aspiration 1 ; Plan de développement territorial durable.
2. Restauration des écosystèmes dégradés	CMBKM : 2 (+3, 8, 11, 12 et lié aux objectifs A et B)	Accent sur l'amélioration de la résilience climatique et le bien-être des populations	7.1	ODD 6.6, 14.2, 15.1, 15.3 ; Défi de Bonn +Agenda pan africain pour la restauration, Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, Agenda 2063 : restauration foret à 1963.
3. Aires protégées et AMECZ	CMBKM : 3 (+ objectifs A et B)	Ajout : sécurisation des aires du patrimoine autochtone	4.1, 4.2	ODD 15.1, 15.4 ; Agenda 2063 : conservation et gestion durable des ressources naturelles a 17% zones terrestre et 10% zones marines pour 2020.
4. Protection des espèces menacées	CMBKM : 4 (+ objectif A)	Contextualisation : réduire le taux d'extinction	5.1	ODD 2.5, 15.5 ; Conventions CITES, CMS.
5. Utilisation durable des espèces sauvages	CMBKM : 5 (+ objectifs A et B)	Nuance : prendre et mettre en œuvre des mesures juridiques, administratives, sanitaires et techniques pour une utilisation rationnelle	5.3	ODD 12.2, 14.4, 14.7, 15.2, 15.7, 15.C ; CITES, CMS, Convention de Ramsar.
6. 6. Espèces exotiques envahissantes	CMBKM : 6 (+ objectif A)	Nuance : prendre et mettre en œuvre des mesures techniques, juridiques et administratives	Aucun lien direct	ODD 15.8
7. Réduction de la pollution	CMBKM : 7 (+ objectif A)	Nuance : mettre en œuvre des mesures politiques, juridiques et techniques. Contextualisation : (i) priorisation de certaines pollutions (par ex. exploitations minières, hydrocarbures, déchets domestiques et industriels), (ii) valorisation des déchets plastiques ; (iii) santé humaine	Aucun lien direct	ODD 3.9, 6.3, 11.6, 12.4, 12.5, 14.1 ; Conventions de Bâle, Minamata, Stockholm, INCP Plastiques.
8. Résilience climatique par la biodiversité	CMBKM : 8 (+ objectifs A et B)	Omission : (i) référence à l'acidification des océans et (ii) retombées positives de l'action climatique	Aucun lien direct	ODD 13.1, 13.2, 14.3 ; Accords de Paris, Cadre de Sendai.
9. Bénéfices équitables des espèces sauvages	CMBKM : 9 (+ objectifs A et B)		5.1 partiellement	ODD 12.2, 14.7, 15.7.

Objectif de la SPANB 2025-2030	Cibles du CMBKM	Observations sur les objectifs nationaux	Correspondance SPANB 2016-2020	Correspondance ODD, Agenda 2063 et autres cadres
9. Bénéfices équitables des espèces sauvages	CMBKM : 9 (+ objectifs A et B)		5.1 partiellement	ODD 12.2, 14.7, 15.7.
10. Biodiversité et secteurs productifs (agriculture, pêche, forêt)	CMBKM : 10 (+2, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 16)	Précision : pratiques adaptées aux contextes locaux	3.1, 5.2	ODD 2.3, 2.4, 12.1, 12.2, 14.7, 15.2.
11. Contributions écosystémiques aux populations	CMBKM : 11 (+2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12)	Ajout : valoriser les contributions de la nature	Aucun lien direct	ODD 1.5, 15.4 ; liens avec atténuation des risques de catastrophes naturelles.
12. Biodiversité et espaces verts et bleus urbains	CMBKM : 12 (+2, 3, 4, 8, 11)	Contextualisation et précision : zones périurbaines également ; accès équitable ; avantages sociaux, économiques et environnementaux	Aucun lien direct	ODD 11.7, 11.b ; Agenda 2063, cadre d'urbanisation durable/UA.
13.1 APA et partage des avantages	CMBKM : 13 (+ objectif C)	Référence au Protocole de Nagoya déjà ratifié	6.1	ODD 15.6 ; Protocole de Nagoya.
13.2 Valorisation/valeur ajoutée et transformation de la biodiversité	CMBKM : moyennement lié à 14.1, 15	La valeur ajoutée est l'un des appels clés de l'Agenda 2063 et un levier dans sa mise en œuvre.	5.2	ODD 9.4, 12.2, 12.4 ; Plans bioéconomie Afrique,
14.1 Intégration de la biodiversité dans les politiques publiques	CMBKM : 14 (+15, 16, 18)		1.1	ODD 15.9 ; Agenda 2063.
14.2 Réduction de pressions spécifiques peu ou pas pris en compte dans CMBKM	CMBKM : moyennement lié à 14, 19, 20, 21, 22, 23	Contextualisation de la SPANB en prenant en compte des pressions importantes pour la biodiversité du pays, même si elles ne sont pas explicites dans le CMBKM	Aucun lien direct	ODD 1.5, 11.5, 13.1 ; UNCCD (conflits, catastrophes naturelles).
15. Entreprises, finances et biodiversité	CMBKM : 15 (+16, 18)	Contextualisation de l'objectif, notamment en ajoutant l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de sauvegarde environnementale et sociale	Aucun lien direct	ODD 9.4, 12.6
16. Production et consommation durables	CMBKM : 16 (+4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12)	Contextualisation : les populations doivent (i) avoir accès aux moyens nécessaires pour opérer des choix de consommation durable, y compris les savoirs traditionnels, et (ii) être soutenues dans des pratiques efficaces de conservation des aliments, de production d'énergie durable, ainsi que de réduction, recyclage et valorisation des déchets	Aucun lien direct	ODD 12.1 à 12.a ; 10YFP Consommation et production durables ; Agenda 2063.
17. Biosécurité et gestion des biotechnologies	CMBKM : 17 (+4, 6, 7, 8, 10, 13)	Accent particulier sur le renforcement des capacités, le développement de la recherche, de l'innovation, et de l'éducation en biotechnologie, ainsi que sur l'application des mesures de biosécurité.	8.1	ODD 17.6, 17.7, 17.9, 17.16, 17.18 ; Protocole de Cartagena.

Objectif de la SPANB 2025-2030	Cibles du CMBKM	Observations sur les objectifs nationaux	Correspondance SPANB 2016-2020	Correspondance ODD, Agenda 2063 et autres cadres
9. 18. Incitations et subventions favorables à la biodiversité	CMBKM : 18 (+5, 7, 9, 10, 16, 19)	Phasage clair des actions + importance d'abord de cartographier et d'évaluer les incitations, puis de prendre et mettre en œuvre des mesures juridiques et administratives	6.2 (partiellement)	ODD 12.c, 14.6 ; Finance verte, Agenda 2063.
10. 19. Mobilisation des ressources financières	CMBKM : 19 (+ objectif D)		10.1	ODD 1.a, 10.b, 15.6, 15.b, 17.3.
11. 20. Recherche scientifique, innovation et transfert technologique	CMBKM : 20 (+ tous objectifs)	Accent sur le renforcement des capacités et de la valeur ajoutée en matière de conservation et d'utilisation durable, ainsi que sur l'acquisition et l'adaptation locale des technologies, tout en sécurisant et valorisant les savoirs traditionnels	9.1	ODD 17.6, 17.7, 17.9, 17.16, 17.18 ; ABSAP.
12. 21. Gestion et partage des données sur la biodiversité	CMBKM : 21 (+ tous objectifs)	Accent sur l'importance de mettre en place un mécanisme de collaboration et de coordination intra et intersectoriels	9.1	ODD 14.a, 17.6, 17.7, 17.18.
22. Participation effective des PAP et CL	CMBKM : 22 (+1, 3, 5, 9, 13, 21, 23)	Focus de l'objectif 22 sur les Peuples Autochtones Pygmées et les communautés locales (PAP et CL)	Aucun lien direct	ODD 1.4, 5.5, 5.a, 10.2, 10.3, 16.3, 16.7, 16.10.
23. Égalité de genre en biodiversité	CMBKM : 23 (+ objectifs A et B et plusieurs autres cibles)	Focus de l'objectif 23 sur les femmes et le genre.	Aucun lien direct	ODD 5.1, 5.5, 5.c ; Agenda 2063 aspiration 6 ; Stratégie UA genre.

Note importante : Certains objectifs de la SPANB 2025-2030 n'ont pas d'équivalents directs dans la SPANB 2016-2020. Cela reflète une évolution vers de nouveaux thèmes tels que l'égalité de genre, la gouvernance des connaissances, la finance verte, la biosécurité ou la résilience climatique, en alignement avec les nouvelles priorités mondiales de la biodiversité.

Les annexes 3.1 à 3.23 présentent, pour chaque objectif de la SPANB 2025–2030, l’ensemble des actions identifiées lors du processus participatif de mise à jour. Elles viennent appuyer les actions prioritaires retenues dans le corps du document principal et offrent une vision complète des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

ANNEXE 3.1 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L’OBJECTIF 1 SUR LA PLANIFICATION SPATIALE ET LA GESTION EFFICACE DE LA BIODIVERSITÉ

Action complète	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Identifier et cartographier les zones prioritaires	Méthodologie basée sur des critères écologiques, sociaux et économiques	MEDD, OSFAC, universités, ONG	Outils SIG, bases de données géospatiales
Utiliser des outils SIG et des bases de données géospatiales pour cartographier les zones prioritaires	Nombre de cartes produites et validées	ICCN, universités, MEDD	Accès aux plateformes SIG
Évaluer l’état et l’évolution des écosystèmes naturels	Indices d’intégrité écologique calculés	Centres de recherche, ONG	Analyse d’images satellite, suivi de terrain
Assurer le suivi des écosystèmes naturels et semi-naturels	Ventilation des analyses des écosystèmes prioritaires	Observatoires, MEDD, collectivités locales	Collecte de données sur le terrain
Renforcer les cadres légaux et institutionnels	Intégration de la Liste rouge des écosystèmes dans les politiques sectorielles	MEDD, Parlement, ONG	Révision des cadres légaux
Développer des mécanismes juridiques pour préserver les corridors écologiques	Adoption de nouvelles réglementations	MEDD, Ministère des Affaires foncières	Études juridiques et plaidoyer
Réviser les politiques sectorielles (mines, agriculture, urbanisme) pour inclure des objectifs de biodiversité	Nombre de réformes adoptées	Parlement, ONG, MEDD	Formation et sensibilisation des décideurs
Élaborer et mettre en œuvre des plans spatiaux participatifs	Nombre de consultations communautaires organisées	Collectivités locales, PAP et CL, ICCN, UNESCO	Formation, financement participatif
Élaborer des plans pour les zones prioritaires intégrant biodiversité et besoins locaux	Nombre de plans adoptés	Gouvernements provinciaux, ONG locales	Renforcement des compétences locales
Évaluer les impacts climatiques sur les zones prioritaires	Nombre d’études sur la vulnérabilité climatique	Universités, PNUD, UNESCO, GIZ	Modélisation climatique et SIG
Mettre en œuvre des actions spécifiques pour restaurer les zones dégradées	Nombre de projets de restauration lancés	Ministère de l’Agriculture, ICCN	Investissements dans la reforestation

Action complète	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en place un système de suivi basé sur les indicateurs clés	Mise en place d'un système de suivi fonctionnel	Universités, MEDD, ONG techniques	Systèmes de monitoring, bases de données
Suivre la superficie forestière et la couverture végétale	Taux de perte de couverture forestière	MEDD, universités, FAO	Observation satellite et de terrain
Collecter des données sur l'évolution des écosystèmes humides (mangroves, marais, lacs, etc.)	Nombre de rapports d'évaluation publiés	Centres de recherche, ONG	Analyse hydrologique
Mobiliser les ressources et renforcer les capacités	Nombre de formations réalisées	Ministères, ONG, partenaires financiers	Financement pour formation et SIG
Former les acteurs locaux sur l'utilisation des indicateurs d'état et d'évolution de la biodiversité	Nombre d'acteurs formés	Universités, ONG, collectivités locales	Ateliers de formation, guides techniques
Mobiliser des financements pour intégrer la planification spatiale participative	Volume de fonds mobilisés	Partenaires financiers, ministères	Élaboration de dossiers de financement

ANNEXE 3.2 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 2 SUR LA RESTAURATION D'AU MOINS 30 % DES ÉCOSYSTÈMES DÉGRADÉS

Action complète	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Identifier et cartographier les écosystèmes dégradés à l'échelle nationale	Superficie (ha) des zones dégradées cartographiées ; nombre de cartes SIG produites	MEDD, ICCN, OSFAC, OFAC, universités, UNESCO, PNUD, FAO, WWF, WCS	Accès aux données, équipements SIG, experts en écologie
Élaborer une typologie des écosystèmes à restaurer selon des critères écologiques et socioéconomiques	Typologie validée et publiée ; nombre de consultations réalisées	Universités, MEDD, centres de recherche, FAO	Ateliers multi-acteurs, appui scientifique, guides techniques
Établir les corridors écologiques prioritaires pour la connectivité	Nombre de corridors identifiés ; superficie restaurée en corridors	ICCN, MEDD, APAC, GIZ, UICN, autorités locales, PAP et CL	Analyse paysagère, accords de cogestion, financement territorial
Lancer des projets pilotes de restauration active et de régénération naturelle	Nombre de projets pilotes ; superficie restaurée ; nombre d'emplois créés	MEDD, FONAREDD, FFN, FAO, partenaires techniques et financiers, ONG locales, communautés	Financement localisé, matériel végétal, expertise technique
Promouvoir les pratiques agroécologiques et l'agroforesterie dans les zones restaurées	Superficie agroforestière créée ; nombre d'agriculteurs formés	Ministère de l'Agriculture, FAO, ONG, PAP et CL	Formation, intrants écologiques, appui à la commercialisation
Intégrer la restauration dans les plans agricoles, forestiers, halieutiques et de développement local	Nombre de plans sectoriels intégrant la restauration	MEDD, ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, autorités locales	Expertise en planification, intégration multisectorielle
Reconstituer les habitats d'espèces menacées par des actions de restauration ciblée	Nombre d'habitats restaurés ; espèces ciblées recensées	ICCN, universités, ONG, UICN	Suivi faunique, priorisation des espèces, outils de gestion
Créer ou étendre des aires protégées pour renforcer la conservation et la restauration	Nombre d'aires protégées créées ou étendues ; superficie protégée	ICCN, MEDD, UNESCO, PNUD	Appui juridique, consultation locale, financement durable
Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour restaurer les fonctions écosystémiques	Nombre de projets SFN lancés ; services écosystémiques restaurés	MEDD, universités, ONG, secteur privé	Partage de connaissances, démonstrations, outils SBN
Évaluer et suivre la contribution de la restauration aux services écosystémiques	Nombre d'évaluations réalisées ; indicateurs des services restaurés	Universités, centres de recherche, MEDD	Outils d'évaluation, expertises intersectorielles
Développer un système de suivi basé sur SIG des écosystèmes restaurés	Plateformes opérationnelles ; fréquence de mise à jour	OSFAC, Geo First, MEDD, ICCN	Capacités techniques, serveurs, outils SIG

Action complète	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Former les communautés à la restauration et à la cogestion durable	Nombre de personnes formées ; nombre de sessions organisées	ONG, MEDD, universités, PAP et CL	Modules adaptés, formateurs locaux, matériel pédagogique
Sensibiliser sur les bénéfices de la restauration écologique	Nombre de campagnes menées ; taux de participation	OSC, ONG, MEDD, médias locaux	Outils de communication, appui logistique
Renforcer les cadres juridiques pour intégrer la restauration dans les politiques sectorielles	Nombre de lois, décrets ou arrêtés adoptés	MEDD, Parlement, ministères sectoriels	Assistance juridique, plaidoyer, consultations multipartites
Développer des mécanismes d'incitation à la restauration communautaire (PSE, subventions, crédits verts)	Nombre de mécanismes établis ; nombre de bénéficiaires	Ministère des Finances, MEDD, FFN, banques locales	Études de faisabilité, instruments financiers adaptés
Appuyer les plans provinciaux ou territoriaux de restauration	Nombre de plans adoptés ; niveau de financement mobilisé	Gouvernorats, ministère du Plan, autorités locales, ONG	Ressources humaines locales, accompagnement technique
Capitaliser les expériences de restauration (retours d'expérience, documentation, plateformes)	Nombre de documents produits ; plateformes actives	Universités, ONG, partenaires techniques et financiers, MEDD	Rédacteurs spécialisés, plateformes web
Renforcer les partenariats techniques et financiers pour la restauration	Nombre de partenariats conclus ; montants mobilisés	MEDD, FONAREDD, partenaires bilatéraux et multilatéraux	Accords de partenariat, dispositifs de mobilisation financière, coordination technique

ANNEXE 3.3 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 3 SUR L'EXPANSION DU RÉSEAU NATIONAL D'AIRES PROTÉGÉES, COMPRENANT LES AUTRES ZONES CONSERVÉES EFFICACEMENT

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins techniques, institutionnels ou financiers
Élaborer la stratégie nationale 30x30 pour la RDC	Stratégie finalisée et adoptée	MEDD, ICCN, UICN, WWF, WCS	Études, consultations, ateliers multisectoriels
Réviser la stratégie nationale de conservation de la biodiversité	Stratégie révisée et alignée avec le CMBKM	ICCN, MEDD, WWF, Fonds Okapi	Ateliers de validation, expertise technique
Identifier et cartographier les lacunes écologiques, de connectivité et de gouvernance	Nombre et superficie des zones identifiées	MEDD, ICCN, universités, ONG	SIG, données terrain, base CHM
Évaluer l'efficacité des aires protégées existantes (écologique et socioéconomique)	Nombre d'aires protégées évaluées ; performance des aires protégées	ICCN, WCS, universités	Méthodologies METT ou Green List, enquêtes
Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des AP, AMECZ et zones tampons	Nombre de plans adoptés et appliqués	ICCN, MEDD, collectivités locales, UNESCO	Appui technique, processus participatif
Cartographier les zones clés pour la biodiversité et les habitats d'espèces menacées	Nombre de cartes produites et validées	ICCN, WWF, Université de Kinshasa	SIG, drones, bases de données
Créer ou étendre des aires protégées dans les zones critiques	Superficie ajoutée au réseau	ICCN, MEDD, Parlement	Appui juridique, processus de désignation
Reconnaître juridiquement les AMECZ et territoires conservés par les PAP et CL	Nombre de territoires reconnus	MEDD, ICCN, UNESCO, REPALEF, réseaux communautaires	Études foncières, consultations, lois AMECZ
Appuyer la gouvernance locale dans les AMECZ	Nombre de structures locales créées	ONG, PAP et CL, UNESCO, autorités coutumières, ICCN	Formations, guides de gestion, équipements
Mettre en œuvre des stratégies de gestion dans les zones tampons	Nombre de zones tampons dotées de mesures de gestion	ICCN, collectivités locales, ONG	Plans d'aménagement local, incitations
Restaurer écologiquement les aires protégées dégradées	Superficie restaurée ; nombre de sites restaurés	ICCN, Fonds Okapi, ONG	Reboisement, restauration passive, financement
Renforcer les capacités des gestionnaires et des rangers	Nombre de formations organisées ; nombre d'agents déployés	ICCN, universités, forces de sécurité	Centres de formation, matériel de terrain
Mettre en place des mécanismes de suivi écologique et de surveillance communautaire	Nombre de sites suivis régulièrement	ICCN, universités, ONG locales, UNESCO	Formation, outils numériques, base CHM

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins techniques, institutionnels ou financiers
Développer l'écotourisme dans les aires protégées	Nombre de circuits aménagés ; nombre de touristes accueillis	ICCN, ministère du Tourisme, secteur privé	Infrastructures, marketing, normes écologiques
Créer des mesures de protection stricte sur les zones naturelles intactes	Superficie protégée sous régime strict	ICCN, Parlement, communauté scientifique	Cadre législatif, zonage, surveillance
Intégrer les aires protégées et AMECZ dans les plans sectoriels et d'adaptation climatique	Inclusion dans les documents officiels	MEDD, ministères du Plan, de l'Agriculture, des Mines, des Infrastructures, ICCN, UNESCO	Concertations intersectorielles
Sensibiliser les PAP et CL sur les avantages concrets des AMECZ	Nombre de campagnes organisées ; nombre de PAP et CL sensibilisées	ONG, REPALEF, réseaux communautaires, ICCN, UNESCO	Supports de sensibilisation, échanges sur terrain
Mobiliser des financements pour la gestion durable des aires protégées et AMECZ	Volume de ressources financières mobilisées	MEDD, ICCN, bailleurs, FEM, GCF	Stratégie de financement, renforcement du FONAREDD
Mettre en réseau les aires protégées et corridors écologiques pour assurer la connectivité	Nombre de corridors créés ; nombre d'aires protégées reliées	ICCN, WWF, UICN	Analyse paysagère, financement, suivi écologique
Protéger et gérer durablement les tourbières dans le cadre de l'extension des aires protégées et AMECZ	Superficie de tourbières intégrées ; nombre de sites bénéficiant d'un plan de conservation	MEDD, ICCN, UNESCO, CIFOR, OSFAC, WWF, communautés locales, universités	Inventaire hydrologique et écologique, zonage, reconnaissance juridique, dispositifs communautaires de surveillance

ANNEXE 3.4 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 4 SUR LA GESTION DES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Renforcer l'application des textes légaux et réglementaires sur la faune sauvage	Nombre de PV établis ; nombre de sanctions appliquées ; nombre de saisies effectuées	MEDD, ICCN, Ministère de la Justice, Douanes, UICN, WWF, AWF	Renforcement des inspections, formations, appui logistique
Actualiser l'inventaire des ressources fauniques et végétales	Nombre d'espèces recensées ; listes rouges mises à jour ; rapports d'inventaire	MEDD, ICCN, universités, FAO, UNESCO	Missions de terrain, équipement de collecte, bases de données
Mettre en place une base de données sur le commerce illégal des espèces	Base fonctionnelle ; fréquence de mise à jour ; rapports transmis	MEDD, ICCN, Douanes, Interpol, CITES, services de sécurité	Développement d'un système numérique sécurisé, interconnexion des bases
Lutter contre le braconnage dans les zones critiques	Nombre d'opérations réalisées ; volume de saisies ; nombre de zones sécurisées	ICCN, forces de sécurité, ONG locales, GIZ	Patrouilles, matériel, carburant, coordination locale
Mettre en œuvre des programmes de réintroduction ou stabilisation	Nombre d'espèces cibles ; taux de survie post-relâchement	ICCN, universités, zoos, ONG (WWF, WCS), partenaires techniques et financiers	Infrastructure ex situ, protocoles, suivi scientifique
Identifier et cartographier les zones de conflits homme-faune	Cartes produites ; pourcentage de zones identifiées	ICCN, MEDD, universités, ONG	Études géospatiales, SIG, enquêtes communautaires
Identifier les communautés affectées et leurs besoins	Rapports socio-économiques ; listes des besoins identifiés	ICCN, universités, ONG locales	Enquêtes, consultations communautaires
Mettre en place un mécanisme de compensation et d'assurance	Nombre de compensations versées ; rapports de suivi	ICCN, Ministère de la Justice, ONG, bailleurs	Fonds de compensation, transparence, communication
Développer des outils de gestion des conflits homme-faune	Nombre d'outils produits et utilisés	ICCN, universités, ONG spécialisées	Outils de vulgarisation, schémas de comportement animal
Mettre en œuvre des projets communautaires dans les zones affectées	Nombre de projets mis en œuvre ; satisfaction communautaire	ICCN, ONG, partenaires techniques et financiers	Financement, encadrement, équipements
Protéger les habitats critiques des espèces menacées	Superficie protégée ; nombre de sites restaurés	ICCN, ONG, communautés locales	Zonage, reboisement, surveillance
Créer des AMECZ pour les espèces à habitat restreint	Nombre d'AMECZ créées ; couverture étendue	MEDD, ICCN, REPALEF, réseaux autochtones	Reconnaissance juridique, appui aux PAP et CL
Former les rangers à la CITES et à l'identification des espèces	Nombre de rangers formés ; modules créés	ICCN, ONG, universités	Supports pédagogiques, sessions de formation
Renforcer la surveillance aux frontières et marchés	Nombre de contrôles effectués ; quantité de saisies	Douanes, ICCN, police, ONG	Inspection renforcée, matériels d'identification

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Créer un centre national de suivi des espèces menacées	Centre opérationnel ; nombre d'études publiées	MEDD, ICCN, universités	Infrastructure, équipe technique, équipement
Élaborer des protocoles de suivi in situ	Nombre de protocoles validés ; fréquence de suivi	ICCN, universités, ONG	Équipement, formations, standardisation
Appuyer les banques de gènes et jardins botaniques	Nombre d'espèces conservées ; diversité des espèces	ICCN, universités, INERA, zoos	Infrastructures, serres, matériel de conservation
Réaliser des campagnes de sensibilisation ciblées	Nombre de campagnes menées ; niveau de sensibilisation accru	MEDD, ONG, médias communautaires	Supports de communication, radios, outils interactifs
Créer un réseau d'aires prioritaires pour les espèces menacées	Nombre d'aires identifiées et protégées	ICCN, universités, ONG	Critères de sélection, partenariats locaux
Appuyer la recherche appliquée sur les espèces endémiques	Nombre d'études menées ; publications	Universités, centres de recherche, ICCN	Bourses, financements, encadrement scientifique
Renforcer la coopération régionale et transfrontalière	Nombre d'accords signés ; actions conjointes réalisées	MEDD, ICCN, États frontaliers	Réunions binationales, coordination des efforts
Mettre à jour les annexes nationales de la CITES	Liste actualisée ; soumission à la CITES	MEDD, ICCN, CITES	Consultations nationales, validation interinstitutionnelle

ANNEXE 3.5 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 5 SUR L'UTILISATION RATIONNELLE DES ESPÈCES SAUVAGES

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Réviser les lois sur l'utilisation durable des espèces sauvages	Nombre de textes révisés ou adoptés	MEDD, Ministère du Commerce, Parlement	Appui technique et juridique, ateliers de validation
Harmoniser les normes de traçabilité avec les standards CITES	Nombre de documents harmonisés	CITES, Douanes, MEDD	Expertise CITES, mise à jour des outils de traçabilité
Développer une base de données nationale sur les espèces exploitées	Base fonctionnelle mise en ligne	CHM, universités, MEDD	Développement logiciel, hébergement web, personnel
Élaborer des indicateurs nationaux de durabilité pour les espèces utilisées	Nombre d'espèces avec indicateurs définis	UICN, universités, ONG scientifiques	Recherche interdisciplinaire, validation technique
Mettre en place un système de certification pour les produits issus d'espèces sauvages	Nombre de produits certifiés	Ministère de l'Agriculture, ONG, secteur privé	Développement d'un label, formation des producteurs
Contrôler les marchés locaux et postes frontaliers	Nombre de contrôles réalisés	Douanes, police, ICCN	Moyens logistiques, formation continue
Former les agents sur la lutte contre le commerce illégal	Nombre d'agents formés	ICCN, MEDD, forces de l'ordre	Sessions de formation, manuels pratiques
Sensibiliser les communautés sur les espèces menacées et les lois	Nombre de campagnes menées	ONG locales, médias, écoles	Matériel de communication, émissions radios
Soutenir la recherche sur l'élevage durable d'espèces sauvages à usage commercial ou alimentaire	Nombre d'études conduites ; espèces pilotes identifiées	Universités, INERA, ONG	Financement de la recherche, unités pilotes
Mettre en œuvre des projets pilotes d'élevage ou de domestication	Nombre d'unités mises en place	Ministère de l'Agriculture, ONG	Formation, infrastructures, suivi vétérinaire
Développer des alternatives aux produits issus de la faune sauvage	Nombre d'initiatives alternatives promues	ONG, coopératives, secteur privé	Financement initial, accompagnement technique
Renforcer les sanctions contre le commerce illégal	Nombre de condamnations effectives	Ministère de la Justice, CITES	Formation des magistrats, textes applicables
Identifier les zones critiques de surexploitation	Nombre de zones identifiées et surveillées	MEDD, ICCN, universités	Études de terrain, cartographie SIG
Cartographier les chaînes de valeur de produits issus d'espèces sauvages	Cartes et rapports produits	Ministère du Commerce, universités	Analyse économique, consultations locales

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en place un mécanisme d'alerte précoce pour les espèces surexploitées	Système en place ; alertes publiées	Universités, Observatoire national de la biodiversité	Infrastructure numérique, application mobile
Appuyer les entreprises vertes exploitant légalement des espèces sauvages	Nombre d'entreprises soutenues	Ministère de l'Économie, incubateurs	Subventions, allègements fiscaux, accompagnement
Créer une plateforme nationale de concertation sur l'utilisation des espèces sauvages	Plateforme fonctionnelle avec réunions régulières	MEDD, secteur privé, ONG	Secrétariat permanent, appui logistique
Encourager la recherche sur les risques zoonotiques	Nombre de publications produites	Universités, INRB, OMS	Financement de la recherche, partenariats internationaux
Former les communautés à la gestion durable des espèces	Nombre de formations réalisées	ONG locales, PAP et CL, écoles rurales	Guides pratiques, animateurs locaux
Développer des guides d'utilisation durable des espèces par secteur	Nombre de guides publiés	Universités, ONG, ministères sectoriels	Rédaction, validation multi-acteurs
Soutenir les PAP et CL dans la surveillance communautaire	Nombre de comités communautaires actifs	PAP et CL, ONG, ICCN	Formation, équipements, fonds de fonctionnement
Promouvoir la domestication des espèces surexploitées	Nombre d'espèces concernées ; projets pilotes	Universités, INERA, ONG	Recherche, financement de projets
Intégrer la gestion durable dans les plans de développement local	Nombre de plans intégrant cet aspect	Administrations locales, PNUD	Appui technique, formation en planification
Mettre en place des mécanismes de suivi post-commercialisation	Nombre de produits suivis après vente	Douanes, universités, commerçants	Développement d'un système de traçabilité
Valoriser les produits issus des pratiques durables	Nombre de marchés d'accès facilités	Ministère du Commerce, coopératives	Développement de label, insertion sur marchés

ANNEXE 3.6 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 6 SUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES CONNUES OU POTENTIELLES

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Identifier et cartographier les espèces exotiques envahissantes en RDC	Nombre de zones cartographiées ; bases de données créées	Ministère de l'Environnement, universités, ICCN, ONG spécialisées	Équipements de surveillance et de cartographie ; coordination intersectorielle ; financements pour missions de terrain
Mettre en place un registre national des espèces exotiques envahissantes	Existence d'une base de données nationale accessible et mise à jour	Ministère de l'Environnement, Centre d'échange d'informations (CHM), universités	Système informatique de gestion des données ; validation réglementaire ; appui technique et maintenance
Gérer les voies d'introduction des EEE à travers des mesures de surveillance aux ports, aéroports et frontières	Nombre de points de contrôle installés ; nombre d'inspections effectuées	Douanes, Ministère de l'Agriculture, Ministère des Transports, services de biosécurité	Équipements de détection ; formation des agents de contrôle ; financement des infrastructures de contrôle
Adopter et appliquer des protocoles de biosécurité pour réduire les introductions accidentelles	Nombre de protocoles adoptés et appliqués	Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé, services de biosécurité	Procédures standard ; cadre réglementaire contraignant ; formation et suivi
Renforcer les capacités des experts nationaux sur l'identification, le contrôle, la gestion et l'éradication des EEE	Nombre d'experts formés ; nombre de formations organisées	Universités, Ministère de l'Environnement, ONG	Modules de formation, manuels, reconnaissance des certifications ; soutien aux formations et équipements
Éradiquer les espèces exotiques envahissantes prioritaires dans les zones critiques (parcs nationaux, zones humides, zones agricoles)	Nombre d'espèces éradiquées ; superficie restaurée	ICCN, ONG de conservation, communautés locales	Matériel d'éradication ; autorisations et réglementation ; appui aux opérations de terrain
Mettre en place des plans de gestion pour les espèces exotiques envahissantes non éradicables	Nombre de plans élaborés et mis en œuvre	Ministère de l'Environnement, universités, ONG	Expertise en gestion écologique ; mise en œuvre des plans ; fonds pour la mise en application
Contrôler et gérer les populations d'EEE ayant des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes critiques	Nombre d'opérations de contrôle réalisées ; nombre d'EEE sous contrôle	ICCN, Ministère de l'Environnement, ONG	Outils de contrôle et de surveillance ; cadre réglementaire ; financement des opérations
Intégrer les EEE dans les politiques nationales de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire	Inclusion des EEE dans les stratégies et politiques nationales	Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Aménagement du territoire	Études et recommandations ; adoption législative ; suivi des politiques
Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel pour la gestion des EEE	Nombre de lois et règlements adoptés et appliqués	Parlement, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Justice	Rédaction de textes réglementaires ; mise en œuvre légale ; suivi et évaluation
Mobiliser les communautés locales pour le suivi et la gestion des EEE	Nombre de communautés impliquées ; projets communautaires réalisés	ONG, institutions locales, chefferies traditionnelles	Formation, sensibilisation, coordination locale ; soutien aux initiatives communautaires

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Développer des solutions alternatives pour la valorisation économique des EEE (biomasse, biogaz, artisanat, etc.)	Nombre d'initiatives de valorisation mises en place	Ministère de l'Économie, secteur privé, ONG	Recherches sur la valorisation ; appui réglementaire ; investissements dans la transformation des EEE
Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation sur les impacts des EEE	Nombre de campagnes réalisées ; niveau de sensibilisation mesuré	ONG, médias, communautés locales	Supports pédagogiques, outils de communication ; partenariats éducatifs ; appui aux campagnes
Développer et mettre en place un système national de suivi et d'évaluation des EEE	Nombre de bases de données et de rapports d'évaluation produits	Ministère de l'Environnement, Centre d'échange d'informations (CHM), universités	Infrastructures de suivi, outils d'analyse ; intégration dans les politiques nationales ; financement du suivi à long terme
Renforcer les financements et la coopération internationale pour la gestion des EEE	Nombre de projets financés ; montants mobilisés	Ministère des Finances, partenaires techniques et financiers	Montage de projets de coopération ; mise en réseau des acteurs ; recherche de fonds et gestion budgétaire
Contrôler spécifiquement les EEE ayant des impacts sur l'agriculture et la santé animale (ex. pathogènes envahissants)	Nombre de mesures de contrôle mises en place	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Santé, services vétérinaires	Surveillance, dépistage ; coordination intersectorielle ; équipements de diagnostic
Surveiller et gérer les EEE microbiennes affectant la biodiversité et la santé humaine	Nombre de protocoles mis en œuvre ; pathogènes surveillés	Ministère de la Santé, laboratoires de recherche, universités	Identification et suivi des pathogènes ; intégration dans les politiques de santé publique ; soutien aux recherches et interventions

ANNEXE 3.7 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 7 SUR LA RÉDUCTION ET LE CONTRÔLE DE LA POLLUTION

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Réduction de la pollution des nutriments			
Améliorer l'efficacité des nutriments agricoles	Taux d'utilisation d'engrais réduits ; diminution des concentrations de nutriments dans les eaux	Ministère de l'Agriculture, ONG	Formation, appui technique
Surveiller et gérer les eaux eutrophisées	Amélioration de la qualité de l'eau ; réduction des phénomènes d'eutrophisation	Ministère de l'Environnement, centres de recherche	Systèmes de suivi, infrastructures
Réduction des pesticides et produits chimiques dangereux			
Promouvoir les alternatives aux pesticides	Réduction de 50 % des pesticides dangereux utilisés	Ministère de l'Agriculture, agriculteurs	Accès aux alternatives, formations
Contrôler les importations de pesticides	Pourcentage de pesticides contrôlés à l'importation	Douanes, Ministère de l'Agriculture	Renforcement des réglementations, capacités techniques
Gestion des déchets plastiques			
Mettre en place des systèmes de recyclage	50 % des déchets plastiques recyclés	Municipalités, entreprises de recyclage	Infrastructures de tri, investissements
Organiser des campagnes de sensibilisation communautaire	Nombre de campagnes organisées ; impact sur la réduction des déchets plastiques	ONG, médias	Budget de communication, mobilisation sociale
Surveillance et traitement des eaux usées			
Construire des unités de traitement des eaux usées	Pourcentage des eaux usées traitées	Ministère de l'Eau, entreprises	Infrastructures, technologies adaptées
Renforcement institutionnel et suivi			
Former les experts nationaux sur la gestion des pollutions	Nombre d'experts formés ; impact mesuré	Universités, institutions publiques	Budget de formation, expertise technique
Créer un cadre juridique renforcé	Adoption de lois et réglementations spécifiques	Parlement, Ministère de l'Environnement	Études juridiques, concertations

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Gouvernance et cadre juridique			
Renforcer et adapter les cadres juridiques, politiques et stratégiques relatifs à la pollution	Nombre de lois et règlements mis en œuvre	Ministère de l'Environnement, Parlement	Études d'impact, expertise juridique
Gestion des déchets			
Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur national pour la gestion des déchets	Adoption et mise en application du plan	Ministère de l'Environnement, municipalités	Coordination, financements
Promouvoir la réduction et le recyclage des plastiques	Pourcentage de plastiques réduits/recyclés	Entreprises privées, ONG	Sensibilisation, infrastructures
Gestion des nutriments et des produits chimiques			
Réduire l'excès de nutriments dans l'environnement	Taux de réduction des excès de nutriments	Ministère de l'Agriculture, organisations agricoles	Alternatives durables, suivi scientifique
Réduire les risques liés aux pesticides et produits chimiques dangereux	Nombre de produits éliminés ou restreints	Ministère de l'Environnement, organismes de contrôle	Réglementation, suivi des importations
Campagnes de sensibilisation et implication communautaire			
Lancer des campagnes de sensibilisation sur la pollution et ses impacts	Nombre de personnes sensibilisées ; actions locales mises en œuvre	ONG, autorités locales	Mobilisation, financement
Surveillance et suivi de la pollution.			
Mettre en place un système national de surveillance pour la pollution	Existence d'un système opérationnel de suivi	Ministère de l'Environnement, instituts de recherche	Développement de bases de données, équipements

ANNEXE 3.8 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 8 SUR LA RÉSILIENCE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES POPULATIONS HUMAINES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Renforcement de la résilience écologique			
Restaurer les écosystèmes critiques affectés par le changement climatique (zones humides, forêts, savanes, mangroves)	Superficie restaurée ; nombre d'espèces réintroduites	Ministère de l'Environnement, ONG	Expertise technique, financement
Mettre en place des zones protégées résilientes aux effets du climat	Nombre de zones créées ; superficie concernée	Ministère de l'Environnement, ICCN	Politiques de conservation, suivi écologique
Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la résilience des écosystèmes bioclimatiques à l'échelle nationale	Nombre de rapports publiés ; indicateurs suivis	Ministère de l'Environnement, universités	Développement de bases de données, équipements
Atténuation des impacts climatiques par des solutions fondées sur la nature			
Promouvoir la gestion durable des forêts et l'agroforesterie	Superficie sous gestion durable ; nombre de formations réalisées	Ministère de l'Agriculture, FAO	Accès aux financements, programmes techniques
Développer des projets de stockage de carbone dans les écosystèmes naturels (tourbières, mangroves)	Quantité de carbone stockée ; impact sur la biodiversité	Ministère de l'Environnement, PNUD, UNESCO	Études scientifiques, infrastructures
Développer un cadre d'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes face aux effets du changement climatique	Nombre d'écosystèmes évalués ; vulnérabilité documentée	Ministère de l'Environnement, universités	Recherche scientifique, expertise technique
Réduction des risques de catastrophes naturelles			
Réhabiliter les infrastructures naturelles pour prévenir les inondations et l'érosion	Nombre de projets mis en œuvre ; impact sur les risques naturels	Ministère de l'Aménagement du Territoire	Ingénierie écologique, financements
Intégration de l'adaptation et de la résilience dans les politiques nationales	Existence d'un système d'alerte fonctionnel ; nombre de zones couvertes	Ministère de l'Intérieur, agences météorologiques	Développement technologique, infrastructure
Surveillance et traitement des eaux usées			
Former les communautés locales sur l'adaptation et la résilience au changement climatique	Nombre de formations organisées ; nombre de bénéficiaires	Ministère de l'Éducation, organisations locales	Matériel pédagogique, budgets de formation

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mener des campagnes de sensibilisation sur les solutions fondées sur la nature	Nombre de campagnes réalisées ; impacts évalués	Ministère de l'Environnement, ONG	Mobilisation sociale, médias
Mobiliser des financements climatiques et mettre en place des mécanismes de compensation pour les efforts de conservation et d'adaptation	Montant des financements mobilisés via REDD+, crédits carbone, Fonds Vert ; nombre de projets financés ; dispositifs de compensation mis en place	Ministère des Finances, Ministère de l'Environnement, CAFI, Fonds Vert, FEM, partenaires bilatéraux, société civile	En tant que pays-solution, la RDC doit bénéficier d'un soutien financier renforcé pour ses efforts de conservation. La compensation juste et la mobilisation des fonds climat sont indispensables pour garantir la viabilité des mesures d'adaptation et de réduction des risques climatiques.

ANNEXE 3.9 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 9 SUR LA GESTION DURABLE ET L'UTILISATION RATIONNELLE DES ESPÈCES SAUVAGES AU PROFIT DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Protection et promotion des pratiques traditionnelles			
Recueillir, documenter et valoriser les savoirs traditionnels liés à l'utilisation durable des espèces sauvages	Nombre de savoirs identifiés et documentés	Ministère de l'Environnement, universités, centres de recherche	Expertise en documentation et archivage, base de données
Intégrer les pratiques traditionnelles dans le cadre juridique et les politiques de gestion	Nombre de pratiques intégrées dans les textes juridiques et politiques sectorielles	Ministère de l'Environnement, Parlement, OSC	Réformes législatives et politiques, consultations communautaires, plaidoyer
Promouvoir les échanges intercommunautaires sur les pratiques traditionnelles	Nombre de forums organisés, nombre de participants impliqués	Ministère de l'Environnement, ONG, associations locales	Logistique, coordination intercommunautaire
Soutenir les initiatives culturelles valorisant les pratiques traditionnelles liées aux espèces sauvages	Nombre de projets culturels soutenus	Ministère de la Culture, communautés locales	Financement, partenariats culturels
Mettre en place une base de données nationale sur la protection et la promotion des savoirs traditionnels	Existence d'une base de données fonctionnelle	Centre d'échange d'informations (CHM), universités, centres de recherche	Développement informatique, hébergement des données
Développement d'activités, produits et services durables			
Encourager les chaînes de valeur basées sur la biodiversité (écotourisme, artisanat, produits issus des ressources sauvages)	Nombre de projets mis en place ; bénéfiques générés	Ministère du Commerce, secteur privé, PAP et CL	Financement, infrastructures, capacitation
Certifier et labelliser les produits issus des espèces sauvages	Nombre de produits certifiés ; labels développés	Organismes de certification, institutions nationales	Normes de certification, formation
Créer des coopératives locales pour la gestion durable des espèces sauvages	Nombre de coopératives créées ; membres impliqués	Ministère des PME, communautés locales, PAP, ONG, secteur privé	Accompagnement technique, soutien financier
Renforcer les infrastructures de transformation des produits liés aux espèces sauvages	Nombre d'unités de transformation mises en place	Ministères du Commerce, Économie et PME, secteur privé	Financement, renforcement des capacités
Implication des peuples autochtones et communautés locales, femmes et jeunes			
Renforcer les capacités des peuples autochtones pygmées et des communautés locales sur la gestion durable des ressources naturelles	Nombre de formations réalisées ; nombre de bénéficiaires	Ministères de l'Environnement, de l'Intérieur, des Affaires coutumières, du Genre et de la Famille, ONG, communautés locales	Budget de formation, sensibilisation

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Soutenir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans la gestion des espèces sauvages	Nombre d'entreprises et projets dirigés par des femmes et jeunes	Ministères des PME, du Genre et de la Famille, de la Jeunesse, ONG	Accès aux financements, accompagnement technique
Développer des mécanismes d'accès aux financements pour les initiatives des femmes et jeunes	Nombre de mécanismes développés ; nombre de bénéficiaires	Ministère des Finances, Ministère du Plan, banques, PTF/bailleurs	Fonds de garantie, accès au crédit
Intégrer des modules sur la gestion durable des espèces sauvages dans les programmes éducatifs	Nombre d'écoles et universités impliquées ; nombre de modules développés	Ministère de l'Éducation nationale, universités	Élaboration de contenus pédagogiques, formations
Gouvernance et gestion intégrée			
Créer des plateformes de gestion collaborative impliquant les parties prenantes	Nombre de plateformes opérationnelles ; nombre de participants impliqués	Ministère de l'Environnement, société civile	Coordination multisectorielle, outils de gestion
Renforcer les cadres juridiques pour assurer la gestion durable des espèces sauvages	Nombre de lois et réglementations mises en œuvre	Parlement, Ministère de l'Environnement, OSC	Études législatives, concertation intersectorielle
Mettre en place un cadre de suivi des impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation des espèces sauvages	Nombre de rapports publiés sur les impacts	Ministères de l'Économie et de l'Environnement, institutions de recherche	Collecte de données, analyses socio-économiques et environnementales, appuis financiers
Suivi et évaluation			
Mettre en place un système national de suivi et évaluation de l'utilisation des espèces sauvages	Nombre de rapports de suivi et d'évaluation publiés	Ministères de l'Environnement, de l'Économie et des Finances	Capacitation de contrôle, collecte et analyse des données, appuis financiers
Suivre l'indice de la Liste rouge pour les espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine	Mise à jour annuelle des espèces classées	UICN, Ministère de l'Environnement	Accès aux bases de données, formation des experts
Évaluer la proportion des stocks de poissons se situant à des niveaux biologiquement durables	Proportion de stocks évalués et niveaux de durabilité atteints	Ministère de la Pêche, FAO	Collecte de données, surveillance scientifique
Évaluer le degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	Taux de mise en œuvre des conventions internationales	Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Pêche	Coopération internationale, renforcement législatif
Évaluer la biomasse des stocks de frai des espèces exploitées commercialement	Nombre d'études scientifiques publiées	Instituts de recherche, FAO	Échantillonnage, modélisation écologique

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Recenser et suivre le nombre de ressources génétiques conservées à moyen ou long terme	Nombre de banques de gènes opérationnelles	Ministère de la Recherche, universités	Infrastructures de conservation, technologies de préservation
Évaluer le volume de production par unité de main-d'œuvre pour les entreprises agricoles, pastorales et forestières	Productivité mesurée dans les secteurs concernés	Ministère de l'Agriculture, Ministère du Travail	Collecte de données, statistiques sectorielles

ANNEXE 3.10 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 10 SUR LA GESTION DURABLE DES SYSTÈMES AGRICOLES, AQUACOLES, HALIEUTIQUES, FORESTIERS

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Secteur Agriculture			
Réviser le Plan d'investissement agricole en intégrant l'agriculture durable	Existence et adoption du plan ; prise en compte des principes d'agriculture durable	Ministère de l'Agriculture, FAO, Banque Mondiale	Expertise en planification, financement
Promouvoir les systèmes de production agroécologique et d'agroforesterie	Superficie des terres sous agroécologie et agroforesterie	Ministère de l'Agriculture, ONG, universités	Accès aux semences locales, formations
Encourager l'utilisation d'intrants biologiques et respectueux de l'environnement	Taux d'adoption des intrants biologiques ; nombre de producteurs certifiés	Ministère de l'Agriculture, secteur privé	Développement des intrants biologiques, mécanismes de certification
Augmenter la superficie des exploitations agricoles biologiques certifiées	Superficie des exploitations certifiées en agriculture biologique	Ministère de l'Agriculture, organismes de certification	Soutien technique, formation des agriculteurs
Mettre en place des systèmes de surveillance et notification sur les pratiques durables	Existence d'un système de suivi ; nombre de rapports produits	Ministère de l'Agriculture, PNUD, ONG	Infrastructure de surveillance, renforcement des capacités
Développer des capacités pour la diversification culturale et l'agriculture contractuelle	Nombre de formations ; taux d'adoption de la diversification	Ministère de l'Agriculture, coopératives agricoles	Programmes de formation, financement
Assurer le suivi de la fertilité des sols et la conservation des pollinisateurs	Nombre de sites suivis ; impact des mesures de conservation	Ministère de l'Agriculture, universités	Recherche appliquée, technologies de suivi
Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les agriculteurs	Nombre d'agriculteurs formés ; pratiques adoptées	Ministère de l'Agriculture, ONG	Développement de modules de formation
Secteur Élevage			
Assurer la portion de la surface sous gestion durable dédiée au bétail	Superficie des pâturages sous gestion durable	Ministère de l'Élevage, ONG	Plans de gestion, formations
Promouvoir la conservation et la valorisation des races animales locales	Nombre de races locales protégées et promues	Ministère de l'Élevage, universités	Centres de conservation, recherche
Encourager l'adoption des systèmes d'élevage climato-intelligents et extensifs	Nombre d'exploitations adoptant ces systèmes	Ministère de l'Élevage, FAO	Sensibilisation, incitations économiques

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Augmenter la part des produits issus de systèmes durables dans la consommation nationale	Pourcentage de produits durables sur le marché	Ministère de l'Élevage, secteur privé	Certification des produits, soutien logistique
Réduire les émissions liées à l'élevage	Niveau d'émissions du secteur	Ministère de l'Élevage, Ministère de l'Environnement	Études et innovations en élevage durable
Mettre en place un système de surveillance et notification dans l'élevage	Existence et efficacité du système de suivi	Ministère de l'Élevage, FAO	Renforcement institutionnel, infrastructures
Stimuler les investissements dans la transition vers l'élevage extensif	Montant des investissements réalisés	Ministère des Finances, Banque Mondiale	Financements innovants, recherche et développement
Élaborer et mettre en œuvre des mesures spécifiques de gestion des transhumances transfrontalières, notamment celles des éleveurs Mbororo, dans les zones écologiquement sensibles notamment dans le Bas-Uele	Nombre de mesures ou protocoles de gestion adoptés ; niveau de régulation observé ; atténuation des conflits liés à l'accès aux ressources	MEDD, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Intérieur, gouvernorats concernés, OSC locales, autorités coutumières	Cette pression particulière, bien que géographiquement circonscrite, a un impact écologique élevé sur les écosystèmes, notamment les points d'eau et pâturages, et exacerbe les tensions entre groupes d'usagers. Une réponse contextualisée est nécessaire.
Secteur Pêche			
Étendre la proportion de la surface aquacole sous gestion durable	Superficie totale des exploitations aquacoles durables	Ministère de la Pêche, secteur privé	Formation, infrastructures
Renforcer la réglementation des zones de pêche par des quotas et mesures efficaces	Nombre de zones sous réglementation stricte ; impact mesuré	Ministère de la Pêche, communautés locales	Politiques de régulation, surveillance
Accroître la proportion des stocks halieutiques exploités durablement	Pourcentage des stocks gérés de manière durable	Ministère de la Pêche, FAO	Études scientifiques, renforcement des institutions
Protéger et restaurer les mangroves et écosystèmes aquatiques dans les zones halieutiques	Superficie protégée ou restaurée	Ministère de l'Environnement, ONG	Projets de reboisement, législation renforcée
Stimuler la part des produits issus de systèmes durables dans la consommation halieutique	Pourcentage de produits halieutiques durables commercialisés	Ministère de la Pêche, secteur privé	Certification, logistique
Accroître la proportion des zones aquacoles certifiées durables	Nombre de zones certifiées ; superficie concernée	Ministère de la Pêche, organismes de certification	Développement de normes de certification

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour les pêcheurs	Nombre de pêcheurs formés ; taux d'adoption des pratiques durables	Ministère de la Pêche, universités	Matériel pédagogique, campagnes de sensibilisation
Secteur Forêt			
Renforcer la gestion durable des forêts	Superficie des forêts sous gestion durable	Ministère de l'Environnement, ICCN	Réglementations, formations
Encourager l'adoption des pratiques climato-intelligentes en foresterie	Nombre d'exploitants adoptant ces pratiques	Ministère de l'Environnement, secteur privé	Développement de pratiques durables
Étendre la superficie forestière en gestion participative	Nombre de projets actifs ; impact sur la gouvernance locale	Ministère de l'Environnement, communautés locales	Sensibilisation, co-gestion
Renforcer le cadre juridique du secteur forestier	Nombre de lois adoptées et appliquées	Ministère de l'Environnement, Parlement	Renforcement juridique, mécanismes de contrôle
Suivre la proportion de terres forestières dégradées	Superficie dégradée suivie et restaurée	Ministère de l'Environnement, universités	Études, investissements en restauration
Stimuler les investissements dans la gestion durable des forêts	Montant des fonds mobilisés	Ministère des Finances, Fonds Climat	Mécanismes de financement innovants

ANNEXE 3.11 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 11 SUR LES CONTRIBUTIONS DE LA NATURE AU PROFIT DES POPULATIONS HUMAINES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Opérationnaliser les initiatives de paiement pour services écosystémiques	Nombre d'accords de paiement mis en œuvre ; superficie concernée	MEDD, Ministère des Finances, ONG, secteur privé	Cadre juridique et mobilisation des fonds
Instaurer et promouvoir les mécanismes de paiement pour services écosystémiques	Nombre de nouveaux mécanismes adoptés ; nombre de projets appuyés	MEDD, Ministère des Finances, secteur privé	Incitations économiques, sensibilisation des acteurs
Développer un tourisme durable dans les écosystèmes vulnérables	Nombre de sites écotouristiques établis ; contribution au PIB local	Ministère du Tourisme, MEDD, secteur privé, communautés locales, PAP	Investissements, promotion des destinations
Inventorier les écosystèmes dégradés à l'échelle nationale	Nombre de zones dégradées identifiées ; nombre de cartes produites	MEDD, universités, ONG, secteur privé	Expertise scientifique, financement des études
Identifier et analyser les moteurs de la dégradation et de la déforestation	Nombre d'études réalisées ; nombre de rapports publiés	MEDD, universités, ONG	Recherche, collecte de données
Restaurer les écosystèmes dégradés	Nombre d'hectares restaurés ; nombre de projets appuyés ; cartes des sites produites	MEDD, Ministère de l'Agriculture, ONG	Reboisement, techniques de restauration écologique
Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour la régulation hydrique	Nombre de projets mis en œuvre ; impact sur la réduction des inondations	MEDD, ETD, OSC	Ingénierie écologique, fonds d'aménagement
Réhabiliter les bassins hydrologiques dégradés	Nombre de bassins restaurés ; nombre de projets initiés	MEDD, Ministère de l'Hydraulique, ONG, ETD	Financement, technologies de filtration
Aménager écologiquement les zones vulnérables aux catastrophes naturelles	Superficie aménagée ; nombre de cartes produites	MEDD, Ministère des Infrastructures	Systèmes de prévention, adaptation climatique
Mettre en place des systèmes d'alerte précoce basés sur les écosystèmes	Nombre de systèmes installés	MEDD, services météorologiques, PAP et CL	Capteurs, systèmes de surveillance
Soutenir la pollinisation par la préservation des habitats	Nombre d'hectares soutenus ; nombre de cartes produites	MEDD, Ministère de l'Agriculture, ONG	Programmes de conservation, recherche appliquée
Conserver et gérer durablement les sols	Nombre d'hectares de terres conservées ; cartes des zones produites	MEDD, Ministère de l'Agriculture, universités	Politiques de gestion des sols, formation
Améliorer la qualité de l'eau par des programmes ciblés	Nombre de sites d'eau améliorés ; cartes produites	MEDD, Ministère de la Santé, Ministère du Développement rural, ONG	Technologies de traitement, infrastructures

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Renforcer les politiques nationales intégrant la gestion des services écosystémiques	Nombre de politiques adoptées et mises en œuvre	MEDD, Parlement, institutions nationales	Réformes législatives, cadre réglementaire
Mettre en œuvre les politiques locales pour la gestion des ressources hydriques	Nombre de politiques locales adoptées ; efficacité des mesures appliquées	MEDD, Ministère de l'Hydraulique, ETD	Coordination intersectorielle, suivi réglementaire
Suivre et renforcer les investissements dans la gestion des services écosystémiques	Nombre de projets développés ; volume de financements obtenus	MEDD, Ministère des Finances, fonds internationaux	Financement durable, mécanismes de suivi
Développer et appliquer des méthodologies pour mesurer l'amélioration des services écosystémiques	Nombre de méthodologies adoptées ; données collectées	MEDD, universités, centres de recherche	Formation, développement de protocoles
Suivre et évaluer les services écosystémiques par biome et domaine fonctionnel	Nombre de projets suivis et évalués	MEDD, universités, ONG, ETD	Capacité analytique, financement de la recherche
Protéger et maintenir les écosystèmes dans les zones prioritaires de biodiversité	Nombre de projets mis en œuvre ; nombre de cartes produites ; nombre de rapports publiés	MEDD, ICCN, PAP et CL, ETD	Soutien aux aires protégées, surveillance écologique
Mettre en place des politiques et infrastructures pour améliorer la qualité de l'air en milieu urbain	Nombre de politiques élaborées et infrastructures créées	Ministère de l'Environnement, ETD, secteur privé	Technologies de purification de l'air, suivi de la pollution
Faire la gestion intégrée des ressources en eau pour réduire le stress hydrique	Nombre de projets mis en œuvre ; nombre de cartes produites ; nombre de parties prenantes impliquées	MEDD, Ministère de l'Hydraulique, ETD	Gestion des bassins versants, infrastructures hydrauliques
Lutter contre les maladies hydriques et renforcer les infrastructures sanitaires	Nombre de projets mis en œuvre ; nombre d'infrastructures créées	Ministère de la Santé, MEDD, ETD, ONG	Infrastructures sanitaires, campagnes de sensibilisation

ANNEXE 3.12 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 12 SUR LES ESPACES VERTS ET BLEUS ET LE BIEN-ÊTRE HUMAIN EN MILIEU URBAIN ET PÉRIURBAIN

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Identifier et cartographier les espaces verts et bleus existants	Nombre de zones cartographiées et classifiées	MEDD, Ministère de l'Urbanisme, municipalités	Expertise technique, technologies SIG
Restaurer les espaces verts dégradés (parcs, jardins, zones aquatiques)	Superficie restaurée ; nombre de projets de réhabilitation	MEDD, Ministère de l'Urbanisme, ONG	Fonds pour la restauration, engagement communautaire
Nettoyer et gérer durablement les cours d'eau urbains	Pourcentage de cours d'eau nettoyés et gérés durablement	MEDD, municipalités, services d'assainissement	Infrastructures, logistique
Aménager des infrastructures d'entretien des espaces verts et bleus	Nombre d'infrastructures mises en place	Ministère des Infrastructures, municipalités	Financement, équipements
Mettre en place des services d'hygiène municipaux pour le traitement des eaux stagnantes et déchets domestiques	Existence et efficacité des services municipaux	MEDD, municipalités	Renforcement institutionnel, matériel
Réhabiliter et construire des stations de traitement des eaux usées	Nombre de stations réhabilitées ou créées ; capacité de traitement	Ministère de l'Environnement, municipalités	Investissements, partenariats techniques
Créer et gérer des services récréatifs et culturels associés aux écosystèmes urbains	Nombre de services créés et fonctionnels	Ministère de la Culture, MEDD, municipalités	Développement économique local, infrastructures
Intégrer les espaces verts et bleus dans les projets d'aménagement urbain	Nombre de projets intégrant des espaces verts/bleus	Ministère de l'Urbanisme, Ministère de l'Environnement	Planification urbaine intégrée
Planifier et créer des corridors écologiques reliant les espaces verts et bleus	Longueur totale des corridors écologiques aménagés	MEDD, Ministère de l'Urbanisme, ONG	Études d'aménagement, financement
Intégrer la biodiversité dans les plans d'urbanisation	Nombre de plans urbanistiques intégrant la biodiversité	Ministère de l'Urbanisme, Ministère de l'Environnement	Cadre réglementaire, expertise technique
Adopter et appliquer des politiques de gestion durable de l'eau et des déchets urbains	Nombre de politiques adoptées et appliquées	MEDD, municipalités	Renforcement des capacités administratives
Mettre en place des aménagements écologiques pour réduire les inondations urbaines	Nombre de zones urbaines protégées	Ministère des Infrastructures, MEDD	Ingénierie écologique, financement

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Intégrer les solutions fondées sur la nature dans les politiques locales de gestion des inondations et de la chaleur urbaine	Nombre de politiques locales intégrant les SFN	MEDD, Ministère de l'Urbanisme, collectivités locales	Sensibilisation, expertise
Créer de nouvelles infrastructures écologiques urbaines (jardins botaniques, parcs naturels)	Nombre et superficie des infrastructures créées	MEDD, Ministère de la Culture, municipalités	Investissements publics, PPP
Améliorer l'accès équitable aux espaces verts et bleus	Pourcentage de la population ayant un accès facile	Municipalités, ONG, Ministère de l'Urbanisme	Planification équitable, infrastructures
Adapter les infrastructures pour les personnes handicapées	Nombre d'infrastructures adaptées accessibles	Ministère des Affaires sociales, municipalités	Financements spécifiques, normes d'accessibilité
Sensibiliser et mobiliser les communautés urbaines pour l'utilisation des espaces verts et bleus	Nombre de campagnes réalisées ; nombre de participants	Municipalités, ONG, collectivités	Communication, implication citoyenne
Intégrer l'éducation à la biodiversité dans les programmes scolaires	Nombre d'établissements ayant intégré ces modules	Ministère de l'Éducation, MEDD	Formation des enseignants, contenu pédagogique
Former sur la gestion durable de l'eau et des déchets en milieu urbain	Nombre de formations et nombre de participants formés	MEDD, Ministère de la Formation professionnelle	Budget de formation, renforcement local
Sensibiliser et renforcer les capacités sur la vidange des fosses septiques	Pourcentage de la population sensibilisée ; pratiques améliorées	Municipalités, ONG	Éducation sanitaire, dispositifs de vidange
Développer un système de suivi des espaces verts et bleus	Existence d'un système opérationnel	MEDD, Ministère de l'Urbanisme	Développement numérique, technologies de suivi
Surveiller la qualité de l'eau des cours d'eau urbains	Fréquence et nombre d'analyses effectuées	Ministère de l'Environnement, municipalités	Capacité analytique, laboratoires
Suivre la connectivité écologique des espaces verts et bleus	Nombre d'indicateurs suivis et mis à jour	MEDD, ONG, Ministère de l'Urbanisme	Technologies SIG, expertise en écologie urbaine
Évaluer l'impact des espaces verts et bleus sur le bien-être des populations	Nombre d'études et de rapports publiés	Ministère de la Santé, MEDD, universités	Enquêtes de terrain, financement des recherches

ANNEXE 3.13.1 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 13.1 SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE ÉQUITABLE DES AVANTAGES (APA)

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaborer et adopter des mesures réglementaires, stratégiques, politiques et administratives relatives à l'APA	Nombre de mesures adoptées en conformité avec le Protocole de Nagoya	MEDD, Parlement, CHM	Assistance juridique, financement pour études réglementaires
Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour intégrer les DSI dans les lois APA	Nombre de lois et réglementations adoptées sur les DSI	MEDD, Ministère de la Recherche, Parlement	Expertise scientifique, cadre de gouvernance
Mettre en œuvre un mécanisme de gouvernance des avantages tirés du mécanisme multilatéral de partage des avantages	Nombre d'accords APA opérationnels et redistribution des avantages	MEDD, Ministère des Finances, ONG	Structure de gouvernance, transparence financière
Opérationnaliser la stratégie nationale sur la bioprospection	Nombre d'initiatives de bioprospection en cours	MEDD, Ministère de la Recherche, Universités	Formation et équipements de recherche
Élaborer et publier des documents de consentement préalable en connaissance de cause	Nombre de documents de consentement publiés	MEDD, CHM, PAP et CL	Appui technique, diffusion des guides
Mettre en place des protocoles standards pour garantir un accès respectueux aux ressources génétiques et savoirs traditionnels	Existence de protocoles validés par les parties prenantes	MEDD, PAP et CL, ONG	Développement et validation technique
Développer des mécanismes pour négocier et suivre les accords APA avec les utilisateurs nationaux et internationaux	Nombre d'accords conclus et appliqués	MEDD, Ministère de la Recherche, secteur privé	Suivi et contrôle, appui institutionnel
Mettre en place des mécanismes de répartition des avantages aux communautés locales	Pourcentage des avantages réinvestis au niveau local	MEDD, PAP et CL, ONG	Fonds dédiés, cadre de suivi
Augmenter le nombre de permis délivrés pour l'accès aux ressources génétiques	Nombre de permis délivrés par an	MEDD, CHM, Ministère de la Recherche	Simplification des procédures
Augmenter le nombre de certificats de conformité internationalement reconnus	Nombre de certificats délivrés	MEDD, CHM, Ministère de la Recherche	Renforcement des capacités techniques
Accroître le nombre de transferts de matériel végétal sous le TIRPAA et assurer un suivi efficace	Nombre de transferts enregistrés et suivis	MEDD, CHM, INERA	Mécanismes de suivi renforcés

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Former les communautés locales, peuples autochtones et parties prenantes sur les procédures APA	Nombre de formations réalisées et personnes formées	MEDD, Universités, ONG	Matériel pédagogique, budget de formation
Renforcer les capacités des institutions nationales pour la gestion de l'APA	Nombre de personnels formés et infrastructures mises en place	MEDD, Ministère de la Recherche, CHM	Formation, infrastructures institutionnelles
Sensibiliser le secteur privé et les institutions de recherche sur les obligations APA	Nombre d'entreprises et institutions formées	MEDD, FEC, Ministère de la Recherche	Programmes de sensibilisation
Développer une base de données centralisée pour suivre l'utilisation des ressources génétiques et DSI	Base de données opérationnelle et accessible	MEDD, CHM, Universités	Développement informatique, maintenance
Améliorer le mécanisme de suivi et d'application des obligations APA	Nombre de mesures correctives appliquées	MEDD, Ministère de la Justice, Parlement	Renforcement de l'application des lois
Publier des rapports annuels sur l'APA et le partage des avantages	Nombre de rapports publiés et diffusés	MEDD, CHM, Ministère des Finances	Budget de publication, transparence institutionnelle
Augmenter le nombre de communiqués relatifs aux points de contrôle	Nombre de contrôles et sanctions appliquées	MEDD, CHM, Ministère de la Justice	Surveillance et application des normes
Documenter et inventorier les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques	Nombre de bases de données et publications disponibles	MEDD, CHM, Universités	Ressources humaines pour recherche et documentation
Élaborer des lois pour protéger les connaissances traditionnelles contre leur exploitation sans consentement	Existence de lois adoptées et appliquées	MEDD, Parlement, PAP et CL	Appui juridique, suivi de l'application
Mettre en place un fonds national APA pour soutenir les communautés locales	Montant du fonds et nombre de bénéficiaires	MEDD, Ministère des Finances, ONG	Mobilisation de ressources financières
Promouvoir des partenariats public-privé pour la valorisation des ressources génétiques dans le respect de l'APA	Nombre de partenariats conclus et impact mesuré	MEDD, FEC, Ministère de la Recherche	Incitations et cadre réglementaire adapté
Renforcer les engagements internationaux de la RDC sur l'APA et le TIRPAA	Nombre d'accords signés et engagements respectés	MEDD, Ministère des Affaires étrangères	Coordination internationale, participation aux négociations

ANNEXE 3.13.2 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 13.2 SUR LA TRANSFORMATION POUR VALORISER LA BIODIVERSITÉ

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaborer une stratégie nationale de transformation des ressources biologiques, alignée sur les politiques industrielles, agricoles et commerciales	Stratégie adoptée et mise en œuvre	MEDD, Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Agriculture, Ministère du Commerce, partenaires techniques	Expertise en planification, financement pour études sectorielles
Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel encourageant la transformation locale et la valorisation durable des produits issus de la biodiversité	Nombre de lois et règlements adoptés	MEDD, Ministère de l'Industrie, Ministère du Commerce, structures de régulation	Appui juridique, coordination multisectorielle
Développer des incitations fiscales et financières pour les entreprises locales investissant dans la transformation des produits biodiversifiés	Volume des incitations accordées, nombre d'entreprises bénéficiaires	Ministère des Finances, structures économiques	Expertise en fiscalité, mobilisation de fonds
Instaurer des mécanismes de financement adaptés pour les PME et coopératives locales	Nombre de financements accordés aux PME locales	Institutions financières, Ministère des Finances, MEDD	Lignes de crédit, garanties bancaires
Renforcer les mécanismes de certification et de traçabilité pour garantir la qualité et la durabilité des produits	Nombre de produits certifiés et traçables	Organismes de normalisation, Ministère du Commerce	Expertise en certification, formation des acteurs
Faciliter l'accès au marché intérieur et international par des politiques commerciales incitatives	Volume des exportations de produits transformés	Ministère du Commerce, structures commerciales	Études de marché, promotion des exportations
Encadrer et réguler l'exploitation des ressources biologiques pour éviter la surexploitation	Nombre d'outils réglementaires mis en place	MEDD, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Industrie	Renforcement institutionnel, suivi des filières
Créer et moderniser des infrastructures locales de transformation	Nombre d'unités de transformation installées ou modernisées	Secteur privé, GIZ, FAO, ONUDI, PME locales	Investissements en équipements, infrastructures
Développer des plateformes technologiques pour la transformation des matières premières	Nombre de plateformes technologiques opérationnelles	Universités, centres de recherche, secteur privé	Financement R&D, transferts technologiques
Promouvoir l'accès aux équipements modernes via des centres de services partagés ou coopératives locales	Nombre de centres de services établis	Coopératives locales, ONG, secteur privé	Subventions pour équipements, formation

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Encourager la création d'unités de bio-raffinage pour valoriser les produits secondaires	Nombre d'unités de bio-raffinage créées	Secteur privé, chercheurs en bioéconomie	Financement, transfert de technologie
Améliorer les infrastructures de stockage et de logistique	Capacité de stockage développée, réduction des pertes post-récolte	Ministère des Transports, Ministère du Commerce, partenaires techniques	Investissement en logistique, formation
Renforcer les capacités techniques des communautés et PME pour la transformation	Nombre de formations organisées, nombre de bénéficiaires	Universités, ONG, coopératives locales	Matériel pédagogique, infrastructures de formation
Faciliter le transfert de technologies adaptées aux réalités locales	Nombre de partenariats de transfert de technologies	Centres de recherche, universités, secteur privé	Mobilisation de fonds, expertise technique
Développer des programmes de formation en gestion de chaînes de valeur	Nombre de formations dispensées, taux d'adoption des pratiques	Universités, ONG, chambres de commerce	Élaboration de modules de formation, mentorat
Développer des formations spécifiques sur l'utilisation des équipements modernes	Nombre de formations spécialisées en transformation	Institutions de formation technique, ONG	Financement, équipements pédagogiques
Encourager l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans la transformation des ressources biologiques	Nombre de jeunes et femmes engagés dans le secteur	ONG, incubateurs, fonds de développement	Programmes d'accompagnement, mentorat, financements
Promouvoir des partenariats public-privé pour stimuler l'innovation	Nombre de partenariats établis	MEDD, secteur privé, investisseurs	Mobilisation de financements, cadre de coopération
Encourager la création d'incubateurs et de clusters spécialisés	Nombre d'incubateurs créés	Universités, institutions publiques, entreprises	Fonds d'amorçage, accompagnement technique
Développer des mécanismes de co-financement et d'investissement durable	Montant total des co-financements mobilisés	Banques de développement, secteur privé	Accès aux financements internationaux, mécanismes de garantie
Encourager la collaboration entre entreprises locales et multinationales	Nombre de partenariats signés	Chambres de commerce, entreprises locales	Cadre réglementaire favorable, réseautage
Faciliter l'accès aux financements verts et aux crédits carbone	Montant des financements verts obtenus	Fonds pour l'environnement, secteur privé	Accès aux marchés du carbone, certification
Faciliter l'accès aux marchés nationaux et internationaux pour les produits transformés	Nombre de nouveaux débouchés commerciaux créés	Ministère du Commerce, exportateurs	Études de marché, campagnes promotionnelles
Mettre en place un label qualité et durabilité pour les produits issus de la biodiversité	Existence d'un label reconnu	Organismes de normalisation, entreprises	Certification, accompagnement des producteurs

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Développer des plateformes de commercialisation et de distribution pour les PME locales	Nombre de plateformes établies	Coopératives, secteur privé, ONG	Investissements en logistique et marketing
Sensibiliser les consommateurs sur les bénéfices des produits transformés localement	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées	Associations de consommateurs, médias	Communication et marketing
Faciliter la mise en place de contrats d'achat avec les grandes surfaces et distributeurs	Nombre de contrats signés	Grandes surfaces, distributeurs, coopératives	Renforcement des capacités commerciales

ANNEXE 3.14.1 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 14.1 SUR L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Intégrer la biodiversité dans les politiques, stratégies et plans de développement sectoriels	Nombre de politiques révisées	MEDD, Ministère du Plan	Ressources techniques, formation intersectorielle
Mettre en place un comité permanent de collecte, tri et traitement des données sur la biodiversité	Comité fonctionnel	MEDD, Centre d'échange d'informations (CHM), ICCN	Infrastructure, formation des membres
Élaborer un cadre réglementaire garantissant la souveraineté nationale sur les données	Adoption d'un décret ou loi	MEDD, Parlement	Assistance juridique, expertise technique
Développer des stratégies intersectorielles de gestion durable de la biodiversité	Nombre de stratégies adoptées	MEDD, Ministère de l'Agriculture, Ministère des Mines	Coordination intersectorielle, plateformes de concertation
Intégrer l'assiette des recettes réalisées dans le domaine de la biodiversité dans le budget national	Part des recettes intégrées	Ministère des Finances, DGRAD	Réformes budgétaires, mécanismes de suivi
Développer un cadre de comptabilité environnementale conforme au Système de Comptabilité Économique et Environnementale (SCEE)	Cadre adopté	Ministère des Finances, Institut National de la Statistique (INS)	Expertise comptable, appui méthodologique
Mettre en place des mécanismes incitatifs pour investissements privés favorables à la biodiversité	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Ministère des Finances, ANAPI	Incitations fiscales, dispositifs d'appui
Encourager les entreprises à intégrer la biodiversité dans leur gestion et stratégie	Nombre d'entreprises impliquées	Fédération des Entreprises du Congo (FEC), Ministère de l'Environnement	Sensibilisation, normes de responsabilité environnementale
Élaborer et appliquer des lignes directrices pour les Études d'Impact Environnemental (EIE) et les Études Stratégiques Environnementales (EES)	Nombre d'études conformes	MEDD, Autorité Congolaise de l'Environnement (ACE)	Guides techniques, renforcement des capacités
Favoriser les partenariats entre secteurs public, privé et société civile pour la conservation de la biodiversité	Nombre de projets multi-acteurs développés	MEDD, ONG, secteur privé	Plateformes de concertation, financements conjoints
Mettre en place un système national de gestion et réduction des déchets alimentaires	Infrastructure mise en place	MEDD, Municipalités	Équipements spécialisés, campagnes de sensibilisation

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en place des systèmes de suivi de l'empreinte écologique nationale	Plateforme opérationnelle développée	MEDD, INS	Développement d'une base de données, expertise en écologie
Promouvoir l'éducation relative à la biodiversité dans les programmes scolaires	Programmes scolaires modifiés et intégrant la biodiversité	Ministère de l'Éducation, ONG	Matériel pédagogique adapté, formation des enseignants
Sensibiliser le public et les décideurs sur l'importance de la biodiversité	Nombre de campagnes menées	MEDD, Médias, Parlementaires	Communication stratégique, mobilisation médiatique

ANNEXE 3.14.2 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 14.2 SUR LA RÉDUCTION DES PRESSIONS SPÉCIFIQUES AFFECTANT LA BIODIVERSITÉ

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
I. Conflits armés et insécurité			
Renforcer les patrouilles et le contrôle des aires protégées en zones de conflit	Nombre de patrouilles renforcées et zones sécurisées	Ministère de l'Environnement, ICCN, Forces de sécurité, ONG	Formation des éco-gardes, renforcement des politiques, équipement et logistique
Collaborer avec les forces de sécurité pour protéger la biodiversité en situation de conflit	Nombre de partenariats établis et interventions conjointes	Ministère de la Défense, ICCN, ONG	Stratégies de collaboration, intégration biodiversité-missions sécuritaires, soutien opérationnel
Mettre en place un mécanisme de surveillance de l'impact des conflits sur la biodiversité	Nombre de rapports produits	Universités, ICCN, Ministère de l'Environnement	Outils de collecte de données, cadre d'analyse interinstitutionnel, financement des études
Développer des programmes de reconstruction écologique post-conflit	Superficie restaurée après conflit	Ministère de l'Environnement, ONG, partenaires internationaux	Expertise en restauration, coordination multisectorielle, projets de restauration
Sensibiliser les communautés et forces armées à la conservation en temps de crise	Nombre de formations et campagnes organisées	Forces armées, ICCN, ONG locales	Matériel pédagogique, formation des forces de sécurité, financement des sensibilisations
II. Incendies et feux de brousse			
Mettre en place des systèmes de prévention et d'alerte rapide contre les feux	Nombre de systèmes installés	Ministère de l'Environnement, ICCN, ONG	Capteurs de détection, politiques de gestion, financement des infrastructures
Renforcer les capacités des communautés locales sur la lutte anti-incendie	Nombre de formations et équipements fournis	ONG, Ministère de l'Environnement, Collectivités locales	Équipements de lutte anti-incendie, intégration communautaire, appui à la formation
Restaurer écologiquement les zones brûlées pour limiter l'érosion	Superficie restaurée	ICCN, Universités, ONG	Expertise écologique, gouvernance de la restauration, fonds de reboisement
Développer des alternatives à l'éco-buage en agriculture et élevage	Nombre d'agriculteurs formés et techniques adoptées	Ministère de l'Agriculture, Coopératives agricoles	Sensibilisation aux alternatives durables, soutien aux pratiques résilientes
III. Sécheresses			
Développer des stratégies de gestion durable de l'eau pour la biodiversité	Superficie des zones aménagées	Ministère des Ressources Hydrauliques, ICCN, ONG	Infrastructures de stockage d'eau, coordination sectorielle, fonds d'adaptation

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Protéger et restaurer les zones humides comme boucliers naturels	Superficie de zones humides restaurées	Ministère de l'Environnement, ONG	Expertise en zones humides, cadre réglementaire, financement des projets
Mettre en œuvre des programmes de reforestation et agroforesterie	Nombre d'arbres plantés, taux de survie	Ministère de l'Agriculture, Universités, ONG	Techniques de reboisement, intégration politique agricole, fonds reforestation
Surveiller les impacts des sécheresses sur la biodiversité	Nombre d'études publiées	Universités, Ministère de l'Environnement	Bases de données, inclusion dans la gestion écosystémique, financement des recherches
IV. Inondations			
Renforcer les infrastructures naturelles et solutions fondées sur la nature pour la gestion des inondations	Nombre de projets réalisés	Ministère de l'Environnement, Collectivités locales	Aménagements naturels, intégration dans l'urbanisme, financement dédié
V. Ravageurs et espèces nuisibles			
Renforcer les systèmes de surveillance des infestations de ravageurs	Nombre de systèmes d'alerte installés	Ministère de l'Agriculture, Instituts de recherche	Suivi biologique, cadre réglementaire de gestion, financement de la surveillance
V. Ravageurs et espèces nuisibles			
Renforcer les systèmes de surveillance épidémiologique	Nombre de pathogènes surveillés, études produites	Ministère de la Santé, Universités	Bases de données sur les zoonoses, intégration santé-biodiversité, financement de la recherche
Mettre en œuvre des approches « Une seule santé » intégrant santé humaine, animale et biodiversité	Nombre de collaborations établies	Ministère de la Santé, ONG, partenaires internationaux	Expertise en épidémiologie, inclusion des zoonoses dans les politiques publiques, projets pilotes

ANNEXE 3.15 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 15 SUR LA RESPONSABILITÉ ET L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES POUR LA BIODIVERSITÉ

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaborer et appliquer des cadres de sauvegarde environnementaux et sociaux	Nombre de cadres adoptés et appliqués	Gouvernement, entreprises, ONG	Expertise juridique, financement
Renforcer les cadres réglementaires et juridiques pour la responsabilité environnementale des entreprises	Existence et application de lois environnementales pour les entreprises	Ministère de l'Environnement, Ministère du Commerce, ICCN	Financement pour mise en conformité
Mettre en place des mesures incitatives pour les entreprises en faveur de la biodiversité (fiscales, économiques, réglementaires)	Nombre de mesures incitatives mises en place	Ministère des Finances, ICCN, Secteur privé	Création de dispositifs incitatifs
Mettre en conformité les entreprises avec les réglementations sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA)	Nombre d'accords signés pour l'APA	Ministère de la Recherche, entreprises	Sensibilisation et accompagnement juridique
Mettre en place un système de rapportage obligatoire des entreprises sur la durabilité	Pourcentage d'entreprises intégrant la biodiversité dans leur rapportage	Agences de régulation, Ministère des Finances, ICCN, Secteur privé	Formation des entreprises
Exiger des grandes entreprises la divulgation de leurs risques et dépendances liés à la biodiversité	Nombre d'entreprises publiant des rapports de risque biodiversité	Ministère des Finances, banques	Réglementation adaptée
Mettre en place un registre national des entreprises et institutions financières ayant des engagements en faveur de la biodiversité	Existence d'un registre mis à jour annuellement	Ministère de l'Environnement, Autorités de régulation, ICCN	Développement d'une plateforme numérique
Créer des mécanismes d'évaluation et de suivi des impacts des entreprises sur la biodiversité	Nombre d'entreprises soumises à des audits environnementaux	Universités, régulateurs, ICCN	Développement d'outils de suivi
Suivre les financements et fonds mobilisés par le secteur privé pour des projets de conservation	Montant des financements annuels déclarés par les entreprises	Ministère des Finances, institutions bancaires	Transparence et accès aux données
Développer un étiquetage environnemental clair pour les produits de consommation	Proportion de produits bénéficiant d'un label environnemental	Ministère du Commerce, industrie, ICCN	Élaboration de normes

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Sensibiliser et informer les consommateurs sur la consommation responsable et les impacts des entreprises	Nombre de campagnes de sensibilisation menées	Médias, ICCN, ONG	Communication et vulgarisation
Encourager les engagements non étatiques pour la sensibilisation des consommateurs	Nombre d'initiatives menées par des acteurs non étatiques	Société civile, ONG	Accompagnement des initiatives
Renforcer l'intégration de critères de biodiversité dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises	Nombre d'entreprises adoptant des standards environnementaux dans leurs chaînes d'approvisionnement	Secteur privé, Ministère du Commerce, ICCN	Normalisation et certification
Encourager l'adoption volontaire et renforcer l'application des certifications environnementales reconnues (FSC, MSC, RSPO, etc.)	Nombre d'entreprises certifiées selon des standards internationaux	Ministère de l'Environnement, industrie, ICCN	Formation et accompagnement technique
Développer et intégrer des normes pour les investissements durables (finance verte, obligations vertes, etc.)	Existence et mise en application de normes sur la finance verte	Ministère des Finances, banques, ICCN	Sensibilisation et incitations
Développer des incitations économiques et des partenariats public-privé pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles	Nombre de partenariats public-privé établis	Ministère des Finances, ICCN, secteur privé	Incitations fiscales et subventions
Intégrer la biodiversité dans les stratégies sectorielles des entreprises (agriculture, mines, forêts, hydrocarbures, etc.)	Nombre de stratégies sectorielles intégrant la biodiversité	Ministères sectoriels, entreprises	Assistance technique et réglementation
Renforcer les capacités institutionnelles pour la supervision et la mise en conformité des entreprises	Nombre d'agents formés pour le contrôle des engagements environnementaux	Ministère de l'Environnement, Autorités de contrôle, ICCN	Formation et équipement

ANNEXE 3.16 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 16 SUR LA CONSOMMATION DURABLE ET LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaborer et adopter des cadres réglementaires pour la consommation et production durables	Cadres réglementaires adoptés et appliqués	Gouvernement, Parlement, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Économie	Expertise législative, études d'impact, financement
Création d'un mécanisme institutionnel de coordination pour la consommation durable	Instance de coordination fonctionnelle	Gouvernement, MEDD, Ministère de l'Industrie, ICCN	Structure institutionnelle dédiée, financement
Intégration de la consommation durable dans les politiques sectorielles	Nombre de politiques sectorielles intégrant la consommation durable	Ministères sectoriels, collectivités locales, ONGs, ICCN	Coordination intersectorielle, appui technique
Mise en place d'un cadre incitatif fiscal et financier pour les produits durables et les énergies renouvelables	Existence d'incitations fiscales et financières	Ministère des Finances, Ministère du Commerce, secteur privé, ICCN	Études de faisabilité, cadre réglementaire
Renforcement du cadre légal pour réduire l'exploitation abusive des ressources naturelles	Nombre de lois et réglementations adoptées	Ministère de la Justice, Parlement, agences de régulation, ICCN	Réforme des lois existantes, formation
Développement et mise en œuvre de stratégies d'économie circulaire	Nombre de stratégies mises en œuvre	Ministère de l'Industrie, entreprises, universités, ICCN	Études de faisabilité, promotion des pratiques circulaires
Soutien aux entreprises adoptant des modèles d'économie circulaire	Nombre d'entreprises bénéficiaires d'incitations	Secteur privé, institutions financières, agences de certification, ICCN	Fonds d'appui, incitations économiques
Création et équipement des infrastructures de tri et de recyclage des déchets	Nombre d'infrastructures fonctionnelles	Gouvernements locaux, secteur privé, coopératives, ICCN	Financement des infrastructures, technologies adaptées
Développement de programmes pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau	Réduction mesurée de la consommation d'eau	Ministère des Ressources Hydrauliques, ONG, collectivités locales, ICCN	Formation, équipements adaptés
Mise en place de mécanismes pour augmenter le volume de produits recyclés	Pourcentage de matériaux recyclés intégrés	Secteur privé, PME, municipalités, ICCN	Subventions, formation des entrepreneurs locaux
Développement de campagnes de sensibilisation à la consommation durable	Nombre de campagnes menées et taux d'engagement du public	Société civile, médias, Ministère de l'Éducation, ICCN	Stratégie de communication, supports

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation sur la consommation durable	Nombre d'établissements ayant intégré la thématique	Ministère de l'Éducation, universités, écoles, ICCN	Développement de programmes scolaires
Création d'un programme national de lutte contre le gaspillage alimentaire	Volume de gaspillage alimentaire réduit	Secteur agroalimentaire, société civile, collectivités locales, ICCN	Partenariats publics-privés, financements
Élaboration de mesures d'atténuation de la pauvreté via la consommation durable	Nombre d'initiatives économiques créées	Ministère des Affaires sociales, ONGs, ICCN	Financement de projets communautaires
Promotion et suivi des pratiques de consommation durable au niveau des ménages	Nombre de ménages adoptant des pratiques durables	Collectivités locales, médias, chercheurs, ICCN	Enquêtes, outils de sensibilisation
Développement d'initiatives de certification et labellisation des produits durables	Nombre de produits certifiés et labellisés	Ministère du Commerce, organisations de certification, entreprises	Normes de qualité, validation scientifique
Mise en place d'un mécanisme de promotion des produits locaux et durables	Nombre de marchés intégrant des produits durables	Ministères de l'Agriculture et du Commerce, grande distribution	Incidations fiscales, accompagnement des producteurs
Encouragement des ménages à utiliser des énergies renouvelables	Augmentation du nombre de ménages équipés	Ministère de l'Énergie, banques, institutions financières	Subventions, accès aux crédits
Développement de systèmes d'évaluation du cycle de vie des produits	Nombre d'études sur le cycle de vie	Centres de recherche, secteur privé, ICCN	Méthodologies standardisées
Promotion de solutions alternatives durables	Nombre de solutions alternatives promues	Gouvernement, secteur privé, organisations écologiques	Soutien réglementaire et technique
Création et financement d'études sur les modes de consommation en RDC	Nombre d'études financées et publiées	Universités, think tanks, partenaires techniques, ICCN	Financement de la recherche
Encouragement de l'innovation dans la valorisation des déchets	Nombre de projets innovants financés	Start-ups, fonds d'investissement, secteur public	Financement, incubateurs
Suivi de l'empreinte écologique et matérielle de la RDC	Données collectées et intégrées dans la planification	Ministère de l'Environnement, instituts de recherche	Indicateurs de suivi, renforcement des capacités

ANNEXE 3.17 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 17 SUR LA BIOSÉCURITÉ ET LA GESTION RESPONSABLE DES BIOTECHNOLOGIES

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaborer et adopter un cadre juridique national robuste pour la biosécurité	Loi nationale sur la biosécurité adoptée	MEDD, Parlement, Ministère de la Santé	Expertise juridique, consultation multi-acteurs
Mettre en place un mécanisme institutionnel dédié à la gestion des risques biotechnologiques	Création d'un organisme national de biosécurité	MEDD, Ministère de la Recherche Scientifique, Universités	Ressources humaines, formation spécialisée
Opérationnaliser le cadre national de la biosécurité	% de mise en œuvre des mesures biosécuritaires	MEDD, Secrétariat CDB, Laboratoires nationaux	Financement, infrastructures
Intégrer la biosécurité dans les politiques sectorielles	Inclusion de la biosécurité dans les stratégies agricoles et sanitaires	Ministères sectoriels (Agriculture, Santé)	Coordination intersectorielle, adaptation des réglementations
Mettre en place un mécanisme de compensation en cas d'incident biotechnologique	Nombre de cas compensés	Assurances, État, ONG	Financement, cadre de gestion des risques
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena	Rapports de conformité envoyés au Secrétariat de la CDB	MEDD, Secrétariat CDB	Expertise en reporting, appui technique
Développer un système de suivi et évaluation des produits biotechnologiques	Nombre de biotechnologies surveillées et évaluées	CHM RDC, Universités, Ministère de la Recherche	Bases de données, formation
Mettre en place des laboratoires spécialisés en évaluation des biotechnologies	Nombre de laboratoires accrédités	Universités, Centres de recherche, Agences de biosécurité	Financement, équipements
Former les experts nationaux et sensibiliser les parties prenantes	Nombre de formations organisées	MEDD, Universités, ONG spécialisées	Appui technique et pédagogique
Créer et équiper les structures de contrôle et certification des biotechnologies	Nombre de structures de certification fonctionnelles	Ministère de la Science, Laboratoires	Financement, infrastructures, formation
Renforcer les capacités techniques et institutionnelles sur l'évaluation et la gestion des risques	Nombre d'institutions renforcées	MEDD, Universités, Centres de recherche	Expertise, financements

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en place un registre de contrôle et certification des produits biotechnologiques	Existence d'un registre fonctionnel	Agence nationale de biosécurité, MEDD	Systèmes d'information, formation
Élaborer des plans nationaux de gestion des risques biotechnologiques	Plans adoptés et mis en œuvre	MEDD, Ministère de la Recherche, Universités	Appui technique, financement
Créer un cadre national pour le partage équitable des avantages liés aux biotechnologies	Cadre réglementaire défini et appliqué	MEDD, Autorités réglementaires, Peuples autochtones	Concertation multi-acteurs, adaptation des lois
Développer des partenariats régionaux et internationaux en biosécurité	Nombre d'accords de coopération signés	MEDD, Organisations internationales, Union Africaine	Financement pour échanges, formations
Soutenir la production de publications scientifiques et techniques sur la biosécurité	Nombre de publications produites	Universités, Centres de recherche	Financement de la recherche, accès aux revues
Mettre en place des programmes de formation sur la biosécurité pour institutions publiques et privées	Nombre de formations dispensées	Universités, Écoles, Agences nationales	Développement de supports pédagogiques
Déployer des programmes éducatifs et matériels de sensibilisation adaptés	Nombre de campagnes de sensibilisation menées	ONG, Institutions académiques	Supports éducatifs, diffusion large
Promouvoir et mettre en œuvre les mesures de gestion des risques biotechnologiques	Nombre de projets financés	MEDD, ONG, Secteur privé	Financement, cadre institutionnel
Évaluer et suivre les impacts des biotechnologies sur la biodiversité	Nombre d'études scientifiques publiées	Universités, Centres de recherche, MEDD	Accès aux données, infrastructures de recherche
Intégrer la biosécurité dans les programmes académiques universitaires et centres de recherche	Nombre d'universités ayant intégré la biosécurité	Universités, Centres de recherche	Formation des enseignants, élaboration de curricula

ANNEXE 3.18 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 18 SUR LA RÉFORME DES INCITATIONS EN LIEN AVEC LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Identifier et cartographier les subventions et incitations nuisibles à la biodiversité par secteur économique	Existence d'une cartographie ; Nombre de secteurs analysés	MEDD, Ministères sectoriels, INS, Universités, ONG	Analyse d'impact, financement des études, outils SIG
Évaluer l'impact des incitations nuisibles sur la biodiversité et les services écosystémiques	Nombre d'évaluations réalisées ; Rapport national disponible	MEDD, Universités, Think Tanks, PTF	Capacités en évaluation environnementale, financement pour recherches
Élaborer et mettre en œuvre une feuille de route pour la réforme progressive des incitations nuisibles	Feuille de route adoptée ; Nombre de réformes réalisées	MEDD, Ministères sectoriels, Parlement, Secteur privé	Appui juridique, fiscalité verte, financement
Réorienter les financements issus des incitations nuisibles vers des initiatives de conservation et restauration écologique	Montant réorienté ; Nombre de projets financés	MEDD, Ministères sectoriels, Banque Centrale, Fonds Okapi	Mécanismes financiers innovants, cadre réglementaire
Développer un mécanisme de compensation écologique pour les secteurs extractifs et industriels	Nombre de projets compensés ; Cadre légal en place	MEDD, Ministères sectoriels, Secteur privé, Bailleurs	Études d'impact, réglementation spécifique
Mettre en place des incitations fiscales pour les entreprises et communautés favorables à la biodiversité	Nombre de bénéficiaires ; Montant attribué	Ministères des Finances, Budget, MEDD, Secteur privé	Réforme fiscale, financements incitatifs
Élaborer un cadre réglementaire pour le développement des paiements pour services écosystémiques (PSE)	Cadre réglementaire validé ; Nombre de projets PSE	MEDD, Ministère de l'Environnement, ONG, Communautés locales	Cadre juridique, formations sur les PSE
Intégrer les incitations positives dans les politiques sectorielles	Nombre de politiques intégrant des incitations	MEDD, Ministères sectoriels, acteurs agricoles et touristiques	Appui technique, plaidoyer
Favoriser les obligations vertes et les mécanismes financiers innovants pour la conservation	Nombre d'obligations émises ; Fonds mobilisés	Banque Centrale, Fonds Okapi, partenaires financiers	Expertise financière, appui réglementaire
Établir des redevances liées à la biodiversité pour les industries exploitantes	Existence d'un mécanisme de redevances ; Montant collecté	Ministère des Finances, MEDD, Secteur privé	Études économiques, capacité de suivi
Adopter une approche de budget vert dans les finances publiques	Nombre de mesures vertes adoptées ; Budget vert national	Ministères des Finances et Budget, MEDD	Expertise en finances publiques, plaidoyer

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Développer un cadre de certification pour les financements verts	Nombre de financements certifiés "verts"	Ministères sectoriels, Institutions financières	Certification environnementale reconnue
Créer des fonds fiduciaires environnementaux pour financer la biodiversité	Nombre de fonds créés ; Montant mobilisé	Fonds Okapi, Partenaires financiers, ONG	Structure de gouvernance, mobilisation de bailleurs
Mettre en place un mécanisme de suivi et transparence des incitations et subventions	Nombre d'audits réalisés ; Cadre de suivi en place	MEDD, Cour des Comptes, Parlement, OSC	Audit environnemental, financement
Assurer que les communautés locales bénéficient des incitations positives	Montant attribué ; Nombre de projets communautaires	Fonds Okapi, MEDD, ONG locales	Financement du fonds, formation des communautés
Favoriser les marchés locaux de crédits carbone et biodiversité	Nombre de crédits échangés ; Nombre de communautés impliquées	MEDD, Secteur privé, ONG	Réglementation de marché carbone, formation communautaire
Développer des modèles économiques durables (écotourisme, agroforesterie)	Nombre de modèles mis en œuvre	Ministères sectoriels, Secteur privé, producteurs	Études de faisabilité, financements
Renforcer la capacité des populations locales à gérer les incitations positives	Nombre de formations et bénéficiaires	MEDD, ONG, Institutions de formation	Expertise technique, financement
Mettre en place un observatoire national des incitations et subventions liées à la biodiversité	Existence de l'observatoire ; Nombre de publications	MEDD, Universités, Think Tanks	Financement initial, outils d'analyse
Renforcer les capacités institutionnelles pour évaluer les incitations	Nombre d'évaluations réalisées ; Mécanisme d'ajustement en place	MEDD, Ministères sectoriels, PTF	Formation en évaluation de politiques
Publier un rapport annuel sur l'état des incitations et leur effet sur la biodiversité	Nombre de rapports publiés	MEDD, Universités, Partenaires techniques	Capacité rédactionnelle, financement des études
Développer des indicateurs nationaux pour évaluer l'impact des incitations sur la biodiversité	Nombre d'indicateurs développés	MEDD, Ministères sectoriels, Universités	Expertise en indicateurs environnementaux, coordination avec les organismes internationaux

ANNEXE 3.19 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 19 SUR LA MOBILISATION ET L'ACCÈS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA BIODIVERSITÉ

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaborer un plan de financement de la biodiversité aligné sur les priorités nationales et sectorielles	Existence d'un plan de financement validé ; Montant pour des financements mobilisés	MEDD, Ministère des Finances, ICCN, bailleurs	Expertise technique, ressources financières, appui institutionnel
Mettre en place un mécanisme de mobilisation, comptabilisation et de suivi des financements publics et privés alloués à la biodiversité	Base de données des financements mise à jour ; Nombre de rapports publiés ; Le montant de financement mobilisé	MEDD, Ministère du Budget, OSC, bailleurs	Systèmes de suivi, formation, financement
Opérationnaliser le Fonds fiduciaire national pour la biodiversité (Fonds Okapi) et y attirer des financements internationaux	Montant des fonds mobilisés ; Nombre de projets financés	Fonds Okapi, MEDD, bailleurs, ONG	Appui institutionnel, mise en réseau, capital de départ
Augmenter la part du budget national allouée au MEDD et spécifier une ligne budgétaire dédiée à la biodiversité	Pourcentage du budget national dédié à la biodiversité	Ministère des Finances, MEDD, Parlement	Engagement politique, plaidoyer, restructuration budgétaire
Promouvoir l'intégration du financement de la biodiversité dans les mécanismes financiers internationaux	Nombre de projets financés par des mécanismes internationaux	MEDD, PNUD, FEM, GCF, GEF	Recherche de fonds, renforcement des capacités
Mettre en place et réglementer des mécanismes financiers innovants comme les obligations vertes, les crédits biodiversité et les paiements pour services écosystémiques	Nombre de mécanismes innovants mis en place ; Existence d'un cadre juridique spécifique y afférent	Banque Centrale, secteur privé, bailleurs	Cadre réglementaire, expertise technique
Élaborer un cadre réglementaire pour les mécanismes de compensation écologique	Existence d'un cadre juridique spécifique	MEDD, Parlement, juristes	Analyse législative, appui institutionnel
Développer des incitations fiscales et réglementaires pour encourager les entreprises privées à investir dans la biodiversité	Nombre d'entreprises bénéficiant d'incitations	Ministère des Finances, ANAPI, secteur privé	Études économiques, cadre juridique
Créer un cadre de certification pour garantir que les financements verts bénéficient effectivement à la conservation	Existence d'un cadre de certification ; Nombre de projets certifiés	MEDD, normes ISO, secteur privé	Expertise en certification, partenariats
Développer un cadre d'investissement favorable à l'implication du secteur privé dans la conservation	Nombre d'investissements privés dans la biodiversité	ANAPI, Chambre de Commerce, banques	Réglementation, financement initial

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Encourager la finance verte et les financements mixtes pour la protection et la gestion des aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone	Montant des financements verts mobilisés	MEDD, ICCN, bailleurs, ONG	Mobilisation de fonds, formation, partenariats
Identifier et capitaliser d'autres sources de financement innovantes en s'inspirant d'expériences africaines et internationales	Nombre de sources de financement identifiées et capitalisées	MEDD, instituts de recherche, bailleurs	Études de cas, benchmarking
Soutenir le développement de modèles économiques durables intégrant la biodiversité	Nombre de projets de bioéconomie mis en place	Secteur privé, ONG, PAP et CL	Financement initial, formation technique
Assurer un accès équitable aux financements biodiversité pour les PAP et CL	Montant des financements attribués aux PAP et CL	MEDD, ONG, fonds internationaux	Accès aux financements, formation en gestion
Mettre en place un guichet spécifique pour le financement direct des initiatives locales de conservation	Existence d'un guichet opérationnel	Fonds Okapi, OSC, MEDD	Structuration du fonds, mise en réseau
Développer des mécanismes participatifs de gestion des fonds de conservation impliquant les communautés locales	Nombre de mécanismes participatifs établis	OSC, réseaux communautaires, MEDD	Engagement communautaire, renforcement des capacités
Renforcer les capacités des PAP et CL pour l'élaboration et la gestion des projets financés	Nombre de formations organisées ; Nombre de PAP et CL formés	ONG, instituts de formation, bailleurs	Formation, ressources pédagogiques
Mettre en place un cadre de suivi et d'audit des financements pour la biodiversité	Nombre de rapports d'audit publiés	Cour des Comptes, MEDD, bailleurs	Expertise comptable, transparence institutionnelle
Développer des plateformes nationales de coordination des financements biodiversité-climat	Existence d'une plateforme de coordination	MEDD, partenaires techniques, bailleurs	Infrastructure numérique, mise en réseau
Publier régulièrement des rapports d'évaluation de l'impact des financements sur la biodiversité	Nombre de rapports publiés	MEDD, instituts de recherche, bailleurs	Collecte et analyse des données
Organiser des formations et ateliers sur la mobilisation et la gestion des financements biodiversité	Nombre d'ateliers de formations réalisés	MEDD, PNUD, GIZ, instituts de formation	Ressources pédagogiques, expertise technique
Former les gestionnaires des aires protégées et les décideurs nationaux aux outils de financement vert et aux opportunités internationales	Nombre de gestionnaires formés	ICCN, ONG, bailleurs	Formation spécialisée, appui technique

ANNEXE 3.20 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 20 SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LES SAVOIRS TRADITIONNELS

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Réviser les mesures juridiques, politiques et administratives pour inclure la gestion durable de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réformes intégrant la biodiversité dans les cadres juridiques et politiques • Nombre de réglementations adoptées 	Ministère de l'Environnement, Ministère de la Recherche Scientifique, Parlement, Universités	Expertise légale, financement pour études d'impact, appui technique
Développer un cadre incitatif pour l'innovation scientifique en biodiversité (brevets, incubation de startups, financement)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de brevets déposés dans le domaine de la biodiversité • Nombre d'incubateurs et startups soutenus 	Ministère de la Recherche, Universités, Secteur privé, ONG	Financement pour startups, formation en entrepreneuriat vert, accompagnement institutionnel
Élaborer une loi sur la reconnaissance et la protection des connaissances traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une loi en faveur des savoirs traditionnels • Nombre de communautés impliquées dans l'élaboration de la loi 	Ministère de la Culture, Réseaux autochtones, Ministère de la Justice	Consultation communautaire, appui juridique, sensibilisation
Assurer l'intégration des principes de recherche et d'innovation en biodiversité dans la Stratégie Nationale de Recherche Scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques scientifiques prenant en compte la biodiversité • Budget alloué à la recherche en biodiversité (%) 	Ministère de la Recherche, Universités, Fonds de recherche	Intégration de la biodiversité dans la planification nationale, coopération intersectorielle
Mettre en place des mécanismes de coopération scientifique Nord-Sud et Sud-Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords de partenariat scientifique signés • Nombre d'échanges académiques réalisés 	Universités, Ambassades, ONG internationales	Mise en réseau, financement des mobilités, accès aux équipements
Créer des pôles régionaux de recherche en biodiversité en collaboration avec les universités et centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pôles régionaux créés • Nombre de projets menés par ces pôles 	Universités, Centres de recherche, Partenaires techniques	Infrastructure, laboratoires, financements
Encourager le financement de la recherche via des partenariats public-privé	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des financements mobilisés • Nombre d'initiatives financées 	Ministère des Finances, Secteur privé, Fonds internationaux	Mécanismes de co-financement, structuration d'incitations économiques
Établir un cadre de collaboration scientifique formelle avec les détenteurs de savoirs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles de collaboration mis en place • Nombre de savoirs documentés et protégés 	Réseaux autochtones, Universités, Ministère de la Culture	Formation, recherche-action, sécurisation des savoirs

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en place une plateforme nationale reliant les chercheurs et les décideurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs de la plateforme • Nombre d'études influençant les décisions politiques 	Ministère de la Recherche, Ministère du Numérique, Think tanks	Développement d'une interface numérique, formation des utilisateurs
Augmenter le budget de la recherche en biodiversité en intégrant un quota dans le budget national	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du budget national alloué à la recherche en biodiversité • Montant total des financements alloués 	Ministère des Finances, Ministère de la Recherche, Parlement	Plaidoyer politique, engagement des bailleurs de fonds
Développer un programme de formation et de mentorat pour renforcer les capacités en taxonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de taxonomistes formés • Nombre d'institutions renforcées en taxonomie 	Universités, Muséums d'histoire naturelle, Fonds de recherche	Formation spécialisée, accès à des bases de données taxonomiques
Équiper les laboratoires et instituts de recherche pour améliorer la collecte et l'analyse des données sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de laboratoires équipés • Quantité et qualité des données collectées 	Universités, Centres de recherche, GEF, Banque Mondiale	Financement d'équipements, accès à des technologies avancées
Créer un portail numérique open-data sur la biodiversité et les résultats de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bases de données interconnectées • Nombre d'utilisateurs du portail 	Ministère du Numérique, Universités, Centres de recherche	Développement d'une plateforme, hébergement sécurisé, interopérabilité
Mettre en place un fonds d'innovation pour financer les projets valorisant les ressources naturelles locales	<ul style="list-style-type: none"> • Montant du fonds mobilisé • Nombre de projets financés 	Ministère des Finances, Fonds Climat, Secteur privé	Mobilisation de ressources, gestion du fonds, transparence des financements
Encourager la publication des recherches sur la biodiversité dans des revues scientifiques internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications produites annuellement • Nombre de chercheurs nationaux publiant dans des revues indexées 	Universités, Ministère de la Recherche, Partenaires scientifiques	Accès aux bases de données scientifiques, soutien à la publication
Développer des centres de valorisation des savoirs traditionnels liés à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres créés • Nombre de savoirs valorisés et documentés 	Réseaux autochtones, Ministère de la Culture, ONG	Infrastructure, formation en transmission des savoirs
Organiser des ateliers et formations pour intégrer les savoirs traditionnels dans la gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées • Nombre de participants formés 	Ministère de l'Environnement, Réseaux autochtones, Universités	Développement de modules pédagogiques, collaboration intersectorielle
Créer des programmes de recherche participative impliquant les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes mis en place • Nombre de communautés engagées dans la recherche 	ONG, Universités, Institutions locales	Formation, implication des communautés, accès au financement
Développer des modèles de gestion durable basés sur les connaissances traditionnelles et la science	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de modèles mis en œuvre • Impact mesuré sur la conservation et les populations locales 	Ministère de l'Environnement, Universités, PAP et CL, ONG	Études de terrain, validation scientifique, diffusion des résultats

ANNEXE 3.21 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 21 SUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME NATIONAL DE PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en place un système national de suivi des données sur la biodiversité et assurer son interopérabilité avec les bases de données internationales	Existence d'un système opérationnel, Nombre de bases de données connectées	MEDD, CHM, ICCN, Universités, Partenaires techniques (UICN, GBIF)	Développement de la plateforme, interopérabilité, renforcement des capacités
Moderniser et rendre fonctionnel le Centre d'Échange d'Informations (CHM)	Nombre de mises à jour et publications annuelles	CHM, MEDD, ICCN, Universités, Secrétariat CDB	Hébergement sécurisé, formation des gestionnaires, outils de visualisation des données
Créer et renforcer des bases de données nationales sur les données et séquences d'information (DSI) et soutenir la recherche scientifique	Existence de bases de données fonctionnelles et accessibles	MEDD, Universités, CHM, Ministère de la Recherche	Infrastructure informatique, coordination intersectorielle
Développer des outils pour surveiller l'utilisation des ressources génétiques et mesurer les bénéfices économiques et non économiques liés à leur utilisation	Outil de suivi mis en place, Nombre de transactions suivies	Ministère de l'Environnement, CHM, ICCN, Ministère des Finances	Financement du développement des outils, formation des utilisateurs
Élaborer et adopter un cadre juridique et institutionnel pour l'intégration des savoirs traditionnels dans la gouvernance de la biodiversité	Adoption d'un cadre législatif, Nombre de consultations avec les PAP et CL	MEDD, Ministère de la Justice, Réseaux autochtones	Appui juridique, validation multisectorielle
Sensibiliser les décideurs à la valeur des ressources génétiques et au partage équitable des avantages	Nombre d'ateliers organisés, Niveau d'engagement des décideurs	MEDD, Ministère du Plan, Acteurs politiques	Budget de communication et de plaidoyer
Améliorer la gestion de l'information et des connaissances pour soutenir la planification et la prise de décision	Développement d'un guide d'utilisation des données pour la planification	MEDD, ICCN, CHM, Partenaires techniques	Structuration des données, développement de tableaux de bord analytiques
Renforcer la surveillance et le suivi des espèces menacées via la Liste rouge de l'UICN	Mise à jour des espèces classées sur la Liste rouge	ICCN, Universités, ONG de conservation (WWF, WCS, UICN)	Collecte et traitement des données sur le terrain

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Développer un indice national d'information sur les espèces	Existence d'un indice national	ICCN, Universités, Partenaires internationaux	Développement méthodologique, formation technique
Réaliser des évaluations nationales des écosystèmes et de la biodiversité	Nombre d'évaluations réalisées	MEDD, Universités, CHM, Partenaires techniques	Appui logistique, expertise scientifique
Identifier les lacunes en matière de connaissances	Rapports sur les lacunes scientifiques publiés	Universités, CHM, Partenaires scientifiques	Recherche appliquée, collecte de données
Développer un programme national de formation continue sur l'utilisation des données de biodiversité	Nombre de formations organisées, Nombre de participants formés	CHM, Universités, MEDD	Formation des formateurs, mise en place de plateformes e-learning
Traduire et diffuser les documents clés sur la biodiversité en langues locales	Nombre de documents traduits et diffusés	CHM, ONG locales, Universités	Traduction spécialisée, diffusion multimédia
Entreprendre une évaluation nationale des besoins en communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA)	Publication d'un rapport d'évaluation des besoins	MEDD, ONG, Universités	Études de perception, budgets de sensibilisation
Mettre en place un plan de CEPA avec des actions ambitieuses et ciblées	Existence d'un plan de communication mis en œuvre	MEDD, CHM, Réseaux communautaires	Financement de la sensibilisation, support logistique
Assurer l'accès des institutions nationales aux bases de données internationales (ex. GBIF, IBAT, OBIS, IUCN)	Nombre d'institutions connectées aux bases internationales	MEDD, CHM, Universités	Connexions Internet sécurisées, droits d'accès
Encourager l'enregistrement des données nationales sur la biodiversité dans les plateformes internationales	Pourcentage des données nationales enregistrées	CHM, Universités, ICCN	Formation des gestionnaires, normalisation des données
Développer des outils pour des secteurs clés (agriculture, foresterie, pêche) pour intégrer la biodiversité dans leurs politiques	Nombre de politiques intégrant la biodiversité	Ministère de l'Agriculture, Ministère des Pêches, MEDD	Recherche appliquée, développement de guides techniques
Sensibiliser davantage les urbanistes à l'intégration de la biodiversité dans la planification urbaine	Nombre de projets urbains intégrant la biodiversité	Ministère de l'Urbanisme, Municipalités, Universités	Élaboration de manuels de planification, formation spécialisée
Mettre en place des mécanismes de coordination pour garantir l'engagement des acteurs non étatiques dans la planification nationale	Existence d'un comité national multi-acteurs	MEDD, Réseaux ONG, Acteurs du secteur privé	Structuration de la gouvernance, participation des acteurs locaux

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Établir un système centralisé de gestion des connaissances sur la biodiversité	Nombre de bases de données intégrées	MEDD, CHM, Universités	Développement logiciel, accès sécurisé aux données
Renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer les connaissances taxonomiques	Nombre de taxonomistes formés, Nombre de cartes produites	Universités, Centres de recherche, ICCN	Renforcement des équipements, formation scientifique
Élaborer un Livre Rouge national sur la flore et la faune	Publication du Livre Rouge national	ICCN, Universités, ONG de conservation	Études de terrain, publication scientifique
Mettre en place un système de suivi basé sur les indicateurs clés	Nombre de mises à jour effectuées	MEDD, CHM, Universités	Logiciels de suivi, coordination multi-acteurs
Assurer le suivi des publications scientifiques annuelles sur la biodiversité	Nombre de publications référencées	Universités, CHM, Partenaires internationaux	'Open access', collaboration interinstitutionnelle
Mettre en place des réseaux et partenariats pour le partage des expériences	Nombre de partenariats actifs	MEDD, Réseaux scientifiques, Acteurs du privé	Plateformes de partage, financements collaboratifs
Développer des indicateurs pour suivre l'efficacité de la gestion de l'information et des connaissances	Existence d'un tableau de bord national	MEDD, CHM, Universités	Développement des métriques, suivi des progrès

ANNEXE 3.22 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 22 SUR LA PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES ET COMMUNAUTÉS LOCALES

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Élaborer et adopter des lois garantissant l'accès équitable aux terres et ressources naturelles	Nombre de lois et décrets adoptés ; Proportion des terres attribuées aux PAP et CL	MEDD, Parlement, Ministère des Affaires Foncières, ICCN, REPALEF, UICN, PNUD	Expertise juridique, consultation communautaire, financement des processus législatifs
Intégrer l'approche genre dans les politiques sectorielles de gestion des ressources naturelles	Nombre de politiques adoptées intégrant le genre ; Proportion de projets biodiversité intégrant le genre	MEDD, Ministère du Genre, FAO, PNUD, GIZ, ONG locales	Formation des cadres, révision des politiques existantes
Mettre en place un plan d'action sur l'égalité de genre et la biodiversité	Adoption et mise en œuvre d'un plan ; Nombre d'initiatives financées	MEDD, Ministère du Genre, UICN, PNUD, Banque Mondiale, FAO	Développement du plan, mobilisation des financements
Créer un cadre de dialogue et de concertation pour la représentation des groupes vulnérables	Nombre de dialogues organisés ; Nombre de participants PAP et CL	MEDD, ICCN, ONG locales, UNESCO, Universités, FAO	Création de plateformes, formation des modérateurs
Établir des mécanismes de consultation préalable des PAP et CL	Nombre de consultations organisées ; Pourcentage de projets intégrant le CLIP	Ministère des Affaires Foncières, ICCN, MEDD, ONG locales, CHM	Renforcement des cadres réglementaires, processus de concertation
Créer des quotas pour assurer la représentation des PAP et CL	Proportion des sièges réservés aux PAP et CL	Parlement, MEDD, UICN, GIZ, FAO	Plaidoyer, réformes institutionnelles
Renforcer les capacités des réseaux de femmes, peuples autochtones et jeunes	Nombre de formations ; Nombre de leaders formés	MEDD, FAO, UICN, PNUD, UNESCO, ONG locales	Formation spécialisée, supports pédagogiques, financement
Développer des plateformes numériques pour la transparence et la participation	Création d'une plateforme interactive ; Nombre d'utilisateurs actifs	MEDD, CHM, ONG technologiques, Universités	Développement de plateformes, connectivité internet
Soutenir des projets communautaires pour la gestion durable des ressources naturelles	Nombre de projets communautaires financés ; Superficie gérée	PNUD, FAO, Banque Mondiale, ONG locales, ICCN	Financement direct, renforcement des capacités locales
Cartographier et reconnaître officiellement les territoires autochtones	Superficie reconnue ; Nombre de conflits résolus	Ministère des Affaires Foncières, ICCN, FONAREDD, ONU Droits de l'Homme	Expertise cartographique, validation légale, financement

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Établir des mécanismes de médiation et de gestion des conflits fonciers	Nombre de médiations réussies ; Réduction des litiges	MEDD, Ministère de la Justice, Parlement, FAO	Commissions locales, renforcement des capacités
Développer des outils pour suivre les changements d'affectation des terres	Taux de déforestation dans les territoires autochtones ; Indicateurs de suivi disponibles	CHM, OSFAC, ICCN, Universités, FAO	Outils SIG, imagerie satellite
Former les communautés sur leurs droits fonciers et opportunités économiques	Nombre de formations ; Nombre de bénéficiaires	MEDD, ONG locales, FAO, UICN, UNESCO, PNUD	Matériel de formation, formateurs mobilisés
Créer des programmes de soutien aux initiatives économiques locales	Nombre d'initiatives accompagnées ; Accès au financement	PNUD, Banque Mondiale, UICN, ONG locales	Financement, appui technique
Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux financements pour leurs projets	Nombre de bénéficiaires ; Volume des fonds attribués	PNUD, Banque Mondiale, GIZ, FAO, Ministère du Genre	Fonds dédiés, sensibilisation
Mettre en place un mécanisme de protection des défenseurs de l'environnement	Nombre de violations traitées ; Existence d'un cadre de protection	Ministère de la Justice, ONG de droits humains, ONU Droits de l'Homme	Appui juridique, mécanismes d'alerte
Renforcer les dispositifs de suivi des violations des droits fonciers et environnementaux	Nombre de rapports publiés ; Existence d'un observatoire	CHM, MEDD, Parlement, UICN, ONG locales	Outils de suivi, bases de données
Mettre en place des plateformes de consultation et de participation pour les communautés locales (nouvelle action)	Nombre de plateformes de consultation mises en place	MEDD, ICCN, ONG locales, Ministère de l'Intérieur, Réseaux communautaires	Structuration de plateformes inclusives, financement logistique
Assurer un partage et un accès équitable aux informations pertinentes sur la biodiversité (nouvelle action)	Pourcentage d'informations disponibles dans des formats accessibles	CHM, ONG locales, Universités, Ministère de la Communication	Traduction multilingue, supports adaptés, diffusion communautaire
Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des impacts des décisions (nouvelle action)	Nombre de mécanismes de suivi établis	MEDD, ICCN, Universités, ONG de suivi	Méthodologies participatives, financement du suivi
Promouvoir la sensibilisation au CLIP et aux droits des peuples autochtones (nouvelle action)	Pourcentage de la population sensibilisée	MEDD, Ministère du Genre, UNESCO, ONG locales	Matériels de sensibilisation, campagnes médiatiques locales
Mettre en place des mécanismes pour protéger les connaissances traditionnelles (nouvelle action)	Nombre de mécanismes de protection adoptés	MEDD, Ministère de la Culture, Réseaux autochtones, Parlement	Cadre juridique de protection, documentation des savoirs

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Mettre en place des plateformes de consultation et de participation pour les communautés locales dans les processus décisionnels concernant la biodiversité, y compris des comités consultatifs	Nombre de plateformes de consultation et de participation mises en place pour les communautés locales	MEDD, ICCN, ONG locales, Ministère de l'Intérieur, Réseaux communautaires	Mise en place de plateformes inclusives, formation des animateurs communautaires, financement de la logistique
Assurer un partage et un accès équitable aux informations pertinentes sur la biodiversité, en utilisant des formats accessibles et adaptés aux différentes communautés, y compris des traductions dans les langues locales	Pourcentage d'informations sur la biodiversité partagées dans des formats accessibles et adaptés aux différentes communautés	CHM, ONG locales, Universités, Ministère de la Communication	Traduction spécialisée, production de supports simplifiés, diffusion dans les langues locales
Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des décisions prises sur les communautés et la biodiversité, en tenant compte des retours des peuples autochtones	Nombre de mécanismes de suivi et d'évaluation mis en place pour mesurer l'impact des décisions sur les communautés et la biodiversité	MEDD, ICCN, Universités, ONG de suivi indépendant	Développement de méthodologies participatives, renforcement de capacités locales, financement du suivi
Promouvoir la sensibilisation du CLIP (Consentement Libre, Préalable et Éclairé), des droits des peuples autochtones et de leur participation à la conservation de la biodiversité à travers des campagnes de plaidoyer	Pourcentage de la population ciblée sensibilisée aux droits des peuples autochtones et à leur rôle dans la conservation de la biodiversité	MEDD, Ministère du Genre, UNESCO, ONG locales, Médias	Développement de matériels de sensibilisation, financements pour campagnes médiatiques
Mettre en place des mécanismes pour protéger les connaissances traditionnelles des peuples autochtones contre l'appropriation et garantir leur reconnaissance dans les décisions sur la biodiversité	Nombre de mécanismes établis pour la protection et la reconnaissance des connaissances traditionnelles des peuples autochtones	MEDD, Ministère de la Culture, Réseaux autochtones, Parlement	Cadre juridique de protection, consultations communautaires, financement pour la documentation des savoirs

ANNEXE 3.23 : LISTE COMPLÈTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 23 SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Adoption et mise en œuvre de lois garantissant l'égalité d'accès aux terres et aux ressources naturelles pour les femmes.	Nombre de lois et textes réglementaires adoptés garantissant l'égalité d'accès des femmes aux terres et ressources naturelles.	MEDD, Ministère des Affaires Foncières, Parlement, organisations féminines.	Expertise juridique, plaidoyer, appui technique.
Intégration systématique de l'approche genre dans les politiques sectorielles liées à la biodiversité.	Nombre de politiques sectorielles intégrant l'égalité des genres en biodiversité.	MEDD, Ministère du Genre, OSC, agences de développement.	Études d'impact genre, renforcement institutionnel.
Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour l'égalité des sexes et la biodiversité.	Existence d'un plan national et taux de mise en œuvre des actions.	MEDD, Ministère du Genre, bailleurs, ONG, collectivités locales.	Mobilisation de financements, consultations multi-acteurs.
Création de mécanismes de financement accessibles aux femmes pour la conservation et l'usage durable des ressources naturelles.	Nombre de femmes bénéficiaires de financements verts et environnementaux.	Banques de développement, Fonds internationaux, Ministère des Finances.	Lignes de crédit, subventions, accompagnement technique.
Développement de formations ciblées pour les femmes sur la gestion des ressources naturelles et le leadership.	Nombre de formations réalisées et taux de participation des femmes.	Universités, ONG, Réseaux féminins, MEDD.	Financement des formations, appui technique, mise en réseau.
Promotion du leadership féminin dans les instances de gouvernance de la biodiversité.	Proportion de femmes occupant des postes de décision en biodiversité.	MEDD, collectivités locales, OSC, réseaux féminins.	Plaidoyer, accompagnement institutionnel, mentorat.
Mise en place d'un programme de mentorat et d'accompagnement pour les femmes entrepreneures en biodiversité.	Nombre de femmes accompagnées par des mentors et création de réseaux professionnels.	ONG, incubateurs, Chambres de commerce, partenaires techniques.	Fonds d'accompagnement, accès aux expertises, formation.
Soutien aux coopératives féminines et initiatives locales durables dans le domaine de la conservation.	Nombre de coopératives soutenues et impact socioéconomique des projets.	MEDD, Ministère des PME, bailleurs, ONG locales.	Subventions, formations techniques et entrepreneuriales.
Organisation de consultations publiques intégrant une participation paritaire hommes-femmes.	Nombre de consultations inclusives organisées et taux de participation féminine.	MEDD, collectivités locales, OSC, réseaux féminins.	Sensibilisation, mobilisation des parties prenantes, financement des ateliers.
Renforcement des réseaux de femmes impliquées dans la prise de décision sur la biodiversité.	Nombre de réseaux féminins actifs en biodiversité.	OSC, réseaux féminins, plateformes de dialogue.	Appui institutionnel, soutien à la structuration des réseaux.

Action	Indicateurs spécifiques	Principaux acteurs impliqués	Besoins spécifiques
Création de plateformes de dialogue entre les femmes et les décideurs sur la biodiversité.	Nombre de plateformes créées et fréquence des dialogues.	MEDD, Ministère du Genre, ONG, réseaux féminins.	Facilitation, financement des forums, coordination intersectorielle.
Sensibilisation et plaidoyer pour l'intégration des savoirs traditionnels des femmes dans la gestion des ressources naturelles.	Nombre de politiques intégrant les savoirs traditionnels des femmes.	MEDD, autorités locales, OSC, communautés locales.	Études ethnographiques, plaidoyer, documentation des savoirs.
Mise en place d'un quota obligatoire de représentation des femmes dans les instances de gouvernance de la biodiversité.	Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les organes de gouvernance.	Parlement, collectivités locales, OSC féminines.	Plaidoyer, suivi des engagements, appui institutionnel.
Renforcement des capacités des autorités locales pour intégrer une approche genre dans la gestion des ressources naturelles.	Nombre d'agents publics formés sur l'intégration du genre en biodiversité.	MEDD, Ministère de la Décentralisation, collectivités locales.	Formations spécialisées, financements pour les administrations locales.
Développement d'un réseau de leaders féminins en biodiversité pour favoriser l'échange d'expériences.	Nombre de leaders féminins actifs et participation aux événements nationaux et internationaux.	ONG, réseaux féminins, partenaires techniques.	Financement des rencontres et séminaires, mise en réseau.
Élaboration d'un système d'indicateurs de suivi de l'intégration du genre en biodiversité.	Nombre d'indicateurs développés et suivis.	MEDD, instituts de recherche, agences internationales.	Recherche appliquée, mise en place d'outils de suivi.
Collecte de données sur l'égalité d'accès des femmes aux terres et ressources naturelles.	Nombre d'études menées et diffusion des résultats.	Instituts de recherche, OSC, plateformes nationales de suivi.	Financements pour études et enquêtes, outils de collecte et analyse.
Mise en place d'un mécanisme de suivi des engagements internationaux sur l'égalité des genres.	Existence et fonctionnalité d'un cadre de suivi.	MEDD, Ministère du Genre, partenaires internationaux.	Coordination institutionnelle, harmonisation avec les engagements internationaux.
Création d'une base de données interactive accessible aux décideurs et au public sur les progrès de l'égalité genre en biodiversité.	Base de données opérationnelle et accessible.	MEDD, instituts de recherche, CHM national.	Expertise technique, infrastructures de gestion des données.

ANNEXE 4.1 : ORIENTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE SUBNATIONALE ET SECTORIELLE DE LA SPANB

I. Déclinaison provinciale et locale

- ◆ Élaboration de Plans provinciaux pour la biodiversité (PPB) alignés sur la SPANB et intégrés aux plans de développement provincial et territorial.
- ◆ Appui technique et scientifique par les universités et centres de recherche provinciaux pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PPB.
- ◆ Identification des priorités locales de conservation et de restauration, notamment dans les écosystèmes critiques (forêts, zones humides, savanes, eaux douces).
- ◆ Renforcement des capacités des autorités provinciales, coutumières et locales, y compris la formation et l'accompagnement technique des cadres provinciaux.
- ◆ Création ou renforcement de comités provinciaux et territoriaux pour la biodiversité, en tant qu'instances de concertation, de coordination et de suivi.
- ◆ Soutien à la création et à la gestion des aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone (AMECZ) à gouvernance locale, en lien avec les communautés.
- ◆ Mise en place de "nœuds provinciaux" du CHM et de relais territoriaux pour la plateforme BioSE-RDC, en appui à la collecte, à la gestion et à la diffusion des données environnementales et de biodiversité au niveau subnational.

II. Intégration sectorielle

- ◆ Alignement des stratégies sectorielles avec les objectifs de la SPANB, via la révision ou la mise en cohérence des cadres politiques et législatifs. Les secteurs concernés incluent notamment : agriculture, forêts, pêches, mines, eau (secteur primaire) ; industrie, énergie, infrastructures (secteur secondaire) ; et commerce, tourisme, santé, finance (secteur tertiaire).
- ◆ Développement de pratiques productives durables : agroécologie, pêche durable, foresterie communautaire et durable, écotourisme, valorisation responsable des ressources génétiques et biologiques.
- ◆ Intégration de la biodiversité dans les plans nationaux et provinciaux d'aménagement du territoire (PNAT et plans provinciaux et territoriaux d'affectation des terres).
- ◆ Inclusion systématique des critères de biodiversité dans les études d'impact environnemental et social (EIES) des projets sectoriels, notamment dans les domaines à fort impact (mines, routes, barrages, agriculture commerciale, etc.).
- ◆ Développement de partenariats public-privé pour promouvoir des pratiques durables : exploitation minière responsable, investissements verts, etc.

III. Financement et mécanismes de soutien

- ◆ Accès renforcé aux ressources financières nationales et internationales pour soutenir les initiatives locales et territoriales (fonds fiduciaires pour la biodiversité, REDD+, projets bilatéraux/multilatéraux, financement climatique, etc.).
- ◆ Création de guichets provinciaux ou de mécanismes de financement décentralisé pour appuyer les actions des provinces, territoires et communautés locales.
- ◆ Mise en place de mécanismes de partage équitable des avantages issus de la biodiversité, notamment dans les domaines de l'écotourisme, des produits forestiers non ligneux, des savoirs traditionnels, etc.

IV. Suivi, évaluation et redevabilité

- ◆ Adaptation des indicateurs nationaux de la SPANB pour le suivi au niveau provincial et local, en tenant compte des capacités de collecte et des réalités écologiques locales.
- ◆ Mise en place de plateformes provinciales de suivi et d'échange d'information, connectées au Centre d'Échange d'Informations (CHM) et à la plateforme BioSE-RDC, pour assurer une remontée cohérente des données.
- ◆ Participation active des autorités locales et territoriales, ainsi que des communautés et structures coutumières aux processus de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes, en lien avec les dispositifs de gouvernance locaux.

ANNEXE 4.2 : FONCTIONS DÉTAILLÉES DE L'ORGANE DE PILOTAGE ET DE COORDINATION

1. Pilotage stratégique et gouvernance :

- ◆ Proposer des priorités, recommandations et projets structurants.
- ◆ Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les politiques nationales et la budgétisation.
- ◆ Contribuer à l'alignement avec les cadres internationaux.

2. Coordination et facilitation opérationnelle :

- ◆ Animer les mécanismes de concertation nationaux et décentralisés.
- ◆ Faciliter les synergies entre projets et partenaires.
- ◆ Coordonner l'appui technique sur le terrain.

3. Suivi-évaluation et rapportage :

- ◆ Appuyer la collecte, la validation et la diffusion des données sur les indicateurs.
- ◆ Contribuer aux rapports SPANB et CDB.
- ◆ Soutenir le développement du CHM en tant qu'outil dynamique de suivi.

4. Mobilisation des ressources et appui technique :

- ◆ Identifier les sources de financement (FEM, Bezos Earth Fund, BAD, Coopération internationale, etc.).
- ◆ Accompagner les acteurs dans le développement de projets.
- ◆ Veiller à l'harmonisation des projets avec la SPANB.

5. Sensibilisation, formation et renforcement des capacités

- ◆ Appuyer la mise en œuvre de formations sur la biodiversité.
- ◆ Stimuler les échanges de bonnes pratiques.
- ◆ Renforcer les capacités des PAP et CL, OSC, chercheurs, et décideurs publics.

ANNEXE 4.3 ÉLÉMENTS POUR UNE NOTE CONCEPTUELLE

Titre : "Établissement des données de référence pour le suivi des objectifs de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 de la RDC"

I. Activités principales

1. Cartographie des données existantes
 - Recensement des données disponibles sur les indicateurs SPANB auprès des institutions nationales et internationales ;
 - Priorisation des indicateurs nécessitant une intervention rapide.
2. Développement de méthodologies de collecte standardisées
 - Élaboration de protocoles adaptés au contexte de la RDC ;
 - Validation par les parties prenantes.
3. Collecte de données sur le terrain
 - Mobilisation d'équipes techniques dans les provinces ;
 - Utilisation d'outils modernes : SIG, drones, plateformes mobiles, etc.
4. Mise en place d'une base de données centralisée et interopérable
 - Alimentation continue du Centre d'Échange d'Informations (CHM) ;
 - Interconnexion avec BioSE et les bibliothèques numériques.
5. Formation et sensibilisation
 - Renforcement des capacités des agents, OSC, PAP et CL, chercheurs et décideurs ;
 - Organisation d'ateliers nationaux et provinciaux.
6. Production d'un rapport consolidé
 - État des données disponibles et lacunes restantes ;
 - Recommandations pour l'actualisation continue

II. Résultats attendus

- Une base de données centralisée hébergée au CHM, accessible et interopérable.
- Des méthodologies harmonisées de collecte des données adoptées et utilisées à l'échelle nationale.
- Une équipe technique interdisciplinaire fonctionnelle.
- Un rapport national de référence sur l'état des données et les besoins de suivi.
- Des acteurs locaux, scientifiques et institutionnels formés et impliqués dans le processus.

III. Activités principales

1. Durée : 12 mois (2025-2026)
2. Budget indicatif : 3,15 millions USD, répartis comme suit :
 - Cartographie des données : 150 000 USD
 - Élaboration des guides et formation : 365 000 USD
 - Mise en place des infrastructures de collecte et suivi : 800 000 USD
 - Collecte de terrain et partenariats : 900 000 USD
 - Sensibilisation et communication : 400 000 USD
 - Coordination et gestion du projet : 400 000 USD

avec l'appui de :

